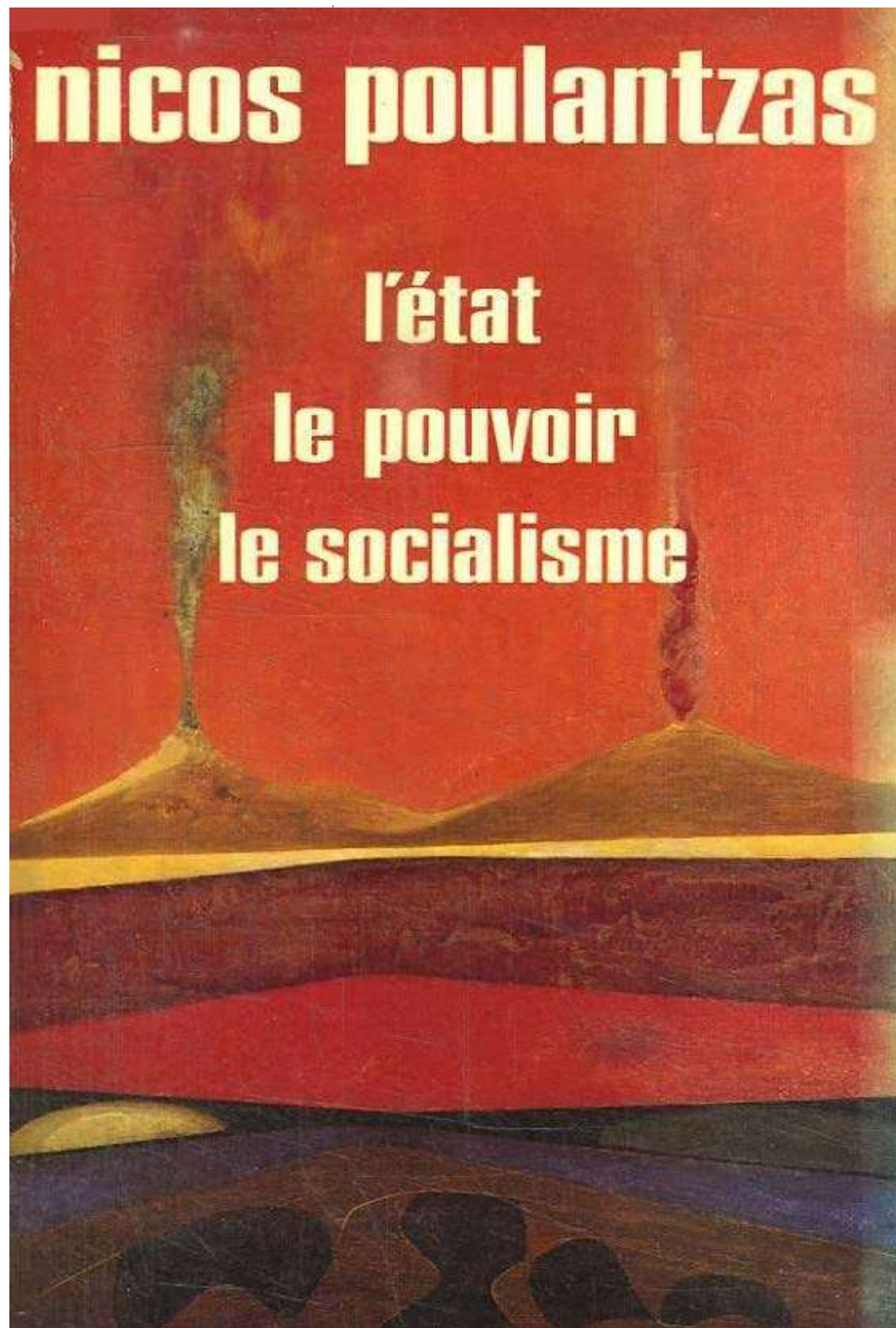




L'Etat,
le Pouvoir,
le Socialisme

NICOS POULANTZAS

puf
POLITIQUES

UNIDADE:	IE
CLASSIF:	320.101
AUTOR:	P 863 e
ED:	VOL:
PATRIM:	9104644
PROC:	16 100 12
C:	D: X
PREÇO:	
DATA:	29/06 1972
FONTE REC:	
CT:	140893

Dépôt légal. — 1^{re} édition : 1^{er} trimestre 1978
 © 1978, Presses Universitaires de France
 Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation
 réservés pour tous pays

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT	7
INTRODUCTION	9
1. Sur la théorie de l'Etat	11
2. Les appareils idéologiques : l'Etat, répression + idéologie?	31
3. L'Etat, les pouvoirs et les luttes	39
PREMIÈRE PARTIE :	
LA MATÉRIALITÉ INSTITUTIONNELLE DE L'ÉTAT	
1. Le travail intellectuel et le travail manuel : le savoir et le pouvoir	59
2. L'individualisation	69
I. — L'ossature de l'Etat et les techniques du pouvoir	69
II. — Les racines du totalitarisme	76
3. La loi	83
I. — Loi et terreur	83
II. — La loi moderne	94
4. La nation	102
I. — La matrice spatiale : le territoire	110
II. — La matrice temporelle et l'historicité : la tradition	118
III. — La nation et les classes	127

DEUXIÈME PARTIE : LES LUTTES POLITIQUES :
L'ÉTAT, CONDENSATION D'UN RAPPORT
DE FORCES

1. L'Etat et les classes dominantes	139
2. L'Etat et les luttes populaires	154
3. Vers une théorie relationnelle du pouvoir ?	160
4. Le personnel de l'Etat	170

TROISIÈME PARTIE :
L'ÉTAT ET L'ÉCONOMIE AUJOURD'HUI

1. Sur les fonctions économiques de l'Etat	183
2. Economie et politique	200
3. Les limites de l'Etat-Moloch	212
4. Conclusions provisoires	218

QUATRIÈME PARTIE :
LE DÉCLIN DE LA DÉMOCRATIE :
L'ÉTATISME AUTORITAIRE

1. Etatisme autoritaire et totalitarisme	223
2. L'irrésistible ascension de l'administration d'Etat	225
3. Le parti dominant de masse	241
4. L'affaiblissement de l'Etat	259

VERS UN SOCIALISME DÉMOCRATIQUE

277

AVERTISSEMENT

L'urgence, à l'origine de ce texte, concerne, tout d'abord, la situation politique en Europe : si la question d'un socialisme démocratique n'y est pas, loin de là, à l'ordre du jour partout, elle se pose néanmoins dans plusieurs pays européens. Cette urgence concerne également l'émergence de ce nouveau phénomène qu'est l'étatisme autoritaire et qui marque, peu ou prou, l'ensemble des pays dits développés. Elle renvoie enfin à la discussion qui se développe actuellement, en France et ailleurs, autour de l'Etat et du pouvoir.

Les travaux sur ce sujet se présentent sous une forme dite théorique, ou au contraire sous une forme d'intervention politique directe dans une conjoncture précise. C'est là, on le sait, une vieille habitude. J'ai essayé de m'en dégager : les problèmes actuels sont suffisamment importants et nouveaux pour mériter un traitement approfondi. D'un autre côté, aujourd'hui moins que jamais, la théorie ne peut se contenter de sa tour d'ivoire.

Mais tenter d'échapper à cette habitude confortable présente des inconvénients que je n'ai pas toujours pu, ou su, éviter. Ils se résument dans la tendance à faire, dans l'un ou l'autre sens, à la fois trop et pas assez. Dans le sens théorique tout d'abord : je n'ai pas pu, bien entendu, traiter de tous les problèmes qui se posent dans ces domaines, mais non plus aller au fond de tous ceux dont je traite. Ce texte n'a donc pas d'ordonnancement systématique. Si ses parties s'enchaînent et renvoient l'une à l'autre, elles se veulent surtout des éclairages de tels ou tels aspects des différentes questions.

Dans le sens politique ensuite : je n'ai pas pu traiter d'une conjoncture politique concrète, celle de la France notamment, dans ses détails et particularités.

Quoi qu'il en soit, le statut de ce texte explique la place réduite qu'occupent les références bibliographiques. Parce que la littérature dans ces domaines est immense et que je voulais laisser de côté la lourdeur académique, j'ai délibérément pris le parti de limiter ces références au strict minimum : pour l'essentiel aux cas où je cite expressément un auteur, et aux recherches menées en France.

Ceci vaut également pour ce qu'on désigne comme ouvrages classiques du marxisme, dont toutes les références figurent dans mes livres précédents. Mais, dans ce dernier cas, ce ne sont pas les seules raisons de ce parti pris. Il en existe aussi une autre : il ne saurait y avoir de marxisme orthodoxe. Personne ne saurait se donner les allures d'un quelconque gardien de dogmes et de textes sacrés : je n'ai pas tenté de me couvrir par ces textes. Ceci explique aussi l'usage, dans ce livre, du pronom personnel et la référence à mes propres textes. Non que je prétende parler au nom de quelque marxisme authentique, mais pour des raisons exactement inverses : j'assume la responsabilité de ce que j'écris et je parle en mon propre nom.

Introduction

I

Sur la théorie de l'Etat

I

L'Etat et le pouvoir aujourd'hui, qui y échappe mais aussi qui n'en parle pas ? La situation politique actuelle, non seulement en France, mais dans toute l'Europe, y est sûrement pour quelque chose.

Encore qu'il ne suffise pas d'en parler. Il s'agit d'essayer de comprendre, de connaître et d'expliquer. Pour ce faire, il ne faut pas hésiter à saisir, sans détours, les problèmes à la racine. Il convient aussi d'en prendre les moyens et ne pas céder aux facilités d'un langage analogique et métaphorique, aussi tentant soit-il, qui fait actuellement fureur : mes premières considérations seront sans doute assez arides. Mais je n'ai malheureusement pas, comme Alphonse Allais, le loisir de renoncer à ce chapitre pour passer plus vite aux chapitres suivants, tellement passionnants.

Toute la théorie politique de ce siècle pose au fond, ouvertement ou non, toujours la même question : quel est le rapport entre l'Etat, le pouvoir et les classes sociales ? Je dis bien de ce siècle, car ce ne fut pas toujours le cas, tout au moins sous cette forme. Il a fallu que le marxisme fasse son chemin. Toute théorie politique, depuis Max Weber, soit dialogue avec le marxisme, soit s'en prend à lui. En tout état de cause, qui s'aviserait encore de nier le rapport entre le pouvoir et les classes dominantes ? Or, si toute la théorie politique pose la même question, elle donne aussi, dans sa grande majorité et à travers

d'innombrables variantes, toujours la même réponse : il y aurait d'abord un Etat, un pouvoir, qu'on tente d'expliquer de multiples façons, avec lequel les classes dominantes établiraient, par la suite, telles ou telles relations de voisinage ou d'alliance. On rend compte de ces relations de façon plus ou moins subtile, en évoquant des groupes de pression agissant sur l'Etat ou des stratégies souples et ondoyantes qui se propageraient dans les réseaux du pouvoir et se mouleraient dans ses dispositifs. Cette représentation se ramène toujours à ceci : l'Etat, le pouvoir seraient constitués d'un noyau premier, impénétrable, et d'un « reste » que les classes dominantes, survenues par-dessus le marché, pourraient affecter ou dans lequel elles pourraient faire intrusion. C'est au fond saisir l'Etat par l'image de Janus ou, mieux encore, par celle qui hantait déjà Machiavel, remise à jour : le Pouvoir-Centaure, mi-homme mi-bête. Ce qui change d'un auteur à l'autre, c'est que c'est tantôt la face homme, tantôt la face bête qui se situe du côté des classes.

Seulement voilà : s'il en était ainsi, comment expliquer ce que, à moins d'être frappé de cécité, nous constatons quotidiennement non comme philosophes mais comme simples citoyens ? Nous sommes à l'évidence de plus en plus enserrés dans les pratiques d'un Etat qui, dans leurs moindres détails, manifestent sa relation à des intérêts particuliers et, partant, très précis.

Un certain marxisme, toujours lié à une certaine tradition politique, prétend nous fournir la réponse : l'Etat se ramènerait à la domination politique en ce sens que chaque classe dominante confectonnerait son propre Etat à sa mesure et à sa convenance et le manipulerait ainsi, à volonté, selon ses intérêts. Tout Etat ne serait, et en ce sens-là, qu'une dictature de classe. Conception purement instrumentale de l'Etat qui réduit, employons déjà les termes, l'appareil d'Etat au pouvoir d'Etat.

Cette conception manque ainsi l'essentiel. Non que l'Etat n'ait pas une « nature de classe » : mais, précisément, le problème qui est celui de toute théorie politique de l'Etat s'est posé aussi aux pères fondateurs du marxisme, même s'ils ne l'ont pas abordé sous le même angle. Ce problème les occupe eux aussi, plus, les obsède. L'Etat, insistent-ils, est un appareil *spécial* ; il possède une ossature matérielle propre qui n'est pas réductible aux rapports (tels ou tels) de domination politique. Ce qui peut être formulé pour l'Etat capi-

taliste de la façon suivante : pourquoi la bourgeoisie a-t-elle généralement recours, à fin de domination, à cet Etat national-populaire, à cet Etat représentatif moderne avec ses institutions propres, et pas à un autre ? Car il n'est pas du tout évident, loin de là, que si la bourgeoisie pouvait produire l'Etat de toutes pièces, et à sa convenance, c'est cet Etat qu'elle aurait choisi. Si cet Etat lui a procuré, et lui procure toujours, beaucoup de bien, elle est loin, pas plus aujourd'hui que par le passé, de toujours s'en féliciter.

Question brûlante, car elle concerne également l'étatisme actuel, les activités de l'Etat qui s'étendent, on ne le sait que trop, à tous les domaines de la vie quotidienne. Là aussi, la réponse que donne ce marxisme est sans appel : l'ensemble de ces activités serait l'émanation de la volonté de la classe dominante ou de celle des politiciens à sa solde et à sa botte. Alors qu'il existe, c'est évident, une série de fonctions de l'Etat, la sécurité sociale par exemple, qui ne se réduisent absolument pas à la seule domination politique.

Pour peu que l'on tente de sortir de l'imagerie d'un Etat simple produit ou appendice de la classe dominante, on est immédiatement confronté à un autre piège : un autre, mais c'est encore le même, celui de la réponse traditionnelle de la théorie politique. Un autre marxisme, plus actuel cette fois, ne l'évite pas toujours : on évoquera la double nature de l'Etat. Il y aurait, d'une part (encore le grand partage), un noyau de l'Etat, en quelque sorte à côté des classes et de leurs luttes. Certes, on ne donne pas la même explication de ce noyau que dans les autres théories de l'Etat et du pouvoir : on se réfère tout particulièrement aux forces productives auxquelles on réduit les rapports de production. Il s'agit là de la fameuse structure économique d'où les classes, et leurs luttes, seraient absentes. Elle donnerait lieu à un premier Etat, le « spécial » très exactement, et à des mesures purement techniques ou, selon un terme plus noble, purement sociales de l'Etat. Puis après, c'est-à-dire d'autre part, il y aurait l'autre nature de l'Etat, en relation, cette fois, avec les classes et leurs luttes. Un deuxième Etat, un super-Etat ou un Etat dans l'Etat, en fait un Etat qui s'ajouterait au premier derrière son dos en s'y greffant, et qui, lui, serait l'Etat de classe ; en l'occurrence celui de la bourgeoisie et de la domination politique. Ce deuxième Etat viendrait pour pervertir, vicier, contaminer ou détourner les fonctions du premier. Je parlais, ici aussi, d'un certain marxisme, mais ceci va bien plus

loin : j'ai nommé le technocratisme de gauche qui fait actuellement des ravages, même et surtout lorsqu'il ne se réfère pas aux forces productives mais, de façon plus prosaïque, à la complexification intrinsèque des tâches technico-économiques de l'Etat dans lesdites sociétés « postindustrielles », lesquelles font que..., etc.

Cette réponse ne diffère donc pas tellement de celle, séculaire, de la théorie politique traditionnelle ou accommodée au goût du jour : un Etat-pouvoir à part, qui serait, par la suite, utilisé de telle ou telle façon par les classes dominantes. Appelons les choses par leur nom : il ne faudrait pas parler d'une nature de classe, mais d'une utilisation de classe de l'Etat. Je rappelais le terme de double nature de l'Etat, mais ce terme ne recouvre pas la réalité de ces analyses : la vraie nature de l'Etat, c'est le premier Etat; l'autre, c'est une habitude. Comme pour la théorie politique séculaire, celle de l'Etat mi-homme mi-bête : le vrai Etat-pouvoir, pour elle aussi, n'est pas la moitié qui est du côté cour (du côté des classes) mais l'autre, qui est du côté jardin.

Je ne schématise que pour suggérer ceci : si toute la théorie politique, toutes les théories du socialisme y compris le marxisme, tournent toujours autour de cette même question, c'est qu'il y a là un problème réel. Il n'est pas, loin de là, le seul dans ce domaine, mais il est le principal et concerne aussi, on l'aura deviné, la question de la transformation de l'Etat dans une transition au socialisme démocratique. Quoi qu'il en soit, il n'y a qu'un chemin qui, dans ce domaine, mène quelque part, qu'une réponse qui puisse faire sortir du cercle. Cette réponse peut être annoncée de façon simple : l'Etat présente bel et bien une ossature matérielle propre qui ne peut absolument pas être réduite à la seule domination politique. L'appareil d'Etat, ce quelque chose de spécial et, partant, de redoutable, ne s'épuise pas dans le pouvoir d'Etat. Mais la domination politique est elle-même inscrite dans la matérialité institutionnelle de l'Etat. Si l'Etat n'est pas produit de toutes pièces par les classes dominantes, il n'est pas non plus simplement accaparé par elles : le pouvoir d'Etat (celui de la bourgeoisie dans le cas de l'Etat capitaliste) est tracé dans cette matérialité. Toutes les actions de l'Etat ne se réduisent pas à la domination politique, mais n'en sont pas moins constitutivement marquées.

Ce qu'il faut démontrer. Tenter de le faire ne saurait être, si j'ose dire, une affaire simple. Les questions les plus simples sont aussi, lorsqu'elles sont les vraies, les plus complexes. Pour ne pas se perdre dans les dédales et les labyrinthes, il faut tenir le fil : le fondement de l'ossature matérielle de l'Etat et du pouvoir, c'est dans les rapports de production et la division sociale du travail qu'il faut le chercher, mais non au sens où on les entend habituellement, non au sens où on a fini par les entendre. Il ne s'agit pas là d'une structure économique d'où les classes, les pouvoirs et les luttes seraient absents. La recherche de ce fondement est déjà une mise en relation de l'Etat avec les classes et les luttes, tout en n'en étant qu'un premier jalon. C'est parce qu'il s'agit du fondement que je m'attacherai à son examen pour entrer dans le débat actuel, bien plus large, autour de l'Etat et du pouvoir.

II

Il faut donc commencer par un bref rappel de certaines analyses que j'avais faites, pour ma part, dans mes textes précédents.

La relation de l'Etat avec les rapports de production pose déjà la question de la relation de l'Etat et de la « base économique ». Qu'entend-on précisément par le terme de « base économique », car c'est bien de ceci que dépend la position qu'on adopte quant à la relation de l'Etat et des rapports de production et, partant, de l'Etat et de la lutte des classes.

Il est plus que jamais nécessaire de continuer à se démarquer d'une conception économiste-formaliste, qui considère l'économie comme composée d'*éléments invariants* à travers les divers modes de production, de *nature* et d'*essence* quasi aristotélicienne, autoreproductible et autorégulée par une sorte de combinatoire interne. Ce fut là, on le sait, une tentation permanente dans l'histoire du marxisme et qui reste encore actuelle. Cette conception, renouant par là avec l'économisme traditionnel, occulte le rôle des luttes logées au cœur même des rapports de production et d'exploitation. Elle considère également l'espace ou le champ de l'économie (et, par contrecoup,

celui du politique, de l'Etat) comme immuable, possédant des limites intrinsèques, tracées une fois pour toutes par sa prétendue auto-reproduction, à travers tous les modes de production. Sur le plan des rapports de l'Etat et de l'économie, cette conception, somme toute assez ancienne, peut donner lieu à deux mésinterprétations, dont les conséquences se présentent d'ailleurs, le plus souvent, de façon combinée :

Elle peut cautionner une vieille équivoque, tenant à la représentation topologique de la « base » et de la « superstructure », et envisager ainsi l'Etat comme un simple appendice-reflet de l'économie : l'Etat ne posséderait pas d'espace propre mais serait réductible à l'économie. Le rapport de l'Etat et de l'économie se ramènerait, au mieux, à la fameuse « action en retour » de l'Etat sur une base économique considérée pour l'essentiel comme autosuffisante. Il s'agit là de la conception économiste-mécaniste traditionnelle de l'Etat, dont les implications et conséquences sont maintenant suffisamment connues pour que je m'y attarde.

Mais elle peut donner également lieu à une autre équivoque, quand l'ensemble social est conçu sous forme d'*instance* ou *niveaux* par nature ou par essence autonomes. L'économie étant appréhendée par une série d'éléments invariants dans un espace intrinsèque à travers les divers modes de production (esclavagisme, féodalisme, capitalisme), la même conception sera appliquée, par analogie, aux instances superstructurelles (l'Etat, l'idéologie). Ce sera la combinaison *a posteriori* de ces instances, par nature autonomes, qui produira les divers modes de production. L'essence de ces instances est préalable à leur mise en rapport au sein d'un mode de production.

Ici, au lieu de saisir les instances superstructurelles comme des appendices-reflets de l'économie, cette dernière conception, fondée toujours sur la représentation d'un espace économique autoreproductible en soi, risquera de substantiaiser ces instances et de les doter d'une autonomie invariante, à travers les divers modes de production, par rapport à la base économique. L'autonomie de nature des instances superstructurelles (l'Etat, l'idéologie) servira de légitimation à l'autonomie, l'autosuffisance et l'autoreproduction de l'économie. On voit la connivence théorique de ces deux conceptions, qui envisagent les rapports entre l'Etat et l'économie comme des relations

d'*extériorité* principielle, quelles que soient les figures employées pour les désigner.

Ainsi, l'image constructiviste de la « base » et de la « superstructure », à usage purement descriptif permettant de visualiser en quelque sorte le rôle déterminant de l'économie, non seulement ne peut convenir à une représentation correcte de l'articulation de la réalité sociale et, partant, de ce rôle déterminant, mais s'est même révélée, à la longue, et à plus d'un titre, désastreuse. On a sans doute tout à gagner à ne pas s'y fier : pour ma part, cela fait longtemps que je ne l'emploie plus dans l'analyse de l'Etat.

Ces conceptions ont également des répercussions en ce qui concerne le découpage et la construction des objets passibles d'un traitement théorique. Elles présentent ceci de commun, qu'elles admettent comme possible et légitime une *théorie générale de l'économie* en tant qu'objet épistémologiquement isolable, qui serait celle du fonctionnement transhistorique de l'espace économique. Les différenciations de l'objet-économie dans les divers modes de production relèveraient simplement de métamorphoses internes d'un espace économique autorégulé, à limites inaltérables, métamorphoses et transformations dont la théorie générale de l'économie (la « science économique ») dévoilerait le secret. C'est sur le plan de l'étude desdites superstructures que ces deux conceptions divergent, en aboutissant à des résultats opposés, aussi faux les uns que les autres. Pour la première, tout traitement spécifique des domaines superstructurels, à objet propre, est irrecevable, la théorie générale de l'économie fournissant les clés d'explication de superstructures-reflets mécaniques de la base économique. En revanche, pour la deuxième, la théorie générale de l'économie devrait se doubler, par analogie, d'une *théorie générale* de tout domaine superstructurel, du politique-Etat en l'occurrence. Cette théorie générale de l'Etat devrait, elle aussi, avoir comme objet spécifique et isolable l'Etat à travers les divers modes de production : l'Etat est censé lui aussi, comme objet épistémologique, posséder des limites inaltérables, limites qui lui seraient assignées par exclusion hors des limites a-temporelles de l'économie. Les frontières intrinsèques de l'objet-économie, réalité autoreproductible du dedans, de par ses lois internes, aboutit aux frontières intrinsèques du dehors, de l'Etat, espace immuable car enveloppant de l'extérieur l'espace lui-même immuable de l'économie.

Conceptions fausses. Qu'en est-il en fait ?

1 L'espace et le lieu de l'économie, celui des rapports de production, d'exploitation et d'extraction du surtravail (espace de reproduction et d'accumulation du capital et d'extraction de la plus-value dans le mode de production capitaliste), n'a jamais constitué, ni dans les autres modes de production (précapitalistes), ni dans le capitalisme, un niveau hermétique et cloisonné, autoreproductible et possédant ses propres « lois » de fonctionnement interne. *Le politique-Etat* (mais c'est également le cas pour l'idéologie) fut toujours, bien que sous formes différentes, constitutivement présent dans les rapports de production et, ainsi, dans leur reproduction, y compris d'ailleurs au stade prémonopoliste du capitalisme, à l'encontre d'une série d'illusions concernant l'Etat libéral censé ne pas s'être engagé dans l'économie, sauf pour créer et maintenir « l'infrastructure matérielle » de la production. Certes, la place de l'Etat par rapport à l'économie se modifie non seulement au cours des divers modes de production, mais également selon les stades et les phases du capitalisme lui-même. Mais ces modifications ne peuvent de toute façon, et en aucun cas, être inscrites dans une figure topologique d'extériorité : l'Etat, instance toujours extérieure à l'économie, tantôt interviendrait dans les rapports mêmes de production et pénétrerait dans ce cas l'espace économique, tantôt se maintiendrait à l'extérieur et n'agirait qu'à sa périphérie. La place de l'Etat par rapport à l'économie n'est jamais que la modalité d'une présence constitutive de l'Etat au sein même des rapports de production et de leur reproduction.

2 Ce qui revient à dire que les concepts aussi bien d'économie que d'Etat n'ont, ne peuvent avoir, ni la même extension, ni le même champ, ni le même sens dans les divers modes de production. Ces derniers, même à un niveau abstrait, pas plus qu'ils ne peuvent être saisis comme formes purement économiques résultant d'une combinatoire, chaque fois différentielle, d'éléments économiques en soi invariants se mouvant dans un espace clos et à limites intrinsèques, ne constituent des combinaisons entre ces éléments et des éléments invariants d'autres instances — de l'Etat — elles-mêmes conçues comme substances immuables. Bref, un mode de production n'est pas le produit d'une combinaison entre diverses instances dont

chacune posséderait néanmoins une structure intangible, préalable à leur mise en rapport. C'est le mode de production, unité d'ensemble de déterminations économiques, politiques et idéologiques, qui assigne à ces espaces leurs frontières, dessine leur champ, définit leurs éléments respectifs : c'est d'abord leur mise en rapport et leur articulation qui les constituent. Ceci se fait, dans chaque mode de production, par le rôle déterminant des rapports de production. Mais cette détermination n'existe jamais qu'à l'intérieur de l'unité d'un mode de production.

3 Dans les modes de production précapitalistes, alors que les producteurs directs étaient séparés de l'objet du travail et des moyens de production dans la relation de propriété économique, ils n'en étaient pas séparés dans la deuxième relation constitutive des rapports de production, la relation de possession. Les producteurs directs (les paysans et les serfs dans le féodalisme par exemple) étaient « liés » à ces objets et moyens, conservaient une maîtrise relative du procès de travail et pouvaient mettre en œuvre ces procès sans l'intervention directe du propriétaire. Ceci avait précisément pour effet ce que Marx désigne comme « imbrication » étroite ou « mixité » de l'Etat et de l'économie. L'exercice de la violence légitime est organiquement impliqué dans les rapports de production, afin que le surtravail soit extorqué à des producteurs directs détenant la possession de l'objet et des moyens de travail. En raison de ces rapports précis entre l'Etat et l'économie, le contour, l'extension et le sens de ceux-ci sont tout à fait autres que dans le capitalisme.

Dans le capitalisme, les producteurs directs sont totalement dépossédés de leur objet et moyens de travail, en sont séparés non seulement dans la relation de propriété économique mais également dans la relation de possession. On assiste à l'émergence de la figure des « travailleurs libres », ne possédant que leur force de travail et ne pouvant enclencher le procès de travail sans l'engagement du propriétaire, engagement représenté juridiquement par le contrat de la vente-achat de la force de travail. C'est cette structure précise des rapports de production capitalistes qui fait de la force de travail elle-même une marchandise et qui transforme le surtravail en plus-value. Cette structure donne également lieu, quant aux rapports de l'Etat et de l'économie, à une *séparation* relative de l'Etat et de

l'espace économique (accumulation du capital et production de la plus-value), séparation qui est à la base de l'ossature institutionnelle propre à l'Etat capitaliste, car elle trace les nouveaux espaces et champs respectifs de l'Etat et de l'économie. Séparation donc de l'Etat et de l'espace de reproduction du capital spécifique au capitalisme : elle ne doit pas être saisie comme un effet particulier d'instances par essence autonomes, et composées d'éléments invariants quel que soit le mode de production, mais comme une caractéristique propre au capitalisme, dans la mesure où il dessine des nouveaux espaces de l'Etat et de l'économie en transformant leurs éléments mêmes.

Cette séparation ne doit donc pas faire croire à une réelle extériorité de l'Etat et de l'économie, comme si l'Etat n'intervenait ici dans l'économie que de l'extérieur. *Cette séparation n'est que la forme précise que revêt, sous le capitalisme, la présence constitutive du politique dans les rapports de production et, ainsi, dans leur reproduction.* Cette séparation de l'Etat et de l'économie et cette présence-action de l'Etat dans l'économie, qui ne sont qu'une et même figure des rapports de l'Etat et de l'économie sous le capitalisme, traversent d'ailleurs, bien que transformées, toute l'histoire du capitalisme, l'ensemble de ses stades et phases : elles relèvent du noyau dur des rapports de production capitalistes. Pas plus que, dans le stade prémonopoliste, l'Etat n'était réellement extérieur à l'espace de reproduction du capital, le rôle de l'Etat dans le capitalisme monopoliste, notamment dans sa phase actuelle, n'entraîne pas, à l'inverse, une abolition de la séparation entre l'Etat et l'économie : analyse courante, et inexacte à la fois quant aux rapports de l'Etat et de l'économie au stade prémonopoliste (dit concurrentiel ou libéral) du capitalisme, et quant aux rapports de l'Etat et de l'économie au stade et à la phase actuelle. Les modifications substantielles de ces rapports à travers l'histoire du capitalisme, tenant aux modifications de ses rapports de production, ne sont que des « formes transformées » de cette séparation et de la présence-action de l'Etat dans les rapports de production.

Or, dans la mesure précisément où l'espace, le champ et donc les concepts respectifs du politique-Etat et de l'économie (rapports de production) se présentent de façon différente dans les divers modes

de production, il s'ensuit, contre tout théoricisme formaliste, que, pas plus qu'il ne saurait exister une théorie générale de l'économie (au sens d'une « science économique ») ayant un objet théorique invariant à travers les divers modes de production, il ne saurait exister une « théorie générale » du politique-Etat (au sens de la « science » ou de la « sociologie » politique) ayant elle-même un objet théorique invariant à travers ces modes. Ce qui aurait été légitime si l'Etat constituait une instance par nature ou par essence autonome, possédant des frontières inaltérables, et si cette instance comportait en elle-même les lois de sa propre reproduction historique. Et j'entends ici le terme de théorie générale au sens fort : celui d'un *corpus* théorique systématique qui puisse à la fois expliquer, à partir de propositions générales et nécessaires, les types d'Etat dans les divers modes de production comme expressions singulières d'un même objet théorique, et exposer des lois de transformation qui marqueraient les métamorphoses de cet objet, en son lieu propre, d'un mode de production à un autre, c'est-à-dire le passage-transition d'un Etat à un autre. En revanche, ce qui est parfaitement légitime, c'est une *théorie de l'Etat capitaliste*, construisant un objet et un concept spécifiques : ceci est rendu possible par la séparation de l'espace de l'Etat d'avec l'économie sous le capitalisme. Il en va de même quant à la légitimité d'une théorie de l'économie capitaliste, elle-même rendue possible en raison de la séparation des rapports de production-processus de travail d'avec l'Etat.

On peut certes avancer des *propositions théoriques générales concernant l'Etat* : mais elles ont le même statut que celles de Marx concernant « la production en général », c'est-à-dire qu'elles ne sauraient prétendre au statut de théorie générale de l'Etat. Il est important de le signaler en raison du dogmatisme prodigieux, inhérent à la présentation des propositions générales sur l'Etat des classiques du marxisme sous la rubrique « théorie marxiste-léniniste de l'Etat », ce qui continue encore aujourd'hui. On a pu le constater, lors du débat récent sur la dictature du prolétariat au sein du PCF, chez certains tenants du « maintien » de cette notion, E. Balibar notamment dans son livre : *Sur la dictature du prolétariat*.

On ne trouve certainement pas chez les classiques du marxisme une théorie générale de l'Etat, non simplement qu'ils n'aient pas pu ou su, pour telles ou telles raisons, développer pleinement une théorie

semblable, mais parce qu'il ne saurait y avoir une théorie générale de l'Etat. Question terriblement actuelle : on le voit notamment dans le débat sur l'Etat au sein de la gauche italienne. N. Bobbio, dans deux articles retentissants, a dernièrement encore mis l'accent sur le fait que le marxisme ne dispose pas d'une théorie générale de l'Etat. A quoi nombre de marxistes italiens se sont crus obligés de répondre qu'une théorie semblable existe en « germes » chez les classiques du marxisme, et qu'il s'agit de la développer, donc qu'elle est légitime¹. Même si les raisons données par Bobbio ne sont pas les bonnes, le fait reste exact : il n'y a pas de théorie générale de l'Etat car il ne saurait y en avoir. Sur ce point précis, il faut rester ferme contre toutes les critiques, de bonne ou de mauvaise foi, qui reprochent au marxisme ses prétendues carences au niveau d'une théorie générale du politique et du pouvoir. C'est justement un des mérites du marxisme que d'avoir écarté, dans ce cas comme dans d'autres, les grands survols métaphysiques de ladite philosophie politique, les vagues et fumeuses théorisations générales et abstraites qui prétendent révéler les grands secrets de l'Histoire, du Politique, de l'Etat et du Pouvoir. Il convient de le noter aujourd'hui plus que jamais, en un moment où, face aux urgences politiques en Europe et tout particulièrement en France, on assiste, encore une fois, à cette dérobade tout à fait typique de la résurgence des grandes systématisations, des Philosophies Premières et Ultimes du Pouvoir, qui ne font, le plus souvent, que remâcher les termes éculés de la métaphysique spiritualiste la plus traditionnelle. Et ce en infestant allégrement le marché du concept des grandes Notions terroristes et mystificatrices du Despote, du Prince, du Maître et de quelques autres du même acabit : de Deleuze aux « nouveaux philosophes », la liste serait longue². Le Congrès philosophique actuellement en France s'amuse, mais au fond tout ceci n'est pas très drôle. Les problèmes réels sont suffisamment graves et complexes pour se laisser résoudre par des généralisations ultra-simplificatrices et grandiloquentes, qui n'ont jamais réussi à expliquer quoi que ce soit.

Non qu'il n'y ait aucune carence du marxisme dans les analyses sur l'Etat et le pouvoir, mais ces carences ne sont pas là où on les cherche. Ce qui a coûté très cher aux masses populaires de par le monde, ce n'est pas l'absence, dans le marxisme, d'une théorie générale de l'Etat et du Pouvoir, mais bel et bien le dogmatisme eschatologique et prophétique qui nous a servi, pendant longtemps, un

système théorique semblable sous la forme de « théorie marxiste-léniniste » de l'Etat. Les carences, réelles et, partant, importantes du marxisme à cet égard concernent les domaines mêmes où la théorisation est légitime. J'ai montré, dans *Pouvoir politique et classes sociales*³ et mes textes suivants, que ces carences, dont j'ai essayé d'expliquer les raisons, portent à la fois sur les propositions théoriques générales et sur la théorie de l'Etat capitaliste. Un de leurs effets actuels : l'absence d'analyse suffisamment poussée et satisfaisante des régimes et de l'Etat dans les pays de l'Est.

Ainsi, plutôt que d'approfondir et d'exposer dans ce texte d'abord les propositions générales sur l'Etat pour venir, ensuite, à l'Etat capitaliste, je le ferai au fur et à mesure d'une analyse de l'Etat capitaliste, dont la théorie est, elle, possible et légitime. Non, comme l'a cru longtemps, et de façon simpliste, un historicisme hégéliano-marxiste, parce que le capitalisme constituerait l'épanouissement progressif et linéaire des « germes » contenus dans les modes de production précapitalistes, au sens où ce serait l'homme qui expliquerait le singe. L'Etat capitaliste ne permet pas de poser, à partir de lui, les propositions générales sur l'Etat comme s'il constituait la matérialisation parfaite de quelque *Urstaat* originel se frayant progressivement sa voie dans le réel historique, conception qui hante encore nombre de théoriciens du pouvoir (tout autre est le problème des conditions historiques — le capitalisme — qui rendent possible la formulation de ces propositions générales). L'autonomie propre de l'espace politique sous le capitalisme, qui rend sa théorie légitime, n'est pas la réalisation accomplie et parfaite d'une autonomie d'essence ou de nature de l'Etat, mais l'effet d'une séparation, propre au capitalisme, d'avec les rapports de production. La théorie de l'Etat capitaliste ne peut être simplement déduite des propositions générales sur l'Etat. Si je présente dans ce texte les deux en même temps, c'est parce que ces propositions générales peuvent être le mieux illustrées par cet objet qui peut donner lieu à une théorie propre, l'Etat capitaliste.

Dans la mesure où il ne saurait exister de théorie générale de l'Etat, posant des lois générales réglant les transformations de son objet à travers les divers modes de production, il ne saurait non plus

y avoir de théorie semblable concernant la transition d'un Etat à un autre, *notamment le passage de l'Etat capitaliste à l'Etat socialiste*. Une théorie de l'Etat capitaliste fournit des éléments importants concernant l'Etat de transition au socialisme. Mais ces éléments non seulement n'ont pas le même statut que la théorie de l'Etat capitaliste, mais détiennent un statut tout à fait particulier au sein même des propositions théoriques générales sur l'Etat. Ils ne sauraient constituer que des *notions théorico-stratégiques à l'état pratique* fonctionnant, certes, comme guides pour l'action mais au sens, tout au plus, de panneaux indicateurs. Il n'y a pas, il ne saurait y avoir de « modèle » possible d'un Etat de transition au socialisme, ni de modèle universel particularisable selon les cas concrets, ni de recette infaillible, théoriquement garantie, d'Etat de transition au socialisme, ne serait-ce que pour un pays donné. Les analyses, que je ferai pour ma part dans ce texte, concernant l'Etat de transition au socialisme dans les pays de l'Europe occidentale, ne sauraient y prétendre. Il faut en prendre une fois pour toutes son parti : on le sait maintenant, on ne peut demander à une théorie, aussi scientifique soit-elle, jusques et y compris le marxisme qui reste une réelle théorie de l'action, de donner plus qu'elle ne peut. *Il y a toujours une distance structurelle entre la théorie et la pratique, entre la théorie et le réel.*

Deux distances qui n'en font qu'une. Pas plus que les philosophes des Lumières ne sont « responsables » des totalitarismes de l'Ouest, le marxisme n'est « responsable » de ce qui se passe à l'Est. Il n'est pas responsable non pas au seul sens trivial, c'est-à-dire au seul sens où il s'agirait, à l'Est, d'un marxisme dévié, ce qui innocenterait le marxisme pur : c'est parce qu'il y a cette distance entre théorie et réel, qui vaut pour toute théorie, y compris pour le marxisme. Elle recouvre la distance entre théorie et pratique. Vouloir la réduire, c'est faire dire à n'importe quelle théorie n'importe quoi, faire au nom de la théorie n'importe quoi.

Car cette distance ne signifie pas une tranchée qui ne peut pas être comblée, bien au contraire : c'est dans cette distance toujours ouverte que se précipitent les colmateurs à l'affût. On le sait aussi maintenant, il n'y a pas de théorie, quelle qu'elle soit et aussi libératrice soit-elle, qui suffise, dans la « pureté » de son discours, à exclure son emploi éventuel à des fins de pouvoir totalitaire par les bétonneurs de la distance entre théorie et pratique, les appliquants des textes

et les réducteurs du réel, qui peuvent toujours se réclamer de cette théorie dans sa pureté même. Mais alors la faute n'en revient pas à Marx, ni d'ailleurs à Platon, à Jésus, à Rousseau ou à Voltaire. Cette distance entre théorie et réel persiste toujours malgré ce colmatage. Staline n'est pas « la faute à Marx », pas plus que Bonaparte (le premier) n'est la faute à Rousseau, Franco la faute à Jésus, Hitler la faute à Nietzsche ou Mussolini la faute à Sorel, même si leurs pensées ont été employées, à certains égards dans leur pureté même, pour couvrir ces totalitarismes.

Tout ceci à l'encontre de ce que nous répètent actuellement les « nouveaux philosophes » qui, jusqu'ici et que je sache, n'ont pas trouvé de meilleure réponse au problème que répéter, après Karl Popper⁴ mais avec bien moins d'intelligence et de subtilité que lui, que l'univers concentrationnaire est *dû* aux systèmes théoriques réputés « clos », voire à l'aspect *étatiste* des maîtres penseurs qui, ainsi, les inspirèrent. La distance entre la théorie et le réel explique en fait ce qui, sans cela, reste un paradoxe colossal : les totalitarismes se sont précisément référés à des penseurs qui, dans le contexte de leur époque, furent incontestablement bien moins étatistes que d'autres ; à Jésus, à Rousseau, à Nietzsche, à Sorel, à Marx enfin, dont le souci constant et primordial fut le dépérissement de l'Etat.

Je reviens à mon propos : ne pas tenir compte de cette distance entre théorie et réel, vouloir réduire à tout prix la distance entre théorie et pratique, c'est faire dire au marxisme n'importe quoi. On ne peut donc demander au marxisme, cette fois au « vrai » marxisme, la recette infaillible et épurée de déviations d'une authentique transition au socialisme démocratique, car c'est une réponse qu'il ne peut donner, pas plus qu'il n'a pu tracer la voie de ce qui se passe à l'Est.

Ceci ne veut pas dire que l'on ne puisse, pour une part décisive à la lumière du marxisme (car le marxisme n'explique pas tout, ne saurait pouvoir à lui seul tout expliquer), analyser l'Etat dans les pays dits du « socialisme réel » (URSS, Europe orientale, Chine), c'est-à-dire dans les pays où une certaine transition au socialisme a été

tentée et a abouti à la situation que nous connaissons. Il est évident que, pour ce faire, les analyses historiques (du genre « les conditions concrètes de ces pays ») ou celles de la stratégie politique qui y fut suivie (je vais m'y référer à la conclusion de ce texte), bien qu'absolument indispensables, ne suffisent pas. Est-ce à dire qu'il faudrait construire une théorie marxiste générale de l'Etat, pouvant rendre compte des aspects totalitaires du pouvoir dans ces pays, d'une façon analogue à celle des diverses généralisations simplificatrices qui, de l'autre côté, nous sont servies, avec la manière terroriste que l'on sait, par les divers experts des goulags ? Je ne le pense pas, bien que (plus : parce que) ce problème du totalitarisme est terriblement réel. Il ne peut être saisi, dans toute sa complexité, par des généralisations totalisantes. En jouant déjà cartes sur table je dirai ceci : on ne peut poser les jalons d'une analyse à la fois du totalitarisme moderne et de ses aspects dans les pays de l'Est, qu'en approfondissant et en développant les propositions théoriques générales sur l'Etat, mais aussi la théorie de l'Etat capitaliste précisément, dans ses relations aux rapports de production et à la division sociale capitaliste du travail. Deux choses que j'essaierai de faire en indiquant les racines du totalitarisme.

Bien entendu, il ne saurait s'agir que d'une position de jalons : l'Etat actuel dans les pays de l'Est est un phénomène spécifique et complexe, qu'on ne saurait en aucun cas réduire à l'Etat à l'œuvre dans nos sociétés, et qui sera l'objet essentiel de ce texte. L'Etat, dans ces pays, est très loin d'être une simple variante de l'Etat capitaliste. Je ne suis pas moins enclin à penser que les racines et le secret de certains côtés totalitaires de l'Etat dans les pays de l'Est résident, entre autres (car le capitalisme n'est pas la source de tous les maux⁵) mais sans doute fondamentalement, dans ce que je désignerai sous le terme d'*aspects capitalistes* de cet Etat, des rapports de production et de la division sociale du travail qui le sous-tendent. C'est à dessein, et à seul titre indicatif, que j'emploie ce terme d'*aspects capitalistes* car, qu'il s'agisse là de caractères capitalistes persistant dans un socialisme autoritaire particulier, d'influences d'un entourage-encercllement capitaliste dans des pays socialistes, ou alors d'un aboutissement, et dans quelle mesure, de ces pays à un effectif capitalisme d'Etat sous forme nouvelle, c'est là un problème particulier dans lequel je n'entrerais pas : il est suffisamment important pour mériter d'être

traité en son lieu propre. Mais cette position qui est la mienne a des effets plus larges : certaines de mes analyses se rapportant non seulement à l'Etat en général, mais aussi à l'Etat capitaliste dans ses relations aux rapports de production et à la division sociale du travail, concernent également, sous réserve toujours de sa spécificité, l'Etat dans les pays de l'Est. Il faudra l'avoir constamment sous vue, et je me chargerai à l'occasion de le rappeler.

Pour revenir à l'Etat capitaliste, j'ajoute enfin que sa théorie n'a de véritable statut scientifique que si elle réussit à saisir la reproduction et les transformations historiques de son objet dans les lieux où ces reproductions et transformations sont à l'œuvre, dans les diverses formations sociales, lieux de la lutte des classes : formes d'Etat selon les stades et phases du capitalisme (Etat libéral, Etat interventionniste, etc.), distinction de ces formes et des formes d'Etat d'exception (fascismes, dictatures militaires, bonapartismes), formes de régime dans les divers pays concrets. *La théorie de l'Etat capitaliste ne peut être coupée d'une histoire de sa constitution et de sa reproduction.*

Il ne s'agit pas pour autant de retomber dans le positivisme et l'empirisme et construire l'objet théorique de l'Etat capitaliste à l'instar d'un modèle ou d'un type idéal, c'est-à-dire par induction-addition comparative des traits propres aux divers Etats capitalistes concrets. Ceci veut dire simplement que, tout en maintenant la distinction entre *mode de production* (objet abstrait-formel dans ses déterminations économiques, idéologiques et politiques) et *formations sociales* concrètes (articulations, en un moment historique donné, de plusieurs modes de production), il ne faut pas considérer ces formations sociales comme de simples empilements-concrétisations spatialisés de modes de production reproduits dans l'abstrait, donc un Etat concret comme une simple réalisation de l'Etat du mode de production capitaliste. Les formations sociales sont les lieux effectifs d'existence et de reproduction des modes de production, donc de l'Etat dans ses diverses formes, formes qui ne peuvent être simplement déduites du type capitaliste d'Etat désignant un objet abstrait-formel. Mettre l'Etat capitaliste en tout premier lieu en relation avec les rapports de production ne signifie pas construire, à partir de là,

l'objet théorique de cet Etat. Objet type qui, par la suite, serait singularisé ou concrétisé de telle ou telle façon selon la lutte des classes dans telle ou telle formation sociale. Une théorie de l'Etat capitaliste ne peut être élaborée que par la mise en relation de cet Etat avec l'histoire des luttes politiques sous le capitalisme.

III

Je résume : si ce sont les rapports de production (tels ou tels) qui dessinent le champ de l'Etat, celui-ci a néanmoins un rôle propre dans la constitution même de ces rapports. La relation de l'Etat aux rapports de production est une première relation de l'Etat avec les classes sociales et la lutte des classes. En ce qui concerne l'Etat capitaliste, sa séparation relative d'avec les rapports de production, que ces rapports instaurent, est le fondement de son ossature organisationnelle et dessine déjà sa relation avec les classes sociales et la lutte des classes sous le capitalisme.

Le procès de production est en effet fondé dans l'unité du procès de travail et des rapports de production (eux-mêmes consistant en une double relation, celle de propriété économique et celle de possession). Cette unité est réalisée par le *primat* des rapports de production sur le procès de travail, souvent désigné comme « forces productives » et incluant la technologie et le procès technique. A l'encontre de l'économisme traditionnel qui aboutit directement au technicisme et ne voit, finalement, dans les rapports de production que la simple cristallisation-enveloppe-reflet d'un procès technologique des forces productives comme telles (en important ainsi, au sein même du procès de production, la conception qu'il se fait des rapports entre base et superstructure-reflet), c'est ce primat des rapports de production sur les forces productives qui confère à leur articulation la forme d'un *procès* de production et de reproduction. Si les forces productives possèdent une matérialité propre qu'on ne saurait ignorer, elles s'organisent pourtant toujours sous des rapports de production donnés (ce qui n'exclut donc ni les contradictions entre eux, ni leur développement inégal au sein d'un procès qui est l'effet de ce primat).

Ce n'est pas le passage du moulin à vent au moulin à vapeur qui explique le passage du féodalisme au capitalisme : toute l'œuvre de Marx le démontre malgré les ambiguïtés certaines qu'elle comporte, dues à l'influence de l'idéologie du progrès technique de la philosophie des Lumières jusque dans ses textes de la maturité.

C'est de ce primat que découle la présence des rapports politiques (et idéologiques) au sein des rapports de production. Les rapports de production et les relations qui les composent (propriété économique / possession) se traduisent sous la forme de *pouvoirs* de classe : ces pouvoirs sont organiquement articulés aux rapports politiques et idéologiques qui les consacrent et qui les légitiment. Ces rapports ne se surajoutent pas simplement à des rapports de production déjà là, n'agissent pas simplement sur eux par une action en retour dans une relation d'extériorité principielle, ou dans un rythme d'*a posteriori* chronologique. Ils sont eux-mêmes présents, sous forme spécifique à chaque mode de production, dans la constitution des rapports de production. Les rapports politiques (et idéologiques) n'interviennent donc pas simplement dans la reproduction des rapports de production, selon une acception actuelle et courante du terme de reproduction, où la reproduction occulte la constitution des rapports de production, en faisant introduire par la bande les rapports politico-idéologiques tout en maintenant aux rapports de production leur pureté originelle d'auto-engendrement. C'est parce que les rapports politico-idéologiques sont d'ores et déjà présents dans la constitution des rapports de production qu'ils jouent un rôle essentiel dans leur reproduction, et que le procès de production et d'exploitation est, en même temps, procès de reproduction des rapports de domination/subordination politique et idéologique. C'est de cette donnée fondamentale que découle la présence, spécifique pour chaque mode de production, de l'Etat, qui concentre, condense, matérialise et incarne les rapports politico-idéologiques, dans les rapports de production et leur reproduction.

C'est enfin de cette donnée que procède la première mise en place de l'Etat dans la constitution et la reproduction des classes sociales, bref dans la lutte des classes. Les rapports de production, dans leur relation aux rapports de domination/subordination politique et idéologique, tracent des places objectives (les classes sociales) qui ne sont elles-mêmes que des distinctions dans l'ensemble de la division sociale

du travail (rapports de production, qui ont le rôle déterminant, rapports politiques, rapports idéologiques). Cela, qui résulte donc du primat des rapports de production sur les forces productives, a également des implications quant aux places des classes sociales au sein même des rapports de production. C'est la division sociale du travail, telle qu'elle s'exprime par la présence des rapports politiques et idéologiques au sein du procès de production, qui détient le primat sur la division technique du travail. Ceci ne veut pas dire que la division technique du travail est réductible à la division sociale, mais qu'elle n'existe, et ne se reproduit, jamais qu'investie dans la division sociale.

Ces places de classe, qui se traduisent par des pouvoirs, consistent ainsi, déjà au sein des rapports de production, en pratiques et en luttes de classe. Ces rapports et la division sociale du travail, pas plus qu'ils ne constituent une structure économique extérieure (préalable) aux classes sociales, *n'appartiennent à un champ extérieur au pouvoir et aux luttes*. Il n'existe pas de classes sociales préalables à leur opposition, c'est-à-dire à leurs luttes. Les classes sociales ne sont pas posées « en soi » dans les rapports de production, pour entrer en lutte (classes « pour soi ») seulement après ou ailleurs. Situer l'Etat dans sa relation aux rapports de production, c'est dessiner les contours premiers de sa présence dans la lutte des classes.

2

Les appareils idéologiques : l'Etat, répression + idéologie ?

Si l'Etat a un rôle constitutif dans les rapports de production et dans la délimitation-reproduction des classes sociales, c'est qu'il ne se limite pas à l'exercice de la répression physique organisée. L'Etat détient également un rôle propre dans l'organisation des rapports idéologiques et de l'idéologie dominante. C'est sur quoi je m'arrêterai pour l'instant : le rôle éminemment positif de l'Etat ne se limite pas non plus au couple répression + idéologie.

L'idéologie ne consiste pas seulement, ou simplement, en un système d'idées ou de représentations : elle concerne aussi une série de *pratiques matérielles*, s'étendant aux coutumes, aux mœurs, au mode de vie des agents et se moule ainsi, comme ciment, dans l'ensemble des pratiques sociales, pratiques politiques et économiques comprises. Les rapports idéologiques sont eux-mêmes essentiels dans la constitution des relations de propriété économique et de possession, dans la division sociale du travail au sein même des rapports de production. L'Etat ne peut consacrer et reproduire la domination politique au moyen exclusif de la seule répression, de la force ou de la violence « nue », mais fait directement appel à l'idéologie, qui légitime la violence et qui contribue à organiser un *consensus* de certaines classes et fractions dominées à l'égard du pouvoir politique. L'idéologie n'est pas quelque chose de neutre dans la société : il n'existe d'idéologie que de classe. L'idéologie dominante notamment consiste en un pouvoir essentiel de la classe dominante.

Ainsi, l'idéologie dominante s'incarne dans les appareils d'Etat, qui ont également pour rôle d'élaborer, d'inculquer et de reproduire cette idéologie, ce qui est important dans la constitution et la reproduction de la division sociale du travail, des classes sociales et de la domination de classe. C'est par excellence le rôle de certains appareils qui relèvent de la sphère de l'Etat et qui ont été désignés comme les *appareils idéologiques d'Etat*, et cela qu'ils appartiennent formellement à l'Etat ou qu'ils conservent un caractère juridique « privé » : l'Eglise (l'appareil religieux), l'appareil scolaire, l'appareil officiel d'information (radio, télévision), l'appareil culturel, etc. Etant bien entendu que l'idéologie dominante intervient dans l'organisation des appareils (armée, police, justice-prisons, administration) à qui revient principalement l'exercice de la violence physique légitime.

Distinction entre appareils répressifs et appareils idéologiques qui a pourtant des limites très nettes : avant d'y venir, je mentionnerai le rôle répressif de l'Etat, qui va parfois tellement de soi qu'on n'en parle presque pas. Insister sur le rôle de l'Etat dans les rapports idéologiques ne devrait pas, comme cela se fait souvent*, conduire à sous-estimer son rôle répressif.

Par répression il faut entendre en tout premier lieu la violence physique organisée, au sens le plus matériel du terme, de *violence sur les corps*. Un des aspects essentiels du pouvoir, la condition de son instauration et de son maintien, c'est toujours la coercition des corps, mais aussi la menace sur les corps, la menace mortifère. Certes, le corps n'est pas une simple naturalité biologique, mais une institution politique : les rapports de l'Etat-pouvoir au corps sont autrement plus compliqués et étendus que ceux de la répression. Il n'empêche que l'ancrage de l'Etat reste toujours aussi son inscription contraignante sur les corps par des moyens physiques, la manipulation et la dévoration des corps. Ceci d'ailleurs à double égard : par des institutions qui actualisent la contrainte corporelle et la menace permanente de mutilation (prison, armée, police, etc.); par l'instauration, de la part de tout Etat, d'un *ordre corporel* qui à la fois institue et gère les corps en les façonnant, les pliant, les moulant et les enserrant dans les institutions et les appareils. L'Etat est coextensible, dans sa matérialité, d'un ravalement, d'une mise au pas et d'une consommation des corps des sujets, bref de son incarnation dans la corporéité même

des sujets-objets de la violence d'Etat. Si l'on ne peut parler d'une mortification corporelle de la part de l'Etat qui renverrait à l'image d'un corps premier, naturellement libre et politiquement dévié par la suite, alors qu'il n'y a de corps que politique, il ne reste pas moins qu'il s'agit toujours, dans cet ordre corporel, d'effectifs dressage et enrégimentation des corps, opérant par des dispositifs physiques appropriés. Que l'Etat capitaliste présente ici des particularités certaines, on le verra lors de l'examen du rôle de la loi où je traiterai de la question de la répression plus à fond.

Mais la conception qui soutient la distinction entre appareils répressifs et appareils idéologiques d'Etat appelle des réserves de fond : cette distinction ne peut être retenue qu'à titre purement descriptif et indicatif. Si cette conception, fondée sur les analyses de Gramsci, a le mérite à la fois d'élargir l'espace de l'Etat aux institutions idéologiques et de mettre en valeur la présence de l'Etat au sein des rapports de production, par le biais de son rôle dans les rapports idéologiques, il n'empêche qu'elle fonctionne en fait de façon restrictive. Cette conception, telle qu'elle a été systématisée par L. Althusser⁷, repose (je l'avais fait remarquer alors) sur le présupposé d'un Etat qui n'agirait, ne fonctionnerait, *que* par la répression *et* par l'inculcation idéologique. Elle suppose en quelque sorte que l'efficacité de l'Etat réside en ce qu'il interdit, exclut, empêche, impose à ne pas faire; ou alors en ce qu'il trompe, ment, occulte, cache ou fait croire : que ce fonctionnement idéologique réside en pratiques matérielles ne change rien à l'analyse restrictive du rôle de l'Etat selon cette conception. Elle considère l'économie comme instance autoreproductible et autorégulatrice, où l'Etat ne sert qu'à poser les *règles négatives* du « jeu » économique. Le pouvoir politique n'est pas présent dans l'économie, il ne saurait que l'encadrer; il ne saurait y être engagé par une positivité propre car il n'existe que pour empêcher (par la répression et l'idéologie) des interventions perturbatrices. Il s'agit là d'une vieille image juriste de l'Etat, celle de la philosophie juridico-politique des débuts de l'Etat bourgeois et qui n'a jamais correspondu à sa réalité.

Il est évident qu'avec une conception semblable de l'Etat, on ne

peut rien comprendre à son action propre dans la constitution des rapports de production. C'est déjà le cas pour la transition du féodalisme au capitalisme et pour le stade concurrentiel, dit libéral, du capitalisme. Mais ceci vaut encore plus, et tout particulièrement, pour l'Etat actuel qui s'engage au cœur même de la reproduction du capital. En somme, l'Etat agit aussi de façon positive, il *crée*, il *transforme*, il *fait du réel*. On ne peut guère saisir les actions économiques actuelles de l'Etat, sauf à jouer avec les mots, sous la modalité exhaustive de la répression ou de l'inculcation idéologique, étant pourtant entendu que ces aspects existent bel et bien dans la matérialité des fonctions actuelles de l'Etat.

Il y a plus : il est impossible à travers ce couple répression-idéologie de cerner les prises mêmes du pouvoir dans les masses dominées et opprimées, sans déboucher sur une conception à la fois policière et idéaliste du pouvoir. L'Etat dominerait les masses soit par la terreur policière ou la répression intériorisée — peu importe ici —, soit par l'imposture et par l'imaginaire. Il défend-interdit et/ou il trompe, car, tout en se gardant d'identifier idéologie et « fausse conscience », le terme d'idéologie ne maintient de sens qu'à condition d'admettre que les procédures idéologiques comportent une structure d'occultation-inversion. Croire que l'Etat n'agit que de la sorte, c'est tout simplement faux : le rapport des masses au pouvoir et à l'Etat, dans ce qu'on désigne notamment comme *consensus*, possède toujours un *substrat matériel*. Entre autres parce que l'Etat, travaillant à l'hégémonie de classe, agit dans le champ d'un équilibre instable de compromis entre les classes dominantes et les classes dominées. L'Etat assume ainsi en permanence une série de mesures matérielles positives à l'égard des masses populaires, même si ces mesures constituent autant de concessions imposées par la lutte des classes dominées. C'est là un fait essentiel, et l'on ne saurait rendre compte de la matérialité du rapport entre l'Etat et les masses populaires si on le réduisait au couple répression-idéologie. Ce qui, cela dit en passant, est également le fondement, avec l'accent mis sur le côté consentement, de toute une série de conceptions actuelles du pouvoir, telles notamment qu'elles s'expriment dans la discussion autour du phénomène fasciste⁸. C'est par l'image de l'Etat-pouvoir selon le couple répression-idéologie qu'on essaie d'expliquer la base de masse du fascisme : les masses auraient « désiré » la répression ou auraient été bernées par

l'idéologie fasciste. Saisir l'Etat sous les seules catégories de la répression-interdit et de l'idéologie-occultation conduit forcément à *subjectiviser* les raisons du consentement (pourquoi dit-on oui à l'interdit) et à les situer soit dans l'idéologie (au seul sens de tromperie : le fascisme a trompé les masses) soit dans le désir de la répression ou l'amour du Maître. Alors que même le fascisme a été contraint d'entreprendre une série de mesures positives à l'égard des masses (résorption du chômage, maintien et parfois amélioration du pouvoir réel d'achat de certaines catégories populaires, législation dite sociale), ce qui n'a pas exclu, bien au contraire, l'accroissement de leur exploitation (par le biais de la plus-value relative). Que l'aspect idéologique-leurre soit toujours présent ici ne change donc pas le fait que l'Etat agit aussi par la production du substrat matériel du consensus des masses au pouvoir. Substrat qui, s'il diffère de sa présentation idéologique dans le discours de l'Etat, n'est pas réductible à de la simple propagande.

Ce ne sont certes pas là les seuls cas d'efficace positive de l'Etat. Mais ces exemples devraient suffire pour l'instant à montrer que son action dépasse de loin la répression ou l'idéologie.

Un malentendu persistant s'attache par ailleurs à la représentation de l'Etat ramené au couple répression-idéologie : la reproduction de l'idéologie dominante est confondue à la simple occultation ou dissimulation des desseins et objectifs de l'Etat, qui ne produirait qu'un discours unificateur en permanence mystifiant, et ne s'avancerait ainsi que drapé de secret et toujours masqué.

Ceci est faux à plusieurs titres : une des fonctions de l'Etat, qui déborde le mécanisme d'inversion-occultation propre à l'idéologie, concerne cette fois son rôle *organisationnel* propre à l'égard des classes dominantes elles-mêmes et consiste aussi à *dire*, à *formuler* et à *déclarer ouvertement* les *tactiques de reproduction de leur pouvoir*. L'Etat ne produit pas un discours unifié : il en produit plusieurs, incarnés différenciellement dans ses divers appareils selon leur destination de classe, discours adressés aux diverses classes. Ou encore, il produit un discours segmentaire et fragmenté selon des lignes recoupant la stratégie du pouvoir. Le discours, ou les segments de discours adressés à la classe dominante et à ses fractions, parfois aussi aux

classes-appuis, sont bel et bien des discours avoués d'organisation. L'Etat et les tactiques qu'il incarne ne se cachent jamais tout à fait, non pas parce qu'il s'agit de conciliabules de couloir qui finissent par se savoir à l'insu de l'Etat, mais parce que, à un certain niveau, le dire de la tactique fait partie intégrante des dispositions de l'Etat en vue d'organiser les classes dominantes : il fait partie de l'espace scénique de l'Etat dans son rôle de *représentation* de ces classes (cas patent du fameux discours de de Gaulle de Mai 68, pas « idéologique » pour deux sous...). Fait en apparence paradoxal : tout, ou presque, de ce qu'ont réellement fait la bourgeoisie et son pouvoir a toujours été (avant et pendant) dit, déclaré, catalogué publiquement, quelque part, par un des discours de l'Etat, même si cela n'a pas toujours été entendu. Hitler n'a jamais caché son dessein d'exterminer les Juifs. Non seulement l'Etat, à un certain niveau, dit vrai, déclame la vérité de son pouvoir, mais assume également les moyens d'élaboration et de formulation des tactiques politiques. Il produit du savoir et des techniques de savoir qui, imbriquées certes dans l'idéologie, la débordent de loin. Les statistiques « bourgeoises » et l'INSEE, par exemple, éléments du savoir de l'Etat à des fins de stratégie politique, ne sont pas de la simple mystification.

Certes, la parole de l'Etat n'est pas celle de n'importe qui et ne vient pas de n'importe où ; il y a bien là un secret du pouvoir et un secret bureaucratique. Secret qui n'équivaut pourtant pas à un rôle univoque de silence, mais à celui précisément d'instauration, au sein de l'Etat, de circuits tels qui favorisent l'énonciation à partir de certains de ses lieux. Le silence bureaucratique n'est souvent, à l'égard de la classe dominante, qu'organisateur de parole. Si l'Etat ne dit pas toujours sa stratégie dans son discours vers la classe dominante, ce n'est le plus souvent pas parce qu'il a peur de dévoiler ses desseins aux classes dominées. C'est que si, au sein de l'Etat, des tactiques s'affirment, la stratégie n'est que la résultante d'une démarche contradictoire d'entrechocs entre ces diverses tactiques et les circuits, réseaux et appareils qui les incarnent, et qu'elle n'est donc souvent pas sue, ni connue au préalable dans (et par) l'Etat lui-même ; elle n'est donc pas toujours discursivement formulable.

L'indice d'idéologisation du discours, mais aussi des pratiques matérielles de l'Etat, est donc fluctuant, variable et diversifié selon les classes ou fractions de classe auxquelles l'Etat s'adresse et sur les-

quelles il agit. Si la vérité du pouvoir échappe souvent aux masses populaires, ce n'est pas que l'Etat la cache à tous, la masque expressément, mais que, pour des raisons infiniment plus complexes, il leur arrive de ne pas entendre le discours de l'Etat aux classes dominantes.

Enfin, quand l'action de l'Etat est saisie à travers le seul couple idéologie-répression, cela conduit en ce qui concerne les appareils d'Etat, notamment :

a / A scinder l'exercice du pouvoir en deux groupes d'appareils : les appareils répressifs et les appareils idéologiques d'Etat. Ce qui a pour inconvénient majeur de réduire la spécificité de l'*appareil économique d'Etat* en la dissolvant dans les divers appareils répressifs et idéologiques, de rendre impossible la localisation de ce réseau d'Etat où se concentre par excellence le pouvoir de la fraction hégémonique de la bourgeoisie, d'occulter enfin les modalités requises pour la transformation de cet appareil économique dans le cas de la transition au socialisme, par rapport à celles requises pour la transformation des appareils répressifs et idéologiques ;

b / A distinguer de façon quasi nominaliste et essentialiste certains appareils en répressifs (agissant principalement par la répression) et en idéologiques (agissant principalement par l'idéologie), ce qui est discutable. Selon les formes d'Etat et de régime et selon les phases de reproduction du capitalisme, certains appareils peuvent glisser d'une sphère à l'autre, accumuler ou permuter des fonctions : exemple caractéristique de l'armée qui, dans certaines formes de dictature militaire, devient directement un appareil idéologico-organisationnel en fonctionnant principalement comme parti politique de la bourgeoisie. Inutile de signaler d'ailleurs le rôle idéologique constant de toute une série d'appareils répressifs (la justice, la prison, la police), de telle sorte que cette classification taxinomique dérivée du critère fort vague de « principalement » (principalement répressifs ou principalement idéologiques) semble s'évanouir.

Bref, la formulation de l'espace étatique en termes d'appareils répressifs et d'appareils idéologiques ne peut être retenue qu'à titre purement descriptif et en tenant compte des réserves faites. Elle a le mérite d'élargir la sphère étatique en y incluant une série d'appareils, souvent « privés », d'hégémonie et d'insister sur l'action idéologique de l'Etat, mais n'implique pas moins une conception de l'Etat et de son action qui reste encore restrictive.

3

L'Etat, les pouvoirs et les luttes

L'Etat détient donc un rôle décisif dans les rapports de production et la lutte des classes, en étant d'ores et déjà présent dans leur constitution et, ainsi, dans leur reproduction.

Mais alors que l'une des caractéristiques de l'histoire théorique du marxisme, au sein de la III^e Internationale notamment, fut d'avoir négligé la spécificité de l'espace politique propre à l'Etat et son rôle essentiel (la superstructure simple appendice de la base), les critiques faites actuellement au marxisme concernent son prétendu « étatisme ». Tant que le marxisme négligeait l'Etat, c'était de l'économisme; lorsqu'il parle de l'Etat, ce ne saurait être que de l'étatisme. Critiques qui ne se réfèrent pas simplement à la pratique politique stalinienne et à la réalité sociopolitique des régimes des pays de l'Est, mais à la théorie marxiste elle-même. Or, si l'Etat joue le rôle que je viens de tracer, il ne reste pas moins que, à l'encontre de ce qu'on lit actuellement un peu partout, le pouvoir ne s'identifie pas et ne se réduit pas, pour le marxisme, à l'Etat.

Si l'on tient compte du primat, dans le procès de production, des rapports de production sur les forces productives, on est amené à considérer que les rapports de production et les relations qui les composent (propriété économique / possession) se traduisent en pouvoirs émanant des places que ces relations dessinent. Pouvoirs de classe en l'occurrence, renvoyant au rapport fondamental d'exploitation : la propriété économique désigne notamment la capacité

(le pouvoir) d'affecter les moyens de production à des utilisations données et de disposer ainsi des produits obtenus, la possession la capacité (le pouvoir) de mettre en œuvre les moyens de production et de maîtriser le procès de travail. Ces pouvoirs se situent eux-mêmes dans un réseau de rapports entre exploitants et exploités, dans les oppositions entre pratiques de classe différentes, bref dans une lutte de classe : ces pouvoirs sont inscrits dans un système de *relations* entre classes. C'est précisément en considérant le procès économique et les rapports de production comme réseau de pouvoirs, que l'on peut saisir le fait que ces rapports de production, comme pouvoirs, sont liés constitutivement aux rapports politiques et idéologiques qui les consacrent et les légitiment, et qui sont présents dans ces relations économiques.

On voit donc bien que :

1 Les rapports de pouvoir ne sont pas, pour le marxisme, comme par exemple le soutiennent Foucault ou Deleuze, « en position d'extériorité à l'égard d'autres types de rapports : processus économiques... »⁹. Le processus économique est lutte de classe, donc aussi rapports de pouvoir (et non seulement de pouvoir économique) : étant entendu que ces pouvoirs sont spécifiques en ce qu'ils sont attachés à l'exploitation (ce dont, cela dit en passant, il n'est que rarement question chez Foucault ou Deleuze). Le pouvoir, renvoyant dans le cas des classes à des places objectives ancrées dans la division du travail, et désignant la capacité de chacune à réaliser ses intérêts spécifiques en relation oppositionnelle avec la capacité d'autres classes à réaliser les leurs, ne saurait échapper aux rapports économiques. Ces rapports de pouvoir, ancrés dans la production de la plus-value et dans leur relation aux pouvoirs politico-idéologiques, sont d'ailleurs matérialisés dans des institutions-appareils spécifiques : les entreprises-usines-unités de production, lieux d'extraction de la plus-value et d'exercice de ces pouvoirs.

2 Le pouvoir n'est absolument pas réduit ou identifié à l'Etat, ainsi encore que Foucault ou Deleuze le disent du marxisme, pour qui « le pouvoir serait pouvoir d'Etat, il serait lui-même localisé dans un appareil d'Etat... » et « serait identifié à l'Etat »¹⁰. Les rapports de pouvoir, comme c'est le cas pour la division sociale du travail et la lutte des classes, *débordent de loin l'Etat*.

Ils débordent l'Etat, même si l'on abandonne une définition juridique et étroite de l'Etat qui reste étonnamment présente chez Foucault, ou Deleuze. L'ensemble des appareils d'hégémonie, même juridiquement privés, font partie de l'Etat (appareils idéologiques, culturels, église, etc.), alors que pour Foucault et Deleuze l'Etat reste toujours limité à son seul noyau public (armée, police, prison, tribunaux, etc.). Ce qui leur permet de dire que le pouvoir existe aussi hors de l'Etat tel qu'ils le conçoivent : une série de lieux, censés être hors de l'Etat (appareil santé-asiles, hôpitaux, appareil sportif, etc.), mais constituer néanmoins des lieux de pouvoir, sont d'autant plus des lieux de pouvoir qu'ils sont inclus dans le champ stratégique de l'Etat.

Je dis d'*autant plus* et pas en *tant que* (inclus dans l'Etat) : le pouvoir déborde de loin l'Etat, même conçu de façon large, et ce en plusieurs sens.

Tout d'abord, les pouvoirs rapportés aux classes sociales et à la lutte des classes ne sont pas réduits à l'Etat. C'est le cas notamment des pouvoirs dans les rapports de production, en dépit de leurs intersections avec le pouvoir politique, et du fait que leur relation à l'Etat n'est pas une relation d'extériorité. Mais il y a plus : il est vrai, l'Etat capitaliste, plus particulièrement sous sa forme actuelle, et outre le fait que cet Etat doit de toute façon être conçu de façon large, concentre de plus en plus en lui les diverses formes de pouvoir. Intervenant de plus en plus dans toutes les sphères de la réalité sociale, dissolvant le tissu social traditionnellement « privé », il se diffuse dans les réseaux les plus capillaires et investit tendanciellement les secteurs du pouvoir, de tout pouvoir de classe (c'est ce qui importe pour l'instant). Du rapport étroit, relevant de la forme actuelle de séparation entre travail intellectuel et travail manuel, entre l'Etat et un savoir directement instauré en discours d'Etat, donc constitué en technique politique, à l'investissement par l'Etat des domaines dits de consommation collective (transports, logement, santé, assistance sociale, loisirs) où les pouvoirs idéologico-symboliques matérialisés dans les productions (habitations, lieux culturels, etc.) prolongent directement les rapports étatiques, les relations entre les pouvoirs de classe et l'Etat deviennent de plus en plus étroits. Cela étant dit, il ne reste pas moins vrai que les pouvoirs de classe, et pas seulement économiques, outrepassent toujours l'Etat. Le discours d'Etat,

même étendu à ses appareils idéologiques, n'épuise pas par exemple tout discours politique, discours qui pourtant inclut, dans sa structure, un pouvoir de classe. De même, le pouvoir idéologique n'est jamais épuisé par l'Etat et ses appareils idéologiques : ceux-ci, pas plus qu'ils ne créent l'idéologie dominante, ne sont les facteurs premiers ou exhaustifs de reproduction des rapports de domination/subordination idéologique. Les appareils idéologiques ne font qu'élaborer et inculquer l'idéologie dominante : ce n'est pas l'Eglise qui, comme le soutenait déjà M. Weber, crée et perpétue la religion, mais c'est la religion qui crée et perpétue l'Eglise. Bref, les rapports idéologiques présentent toujours un ancrage qui déborde les appareils et qui consiste déjà en rapports de pouvoir.

Ceci conduit à rappeler une proposition supplémentaire : si les pouvoirs de classe ne sont pas réduits à l'Etat et débordent toujours ses appareils, c'est parce que ces pouvoirs, ancrés dans la division sociale du travail et l'exploitation, détiennent toujours le primat sur les appareils qui les incarnent, notamment l'Etat. Ce qui revient à exprimer sous forme différente la proposition selon laquelle, dans le rapport complexe lutte de classes / appareils, *ce sont les luttes qui détiennent le rôle premier et fondamental*, luttes (économiques, politiques, idéologiques) dont le champ, déjà au niveau de l'exploitation et des rapports de production, n'est autre que celui des rapports de pouvoir.

Est-ce à dire pour autant que l'Etat n'a qu'un rôle secondaire et négligeable dans l'existence matérielle du pouvoir ? Faudrait-il, afin de sortir de l'imagerie d'un Etat totalisant, retomber dans l'illusion d'un Etat simple appendice du social ? Il n'en est rien. L'Etat a un rôle constitutif dans l'existence et la reproduction des pouvoirs de classe, voir plus généralement dans la lutte des classes, ce qui renvoie à sa présence dans les rapports de production. Il a un rôle constitutif et il faut entendre cette proposition au sens fort. Ce qui implique que l'on se démarque également de tout un courant actuel qui, insistant sur la primauté du « social » au sens le plus vague du terme (la « société » comme principe « instituant » de l'Etat), arrive précisément à cette image de l'Etat comme appendice du social.

Courant qui, sous sa forme actuelle, est surtout connu en France par les analyses, et leur évolution, des auteurs de la revue des années 50, *Socialisme et Barbarie* (Lefort, Castoriadis, etc.). A travers les critiques d'étatisme qu'ils adressent au marxisme, ils témoignent des mêmes erreurs que le marxisme instrumentaliste¹¹ : l'Etat comme simple appendice des luttes et du pouvoir. Courant qui revêt de l'importance non pas tellement par ses analyses elles-mêmes, mais par la façon dont ces analyses s'accrochent à la tradition libertaire du mouvement ouvrier français, notamment dans certains secteurs de la CFDT et de la tendance « Assises du socialisme » du Parti socialiste¹². Accrochage sur le courant autogestionnaire qui est largement le résultat d'un quiproquo : il s'agit de fonder une politique autogestionnaire, largement justifiée dans l'accent qu'elle met sur la nécessité de formes de démocratie directe à la base, sur une théorie négligeant le rôle réel de l'Etat. Dans le meilleur des cas, il s'agit ici de prendre ses désirs pour des réalités : déduire une politique antiétatiste d'une vision selon laquelle l'Etat disparaît quasiment dans son rôle propre. Alors que c'est le rôle terriblement réel de l'Etat qui nécessite précisément une transition au socialisme largement appuyée sur la démocratie directe, et ceci implique la connaissance exacte de l'Etat et de son rôle actuel. Tant il est vrai qu'une certaine tradition du socialisme étatiste-jacobin procède, elle aussi, de la conception instrumentale d'un Etat simple appendice du social et des classes. Etat dont le renforcement illimité ne saurait avoir de conséquences néfastes tant qu'il s'agirait d'un Etat ouvrier, simple appendice de la classe ouvrière.

Mais pour circonscrire exactement le rôle constitutif de l'Etat dans les rapports de production et la lutte des classes, donc dans les relations de pouvoir, il faut distinguer une fois pour toutes cette question, dans son contexte théorique, de celle de l'origine chronologique et de la genèse (qui fut premier, la poule ou l'œuf, l'Etat ou la lutte des classes / rapports de production) : il faut rompre radicalement avec le courant positiviste-empiriste, voir historiciste, y compris au sein du marxisme. Parler, dans l'ordre d'explication théorique, d'un champ social de division du travail en classes et de pouvoir de classe avant l'existence de l'Etat, d'un socle originellement premier (au sens chronologique et généalogique) engendrant par la suite l'Etat qui, certes, y interviendrait, mais après coup, n'a strictement aucun sens.

Où division en classes et, donc, lutte et pouvoir de classe il y a, l'Etat, le Pouvoir politique institutionnalisé, est d'ores et déjà là. Il n'y a pas, dans cet ordre, de lutte et de pouvoir de classe avant l'Etat ou sans l'Etat, pas d'« état de nature » ou d'« état social » préexistant ou précédant l'Etat, comme le voudrait toute une tradition qui porte les traces évidentes de la philosophie politique des Lumières (celle du contrat social préalable à l'Etat). L'Etat balise d'ores et déjà le champ des luttes, y compris celui des rapports de production, organise le marché et les relations de propriété, institue la domination politique et instaure la classe politiquement dominante, marque et codifie toutes les formes de la division sociale du travail, tout réel social dans le cadre référentiel d'une société divisée en classes.

C'est en ce sens précis que l'on ne peut penser, une fois l'Etat posé, un réel social quelconque (un savoir, un pouvoir, une langue, une écriture) figurant un état premier par rapport à l'Etat, mais un réel social toujours en relation avec l'Etat et avec la division en classes. Ceci ne veut pas dire qu'il n'y a jamais eu de réel social et de pouvoir sans Etat ou, chronologiquement, avant l'Etat, sans division en classes ou, chronologiquement, avant cette division, mais que, dans le cadre référentiel d'une société divisée en classes et à l'Etat, ce réel n'est pas pensable tant que l'Etat est mis entre parenthèses. Même si l'on admet le fait historique d'un réel social avant l'Etat, une fois l'émergence de l'Etat posée, tout réel social doit être considéré comme entretenant des rapports constitutifs avec lui.

Ainsi, si (une) histoire est (l')histoire de la lutte des classes, si les sociétés « primitives » sans Etat sont des sociétés sans (cette) histoire, c'est aussi que cette histoire n'existe pas sans Etat. Il n'y a pas une histoire des luttes dont l'Etat serait, à un moment donné, le résultat et le fruit : cette histoire n'est pas pensable sans Etat. Non pas que, à partir du moment où l'Etat est apparu on est entré dans un temps irrémédiable (l'Histoire) où, tant qu'il y aura des Hommes, il y aura désormais l'Etat, mais, comme le disait Marx, fin de la division en classes signifie fin de l'Etat et, par là même, fin d'un certain temps qui n'est pas la fin des temps mais la fin d'une certaine histoire, qu'il désignait aussi comme préhistoire de l'humanité.

La division en classes et la lutte des classes ne peuvent donc pas être pensées comme *origine* de l'Etat, au sens d'un principe de genèse de

l'Etat. Faut-il en conclure que ceci remet en cause la proposition essentielle du *fondement* de l'Etat dans les luttes sociales, à savoir le rôle déterminant des rapports de production et, plus généralement, le primat des luttes et des relations de pouvoir par rapport à l'Etat ? Bref, poser ainsi la question de l'Etat, est-ce faire de l'étatisme ?

Je pose la question par ce biais précis pour distinguer l'écheveau embrouillé des diverses tendances actuelles qui, si elles ont comme point commun de mettre en cause ce fondement de l'Etat et du pouvoir dans les luttes des classes, ne s'en distinguent pas moins par ailleurs. Aussi vais-je réserver pour plus tard le traitement, à cet égard, de la problématique de Foucault, qui consiste pour l'essentiel à rapporter la relation de l'Etat et des rapports de production, des pouvoirs économiques et des pouvoirs politiques, à un tiers principe, à un « diagramme » de Pouvoir commun aux divers pouvoirs en un moment donné. Conception qui au moins ne s'aventure pas dans une théorie générale du pouvoir depuis l'origine des temps, et ne voit pas dans l'Etat le fondement de tout réel social.

Mais c'est ce que fait tout le courant actuel dit de la « nouvelle philosophie », qui, dans une aussi prétentieuse que creuse métaphysique du Pouvoir et de l'Etat, renoue, de B. H. Lévy à A. Gluckmann, avec une vieille tradition institutionnaliste : l'Etat comme principe fondateur et instituant de tout rapport social, forme apriorique de tout réel social possible, archi-Etat originaire dont les luttes sociales ne seraient que le miroir et n'advindraient à l'existence que par lui. Ce n'est pas le marxisme mais cette conception qui réduit tout pouvoir à l'Etat, et voit dans tout pouvoir la conséquence de cette réalité première que serait le Pouvoir-Etat. Tout est toujours la réplique du Maître, de l'Etat et de la Loi (la théorie psychanalytique version lacanienne oblige) car il n'y aurait, pas plus que des luttes, un réel social quelconque, pouvoir, langue, savoir, discours, écriture ou désir, que *par* lui. Mal *radical* et, en ce sens, incontournable par quelque lutte que ce soit, toute lutte n'étant que la doublure et l'image du Prince, constituée dans les rets originaux d'un Pouvoir-Etat éternel dont la pérennité relève d'une universalité et nécessité à caractère métaphysique. Il est alors le fondement-origine de tout, le fondement parce que l'origine, et *vice versa*. Le totalitarisme étatique est à la fois originaire et éternel car le sujet de toute Histoire possible, c'est l'Etat : en fait de Kant, c'est Hegel que l'on retrouve.

L'Etat est donc tout : à quoi répond, de façon symétriquement inverse, l'autre courant que j'ai mentionné, et qui participe donc de la même problématique, que c'est le social qui est tout et que l'Etat n'en est que l'appendice institué. Le poids des termes respectifs d'Etat et de société a changé, la problématique reste la même : celle d'une causalité mécanique et linéaire, fondée sur un principe moniste simple et calquée sur une métaphysique des origines.

Il faut donc rappeler certaines analyses que nombre d'entre nous avait faites depuis longtemps : le rôle déterminant des rapports de production, le primat des luttes de classe sur l'Etat et ses appareils ne peuvent être saisis selon une causalité mécanique, transposée, qui plus est, en causalité chronologique linéaire ; ce que nous avons désigné par le terme d'*historicisme*. Cette détermination et ce primat ne signifient pas pour autant, et forcément, une existence historique antérieure à l'Etat : que ceci soit ou non le cas c'est, si j'ose dire, une autre affaire. Ceci vaut tout d'abord pour les relations entre l'Etat et les rapports de production de tel ou tel mode de production, et pour la transition d'un mode de production à un autre. Marx l'avait parfaitement établi lorsqu'il distinguait tels ou tels rapports de production comme « présumé » ou *prins logique* de tel ou tel Etat, d'une précedence historico-chronologique de ceux-là sur ceux-ci. La détermination de l'Etat par les rapports de production, le primat des luttes sur l'Etat s'inscrivent dans des temporalités différentielles pour chacun, en historicités propres à développement inégal : une forme d'Etat peut précéder, dans l'ordre de la genèse historique, les rapports de production auxquels elle correspond. Les exemples abondent dans l'œuvre de Marx et j'avais moi-même montré que c'était le cas pour l'Etat absolutiste en Europe, Etat à dominante capitaliste alors que les rapports de production présentent encore une dominante féodale.

Exemples indicatifs concernant les rapports de telle ou telle forme d'Etat et de tels ou tels rapports de production et luttes des classes, mais qui ont une portée plus générale, car ils renvoient aussi à l'origine de l'Etat. On voit que la question de l'origine historique de l'Etat, celle de l'ordre de succession, dans l'historiographie de la genèse, entre l'Etat d'une part, les rapports de production et les pouvoirs de classe de l'autre, n'est pas théoriquement homogène à celle du

fondement de l'Etat dans les rapports de production, les luttes des classes et les relations de pouvoir.

Il ne reste pas moins qu'une série de malentendus tiennent ici à Engels lui-même. Je dirai schématiquement qu'Engels, tributaire dans ce cas de la problématique historiciste d'une causalité linéaire, a essayé de fonder le primat de la division en classes et de leurs luttes sur l'Etat, en calquant précisément cette question sur celle de la genèse de l'Etat, cédant ainsi au mythe des origines. Un des objectifs de *L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat* est de démontrer l'apparition historiquement première, dans les sociétés dites primitives, de la division en classes dans les rapports de production : division qui donnerait par la suite naissance à l'Etat. Ce qui est censé constituer une « preuve » de la détermination de l'Etat par les rapports de production et de son fondement en eux. Il est évident que cette preuve, à supposer même que l'investigation historique d'Engels soit exacte, n'en est pas une : ou plutôt, qu'elle ne serait une preuve que si le marxisme était un historicisme intégral.

Mais il est tout aussi évident qu'un ordre inverse d'émergence historique dans la série des origines ne saurait fournir de preuve du contraire : à moins qu'on ne partage soi-même cette problématique historiciste. Je me réfère notamment ici aux travaux de Pierre Clastres qui, en arguant que le passage des sociétés sans Etat aux sociétés à Etat s'opérerait par une émergence première du pouvoir politique, émergence qui précéderait la division en classes dans les rapports de production, tire, après bien d'autres, l'argument d'un rôle fondamental et déterminant de l'Etat par rapport à celle-ci. Argument supposé accablant d'une critique contre le marxisme : « C'est donc bien la coupure politique qui est décisive, et non le changement économique... Et si l'on veut conserver les concepts marxistes d'infrastructure et de superstructure, alors faut-il peut-être accepter de reconnaître que l'infrastructure c'est le politique, que la superstructure, c'est l'économique... » Et encore : « La relation politique du pouvoir précède et fonde la relation économique d'exploitation. Avant d'être économique, l'aliénation est politique, le pouvoir est avant le travail, l'économique est une dérive du politique, l'émergence de l'Etat détermine l'apparition des classes »¹³. Exemple éclatant, s'il en est, de raisonnement historiciste de causalité linéaire, participant exactement de la même problématique, dans ce cas, que celle

d'Engels. A supposer que les analyses de Clastres soient historiquement pertinentes, ce sur quoi je me garderai bien de prendre parti, elles ne sont pas en contradiction avec le marxisme, puisque « fondement » de l'Etat dans les rapports de production-division des classes ne signifie pas « origine » nécessairement préalable de ceux-ci par rapport à celui-là. Ces analyses ne mettent pas en cause le rôle déterminant des rapports de production et le primat des luttes sur l'Etat : elles ne sont une preuve dans cette direction que pour une problématique positiviste-empiriste, voire historiciste, qui confond *origine* et *fondement*. C'est entre autres le cas de B. H. Lévy¹⁴ lorsqu'il évoque les analyses de Clastres à l'appui de la thèse d'une éternité de l'Etat, fondement, car origine, de tout.

Non seulement les luttes des classes détiennent le primat sur l'Etat et le débordent de loin, mais les rapports de pouvoir outrepassent l'Etat dans un autre sens aussi : *les rapports de pouvoir ne recouvrent pas exhaustivement les rapports de classe* et peuvent déborder les rapports de classe eux-mêmes. Ceci ne veut certes pas dire qu'ils n'ont pas, dans ce cas, de pertinence de classe, qu'ils ne se situent pas aussi sur le terrain de la domination politique ou qu'ils n'en sont pas un enjeu, mais qu'ils ne relèvent pas du même fondement que la division sociale du travail en classes, qu'ils n'en sont donc pas la simple conséquence, et qu'ils ne lui sont ni homologues ni isomorphes : c'est le cas des rapports hommes-femmes notamment. On le sait maintenant : la division en classes n'est pas le terrain exhaustif de constitution de tout pouvoir, même si, dans les sociétés de classe, tout pouvoir revêt une signification de classe. Conséquence connue : transformer radicalement les appareils d'Etat dans une transition au socialisme ne saurait suffire pour abolir ou transformer l'ensemble des rapports de pouvoir.

Or, même si ces rapports de pouvoir débordent les rapports de classe, pas plus qu'ils ne peuvent se passer d'appareils et d'institutions spécifiques qui les matérialisent et les reproduisent (le couple, la famille), les appareils d'Etat ne se tiennent à leur écart. L'Etat intervient par son action et ses effets dans *tous* les rapports de pouvoir, afin de leur assigner une pertinence de classe et de les investir dans

la trame des pouvoirs de classe. L'Etat prend ainsi en charge des pouvoirs hétérogènes qui deviennent des relais et des appoints du pouvoir (économique, politique, idéologique) de la classe dominante. Le pouvoir dans les rapports sexuels hommes-femmes, sans doute hétérogène aux rapports de classe, n'en est pas moins investi, biaisé et reproduit, entre autres par l'Etat (mais aussi par l'entreprise-usine), comme rapport de classe : le pouvoir de classe le traverse, l'utilise, le démultiplie, bref lui assigne sa signification politique. L'Etat n'est pas un Etat de classe au seul sens où il concentre le pouvoir fondé dans les rapports de classe, mais au sens aussi où il se propage *tendanciellement* dans tout pouvoir en s'en appropriant les dispositifs, pouvoir qui, pourtant, le déborde constamment.

Ces mises au point faites, il reste que le marxisme pose ici certaines propositions :

a / Le pouvoir de classe est le socle fondamental du pouvoir dans une formation sociale divisée en classes, dont le moteur est la lutte des classes;

b / Le pouvoir politique, bien que fondé sur le pouvoir économique et les relations d'exploitation, est primordial en ce sens que sa transformation conditionne toute modification essentielle des autres champs du pouvoir, étant entendu qu'elle n'y suffit pas;

c / Le pouvoir politique, dans le mode de production capitaliste, occupe un champ et une place spécifique par rapport aux autres champs de pouvoir, et ce en dépit des intersections;

d / Ce pouvoir est concentré et matérialisé par excellence dans l'Etat, lieu central d'exercice du pouvoir politique.

Ensemble de propositions refusées notamment par Foucault et Deleuze au profit d'une vision qui dilue et éparpille le pouvoir dans des microsituations innombrables, sous-estime considérablement l'importance des classes et de la lutte des classes et ignore le rôle central de l'Etat. Je n'ai pas l'intention d'aller pour le moment plus loin : mais sur ces points, ils renouent avec une vieille tradition de la sociologie et de la science politique anglo-saxonne, celle du

déplacement du centre de l'analyse de l'Etat vers le « pluralisme des micropouvoirs », du fonctionnalisme à l'institutionnalisme, de Parsons à Merton, Dahl, Lasswell et Etzioni, qui ont explicitement développé tous ces points. Tradition relativement inconnue en France, où la pensée politique s'est en revanche toujours concentrée sur l'Etat (juridique). Seule cette méconnaissance, liée au provincialisme bien connu du champ intellectuel français, permet de présenter ces analyses comme des nouveautés, alors qu'elles constituent des vieilleries les plus traditionnelles qui soient. Les mérites incontestables de Foucault se situent ailleurs. Il n'est pas moins remarquable que ce discours, qui tend à rendre le pouvoir invisible en le pulvérisant dans la capillarité de microréseaux moléculaires, rencontre le succès que l'on sait en un moment où l'expansion et le poids de l'Etat atteignent un degré inégalé jusqu'ici.

Je résume : tout pouvoir (et pas seulement un pouvoir de classe) n'existe que matérialisé dans des appareils (et pas seulement dans les appareils d'Etat). Ces appareils ne sont pas de simples appendices du pouvoir mais y détiennent un rôle constitutif : l'Etat lui-même est organiquement présent dans l'engendrement des pouvoirs de classe. Mais dans le rapport pouvoir/appareils, plus particulièrement lutte des classes / appareils, c'est la lutte (des classes) qui détient le rôle fondamental, lutte dont le champ n'est autre que celui des rapports de pouvoir, d'exploitation économique et de domination/subordination politico-idéologique. Les luttes détiennent toujours le primat sur les appareils-institutions et les débordent constamment.

Ainsi, contre toute conception en apparence libertaire ou autre, qui se nourrit d'illusions, l'Etat a un rôle constitutif non seulement dans les rapports de production et les pouvoirs qu'ils réalisent, mais dans l'ensemble des relations de pouvoir, à tous les niveaux. En revanche, contre toute conception étatiste, de Max Weber qui voyait déjà dans les appareils/institutions le lieu originel et le champ premier de constitution des rapports de pouvoir, à l'actualité brûlante, ce sont les luttes, champ premier des rapports de pouvoir, qui détiennent toujours le primat sur l'Etat. Ceci ne concerne pas seulement les luttes économiques, mais l'ensemble des luttes, luttes politiques et

idéologiques comprises. Certes, dans ces luttes, ce sont les rapports de production qui ont le rôle déterminant. Mais le primat des luttes sur l'Etat déborde les rapports de production parce qu'il ne s'agit pas, dans ce cas, d'une structure économique qui, à son tour, fonderait des luttes, ces rapports de production étant déjà rapports de lutte et de pouvoir. Ensuite parce que c'est ce rôle déterminant qui fait, pour l'essentiel et plus généralement, *que luttes il y a* et que l'ensemble des luttes détient le primat sur l'Etat. En rejetant ce fondement des luttes, c'est non seulement le rôle déterminant de l'économique que l'on rejette, mais le primat même des luttes, quelles qu'elles soient, sur l'Etat. Alors qu'on pense rejeter la tyrannie de l'économique, c'est forcément dans l'omnipotence dévoratrice de l'Etat-pouvoir que l'on se trouve.

On le voit donc, parmi les mauvaises querelles (car il y en a de bonnes) que l'on fait à la pensée de Marx, il n'y a sans doute pas de plus aveugle et ignorante que celle d'étatisme, même si elle procède d'intentions politiques parfaitement légitimes (politique antiétatiste) et qu'elle soit, certes, fondée sur les aspects totalitaires de l'Etat dans les pays dits du socialisme réel. Nulle part ailleurs cette critique à Marx ne s'est présentée avec une telle mauvaise foi que chez nos « nouveaux philosophes », notamment A. Glucksmann. Je ne m'en occuperai pas : je donne, à ce sujet, la parole à J. Rancière qui, par ailleurs, n'est pas tendre, loin de là, pour la pensée de Marx : « Glucksmann, lui, est plus radical lorsqu'il lui faut démontrer, contre toute évidence, que Marx valorise l'Etat comme l'opposé de la société privée. C'est l'impossibilité de fournir la moindre preuve qui lui fournit sa preuve suprême : *Le chapitre de l'Etat*, écrit Glucksmann, *bien que prévu, comme par hasard, manque dans Le Capital*. Logique stalinienne bien connue : la meilleure preuve que les gens sont coupables, c'est qu'il n'y a pas de preuves. Car s'il n'y a pas de preuves, c'est qu'ils les ont dissimulées ; et s'ils les ont dissimulées, c'est qu'ils sont coupables »¹⁵.

PREMIÈRE PARTIE

La matérialité institutionnelle de l'Etat

On peut maintenant revenir à notre problème initial : la matérialité institutionnelle de l'Etat comme appareil « spécial » ne peut être réduite à son rôle dans la domination politique. Elle doit être, en tout premier lieu, recherchée dans la relation de l'Etat avec les rapports de production et la division sociale du travail qu'ils impliquent. Mais cette relation n'est pas d'un ordre épistémologique différent que la relation de l'Etat avec les classes sociales et la lutte des classes. La mise en relation de l'Etat avec les rapports de production et la division sociale du travail n'est que le premier moment, certes distinct, d'une et même démarche : celle de la mise en relation de l'Etat avec l'ensemble du champ des luttes. C'est ce que j'essaierai de montrer ici en ce qui concerne, plus particulièrement, l'Etat capitaliste, sans revenir, de façon exhaustive, sur des analyses faites dans mes textes précédents. Je me contenterai d'approfondir et de compléter certains points, de rectifier d'autres, à la lumière d'analyses que nous sommes, maintenant, en mesure de faire.

La question à laquelle j'avais essayé de répondre déjà dans *Pouvoir politique et classes sociales* était la suivante : pourquoi la bourgeoisie dispose-t-elle, pour sa domination politique, de cet appareil d'Etat tout à fait spécifique qu'est l'Etat capitaliste, cet Etat représentatif moderne, cet Etat national-populaire de classe ? D'où vient l'ossature matérielle première de cet Etat ? Mes analyses se situaient déjà dans

la voie suivante : cette matérialité tient à la séparation relative de l'Etat et des rapports de production sous le capitalisme. Le fondement de cette séparation, principe organisateur des institutions propres de l'Etat capitaliste et de ses appareils (justice, armée, administration, police, etc.), de son centralisme, de sa bureaucratie, de ses institutions représentatives (suffrage universel, parlement, etc.), de son système juridique, consiste dans la spécificité des rapports de production capitalistes et la division sociale du travail qu'ils induisent : séparation radicale du travailleur direct de ses moyens et objet du travail dans la relation de possession, dans le procès même de travail.

Ce qui m'avait semblé caractéristique alors, c'est un trait permanent de la théorie marxiste de l'Etat qui persiste encore aujourd'hui et qui tient, d'ailleurs, à des ambiguïtés profondes de la pensée de Marx lui-même à cet égard. L'écrasante majorité des auteurs marxistes qui ne réduisaient pas l'Etat capitaliste à la domination politique (à la « dictature » d'une bourgeoisie-sujet), et qui posaient donc la question pertinente : « Pourquoi est-ce cet Etat précis et pas un autre qui correspond à la domination politique bourgeoise ? », ont essayé de trouver le fondement de cet Etat *dans le domaine de la circulation du capital et des échanges marchands « généralisés »*. On connaît suffisamment la ligne générale de ces analyses : échanges entre propriétaires « privés » de marchandises — cette propriété privée étant appréhendée au seul niveau juridique —, contrat d'achat et de vente de la force-travail, échange équivalent et valeur d'échange abstrait, etc. Ceci serait le terrain d'émergence de l'égalité et liberté « formelles » et « abstraites », des particules isolées de la société échangiste — l'individu générique — instaurées en « individus-personnes » juridico-politiques, de la loi et de la règle juridique formelle et abstraite comme système de cohésion des échangeurs marchands. La séparation relative de l'Etat et de l'économie est saisie comme séparation de l'Etat et de la fameuse « société civile ». Cette société civile, lieu des besoins et des échanges entre individus isolés, se serait représentée elle-même comme une association contractuelle de sujets juridiques individualisés, la séparation de la société civile et de l'Etat étant ramenée à un mécanisme idéologique logé au cœur des rapports marchands, à la fétichisation-réification de l'Etat à partir du fameux fétichisme de la marchandise. Les variantes de cette conception sont nombreuses, mais la trame reste toujours la même. Cette conception fut principalement thématisée par

l'école marxiste italienne (Galvano della Volpe, U. Cerroni, etc.). Elle reste toujours extraordinairement vivace : je ne fais que mentionner, plus proches de nous, les travaux tout récents de Henri Lefebvre sur l'Etat¹.

J'avais tenté de montrer que cette conception est insuffisante et partiellement fautive, car elle cherche le fondement de l'Etat dans les rapports de circulation et les échanges marchands (ce qui est en quelque sorte une position prémarxiste) et non dans les rapports de production, qui ont une place déterminante dans l'ensemble du cycle de reproduction élargie du capital. Cette conception appauvrit considérablement les recherches sur l'Etat. Qui plus est, tout en posant la question de la spécificité institutionnelle de l'Etat capitaliste, elle rend impossible l'articulation entre cet Etat-société civile et l'Etat-lutte des classes : les classes sociales ont elles-mêmes leur fondement dans les rapports de production. Non que cette conception ne saisisse certains mécanismes institutionnels importants de l'Etat, car l'espace de circulation du capital a, lui aussi, des effets propres sur l'Etat : mais elle rate l'essentiel. Elle a ainsi une conséquence supplémentaire : elle ne permet pas de rendre compte de certains caractères de l'Etat dans les pays de l'Est qui s'apparentent aux traits de l'Etat capitaliste, alors que les rapports marchands y ont subi des transformations considérables. Or, cette parenté est due, entre autres, aux « aspects capitalistes » qui marquent l'Etat dans ces pays, car ils marquent également leurs rapports de production et leur division sociale du travail. Les travailleurs ne détiennent ni le contrôle et la maîtrise des procès de travail (relation de possession), ni le pouvoir économique réel sur les moyens de travail (relation de propriété économique, distincte de la propriété juridique) : il s'agit d'une étatisation et non d'une véritable socialisation de la production. Sur le plan politique, il s'agit d'une dictature *sur* le prolétariat.

Quoi qu'il en soit, la discussion et la recherche sur l'Etat et le pouvoir, en France et à l'étranger ont, depuis, considérablement avancé, de telle sorte que la conjoncture idéologico-théorique a partiellement changé. Mais certaines analyses récentes, me semble-t-il, reproduisent les inconvénients et les carences de celles que j'attaquais à l'époque. On a souvent critiqué mes analyses en les taxant de *politicisme* : en essayant d'établir l'espace politique propre de l'Etat

et du pouvoir capitalistes à partir des « seuls » rapports de production, je n'aurais pas prêté suffisamment d'attention aux rapports de l'Etat et de l'économie.

La question serait donc de mettre en rapport l'Etat avec ce que certains désignent comme la *logique du capital*, c'est-à-dire son accumulation et reproduction élargie. Problématique qui s'est développée en particulier en Allemagne fédérale sous l'appellation de *Ableitung*, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis sous l'appellation de *Derivation*, et dont certains textes sont actuellement disponibles en français. Il s'agit là de faire « dériver », disons de déduire, les institutions propres de l'Etat capitaliste des « catégories économiques » de l'accumulation du capital. Or, cette problématique retombe dans une conception assez traditionnelle du capital comme entité abstraite à logique intrinsèque — les catégories économiques —, et aboutit à deux lignes de recherche, aussi impuissantes l'une que l'autre à rendre compte de la spécificité matérielle de cet Etat. Soit, comme l'a montré J. Hirsch, elle retombe précisément dans l'espace des échanges et de la circulation du capital (échange équivalent, valeur abstraite, monnaie, etc.), et déduit cette spécificité de ces « catégories »². Soit alors elle tente de déduire cette spécificité et les transformations historiques de cet Etat, *de ses fonctions économiques en faveur de l'accumulation élargie du capital*. Tendance que l'on retrouve également en France et qui se traduit, pour l'Etat actuel en particulier, à déduire l'ensemble de ses transformations institutionnelles de son rôle nouveau dans la suraccumulation-dévalorisation du capital.

Ici aussi, cette ligne de recherche rate l'essentiel : certes, en me portant essentiellement contre l'économisme j'avais, à l'époque, tordu le bâton dans l'autre sens. Les fonctions économiques (encore faut-il s'expliquer sur le sens précis de ce terme) en faveur de l'accumulation du capital ont des effets importants, de l'accumulation primitive au capitalisme concurrentiel et au capitalisme monopoliste actuel, sur la structuration de l'Etat. J'y reviendrai amplement dans la troisième partie de ce texte, où je montrerai qu'elles sont essentielles afin d'expliquer la forme actuelle de l'Etat, l'étatisme autoritaire. Mais je dis simplement pour l'instant que ces fonctions ne sont pas premières, et ne permettent pas d'expliquer, de façon exhaustive, les institutions politiques. Elles ne répondent pas à la question fondamentale : pourquoi sont-elles précisément remplies par cet Etat tout à fait

particulier qu'est l'Etat représentatif, national-populaire, moderne et pas par un autre ? Pour poser une question en apparence paradoxale : pourquoi cet Etat ne s'est-il pas reproduit sous sa forme de monarchie absolutiste ?

Pas plus qu'on ne peut répondre à cette question par la seule référence à la domination politique (à la nature de la bourgeoisie ou à la seule lutte politique bourgeoisie/classe ouvrière), on ne peut répondre par la référence aux fonctions économiques de l'Etat ou par la référence à une conjonction des deux (fonctions économiques + lutte politique). Plus exactement, ces fonctions économiques sont articulées et fondées dans les rapports de production et leur spécificité capitaliste. Ceux-ci constituent le socle premier de la matérialité institutionnelle de l'Etat et de sa séparation relative d'avec l'économie, qui marque son ossature comme appareil : ils sont la seule *base de départ* possible d'une analyse des relations de l'Etat avec les classes et la lutte des classes. Les transformations de l'Etat renvoient elles-mêmes, en tout premier lieu, à des transformations des rapports de production capitalistes induisant des transformations de cette séparation et, par là, aux luttes des classes. C'est là que s'inscrivent les modifications du rôle et des activités économiques de l'Etat qui ont, certes, leurs propres effets sur lui.

Ligne de recherche que j'avais suivie dans *Pouvoir politique et classes sociales* mais dont je marquerai pourtant les limites : ce texte, écrit avant mai 1968 (paru en mai 68), tout en insistant sur le rôle de la division sociale — capitaliste — du travail dans la mesure précisément où il prenait comme base de départ les rapports de production, ne saisissait pas encore la portée considérable de cette division. C'est mai 1968 et les particularités du mouvement ouvrier qui s'ensuivit qui ont fait sauter toute une série de blocages. J'ai tiré, pour ma part, les enseignements dans *Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui*³ quant à l'importance de la division sociale du travail dans la constitution des classes. J'essaierai de faire ici de même pour l'Etat, en prenant certains cas typiques à titre d'exemple. Ce faisant, je serai amené à traiter de questions théoriques fondamentales : centrer la perspective et l'axe de la recherche vers cette division pose des problèmes nouveaux, car la mise en relation de l'Etat avec cette division n'est pas une affaire simple, comme on l'a souvent cru jusqu'ici.

I

Le travail intellectuel et le travail manuel : le savoir et le pouvoir

Commençons par la création et le fonctionnement de l'Etat bourgeois dans sa matérialité d'appareil. Appareil spécialisé, centralisé, de nature proprement politique, consistant en un assemblage de fonctions anonymes, impersonnelles et formellement distinctes du pouvoir économique, dont l'agencement est appuyé sur une axiomatisation de lois-règles distribuant les domaines d'activité, de compétence, et une légitimité fondée sur ce corps qu'est le peuple-nation. Eléments qui, tous, sont incorporés dans l'organisation des appareils de l'Etat moderne. Ceux-ci se distinguent des appareils d'Etat féodaux, fondés sur les liens personnels, sur un décalque de tout pouvoir sur le pouvoir économique (le seigneur remplissant lui-même le rôle de juge, d'administrateur, de chef d'armée en tant que propriétaire foncier), sur une hiérarchie composée de pouvoirs étanches (la pyramide seigneuriale), dont la légitimité découle de la souveraineté du corps du chef (roi-seigneur) tracé dans le corps social. Spécificité donc de l'Etat moderne qui renvoie précisément à cette séparation relative du politique et de l'économique, et à toute une réorganisation de leurs espaces et champs respectifs, impliquée par la dépossession totale du travailleur direct dans les rapports de production capitalistes.

Ces rapports sont le sol d'une *réorganisation prodigieuse de la division sociale du travail* dont ils sont cosubstantiels, réorganisation qui marque la plus-value relative et la reproduction élargie du capital au stade

du « machinisme » et de la « grande industrie ». Cette division proprement capitaliste, sous toutes ses formes, représente la condition de possibilité de l'Etat moderne. Etat qui apparaît ainsi dans toute son originalité historique : cet Etat constitue une effective rupture par rapport aux types précapitalistes d'Etat (asiatique, esclavagiste, féodal), ce que ne réussissent pas à saisir exactement les conceptions qui le fondent sur les rapports marchands (qui, eux, ont toujours existé).

Je ne prends ici qu'un seul cas de cette division, celui de la division entre travail manuel et travail intellectuel. Cette division ne peut absolument pas être conçue sur le mode empirique-naturaliste, comme une scission entre ceux qui travaillent avec leurs mains et ceux qui travaillent avec leur tête : elle renvoie directement aux relations politico-idéologiques telles qu'elles existent dans des rapports de production déterminés. Or, ainsi que Marx l'a bien montré, il y a une spécificité de cette division dans le capitalisme, liée à la dépossession totale du travailleur direct de ses moyens de travail. Ce qui a comme effet⁴ : a) la séparation caractéristique des éléments intellectuels d'avec le travail accompli par le travailleur direct, travail qui, dans cette distinction d'avec le travail intellectuel (le savoir) revêt ainsi la forme capitaliste de travail manuel; b) la séparation de la science du travail manuel alors que, au « service du capital », elle tend à devenir force productive directe; c) les relations particulières entre la science-savoir et les rapports idéologiques, voire l'idéologie dominante, non pas au sens d'un savoir plus « idéologisé » qu'autrefois, ni simplement au sens d'une utilisation politico-idéologique du savoir par le pouvoir (ce fut toujours le cas), mais au sens d'une légitimation idéologique du pouvoir instituée dans la modalité de la technique scientifique, c'est-à-dire la légitimation d'un pouvoir comme découlant d'une pratique scientifique rationnelle; d) les rapports organiques établis désormais entre le travail intellectuel ainsi coupé du travail manuel et les rapports de domination politiques, bref entre le *savoir* et le *pouvoir* capitalistes. Ce que Marx avait démontré à propos du despotisme d'usine et du rôle de la science dans le procès de production capitaliste, en y analysant les relations désormais organiques entre savoir et pouvoir, entre le travail intellectuel (savoir-science investi dans l'idéologie) et les rapports politiques de domination,

tels qu'ils existent et se reproduisent déjà dans le procès d'extorsion de la plus-value.

Si cette séparation capitaliste, tout à fait caractéristique, entre travail manuel et travail intellectuel n'est qu'un aspect d'une division sociale du travail plus générale, elle est décisive dans le cas de l'Etat. Une des intuitions fondamentales des classiques du marxisme, c'est que l'aspect sans doute le plus important de la division sociale du travail quant à l'émergence de l'Etat comme appareil « spécial », consiste dans la division entre travail manuel et travail intellectuel. *L'Etat incarne dans l'ensemble de ses appareils, c'est-à-dire pas seulement dans ses appareils idéologiques mais également dans ses appareils répressifs ou économiques, le travail intellectuel en tant que séparé du travail manuel* : ce qui devient net à condition d'abandonner la distinction naturaliste-positiviste travail manuel / travail intellectuel. Et c'est dans l'Etat capitaliste que le rapport organique entre travail intellectuel et domination politique, entre savoir et pouvoir, se réalise de la façon la plus achevée. Cet Etat, séparé des rapports de production, se situe précisément du côté du travail intellectuel lui-même scindé du travail manuel : il est le corollaire et le produit de cette division, tout en détenant un rôle propre dans sa constitution et sa reproduction.

Ceci se traduit dans la matérialité même de l'Etat. Tout d'abord dans la spécialisation-séparation des appareils d'Etat par rapport au procès de production : c'est principalement par une cristallisation du travail intellectuel que ces appareils se séparent de ce procès. Ces appareils, sous leur forme capitaliste, armée, justice, administration, police, etc., pour ne rien dire des appareils idéologiques, impliquent précisément la mise en œuvre et la maîtrise d'un savoir et d'un discours (directement investis dans l'idéologie dominante ou érigés à partir des formations idéologiques dominantes) dont les masses populaires sont exclues. Appareils fondés dans leur ossature sur une exclusion spécifique et permanente des masses populaires situées du côté du travail manuel, qui y sont assujetties par le biais de l'Etat. C'est la monopolisation permanente du savoir de la part de l'Etat-savant-locuteur, de la part de ses appareils et de ses agents, qui détermine également les fonctions d'organisation et de direction de l'Etat, fonctions centralisées dans leur séparation spécifique des masses : figure du travail intellectuel (savoir-pouvoir) matérialisé dans

des appareils, face au travail manuel polarisé tendanciuellement dans des masses populaires séparées et exclues de ces fonctions organisationnelles. Il est également évident qu'une série d'institutions de la démocratie représentative, dite indirecte (partis politiques, parlement, etc.), bref du rapport Etat-masses, relèvent du même mécanisme. Ce qu'avait pressenti Gramsci, qui voyait dans le rôle général d'organisation de l'Etat capitaliste la réalisation par excellence d'un travail intellectuel séparé de façon caractéristique du travail manuel. C'est ainsi que Gramsci incluait les agents des appareils d'Etat, y compris ceux des appareils répressifs (policiers, gendarmes, militaires), dans les *intellectuels* (organiques et traditionnels) *au sens large*⁵.

Ce rapport savoir-pouvoir ne concerne pas que l'idéologie et ne revêt pas la simple fonction de légitimation de l'Etat bien qu'il l'assure, notamment sur le terrain de la pensée politique officielle. Même pendant la transition du féodalisme au capitalisme, puis au stade du capitalisme concurrentiel, tous deux marqués par la constitution de l'Etat bourgeois et par la dominance, au sein de l'idéologie bourgeoise, de la région juridico-politique, celle-ci (la politique, le droit), de Machiavel à Th. Morus jusque dans ses conceptualisations ultérieures, s'est explicitement légitimée, sur le mode de la technique scientifique et sur le modèle des *épistémé* apodictiques, comme détentrice d'un savoir qu'elle oppose à ce qu'elle désigne comme utopie. Ceci va d'ailleurs au-delà du seul discours officiel et s'étend à ces *formes premières d'idéologie* secrétées par l'Etat, qui garantissent les rapports internes à l'appareil (l'autolégitimation interne) et la légitimation de ses pratiques vers l'extérieur : légitimation des pratiques de l'Etat et de ses agents comme porteuses d'un savoir particulier, d'une rationalité intrinsèque. Tout ceci ne fait d'ailleurs que se renforcer actuellement, sous les formes particulières du rapport idéologie-savoir-science qu'implique la transformation de l'idéologie juridico-politique en idéologie technocratique.

Mais je dis bien que ce rapport savoir-pouvoir n'est pas du seul ordre de la légitimation idéologique : la séparation capitaliste du travail intellectuel et du travail manuel concerne aussi la science elle-même, et l'englobe. L'appropriation de la science par le capital se fait certes dans l'usine, mais aussi par l'Etat. Cet Etat présente ceci de particulier qu'il tend à incorporer la science elle-même en

organisant son discours, ce qui est net actuellement. Il ne s'agit pas d'une simple instrumentalisation de la science et de sa manipulation au service du capital. L'Etat capitaliste enrégimente la production de la science qui devient ainsi une *science d'Etat* imbriquée, dans sa texture intrinsèque, aux mécanismes du pouvoir; ce qui, on le sait, ne vaut pas seulement pour lesdites « sciences humaines ». Plus généralement, cet Etat quadrille le travail intellectuel par toute une série de circuits et de réseaux grâce auxquels il s'est substitué à l'Eglise, se soumet et s'alloue le *corps des intellectuels-savants*, alors que celui-ci n'existait, à l'époque médiévale, que de façon protéiforme. Les intellectuels comme corps spécialisé et professionnalisé se sont constitués dans leur fonctionnarisation-mercénarisation par l'Etat moderne. Ces intellectuels porteurs de savoir-science sont devenus (universités, instituts, académies, diverses sociétés savantes) fonctionnaires d'Etat par le même mécanisme qui fit des fonctionnaires de cet Etat des intellectuels.

Si le rapport savoir-pouvoir n'est pas du seul ordre de la légitimation, c'est aussi, je le rappelle, que le discours de l'Etat cristallise lui-même ce rapport; discours qui est, ici, tout à fait spécifique. Il ne s'agit pas, comme pour les Etats précapitalistes, d'un discours de révélation, fondé sur la parole (effective ou supposée) du Prince, répétant l'inscription du corps souverain dans le corps social. Discours mythique au sens propre, et qui tend indéfiniment à combler par le récit la distance entre les commencements du pouvoir souverain et les origines du monde. L'Etat capitaliste ne fonde pas sa légitimité sur son origine : il comporte une suite de fondations successives dans la souveraineté, constamment renouvelée, du peuple-nation. Cet Etat affirme ainsi un rôle organisationnel particulier à l'égard des classes dominantes et un rôle de régulation à l'égard de l'ensemble de la formation sociale : son discours est un discours de l'action. Un discours de la stratégie et de la tactique, imbriqué certes à l'idéologie dominante, mais nourri également d'une science-savoir accaparée par l'Etat (les connaissances économiques, politiques, historiques).

Ce discours, s'il réalise par excellence la jonction savoir-pouvoir, n'a pas d'unité propre et intrinsèque. Il s'agit d'un discours segmentaire et fragmenté selon les desseins stratégiques du pouvoir et les diverses classes auxquelles il s'adresse. J'ai eu l'occasion de faire remarquer que même ce « langage totalitaire » par excellence qu'est le

discours fasciste, présente une série de déplacements, de torsions de sens de formules identiques (du terme de corporatisme par exemple) selon la diversité des objectifs ou des classes visées. Ce discours doit toujours être *compris* et *entendu*, même s'il ne doit pas l'être de façon univoque et par tous : il ne suffit pas qu'il soit prononcé de façon incantatoire. Ce qui suppose, à travers les divers codes discursifs, un *surcodage* de l'Etat, cadre référentiel d'homogénéisation des segments discursifs et des appareils qui les tiennent, terrain de leur fonctionnement différentiel. Ce surcodage est inculqué, par distillation calculée, à l'ensemble des sujets. C'est l'unification de la langue qu'instaure l'Etat capitaliste en produisant la *langue nationale* et en écrasant les autres. Langue nationale nécessaire certes à la création d'une économie et d'un marché nationaux, mais, bien plus encore, au rôle politique de l'Etat. Mission donc de l'*Etat national* d'organiser les procédés discursifs façonnant la matérialité du peuple-nation et de créer la langue, création certes située dans des formations idéologiques, mais qui ne se réduit nullement à une opération idéologique.

Ce rapport savoir-pouvoir, fondé sur le travail intellectuel que l'Etat cristallise en le séparant du travail manuel, se loge dans la *charpente organisationnelle* de l'Etat. L'Etat retrace et reproduit en son propre corps la division sociale du travail : il est ainsi le décalque des rapports entre pouvoir et savoir tels qu'ils se reproduisent au sein même du travail intellectuel. Des rapports hiérarchiques, centralisés et disciplinaires aux rapports des paliers et nœuds de décision/exécution, des échelons de délégation de l'autorité aux formes de répartition-occultation du savoir selon ces échelons (secret bureaucratique) et aux formes de qualification et de recrutement des agents de l'Etat (qualification scolaire et recrutement par concours), l'ossature de l'Etat capitaliste incarne, dans ses moindres détails, la reproduction induite et intériorisée, au sein même du travail intellectuel, de la division capitaliste entre le travail intellectuel et le travail manuel. Dans ses moindres détails : ceci se propage dans toute la ritualité matérielle de l'Etat, par exemple, et pour autant que ce soit un détail, dans le cas de l'*écriture*.

Nul doute qu'il y ait toujours eu un rapport étroit entre l'Etat et l'écriture, tout Etat représentant une certaine forme de division entre travail intellectuel et travail manuel. Mais le rôle de l'écriture

est tout à fait particulier dans l'Etat capitaliste, écriture qui, plus encore que le discours-parole, représente ici l'articulation et la ventilation savoir-pouvoir en son sein. De la trace écrite, de la note, des rapports aux archives, rien n'existe, sous certains aspects, pour cet Etat, qui ne soit écrit, et tout ce qui s'y fait laisse toujours une trace écrite quelque part. Or, l'écriture est ici tout autre que dans les Etats précapitalistes : ce n'est plus une écriture de retranscription, pure décalque de la parole (réelle ou supposée) du souverain, écriture de révélation et de mémorialisation, écriture monumentale. Il s'agit d'une écriture anonyme, qui ne répète pas un discours mais qui devient trajet d'un parcours, qui trace les lieux et les dispositifs bureaucratiques, sillonne et figure l'espace centralisé-hiérarchique de cet Etat. Ecriture qui à la fois spatialise et crée des espacements linéaires et réversibles dans cette chaîne consécutive et segmentarisée qu'est la bureaucratisation. Paperasserie de l'organisation étatique moderne qui n'est pas un simple détail pittoresque mais un trait matériel essentiel à son existence et fonctionnement, ciment interne de ses intellectuels-fonctionnaires, incarnant le rapport de cet Etat et du travail intellectuel. Cet Etat ne monopolise pas, ne retient pas pour lui l'écriture comme dans le cas des Etats précapitalistes ou de l'Eglise : il la propage (écoles) pour des nécessités très concrètes de formation de la force de travail. Mais, ce faisant, il la *dédoubl*e, d'autant plus que le discours-parole de l'Etat doit être, lui, compris et entendu. Tout se passe comme si dans cet Etat, à parole ouverte et à langue nationale unifiée, le secret à l'égard des masses et la cristallisation du savoir-pouvoir soient par excellence passés dans l'écriture d'Etat, dont l'hermétisme à l'égard des masses populaires, exclues de cette écriture, est bien connu. C'est cet Etat qui a systématisé, sinon découvert, la grammaire et l'orthographe en les érigeant en réseaux de pouvoir.

Enfin, ce rapport pouvoir-savoir se traduit par des techniques particulières d'exercice du pouvoir, par des dispositifs précis, inscrits dans la trame de l'Etat, de distanciation permanente des masses populaires des centres de décision : par une série de rituels, de formes de discours, de modes structurels de thématization, de formulation et de traitement des problèmes par les appareils d'Etat de façon telle (monopolisation du savoir) que les masses populaires (travail manuel en ce sens) s'en trouvent de fait séparées.

Certes, il n'est pas question de réduire la relation de l'Etat et des rapports de production à la division travail intellectuel / travail manuel. Je n'ai visé qu'à illustrer la direction de recherche qui nous fait abandonner la sphère des rapports marchands comme fondement de l'Etat capitaliste (dans ce cas, par la bureaucratie comme instance centralisatrice nécessaire face à l'anarchie concurrentielle de la société civile). J'ajoute que, dans ce cas aussi, l'Etat n'est pas le simple résultat de la division travail intellectuel et travail manuel fondée dans les rapports de production. Il œuvre activement à la reproduction de cette division au sein même du procès de production et, au-delà, dans l'ensemble de la société, à la fois par des appareils spéciaux intervenant dans la qualification-formation de la force de travail (école, famille, réseaux divers de formation professionnelle) et par l'ensemble de ses appareils (partis politiques bourgeois et petits-bourgeois, système parlementaire, appareils culturels, presse, médias). Il est d'ores et déjà présent dans la constitution de cette division au sein des rapports de production : la division travail intellectuel/manuel incarnée dans le despotisme d'usine renvoie aux rapports politiques de domination/subordination tels qu'ils existent dans les rapports d'exploitation et, ainsi, à la présence de l'Etat dans ces derniers.

On voit aussi maintenant que ce rapport savoir-pouvoir concerne également, par certains de ses côtés capitalistes, l'Etat dans les pays dits du socialisme réel, malgré les transformations qu'y ont subi les rapports marchands. La division du travail intellectuel et du travail manuel, fondée sur les « aspects capitalistes » de leurs rapports de production au-delà même d'une étatisation (à distinguer d'une véritable socialisation) de l'économie, s'y reproduit sous forme nouvelle. Mais je ne le signale qu'à titre indicatif, car tout ceci y revêt des formes particulières et considérablement différentes que dans nos sociétés, pour nombre de raisons, y compris les particularités des classes sociales et de la lutte des classes qui marquent ces pays-là.

Cette mise en rapport de l'Etat avec la division travail intellectuel / travail manuel, telle qu'elle est impliquée dans les rapports de production capitalistes, n'est donc qu'un premier pas vers la mise en rapport de l'Etat avec les classes et la lutte des classes sous le

capitalisme. Cet Etat, qui représente le pouvoir de la bourgeoisie, renvoie aux particularités de constitution de cette classe en classe dominante. Fondée sur un terrain impliquant la spécialisation caractéristique des fonctions et du travail intellectuel, la bourgeoisie est la première classe de l'histoire qui a besoin, pour s'ériger en classe dominante, d'un corps d'*intellectuels organiques*. Ceux-ci, distincts formellement d'elle mais embrigadés par l'Etat, n'ont pas un rôle simplement instrumental (comme ce fut le cas des prêtres pour la féodalité) mais un rôle d'organisation de son hégémonie. Ce n'est pas un hasard si la forme originale de la révolution bourgeoise fut, en tout premier lieu, celle d'une révolution idéologique : qu'on pense au rôle de la philosophie des Lumières et à celui de l'appareil idéologico-culturel de l'édition et de la presse dans l'organisation de la bourgeoisie.

Plus encore : si tout Etat capitaliste présente la même charpente matérielle, celle-ci se singularise selon les particularités de la lutte des classes, de l'organisation de la bourgeoisie et du corps des intellectuels dans chaque Etat et pays capitalistes concrets. Rien de plus net que le cas français : la bourgeoisie française, dans la trajectoire de l'Etat absolutiste et à travers les formes de la Révolution de 1789, a particulièrement réussi son organisation hégémonique et la création, sous son égide, de l'unité nationale, en nouant des liens étroits avec le corps des intellectuels patentés. Elle s'en est assuré les services permanents en les intégrant étroitement dans les rets institutionnels de l'Etat jacobin et en sachant payer, de maintes façons, le prix de leurs services. Ce qui a marqué non seulement les institutions culturelles et les appareils idéologiques de cet Etat, mais également les particularités remarquables de l'intelligentsia française. Attachée aux institutions de l'Etat républicain qui sont les réseaux de son pouvoir délégué par la bourgeoisie, elle fut, et continue à être, à la fois une intelligentsia réfractaire à l'idéologie et aux formes d'Etat fascistes, et une intelligentsia massivement coupée des luttes populaires, lorsque celles-ci revêtent des formes radicales risquant de mettre en cause son pouvoir propre. Elle est tiraillée en permanence entre l'antifascisme radical-républicain et le syndrome des Versaillais. Nulle part ailleurs on ne trouve, incarnés à ce point dans les appareils de l'Etat, les fantasmes de l'intelligentsia : tantôt la conseillère des princes, tantôt, ou en même temps, influençant les masses d'en

haut, par-dessus leurs organisations propres et par le biais des appareils d'Etat (presse, institutions culturelles, médias), en somme la tentation du populisme élitiste. A cette soif de pouvoir intellectuel, entretenu par la place assignée à l'intelligentsia dans l'Etat français, répond, à juste titre est-on tenté de dire, l'anti-intellectualisme bien connu du mouvement ouvrier français et de ses organisations qui, lui aussi et à son tour, marque de son sceau cet Etat et la méfiance caractéristique des masses populaires à l'égard de ses appareils idéologiques.

2

L'individualisation

I. — L'ossature de l'Etat
et les techniques du pouvoir

La spécialisation et la centralisation de l'Etat capitaliste, son fonctionnement hiérarchique-bureaucratique et ses institutions électives impliquent une atomisation et parcellisation du corps politique en ce qu'on désigne comme « individus », personnes juridico-politiques et sujets des libertés. Cet Etat suppose une organisation particulière de l'espace politique sur lequel porte l'exercice du pouvoir. L'Etat (centralisé, bureaucratisé, etc.) *instaure* cette atomisation et *représente* (l'Etat représentatif) l'unité de ce corps (peuple-nation) fractionné en monades formellement équivalentes (souveraineté nationale, volonté populaire). Plus, la matérialité de l'Etat et de ses appareils est, sous certains de ses aspects, constituée ici comme devant s'appliquer, s'exercer et avoir prise sur un corps social fractionné, homogène dans sa division, uniforme dans l'isolement de ses éléments, continu dans son atomisation : de l'armée moderne à l'administration, la justice, la prison, l'école, les médias, etc., la liste serait longue.

Dans ce cas aussi, ces fractionnements ne surgissent pas d'abord des rapports entre possesseurs de marchandises, dans la société civile où l'on assisterait à ces figures premières que seraient les individus-sujets des relations contractuelles. Si ce mécanisme d'individualisation est bel et bien présent dans les échanges marchands généralisés, son fondement est ailleurs. Car il faut se garder d'une autre conception également erronée, qui participe des mêmes présupposés que la première bien qu'aboutissant à des résultats opposés. Elle

localise, elle aussi, ce processus dans les seuls rapports marchands et non dans les rapports de production - rapports de classe, mais se targuant, elle, de fonder l'Etat sur ces derniers, elle aboutit à nier toute pertinence de l'individualisation dans l'organisation de l'Etat capitaliste, en la considérant comme simple apparence mystificatrice tenant au fétichisme de la marchandise. Or, l'individualisation est terriblement réelle : mais le fondement à la fois de cette instauration des monades sociales en individus-sujets dans la sphère de la circulation marchande, et de la relation première de l'Etat avec ces fractionnements, se trouve dans les rapports de production et la division sociale du travail qu'ils instaurent. La dépossession totale du travailleur direct de ses moyens de travail donne lieu à l'émergence du travailleur « libre » et « nu », coupé du réseau de liens (personnels, statutaires, territoriaux) qui le constituaient dans la société médiévale. *Cette dépossession imprime ainsi au procès de travail une structure déterminée :* « ... Des objets d'utilité ne deviennent des marchandises que parce qu'ils sont le produit de travaux privés exécutés indépendamment les uns des autres »⁶. Il s'agit, à proprement parler, d'un mode d'articulation des procès de travail qui pose des limites structurelles à la dépendance réelle des producteurs, introduite par la socialisation du travail. Les travaux sont, dans un cadre imposé par les rapports de production, exécutés indépendamment les uns des autres — travaux privés —, c'est-à-dire sans que les producteurs aient à organiser au préalable leur coopération : c'est alors que domine la loi de la valeur.

Cette structure des rapports de production et du procès de travail ne fonde certes pas directement les formes précises — individualisation — que revêtent ces fractionnements. Elle induit un cadre matériel référentiel, des *matrices spatiales et temporelles* qui sont les *présupposés* de la division sociale capitaliste du travail, en tout premier lieu dans le procès de production, au stade que Marx désignait comme celui du machinisme et de la grande industrie. Ce cadre matériel premier est le moule de l'atomisation et du fractionnement sociaux, et s'incarne dans des pratiques du procès même de travail. A la fois présupposé des rapports de production et incarnation de la division du travail, ce cadre consiste dans l'organisation d'un espace-temps à la fois continu, homogène et parcellisé, fragmenté, qui est le fondement du taylorisme. Un espace quadrillé, segmentarisé et cellulaire où chaque parcelle (individu) a sa place, où chaque emplacement

correspond à une parcelle (individu) mais qui, en même temps, doit se présenter comme homogène et uniforme. Un temps linéaire, sériel, répétitif et cumulatif, où les divers moments sont intégrés les uns aux autres, et qui s'oriente vers un produit fini : espace-temps matérialisé par excellence dans la chaîne de production. Bref, l'individu, bien plus qu'une création de l'idéologie juridico-politique engendrée par les rapports marchands, apparaît ici comme le point de cristallisation matérielle, point focalisé dans le corps humain même, d'une série de pratiques dans la division sociale du travail. L'organisation sociale toute différente au Moyen Age et sous le capitalisme (individualisation) correspond à des corporéités différentielles. La dépossession du travailleur de ses moyens de production sous le capitalisme, qui crée la force de travail comme base de plus-value, enclenche tout un processus par lequel le corps, Marx le montrait déjà, devient un simple « appendice de la machine » en étant décomposé en un « petit nombre de formes fondamentales dans lesquelles, malgré la diversité des instruments employés, tout mouvement productif du corps humain doit s'accomplir... »⁷.

C'est dans cette individualisation que prend son ancrage la matérialité institutionnelle de l'Etat capitaliste. Cet Etat inscrit dans son ossature la représentation de l'unité (Etat représentatif national) et l'organisation-régulation (centralisme hiérarchique et bureaucratique) des fractionnements constitutifs de cette réalité qu'est le *peuple-nation*. En même temps, les appareils de cet Etat sont façonnés de sorte à exercer le pouvoir sur cet ensemble ainsi constitué : ils réalisent le même cadre matériel référentiel, la même matrice espace/temps impliquée par les rapports de production. L'organisation interne des réseaux et dispositifs bureaucratiques suppose ce cadre qui rend possible l'enchaînement de ses éléments, même si ce cadre se concrétise de façon différente dans l'administration bureaucratique et dans le despotisme d'usine, le taylorisme et la chaîne de production : restructuration de l'espace politique et remplacement des statuts, privilèges et autres liens personnels par l'anonymat d'une organisation à liens à la fois continus, homogènes, linéaires, équidistants et segmentés, fractionnés et cloisonnés.

Or, l'Etat n'est pas le simple enregistreur de cette réalité économico-sociale : il est un facteur constitutif de l'organisation de la

division sociale du travail, en produisant en permanence du fractionnement-individualisation social. Ceci se fait aussi par les procédures idéologiques : l'Etat consacre et institutionnalise cette individualisation par la constitution des monades économico-sociales en individus-personnes-sujets juridiques et politiques. Et je ne parle pas ici du discours officiel de la philosophie politique, ni non plus du simple système juridique, mais de l'ensemble des pratiques idéologiques matérielles de l'Etat (l'idéologie ne réside pas seulement dans les idées) et de leurs effets dans la sphère économico-sociale. Idéologie d'individualisation qui n'a pas seulement pour rôle de masquer et d'occulter les rapports de classe (l'Etat capitaliste ne se donne jamais comme un Etat de classe), mais aussi de contribuer activement aux divisions et isolement (individualisation) des masses populaires. Il ne s'agit donc pas tellement de l'idéologie constituée, systématisée et formulée par les intellectuels organiques de la bourgeoisie, qui n'est jamais qu'une idéologie au deuxième degré, mais, bien plus, des formes premières et « spontanées » d'idéologie secrétées par la division sociale du travail, directement incarnées dans les appareils d'Etat et les pratiques du pouvoir.

Mais ce rôle de l'Etat n'est pas que d'inculquer l'idéologie dominante, même matérialisée en pratiques : il ne s'agit pas simplement de la concrétisation des droits et des obligations, de la distinction privé et public, etc., dans la vie quotidienne. L'Etat contribue à fabriquer cette individualité par un ensemble de *techniques de savoir (science)* et de *pratiques de pouvoir* que Foucault a appelé les *disciplines* (« qu'on peut caractériser d'un mot en disant qu'elles sont une modalité du pouvoir pour qui la différence individuelle est pertinente »), démarche désignée sous le terme de *normalisation* : « Comme la surveillance et avec elle, la normalisation devient un des grands instruments de pouvoir à la fin de l'âge classique. Aux marques qui traduisaient des statuts, des privilèges, des appartenances, on tend à substituer ou au moins à ajouter tout un jeu de degrés de normalité, qui sont des signes d'appartenance à un corps social homogène, mais qui ont en eux-mêmes un rôle de classification, de hiérarchisation et de distribution des rangs. En un sens, le pouvoir de normalisation contraint à l'homogénéité, mais il individualise en permettant de mesurer les écarts, de déterminer les niveaux, de fixer les spécialités et de rendre

les différences utiles en les ajustant les unes aux autres. » Moment de normalisation « où furent mises en œuvre une nouvelle technologie du pouvoir et une autre anatomie politique du corps », et qui se cristallise sous cette forme du pouvoir moderne que Foucault désigne par le terme de *panoptisme*⁸. Processus dans lequel interviennent les formes premières d'idéologie dominante matérialisées déjà en pratiques étatiques : et ce à l'encontre de ce que pense Foucault qui distingue radicalement inculcation idéologique et normalisation, en considérant en quelque sorte que l'idéologie ne réside que dans les idées et que, toutes les fois qu'il s'agit de pratiques ou de techniques, il ne peut être question d'idéologie.

Mécanisme pourtant qui dépasse de loin l'inculcation idéologique et aussi, d'ailleurs, la simple répression physique. Cette mise en rapport de l'Etat-pouvoir et du corps témoigne de l'individualisation du corps social. Certes, les relations entre l'Etat-pouvoir et le corps, institution politique investie par le pouvoir, couvrent un champ bien plus étendu. Mais les relations de constitution entre l'Etat et les formes précises de corporéité capitaliste ne sont pas fondées d'abord, selon les analyses mille fois répétées avec plus ou moins de raffinement, sur les rapports marchands, sur le corps-marchandise de la société de consommation, sur le corps-spectacle investi par les signes de l'échange, bref, sur le fétichisme marchand du corps. La technologie politique du corps a son socle premier dans le cadre référentiel des rapports de production et de la division sociale du travail. C'est par ce biais que l'on peut, très exactement, résoudre ce problème essentiel pour la théorie de l'Etat qu'est l'individualisation du corps social, sol originaire des classes dans leur spécificité capitaliste. Cette individualisation n'est pas la réalité d'un « individu concret » émergeant dans la société civile de la marchandise généralisée, donnant lieu à la constitution d'un Etat sur la base de ces individus, Etat national populaire qui deviendrait après Etat de classe; elle n'est pas non plus la réalité générique d'un individu biologique, siège naturel des besoins et aliéné-réifié dans l'Etat. Cette individualisation constitue la figure matérielle des rapports de production et de la division sociale du travail dans les corps capitalistes, et également l'effet matériel des pratiques et techniques de l'Etat fabriquant et assujettissant ce corps (politique).

Les analyses de Foucault ont donc, sur ce point précis, une valeur

importante, car elles constituent une analyse matérialiste de certaines institutions du pouvoir. Non seulement recourent-elles parfois les analyses marxistes, ce que Foucault se garde bien de voir, ou de dire, mais elles peuvent, sur nombre de points, les enrichir.

Certes, on sait que Foucault récuse une interprétation qui voudrait fonder notamment cette matérialité du pouvoir et, partant, de l'Etat, dans les rapports de production et la division sociale du travail. C'est surtout Deleuze⁹ qui s'est chargé d'expliquer la différence entre la pensée de Foucault et le marxisme. Le cadre référentiel du pouvoir serait préalable à chaque champ particulier qui le concrétise, il constituerait un « diagramme » (le *panoptisme* en l'occurrence), une « machine abstraite » immanente à chaque champ particulier. Il ne serait pas fondé dans « l'économie » car « c'est toute l'économie, c'est par exemple l'atelier ou l'usine qui présuppose ces mécanismes du pouvoir... ». Remarques que Foucault lui-même a maintenant reprises à son compte dans *La volonté de savoir*.

Bien entendu, il ne faut pas attribuer à cet aspect de la pensée de Foucault lui-même une grande importance. Ces explications font basculer cette pensée du côté de l'idéalisme. Il serait facile d'arguer que ces diagrammes ou machines (d'où et comment viennent-elles ?) ressemblent étrangement aux diverses structures mentales et autres catégories du même genre, cette « cause commune immanente » que serait le diagramme, découverte supposée bouleversante, n'étant autre, quoi qu'on en dise, et malgré l'hétérogénéité des champs sur laquelle on insiste, que la vieille homologie structurale du structuralisme : Derrida l'avait déjà fait remarquer il y a longtemps¹⁰. On pourrait aussi, et plus justement encore, reprocher à Foucault qu'avec sa position il aboutit souvent à des analyses purement descriptives et, plus souvent encore, à un néo-fonctionnalisme reprenant les présupposés épistémologiques du fonctionnalisme le plus traditionnel : « Le dispositif panoptique n'est pas simplement une charnière, un échangeur entre un mécanisme de pouvoir et une fonction; c'est une façon de faire fonctionner des relations de pouvoir dans une fonction, et une fonction par ces relations de pouvoir »¹¹. Je l'avais fait remarquer, Malinowski et Parsons ne disaient déjà pas autre chose.

Mais je répète qu'il ne faut pas, à mon sens, attribuer trop d'importance au discours épistémologique au second degré de Foucault. Plusieurs de ses analyses non seulement sont compatibles avec le

marxisme mais, plus encore, ne peuvent être comprises qu'à partir de lui. *Mais ceci à deux conditions :*

La première : avoir une conception juste de l'« économique » qui fonde la spécificité institutionnelle du pouvoir moderne. Ce qui veut dire renoncer à celle de Foucault lui-même, qui lui sert à mettre parfois en rapport (cela lui arrive) cette spécificité avec l'économie, soit, le plus souvent, à rejeter le marxisme et le fondement matériel des institutions dans l'économie. Dans les deux cas, il ne s'agit jamais des rapports de production et de la division sociale du travail qu'ils impliquent. Dans le premier cas (référence à l'économie pour fonder les institutions), Foucault renvoie pour l'essentiel à des données telles que la poussée démographique du XVIII^e siècle, ou les nécessités utilitaires de la « production moderne » pour « maximiser le rendement ». Dans le deuxième cas (référence à l'économie pour réfuter le marxisme), Foucault renvoie précisément, et c'est intéressant, à la société marchande des rapports d'échange et de circulation : « On dit souvent que le modèle d'une société qui aurait pour éléments constitutifs des individus est emprunté aux formes juridiques abstraites du contrat et de l'échange. La société marchande se serait représentée comme une association contractuelle de sujets juridiques isolés. Peut-être... Mais il ne faut pas oublier qu'il a existé à la même époque une technique pour constituer effectivement les individus comme éléments corrélatifs d'un pouvoir et d'un savoir »¹². Or, il est évident qu'on ne peut absolument pas mettre en rapport la matérialité des appareils d'Etat et l'« économique », et Foucault a tort lorsqu'il tente de le faire de cette façon, si l'on entend par là la démographie ou la simple révolution industrielle, c'est-à-dire la *technique* productive. On ne peut pas le faire non plus, et là Foucault a parfaitement raison, si l'on entend par là seulement ou principalement la sphère de circulation et les échanges marchands, ce qu'un certain marxisme, il est vrai, a pendant longtemps tenté de faire.

La deuxième condition : saisir la relation de l'Etat avec les rapports de production et la division sociale du travail dans toute sa complexité, à savoir par ce biais essentiel que sont les matrices spatiales et temporelles dont je développerai l'analyse quand je traiterai de la nation. Ces matrices premières, présentes dans l'organisation matérielle et les techniques d'exercice du pouvoir, recevront ainsi une explication bien différente de celle du diagramme mystérieux et quasi métaphysique

de Foucault, surtout dans la version qu'en donnent Deleuze-Guattari : celle d'une machine originelle, *Urstaat*, Etat-Despote idéal-abstrait qui hante l'histoire des divers Etats et pouvoirs en quête de son incarnation parfaite, dans la plus pure tradition spiritualiste.

II. — Les racines du totalitarisme

Quoi qu'il en soit, l'individualisation du corps social sur lequel s'exerce le pouvoir de l'Etat moderne renvoie aux rapports de production et à la division sociale capitalistes du travail. L'Etat joue ici un rôle décisif, ce que j'avais désigné, dans *Pouvoir politique et classes sociales*, comme « effet d'isolement ». Mais tout en signalant que cet effet est « terriblement réel », j'avais tendance à le limiter, pour l'essentiel, aux mécanismes de l'idéologie juridico-politique et au rôle idéologique de l'Etat. Alors que l'on peut voir maintenant (et c'est là l'apport, à mon sens, original de Foucault), que ce rôle de l'Etat se traduit dans la matérialité de ses techniques d'exercice du pouvoir, cosubstantielle à sa structure propre, techniques qui façonnent les sujets sur lesquels ce pouvoir s'exerce jusqu'à dans leur corporéité même.

Je saisis l'occasion pour tenter déjà une première position du problème de ce phénomène proprement inédit qui est le *totalitarisme moderne*, dont le fascisme n'est qu'une des expressions. Problème qui ne peut être élucidé que par une série d'approches successives et que j'avais déjà posé, dans *Pouvoir politique*, en des termes qui me semblent toujours valables, bien que restrictifs. Ce que je percevais bien, c'était que dans ce double mouvement par lequel l'Etat moderne crée les individualisations et privatisations en se constituant comme leur unité et homogénéisation, bref dans ce double mouvement de création des isolements (dont est composé le peuple-nation) et de représentation de leur unité (l'Etat national populaire moderne), *il ne peut, pour la première fois dans l'histoire, exister aucune limite de droit et de principe à l'activité et aux empiètements de l'Etat dans la sphère de l'individuel-privé*. L'individuel-privé est une création de l'Etat, concomitante à sa séparation relative de la société comme espace public,

ce qui non seulement indique que cette séparation n'est qu'une forme spécifique de présence de l'Etat dans les rapports économico-sociaux, mais aussi une omniprésence jamais inégalée de l'Etat dans ces rapports. Mais j'y voyais toujours l'effet, terriblement matériel, certes, des seuls mécanismes idéologiques. J'en donnerai comme exemples deux passages, parce qu'ils sont significatifs en ce qu'ils posent le problème mais de façon nettement limitative.

Le premier concerne précisément la mise en rapport de ce phénomène totalitaire avec le principe de légitimité de l'Etat moderne :

« Plus particulièrement, l'Etat capitaliste tire en effet son principe de légitimité du fait qu'il se donne comme l'unité du peuple-nation, saisi comme ensemble d'entités identiques, homogènes et disparates, fixées par lui en tant qu'individus-citoyens politiques. C'est en cela... qu'il diffère radicalement d'autres formes de despotisme, par exemple du pouvoir politique « absolu », formellement semblable, exercé par des formes de tyrannie fondées sur la légitimité divine-sacrée. Ces formes, telles qu'elles se présentaient par exemple dans l'Etat esclavagiste ou féodal, ne manquaient pas cependant d'enserrer le pouvoir dans des limites strictement réglées. Autrement dit, c'est très exactement le type de légitimité de l'Etat capitaliste, représentant l'unité du peuple-nation, qui permet un fonctionnement spécifique de l'Etat saisi sous le terme de totalitarisme »¹³.

Le deuxième consiste dans la mise en rapport du phénomène totalitaire avec l'idéologie politique bourgeoise précisément :

« La fonction particulière d'isolement et de cohésion de l'idéologie politique bourgeoise conduit à une contradiction interne tout à fait remarquable, et qui a été parfois thématifiée, dans les théories du contrat social, par la distinction et le rapport entre le pacte d'association civile et le pacte de domination politique. Cette idéologie instaure les agents en individus-sujets, libres et égaux, qu'elle se représente en quelque sorte à l'état présocial, déterminant ainsi cet isolement spécifique sur les rapports sociaux. Cet aspect, qui a été désigné comme « l'individualisme bourgeois », est suffisamment connu. Ce qu'il importe de signaler, c'est l'envers, peut-être bien l'endroit, de la médaille. Ces individus-personnes, ainsi individualisés, ne semblent, dans un même mouvement théorique, pouvoir être unifiés et accéder à leur existence sociale que par le truchement de leur existence politique dans l'Etat. Résultat : cette liberté de l'individu

privé paraît du coup s'évanouir devant l'autorité de l'Etat qui incarne la volonté générale. On peut bien dire que, pour l'idéologie politique bourgeoise, il ne peut exister aucune limite de droit et de principe à l'activité et aux empiétements de l'Etat dans l'ainsi nommée sphère de l'individuel-privé. Cette sphère ne paraît finalement revêtir d'autre fonction que de constituer un point de référence, qui est aussi un point de fuite, à l'omniprésence et à l'omniscience de l'instance politique. Tant il est vrai que Hobbes apparaît comme la vérité anticipée des théories du contrat social et, somme toute, Hegel comme leur point d'arrivée — le cas étant ici complexe, bien sûr, mais tous les cas théoriques le sont. Souvenons-nous du cas caractéristique de Rousseau, pour qui « l'homme doit être le plus indépendant possible de tous les autres hommes, et le plus dépendant possible de l'Etat ». Le cas est encore plus net dans l'exemple classique des physiocrates, partisans farouches du laisser-faire dans l'économie et tout aussi farouches de l'autoritarisme politique, réclamant bel et bien le monarque absolu qui incarnerait l'intérêt et la volonté générale. Tout ceci est d'ailleurs caractéristique également de l'idéologie politique libérale : rien de plus exemplaire à cet égard que l'influence très nette, et combien méconnue, de Hobbes sur Locke, sur le courant classique du libéralisme politique anglais qu'est l'« utilitarisme », sur J. Bentham, J. Mills et surtout J. St. Mill »¹⁴.

Si les termes du problème restent, me semble-t-il, toujours valables, les racines de sa solution sont pour l'essentiel ailleurs. L'individualisation et la privatisation du corps social résident dans des pratiques et techniques d'exercice du pouvoir d'un Etat qui, dans le même mouvement, totalise ces monades divisées et s'incorpore, dans son ossature institutionnelle, l'unité. Le privé n'est que la réplique du public, car si précisément dédoublement il y a, inscrit dans l'Etat et déjà présent dans les rapports de production et la division sociale du travail, c'est que l'Etat en trace les contours. L'individuel-privé n'est pas un obstacle intrinsèque à l'action de l'Etat, mais un espace que l'Etat moderne construit en le parcourant : c'est ce qui devient horizon infiniment rétractable au cours, et au fur et à mesure, de la démarche étatique. L'individuel-privé fait partie intégrante du champ stratégique qu'est l'Etat moderne, c'est la cible que l'Etat se donne comme point d'impact de son pouvoir, bref, n'existe que par cet

Etat. Ce qui est net pour ce point de mire, proprement insaisissable en soi, qu'est l'individu privé, sujet supposé de libertés inaliénables et de droits de l'homme, d'un *habeas corpus* dont le corps précisément est entièrement façonné par l'Etat, mais aussi par l'ensemble des foyers de privatisation. Pour ne prendre que ce lieu par excellence privé qu'est la famille moderne, elle ne s'instaure que dans une concomitance absolue avec l'émergence du public qu'est l'Etat moderne : non pas comme le dehors intrinsèque d'un espace public aux frontières rigides, mais comme ensemble de pratiques matérielles de l'Etat qui façonne le père de famille (travailleur, éducateur, soldat ou fonctionnaire), l'enfant-écolier au sens moderne et, bien entendu, on dirait surtout, la mère. La famille et l'Etat modernes ne sont pas, à proprement parler, deux espaces (le privé et le public) équidistants et distincts, se limitant mutuellement, dont l'un serait, selon les analyses désormais classiques de l'école de Frankfort (Adorno, Marcuse, etc.), le socle de l'autre (la famille de l'Etat). Si ces deux institutions ne sont pas isomorphes et n'entretiennent pas non plus de simples rapports d'homologie, elles ne font pas moins partie d'une et même configuration, en ce sens que ce n'est pas l'espace « extérieur » de la famille moderne qui se clôt face à l'Etat, mais l'Etat qui, en même temps qu'il s'érige en public, trace le lieu auquel il l'assigne, par des parois mobiles qu'il déplace.

L'Etat moderne ne comporte donc aucune limite de principe et de droit à ses empiétements dans le privé : aussi paradoxal que ceci puisse paraître, c'est la séparation même public-privé, par lui instaurée, qui lui ouvre des perspectives illimitées de pouvoir. Les prémisses du phénomène totalitaire au sens moderne sont là et ne concernent pas seulement les sociétés occidentales, mais également les pays de l'Est. Si l'Etat revêt, dans ces pays-là, les formes que l'on sait, ce n'est pas parce qu'il aurait aboli l'individu comme barrage ultime face au pouvoir. Fondé sur les « aspects capitalistes » de leurs rapports de production et de la division sociale du travail, le processus d'individualisation-isolément y est bel et bien en œuvre, même s'il ne revêt pas, loin de là, les mêmes formes (juridico-politiques notamment) et s'il n'a pas lieu selon les procédés que nous connaissons dans les sociétés occidentales. La distinction qu'institue l'Etat entre le public et le privé (les travailleurs privés car séparés de la sphère publique et du pouvoir politique) y est bel et bien, là aussi, en œuvre, même si

Pétatisme y atteint des proportions considérables. Or, dans ce cas non plus ceci ne signifie pas un envahissement par l'Etat d'une sphère privée à frontières intrinsèques, frontières que l'Etat aurait franchies, mais recouvre un plus long parcours de cet Etat dans la perspective de l'Etat moderne et de sa matérialité propre.

Bien entendu, ces remarques ne sont que des préalables. Car si l'individuel-privé n'est pas une limite mais le canal même du pouvoir de l'Etat moderne, ceci ne veut pas dire que ce pouvoir n'a pas de limites réelles, mais que ces limites ne tiennent pas à quelque naturalité de l'individuel-privé : elles relèvent des luttes populaires et des rapports de force entre les classes, car l'Etat est aussi la condensation matérielle et spécifique d'un rapport de force, qui est un rapport de classe. Cet individuel-privé apparaît également comme *résultante* de ce rapport de force, et de sa condensation dans l'Etat. Si cet individuel-privé n'a pas d'essence intrinsèque posant, comme telle, des barrières extérieures absolues au pouvoir de l'Etat, il limite ce pouvoir comme une des figures privilégiées, dans les sociétés modernes, du rapport de classe *dans* l'Etat. Cette limite, on la connaît : elle s'appelle démocratie représentative qui, aussi tronquée soit-elle par les classes dominantes et par la matérialité de l'Etat, n'est pas moins aussi une inscription, au sein de cette matérialité, des luttes et résistances populaires. Si elle n'est pas la seule limite au pouvoir de l'Etat, elle n'en est pas moins décisive. Elle n'a probablement pas de signification absolue en ce sens qu'elle naît sur le terrain capitaliste, mais elle reste aussi un barrage au pouvoir et qui compte, sans doute, tant que l'Etat et classes dureront. Il en est de même des droits de l'homme et du citoyen qui ne sont pas une conquête de l'individu face à l'Etat, mais une conquête des classes opprimées. L'individuel-privé exprime, dans son extension et son rétrécissement, les avances ou les reculs de leurs luttes et résistances quand elles prennent précisément cette forme politique. Non parce qu'elles se taillent, ce faisant, un domaine hors Etat (l'individuel-privé), mais parce qu'elles se situent sur le terrain stratégique de l'Etat lui-même qui, dans sa forme moderne, existe comme espace public-privé. Ces droits, ici comme à l'Est, peuvent être ainsi des barrages à un pouvoir, dont les racines totalitaires existent pourtant dans le processus même d'individualisation et dans la séparation, instaurée par l'Etat moderne, entre le public et le privé.

D'autres conséquences en découlent :

a / Le totalitarisme moderne, sous la forme fasciste ou autre, n'est pas un simple « phénomène » tenant à la seule conjoncture (telle ou telle) de la lutte des classes. Si de telles conjonctures peuvent donner naissance à ces formes d'Etat que sont les totalitarismes modernes, c'est que les racines du mal sont plus profondes, logées au cœur même des rapports de production, de la division sociale du travail, de l'ossature matérielle de l'Etat.

b / En revanche, contre toutes les idéologies anciennes ou nouvelles du totalitarisme, l'émergence effective des formes totalitaires de l'Etat n'est pas un simple épanouissement de ces germes et ne peut absolument pas être expliquée de cette façon : elle dépend de la lutte des classes dans toute sa complexité. C'est ce que j'ai, pour ma part, essayé d'établir dans *Fascisme et dictature*¹⁵ et *La crise des dictatures*¹⁶, en montrant en quoi ces formes totalitaires, qu'il s'agisse du fascisme, des dictatures militaires ou du bonapartisme, constituent, dans les sociétés occidentales, des formes spécifiques que j'ai désignées par le terme de formes d'Etat d'exception, bien distinctes des formes d'Etat démocratiques-parlementaires.

Remarques qui valent, *mutatis mutandis*, également pour les aspects totalitaires du pouvoir dans les pays de l'Est : eux non plus ne peuvent être expliqués par les seules références aux racines du totalitarisme, qui pourtant y existent bel et bien, et aux aspects capitalistes de leurs Etats. Seule une analyse historique précise peut y aboutir : cette forme d'Etat présente des particularités considérables ; elle ne constitue d'ailleurs pas, dans ces pays, une exception, mais la règle. On sait que cette analyse historique commence à se faire jour en France même, et je n'ai qu'à signaler les travaux, situés certes dans des perspectives différentes, de Jean Ellenstein et de Charles Bettelheim, pour ne rien dire des analyses traditionnelles du courant trotskyste qui, tout en n'étant pas, à mes yeux, satisfaisantes, nous ont pourtant beaucoup appris. Si je les cite ici ensemble, c'est parce qu'il s'agit d'analyses qui se réfèrent à la méthode marxiste précisément. Non, certes, que le marxisme puisse, à lui seul, tout expliquer, mais enfin je voudrais bien que l'on nous cite, parmi les « anti-marxistes » primaires, qui soutiennent peu ou prou actuellement que le marxisme ne saurait expliquer ce qui se passe dans les pays de l'Est, *un seul* qui ait fait, ou même tenté, cette analyse historique indispensable.

Cette analyse qui fonde la matérialité de l'Etat dans les rapports de production et la division sociale du travail n'est donc pas, ici non plus, hétérogène à, ou complémentaire d'une analyse de cette matérialité en termes de classes et de lutte des classes. En ce qui concerne l'individualisation du corps social sur lequel s'exerce le pouvoir, il ne s'agit pas de « déduire » la charpente organisationnelle de l'Etat de ce processus d'individualisation et de la mettre, ensuite, en rapport avec la lutte des classes et la domination politique. Ce processus, rapporté précisément au procès et à la division du travail capitaliste, n'est que la configuration du terrain sur lequel se constituent les classes sociales, et la lutte des classes, dans leur spécificité capitaliste. A l'encontre des classes-castes ou états esclavagistes et médiévaux, classes fermées auxquelles les agents appartiennent une fois pour toutes de par leur nature, les classes sous le capitalisme sont des classes « ouvertes », fondées sur la répartition et la circulation des agents individualisés en leur sein, qu'il s'agisse de la bourgeoisie, de la classe ouvrière, de la petite-bourgeoisie ou des classes dans les campagnes. Ces classes ouvertes induisent un rôle de l'Etat proprement inédit jusque-là, celui de *ventiler-répartir* les agents individualisés à travers les classes, celui de former et de dresser, de qualifier et d'assujettir les agents de telle sorte qu'ils puissent occuper telle ou telle place de classe à laquelle ils ne sont pas liés par nature ou par naissance : rôle propre de l'école, mais aussi de l'armée, de la prison ou de l'administration. Le mécanisme d'individualisation est déjà une inscription, dans la matérialité de l'Etat, de la spécificité des classes sous le capitalisme : les techniques d'exercice du pouvoir dans l'école ou l'armée (disciplines de normalisation-individualisation) sont cosubstantielles à leur rôle de dressage-ventilation-répartition des agents-individus parmi les classes. Enfin, cette individualisation, tracée dans la corporéité capitaliste, revêt un sens et des modalités différentes selon les diverses classes sociales. Il existe une individualisation bourgeoise et une individualisation ouvrière, un corps bourgeois et un corps ouvrier, modalités de l'individualisation et de la corporéité capitalistes, tout comme il existe une famille bourgeoise et une famille ouvrière, modalités de la famille capitaliste fondée sur le processus d'individualisation.

3

La loi

I. — *Loi et terreur*

Le troisième exemple sur lequel j'insisterai concerne le rôle de la loi. Exemple qui nous intéresse à plusieurs titres : il permet notamment de poser avec précision la question de la répression dans l'exercice du pouvoir. Or, de ce point de vue aussi l'Etat capitaliste représente une véritable rupture par rapport aux Etats précapitalistes.

C'est tout d'abord parce que la loi ne s'est donnée que très tardivement, avec l'Etat capitaliste et sa constitution historique, comme limitation de l'arbitraire étatique, voire comme barrière à une certaine forme d'exercice de la violence. C'est cet « Etat de droit » qui fut conçu comme opposé au pouvoir illimité, en créant l'illusion d'un binôme Loi/Terreur. Car la loi et la règle furent toujours présentes dans la constitution du pouvoir : l'Etat asiatique ou despotique, l'Etat esclavagiste (Rome, Athènes), l'Etat féodal ont toujours été fondés sur du droit et de la loi, du droit babylonien ou assyrien au droit grec et romain et aux formes juridiques médiévales. Toute forme étatique, même la plus sanguinaire, s'est toujours édifiée comme organisation juridique, s'est représentée dans du droit et a fonctionné sous la forme juridique : ce fut également, on ne le sait que trop, le cas pour Staline et sa Constitution de 1937, réputée « la plus démocratique du monde ». Rien de plus faux donc qu'une opposition présumée entre l'arbitraire, les abus, le bon-vouloir du prince et le règne de la loi. Vision qui correspond à la conception juridico-légaliste de l'Etat, celle de la philosophie politique de

l'Etat bourgeois établi, contre laquelle se sont portés à la fois Marx et Max Weber et dont n'avaient pas été dupes les théoriciens de la gestation sanglante de cet Etat, Machiavel et Hobbes. Cette scission supputée entre loi et violence est de toute façon fautive, même, sinon surtout, pour l'Etat moderne. C'est cet Etat de droit, l'Etat de la loi par excellence qui détient, à l'encontre des Etats précapitalistes, le monopole de la violence et de la terreur suprême, *le monopole de la guerre*.

La loi fait donc partie intégrante de l'ordre répressif et de l'organisation de la violence exercée par tout Etat. L'Etat édicte la règle, prononce la loi, et instaure par là un premier champ d'injonctions, d'interdits et de censure en instituant ainsi le terrain d'application et l'objet de la violence. Plus encore, la loi organise les conditions de fonctionnement de la répression physique, en désigne et signifie les modalités, encadre les dispositifs qui l'exercent. La loi est, en ce sens, *le code de la violence publique organisée*. La négligence du rôle de la loi dans l'organisation du pouvoir est toujours le fait de ceux qui négligent le rôle de la répression physique dans le fonctionnement de l'Etat, Foucault notamment, ainsi qu'on le voit dans son dernier texte, *La volonté de savoir*, suite logique de ses errances dans *Surveiller et punir*.

En schématisant, on peut établir la chaîne des raisonnements de Foucault dans ce cas de la façon suivante : a) le binôme légalité-terreur est faux, car la loi a toujours accompagné l'exercice de la violence et de la répression physique; b) l'exercice du pouvoir, dans les sociétés modernes, est bien moins fondé sur la violence-répression ouverte que sur les mécanismes, plus subtils et réputés « hétérogènes » à la violence, des disciplines : « Et s'il est vrai que le juridique a pu servir à représenter de façon sans doute non exhaustive, un pouvoir essentiellement fondé sur le prélèvement et la mort, il est absolument hétérogène aux nouveaux procédés de pouvoir qui fonctionnent non pas au droit mais à la technique, non pas à la loi mais à la normalisation, non pas au châtimement mais au contrôle, et qui s'exercent à des niveaux et dans des formes qui débordent l'Etat et ses appareils »¹⁷. Exercice du pouvoir qui impliquerait, comme le dit, après Foucault, R. Castel, le passage de l'autorité-coercition à la manipulation-persuasion¹⁸, bref la fameuse « intério-

risation » de la répression chez les masses dominées. Il s'ensuit inmanquablement chez Foucault une sous-estimation du rôle de la loi, tout au moins dans l'exercice du pouvoir au sein des sociétés modernes, mais aussi une sous-estimation du rôle de l'Etat, accompagnée d'une méconnaissance de la place, au sein de l'Etat moderne, des appareils répressifs (armée, police, justice, etc.) en tant que dispositifs d'exercice de la violence physique. Ceux-ci ne sont considérés que comme pièces du dispositif disciplinaire façonnant l'intériorisation de la répression par la normalisation.

Si le premier raisonnement concernant le rapport constitutif entre la loi et l'exercice de la violence est exact, le deuxième est largement faux. Il n'est d'ailleurs pas propre à Foucault, mais caractérise également un courant de pensée plus large, par ailleurs bien distinct de Foucault. Ce raisonnement s'est enraciné dans le couple violence-consentement, répression-idéologie, qui a longtemps marqué les analyses du pouvoir. Le leitmotiv est simple : le pouvoir moderne ne serait pas fondé sur la violence physique organisée, mais sur la *manipulation* idéologico-symbolique, sur l'organisation du consentement, sur l'intériorisation de la répression (« le flic dans la tête »). On trouve les origines de cette conception dans les premières analyses de la philosophie politico-juridique bourgeoise, celle qui, précisément, opposait violence et loi, en voyant dans l'Etat de droit et dans le règne de la loi la limitation intrinsèque de la violence. Cette conception a eu, sous des formes diverses, des prolongements actuels : des analyses de l'école de Francfort — les fameuses analyses de substitution de la famille à la police comme instance autoritaire — et de Marcuse à celles de P. Bourdieu sur ladite violence symbolique, le thème de l'intériorisation de la répression, plus généralement celui d'un « amoindrissement », disons, de la violence physique dans l'exercice du pouvoir, est devenu un lieu commun. Ce qui apparaît donc essentiel ici, c'est à la fois la sous-estimation du rôle de la répression au sens le plus fort, celui de la contrainte mortifère et armée sur les corps, et la conception du pouvoir comme binôme répression-idéologie, ces deux termes en constituant des composantes-quantités à somme nulle. Amoindrissement ou retrait de la violence physique ne saurait correspondre, dans le fonctionnement et le maintien du pouvoir, qu'à une accentuation ou augmentation de l'inculcation idéologique (violence symbolique-intériorisation de la répression).

C'est pour l'essentiel une conception du pouvoir à peine différente de celle qui prévaut dans nombre d'analyses, fort en vogue actuellement, qui fondent le consentement dans le désir des masses (les masses auraient désiré le fascisme) ou dans l'amour du Maître¹⁹. Elles ont ceci de commun avec le courant précédent qu'elles négligent le rôle de la violence physique organisée, en réduisant par ailleurs le pouvoir à la répression-interdit. Il s'ensuit une subjectivisation de l'exercice du pouvoir sous la forme d'une recherche des « raisons d'obéir » dans le désir ou l'amour du Pouvoir, qui tiennent lieu ici du rôle supputé, dans les courants précédents, de l'idéologie comme facteur d'intériorisation de la répression. Si la loi intervient ici, ce n'est jamais sous sa forme de codage de la violence physique, mais comme figure du Maître qui, par sa seule présence, énonciation ou discours, induit le désir et l'amour des sujets. Au couple répression-idéologie, se substitue le couple loi-amour, interdit-désir, mais le rôle de la violence dans le fondement du pouvoir est toujours sous-estimé : *il n'est jamais question que des raisons du consentement.*

Ce qui est donc inquiétant dans ces analyses, ce n'est pas du tout, au contraire, qu'elles posent la question du consentement au pouvoir : c'est tout à la fois qu'elles négligent le rôle de la violence physique organisée dans la répression, et qu'elles réduisent le pouvoir à la répression symbolique ou intériorisée et à l'interdit. Elles ne peuvent ainsi saisir les *raisons matérielles* positives (entre autres concessions du pouvoir aux masses) de ce consentement et le fondent dans l'amour-désir de la répression, alors que ces raisons, outre toujours l'idéologie dominante, jouent un rôle décisif. Mais insister sur la positivité du pouvoir ne saurait signifier, de l'autre côté, occulter et la question de la répression et le rôle de l'idéologie qui intervient elle-même dans le consentement. C'est pourtant bien ce qui se passe chez Foucault : s'il se distingue des courants précédents en ce qu'il démontre, et c'est son mérite, un des aspects des techniques du pouvoir qui organisent matériellement la soumission des dominés (les disciplines de normalisation), ses analyses ne se caractérisent pas moins, elles aussi, par la sous-estimation constante du rôle de la violence physique ouverte, la sous-estimation du rôle de la loi (non pas comme inducteur d'amour-désir mais comme codage de cette violence précisément) n'en étant ici qu'un symptôme.

Omnifonctionnalité des techniques du pouvoir qui, chez Foucault,

absorbe du coup non seulement la question de la violence physique mais aussi celle du consentement qui devient un non-problème, c'est-à-dire un problème non traité théoriquement, ou qui retombe dans les analyses du type « intériorisation de la répression ». Quelles sont, au-delà des disciplines de normalisation, les « raisons » du consentement qui pourtant n'empêchent pas qu'il y ait toujours luttes ? Si ces disciplines suffisaient à expliquer la soumission, *pourquoi permettraient-elles l'existence des luttes ?* On atteint ici cette aporie nodale des analyses de Foucault sur laquelle j'aurai à revenir : l'absence de fondement, chez lui, de ces fameuses « résistances » au pouvoir dont il est, par ailleurs, si friand. En fait, si violence physique organisée il doit y avoir, c'est pour la même raison qu'il doit y avoir consentement : c'est parce qu'il y a d'abord et toujours luttes fondées en tout premier lieu sur l'exploitation. Si cette réalité première et incontournable, *qui fait que les luttes sont toujours le fondement du pouvoir*, est oubliée au profit d'une vision qui fait du pouvoir (la Loi, le Maître) le fondement des luttes, ou d'une relation entre termes purement équivalents « pouvoir-résistances », on est amené soit à faire dériver le consentement de l'amour ou du désir du pouvoir, soit à occulter ce consentement comme problème. Dans les deux cas, on passe sous la table le rôle de la violence.

Qu'en est-il en réalité ? L'Etat capitaliste, à l'encontre des Etats précapitalistes, détient *le monopole de la violence physique légitime*. C'est à Max Weber que revient le mérite d'avoir établi ce point en montrant d'ailleurs que la légitimité de cet Etat, qui concentre la force organisée, est la légitimité « rationnelle-légale » fondée sur la loi : l'accumulation prodigieuse des moyens de contrainte corporelle par l'Etat capitaliste va de pair avec son caractère d'Etat de droit. Cette situation précise produit des effets tout à fait remarquables. Le degré de violence physique ouverte exercée dans les diverses situations de pouvoir « privé » extérieures à l'Etat, de l'usine aux fameuses microsituations de pouvoir, est en régression dans la mesure exacte où l'Etat se réserve le monopole de la force physique légitime. Les Etats capitalistes européens se sont notamment constitués à travers la pacification des territoires déchirés par les guerres féodales. Ensuite, le

pouvoir politique institutionnalisé, qui pourtant détient le monopole de cette violence, y a, dans les circonstances régulières de domination, moins recours que dans les Etats précapitalistes. Si l'on veut bien mettre à part : a) les formes, qu'il ne faut tout de même pas oublier, avec la mémoire courte et la légèreté européocentriste de nos théoriciens, d'Etats capitalistes d'exception (fascismes, dictatures militaires, etc.) qui infestent aujourd'hui notre monde (quitte à ce qu'ils se souviennent de la violence pour les seuls régimes de l'Est); b) les cas de la terreur suprême de la guerre (première guerre mondiale, deuxième guerre mondiale, les autres... et maintenant le nucléaire : mais qui donc s'avisait à dire que le pouvoir moderne ne fonctionne plus « à la mort » ?); c) les conjonctures d'exacerbation des luttes de classe, l'emploi effectif de la violence ouverte reste limité relativement au passé. Tout se passe comme si cet Etat avait à user moins de la force dans la mesure où il en détient le monopole légitime.

En tirer la conclusion que le pouvoir et la domination modernes ne sont plus fondés sur la violence physique, c'est là l'illusion courante. Même si cette violence ne s'actualise pas, dans l'exercice quotidien du pouvoir, de la même façon que dans le passé, elle est toujours, et même plus que jamais, *déterminante*. C'est sa monopolisation par l'Etat qui induit les formes d'une domination dans laquelle les procédures multiples de création du consentement jouent le rôle principal. Pour saisir ceci, il faut dépasser la métaphore analogique d'une simple complémentarité entre violence et consentement, calquée sur l'image du Centaure (mi-bête, mi-homme) de Machiavel. La violence physique n'existe pas seulement côte à côte avec le consentement, comme deux grandeurs mesurables et homogènes entretenant des rapports inversés, de telle sorte que plus de consentement correspondrait à moins de violence. Si la violence-terreur détient toujours une place déterminante, ce n'est pas simplement parce qu'elle reste constamment en réserve et ne se manifeste ouvertement que dans les situations critiques. *La violence physique monopolisée par l'Etat sous-tend en permanence les techniques du pouvoir et les mécanismes du consentement, elle est inscrite dans la trame des dispositifs disciplinaires et idéologiques, et façonne la matérialité du corps social sur lequel agit la domination, même lorsque cette violence ne s'exerce pas directement.*

Il ne s'agit donc pas non plus de remplacer le binôme loi-terreur, répression-idéologie, par un trinôme répression-normalisation disci-

plinaire-idéologie, en faisant place à un tiers terme dans une relation au fonctionnement inchangé : des grandeurs hétérogènes et distinctes d'un pouvoir quantifiable ou des modalités d'exercice d'un pouvoir-essence. Il s'agit bien de saisir l'organisation matérielle du pouvoir comme rapport de classe dont la violence physique organisée est la condition d'existence et le garant de reproduction. La mise en place des techniques du pouvoir capitaliste, la constitution des dispositifs disciplinaires (le grand « enfermement »), l'émergence des institutions idéologico-culturelles (du Parlement au suffrage universel et à l'école) présupposent la monopolisation de cette violence par l'Etat, recouverte précisément par le déplacement de la légitimité vers la légalité et par le règne de la loi. Ils la présupposent non pas seulement dans leur généalogie historique, mais aussi dans leur existence et reproduction. Pour n'apporter qu'un seul exemple, l'armée nationale est cosubstantielle au Parlement et à l'école capitaliste. Cette cosubstantialité ne repose pas seulement sur une matérialité institutionnelle commune relevant de la division sociale du travail que ces appareils incarnent. Elle repose aussi sur le fait que l'armée nationale, comme pièce précisément du monopole, par l'Etat, de la violence physique légitime, induit les formes d'existence et de fonctionnement d'institutions — parlement, école — dans lesquelles la violence n'a pas à s'actualiser comme telle. L'existence régulière, la constitution même, du Parlement comme éditeur de lois est impensable sans l'institution de l'armée nationale moderne.

Reparlons enfin, si on le veut bien, *de la mort* précisément. Comment ne pas mettre en convergence les transformations de la façon dont on meurt, plus prosaïquement, dans son lit, le véritable interdit qui frappe, dans les sociétés modernes, la mort et la dépossession des citoyens « privés » de leur propre mort²⁰, avec le monopole par l'Etat de la terreur publique légitime ? L'Etat ne fonctionnerait-il plus à la mort ? Même lorsqu'il n'exécute pas (peine de mort), ne tue pas ou ne menace pas de le faire, même, sinon surtout, lorsqu'il empêche de mourir, l'Etat moderne gère la mort et le pouvoir médical est inscrit, lui aussi, dans la loi moderne.

La monopolisation par l'Etat de la violence légitime reste donc l'élément déterminant du pouvoir même lorsque cette violence ne s'exerce pas directement et ouvertement. Cette monopolisation est

à la base des nouvelles formes de luttes sous le capitalisme auxquelles correspond le rôle des dispositifs d'organisation du consentement, tant il est vrai que pouvoir et luttes s'appellent et se conditionnent mutuellement. La concentration de la force armée par l'Etat, le désarmement et la démilitarisation des secteurs privés, condition de l'établissement de l'exploitation capitaliste, contribuent à déplacer la lutte des classes d'une guerre civile permanente, sous forme de conflits armés périodiques et réguliers, vers ces formes nouvelles que sont l'organisation politique et syndicale des masses populaires, contre lesquelles la violence physique ouverte est, on le sait, d'une efficacité toute relative. Un peuple « privé » de la force « publique », c'est déjà un peuple qui ne vit plus la domination politique sous la forme d'une fatalité naturelle et sacrée, un peuple pour qui le monopole de la violence par l'Etat n'est légitime que dans la mesure où la réglementation juridique et la légalité lui laissent espérer, et même lui permettent formellement et en principe, l'accès au pouvoir. Bref, l'Etat concentre dans ses corps spécialisés la violence alors que celle-ci suffit moins que jamais à la reproduction de la domination. Aux guerres privées et aux conflits armés sous forme de théodicées répétitives sans cesse remises à l'ordre du jour, *catharsis* de la fatalité du pouvoir, guerres pacifiées par la concentration de la force armée dans l'Etat, succède la contestation politique permanente du pouvoir, effet aussi de la monopolisation de la force physique par l'Etat. Les mécanismes d'organisation du consentement s'installent aux avant-postes du pouvoir : c'est le règne de la loi capitaliste qui précisément assigne cette place aux mécanismes du consentement, y compris sous la forme d'inculcation idéologique, dans la mesure exacte où elle recouvre la monopolisation de la force physique par l'Etat.

Si le rôle de la loi (car, au niveau général où je me place ici, je n'entre pas dans la distinction entre loi et droit) s'avère ainsi essentiel dans l'exercice du pouvoir en tant qu'organisateur de la répression, de la violence physique organisée, cela ne veut pas dire pour autant que, dans cette action, la logique de la loi soit celle, purement négative, du rejet, du barrage ou de l'obligation de non-manifestation et de mutisme. Si le pouvoir n'est jamais exclusivement

négatif, ce n'est pas seulement parce qu'il est aussi autre chose que la loi. La loi, dans son rôle répressif même, comporte un aspect de positivité éminente, *car la répression ne s'identifie jamais à une pure négativité*. La loi n'est pas qu'un conglomérat d'interdits et de censure. C'est aussi la loi, depuis déjà le droit gréco-romain, qui émet des injonctions positives, qui non seulement interdit ou laisse-faire, selon la maxime qu'est permis ce qui n'est pas interdit par la loi, mais qui donne à faire, contraint à des actions positives à l'égard du pouvoir, oblige aussi à des discours adressés au pouvoir. La loi ne fait pas qu'imposer le silence ou que laisser dire, c'est elle souvent qui oblige à dire (à prêter serment, à dénoncer, etc.). Plus généralement, la loi institutionnalisée n'a jamais été pure injonction d'abstention ou pure censure, de telle sorte qu'on aurait dans l'organisation de l'Etat, d'une part de la loi-censure-négativité, d'autre part « autre chose » - action-positivité. Cette opposition est partiellement fautive en ce que la loi organise le champ répressif pas seulement comme répression de ce qui se fait alors que la loi l'interdit, mais aussi comme répression de ce qui ne se fait pas alors que la loi oblige que ça se fasse. Si la loi est toujours d'ores et déjà là dans l'ordre social, en ce sens qu'elle ne vient pas seulement après coup pour mettre de l'ordre à un état de nature préexistant, c'est parce qu'elle est constitutive du champ politico-social comme codification à la fois d'interdits et d'injonctions positives.

La répression n'est donc jamais pure négativité : elle ne s'épuise ni dans l'exercice effectif de la violence physique, ni dans son intériorisation. Il y a aussi autre chose dans la répression dont on ne parle que rarement : *les mécanismes de la crainte*. Mécanismes matériels et point simplement subjectivisés : j'ai nommé la *théâtralité* de l'Etat moderne, véritable Château de Kafka. Théâtralité inscrite dans la loi moderne, dans les dédales et labyrinthes où cette loi se matérialise : que ceci soit fondé dans le monopole de la violence légitime, c'est du côté de la Colonie pénitentiaire, de Kafka toujours, qu'il faut chercher pour le comprendre.

Enfin, si la loi détient un rôle important (positif et négatif) dans l'organisation de la répression, elle ne s'y limite pas : la loi est également efficace dans les dispositifs de création du consentement. Elle matérialise l'idéologie dominante qui y intervient, même si elle

n'épuise pas les raisons de ce consentement. La loi-règle, de par sa discursivité et texture, occulte les réalités politico-économiques, comporte des lacunes et des blancs structurels, transpose ces réalités sur la scène politique par un mécanisme propre d'occultation-inversion. Elle traduit aussi la représentation imaginaire de la société et du pouvoir propre à la classe dominante. La loi est, sous cet aspect, et parallèlement à sa place dans le dispositif répressif, un des facteurs importants de l'organisation du consentement des classes dominées, même si la *légitimité* (le consentement) ne s'identifie ni ne se limite à la *légalité*. Les classes dominées ne rencontrent pas la loi seulement comme barrière d'exclusion, mais également comme assignation de sa part d'une place qu'elles doivent occuper. Place qui est aussi une place d'insertion dans le réseau politico-social, créatrice de devoirs-obligations mais aussi de droits, place dont l'investissement imaginaire a des effets réels sur les agents.

Il y a plus : plusieurs des actions de l'Etat qui dépassent son simple rôle répressif et idéologique, ses interventions économiques mais surtout les compromis matériels imposés par les classes dominées aux classes dominantes, une des raisons décisives du consentement, viennent s'inscrire dans le texte de la loi, faisant même partie de sa structure interne. La loi ne fait pas que tromper ou masquer, ni que réprimer en obligeant de faire ou en interdisant. Elle organise et sanctionne aussi des *droits réels* des classes dominées (certes investis dans l'idéologie dominante et qui sont loin de correspondre, dans leur application, à leur forme juridique), et comporte, inscrits en elle, les compromis matériels imposés par les luttes populaires aux classes dominantes.

Il ne reste pas moins évident, à l'encontre de toute la conception juridico-légaliste, psychanalytique aussi, telle qu'elle s'exprime actuellement dans des ouvrages intéressants comme ceux de P. Legendre²¹, que l'action, le rôle, la place de l'Etat débordent de très loin la loi ou la réglementation juridique.

a / L'action de l'Etat, son fonctionnement concret ne prennent pas toujours, loin de là, la forme de loi-règle : il existe toujours un ensemble de pratiques et de techniques étatiques échappant à la systématisation et à l'ordre juridiques. Ceci ne veut pas dire qu'elles sont

« anomiques », arbitraires au sens fort, mais qu'elles obéissent à une logique relativement différente de celle de l'ordre juridique, à la logique du rapport des forces entre classes en lutte dont la loi n'est que l'investissement à distance et sur un registre spécifique.

b / L'Etat agit souvent en transgressant la propre loi-règle qu'il édicte, non seulement en agissant à côté de cette loi, mais en agissant contre sa propre loi. Tout système juridique autorise, dans sa discursivité même, tracé comme variable de la règle du jeu qu'il organise, le non-respect par l'Etat-pouvoir de sa propre loi. Cela s'appelle *raison d'Etat*, qui signifie au sens propre non pas simplement que la légalité est toujours compensée par des « à-côtés » d'illégalité, mais que l'illégalité de l'Etat est toujours inscrite dans la légalité qu'il institue : le stalinisme, et les aspects totalitaires du pouvoir dans les pays de l'Est ne sont pas dus principalement aux « violations de la légalité socialiste ». Tout système juridique inclut l'illégalité en ce sens aussi qu'il comporte, comme partie intégrante de son discours, des vides et des blancs, des « lacunes de la loi » : il ne s'agit pas là de simples bévues et aveuglements dus à l'opération idéologique d'occultation qui soutient le droit, mais de dispositifs expressément prévus, des brèches pour permettre de passer outre la loi. Pour ne rien dire enfin des violations pures et simples par l'Etat de sa propre loi, violations qui, si elles apparaissent comme des transgressions sauvages car elles ne sont pas déjà prévues par la loi, ne font pas, elles aussi, moins partie du fonctionnement structurel même de l'Etat. Tout Etat est organisé, dans son ossature institutionnelle, de façon à fonctionner (et de façon à ce que les classes dominantes fonctionnent) à la fois selon sa loi et contre sa loi. Nombre de lois n'auraient jamais existé sous leur forme précise si un taux de violation de la part des classes dominantes, avec l'appui de l'ensemble des dispositifs étatiques, n'avait pas été escompté, c'est-à-dire inscrit dans les dispositifs d'Etat. Non seulement donc l'illégalité fait souvent partie de la loi, mais même lorsque illégalité et légalité sont distinctes elles ne recouvrent pas deux organisations séparées, en quelque sorte un Etat parallèle (illégalité) et un Etat de droit (légalité), encore moins une distinction entre un Etat chaotique, un non-Etat (illégalité) et un Etat (légalité). Illégalité et légalité font partie d'une et même structure institutionnelle.

Au fond, c'est ainsi qu'il faut entendre la phrase de Marx que tout Etat est une « dictature » de classe. Non pas au sens où on l'entend régulièrement, c'est-à-dire au sens d'un pouvoir au-dessus de toute loi, où le terme de loi est pris au sens usuel comme opposé à violence et force : il n'y a pas d'Etat, aussi dictatorial qu'il soit, sans loi, et l'existence d'une loi et d'une légalité n'a jamais empêché quelque barbarie ou despotisme que ce soit. Il faut entendre cette phrase au sens précisément où « dictature » désigne l'organisation de tout Etat comme ordre fonctionnel unique de légalité et d'illégalité, d'une légalité trouée d'illégalité.

c / Enfin, l'action de l'Etat déborde toujours la loi car l'Etat peut, dans certaines limites, modifier sa propre loi. L'Etat n'est pas la simple figure de quelque loi éternelle, qu'elle soit de l'ordre d'un quelconque interdit universel ou d'une loi naturelle. Primat supposé et, c'est le cas de le dire, de droit de la loi sur l'Etat qui, au fond, est la base même de la conception juridique de l'Etat, dont on s'explique la connivence actuelle avec la conception analytique (psychanalytique) des institutions. Or, si tout Etat est cosubstantiel à une loi, si la loi n'est donc pas à proprement parler une création utilitaire d'un Etat pure force préalable, c'est l'Etat qui, dans une société divisée en classes et sous son aspect précisément de violence légitime, bref comme détenteur de la force et de la répression physique, prime toujours sur la loi. Car s'il est vrai que la loi organise cette violence, il n'y a pas, dans cette société, de loi ou du droit sans un appareillage qui en force l'application et qui en assure l'efficacité bref l'existence sociale : *l'efficacité de la loi n'est jamais celle du pur discours, de la parole et de la règle émise*. S'il n'y a pas de violence sans loi, la loi présuppose toujours la force organisée au service du légiférant (le bras séculier). Plus prosaïquement : force reste à la loi.

II. — La loi moderne

Bien que toute loi ou tout droit présentent certains caractères communs, le droit capitaliste se spécifie en ce qu'il forme un *système axiomatisé*, composé d'un ensemble de *normes abstraites, générales, formelles et strictement réglementarisées*.

Cette spécificité du système juridique capitaliste, un certain marxisme l'a, elle aussi, fondée dans la sphère de circulation du capital et des échanges marchands : sujets juridiques « abstraits » en tant que libre-échangistes de marchandises, individus « formellement » libres et égaux, échange équivalent et valeur d'échange « abstraite », etc.²⁸. Or, ce n'est guère à l'intérieur de cette sphère qu'on peut saisir la spécificité de la loi et du droit capitalistes. Celle-ci (abstraction, universalité, formalité), qui recouvre par ailleurs la monopolisation de la violence légitime par l'Etat, et s'oppose au particularisme juridique recouvrant la diffusion de cette violence parmi plusieurs porteurs, doit être recherchée dans la division sociale du travail et les rapports de production. Ce sont eux qui assignent à cette violence sa place et son rôle sous le capitalisme où, en raison de la dépossession des travailleurs directs de leurs moyens de travail, la violence n'est pas directement présente, comme telle (comme « raison extra-économique »), dans le procès de production. Ce système juridique axiomatisé constitue le *cadre de cohésion formelle* d'agents totalement dépossédés de leurs moyens de production, et dessine ainsi les contours d'un espace étatique relativement séparé d'avec les rapports de production. La formalité et abstraction de la loi sont en rapport premier avec les fractionnements réels du corps social dans la division sociale du travail, avec l'individualisation des agents, en œuvre dans le procès de travail capitaliste.

La loi moderne incarne ainsi l'espace-temps, le cadre référentiel matériel du procès de travail : espace/temps sériel, cumulatif, continu et homogène. Cette loi institue les individus en sujets-personnes juridico-politiques en en représentant l'unité en tant que peuplement. Elle consacre, et participe aussi à leur instauration, les fragmentations différenciées des agents (individualisation), en traçant le code dans lequel ces différenciations s'inscrivent, à partir duquel elles existent sans mettre en cause l'unité politique de la formation sociale. Tous les sujets sont égaux et libres devant la loi : ce qui veut dire, déjà dans le discours de la loi (et non simplement caché par lui) qu'ils sont réellement différents (comme sujets-individus), mais dans la mesure où cette différence peut s'inscrire dans un cadre d'homogénéité. La loi capitaliste ne fait pas, comme on le dit souvent, qu'occulter les différences réelles sous un formalisme universel : elle contribue à instaurer et consacrer la *différence* (individuelle et de

classe) dans sa structure même, tout en s'érigeant en système de cohésion et en organisateur de l'unité-homogénéisation de ces différences. C'est là la source des caractères d'universalité, formalité et abstraction de l'axiomatique juridique. Ils supposent des agents « libérés » de leurs « liens » territoriaux-personnels des sociétés précapitalistes, voire servagistes, à base d'un droit fait pour l'essentiel de statuts, de privilèges et de coutumes par castes-Etats, où le politique et l'économique étaient étroitement imbriqués. Ce n'est pas la loi qui libère ces agents : elle intervient dans un processus de déconnexion et de séparation des agents des liens qui les différenciaient par castes-Etats, classes fermées dans lesquelles ils étaient encastrés par origine, sources de signes, de symboles, de significations. Elle s'y engage en contribuant à instaurer et en consacrant la nouvelle grande Différence, l'individualisation. Le droit moderne travaille d'ailleurs à cette individualisation soit parallèlement à (et en relative contradiction avec) d'autres techniques et pratiques de l'Etat (les disciplines de normalisation), soit en les couvrant et en s'y moulant.

Mais la loi et le système juridique capitalistes présentent également des particularités sous leur aspect de matérialisation de l'idéologie dominante. La légitimité se déplace vers la légalité, ce qui distingue cette légitimité de celle organisée sur le mode du sacré. La loi, incarnation désormais du peuple-nation, devient la catégorie fondamentale de la souveraineté de l'Etat : l'idéologie juridico-politique s'instaure en région dominante de l'idéologie et supprime l'idéologie religieuse. Si ces modifications recouvrent la monopolisation de la force légitime de la part de l'Etat, elles ont des racines bien plus profondes. La fonction de légitimité se déplace vers la loi, instance impersonnelle et abstraite, en même temps que, au sein des rapports de production, les agents se « délient » et se « libèrent » de leurs liens territoriaux-personnels. Tout se passe comme si cette loi, grâce à son abstraction, formalité et généralité, devenait ici le dispositif le plus apte à remplir la fonction majeure de toute idéologie dominante : celle de cimenter l'unité d'une formation sociale (sous l'égide de la classe dominante).

C'est par excellence la loi qui, dans ses caractères capitalistes, peut, outre le cadre formel de cohésion qu'elle impose aux agents, représenter leur unité en l'investissant dans l'imaginaire social et

cimenter les procédés d'individualisation. Tout se passe comme si cette loi, qui s'organise sur la modalité du *pur signe* (abstraction, universalité, formalité), prenait une place privilégiée dans le mécanisme idéologique de représentation imaginaire à partir du moment où les agents sont atomisés et coupés de leurs moyens naturels de travail. Alors que, dans les formations précapitalistes, c'était le mode de symbolisation propre à la religion (la religion relie) qui permettait de consacrer les liaisons d'agents d'ores et déjà encastrés dans la terre, dans la famille, dans les castes et les états. Liaisons qui engendraient une série étagée de symbolisations premières sur le mode du sacré, que l'Etat enregistrerait en tirant sa légitimité comme incarnation, au sommet de la pyramide signifiante, de la parole et du corps du souverain. C'était à ces modes de production que correspondait, comme le disait Marx, le rôle dominant de l'idéologie, alors que dans le mode de production capitaliste l'économique a, en raison de ses rapports de production spécifiques, à la fois le rôle déterminant et le rôle dominant. L'idéologie juridique tracée dans la loi devient la région dominante de l'idéologie dans un mode de production où l'idéologie n'a plus le rôle dominant. Il faut comprendre ceci en ce sens que la loi, sous sa forme capitaliste, devient l'incarnation du mécanisme idéologique fondamental à partir du moment où c'est le cycle même de reproduction du capital (et non des « raisons extra-économiques ») qui met en œuvre l'extraction du sur-travail (la plus-value), à partir du moment où sont écrasées les sous-symbolisations cimentant les liens territoriaux-personnels des agents. Le règne de la loi capitaliste est fondé sur le vide du signifiant autour d'elle.

Cette spécificité de la loi et du système juridique est inscrite dans l'ossature institutionnelle propre à l'Etat capitaliste. La charpente centralisatrice-bureaucratique-hiérarchique de cet Etat n'est elle-même possible que par son moulage dans un système de normes générales, abstraites, formelles et axiomatisées, système qui organise et règle les rapports entre les échelons et appareils impersonnels d'exercice du pouvoir. Ce que l'on désigne sous le terme « droit administratif » correspond précisément à cette loi dans ses effets de structuration de l'Etat. La loi et le règlement sont à la base du recrutement des agents de l'Etat (concours et examens impersonnels), du fonctionnement du

texte écrit et de la dogmatique du discours *interne* à l'Etat. Discours qui n'incarne, ni ne révèle, ni n'interprète la Parole divine (royale, seigneuriale) par un rapport mystique plus ou moins direct et personnel de tout serviteur à Dieu (au Roi, au Seigneur) : il est censé concrétiser par segments et paliers la loi abstraite et formelle vers son application concrète, dans un enchaînement logico-déductif (la « logique juridique ») qui n'est que le parcours d'un ordre de domination-subordination, d'un trajet de décision-exécution interne à l'Etat.

Si l'on se souvient maintenant que cette ossature de l'Etat est en rapport avec la division capitaliste travail intellectuel / travail manuel, et qu'elle reproduit le travail intellectuel, on saisira le rapport entre cette division et la loi capitaliste. Dans la légitimité du sacré, tout sujet du pouvoir est censé détenir, en lui, une part de *vérité* (divine), une limite intrinsèque au pouvoir terrestre (une âme) : l'inscription qu'il porte tracée en lui du corps du Roi (divin) ne s'efface jamais tout à fait. Les statuts et les privilèges sont de droit naturel. La loi moderne, elle, réalise le rapport capitaliste du pouvoir et du savoir, condensé dans le travail intellectuel capitaliste : nul savoir ni vérité dans les individus-sujets en dehors de la loi. La loi devient incarnation de la Raison : c'est dans les formes du droit et de l'idéologie juridique que se mène la lutte contre la Religion, et dans les catégories juridiques que se pensent les sciences physiques de l'époque des Lumières. La loi abstraite, formelle, universelle, c'est la vérité des sujets, c'est le *savoir* (au service du capital) qui constitue les sujets juridico-politiques et qui instaure la différence entre le privé et le public. La loi capitaliste traduit ainsi la dépossession totale des agents de la production de leur « puissance intellectuelle » au profit des classes dominantes et de leur Etat.

Qu'il en est d'ailleurs ainsi, on le voit également dans le rapport de la loi et de la systématisation juridique avec la spécialisation des appareils d'Etat, rapport qui se manifeste dans l'émergence du *corps de juristes spécialisés*. A condition de saisir ce corps au sens large, on voit que c'est probablement lui qui représente le mieux, comme réseau « séparé » de la société, le travail intellectuel incorporé dans l'Etat. Tout agent de l'Etat au sens large, parlementaire, politicien, policier, officier, juge, avocat, notaire, fonctionnaire, assistant social, etc., est un intellectuel dans la mesure où c'est un *homme de loi*,

qui légifère, qui connaît la loi et le règlement, qui les concrétise, qui les applique. *Nul n'est censé ignorer la loi*, maxime fondamentale d'un système juridique moderne où nul, sauf les représentants d'Etat, ne peut la connaître. Cette connaissance requise chez tout citoyen ne fait même pas l'objet d'une discipline particulière à l'école, comme si, tout en prétendant exiger qu'il connaisse la loi, tout était fait pour qu'il l'ignore. Cette maxime exprime ainsi la dépendance-subordination à l'égard des fonctionnaires d'Etat, c'est-à-dire des faiseurs, des gardiens et des appliquants de la loi, de masses populaires dont l'ignorance (le secret) de la loi est un trait de cette loi et du langage juridique même. La loi moderne est un *secret d'Etat*, fondatrice d'un savoir accaparé par la raison d'Etat.

Cette spécificité de la loi et du système juridique capitalistes a donc ses fondements dans les rapports de production et la division sociale capitaliste du travail : elle se rapporte ainsi aux classes sociales et à la lutte des classes, telles qu'elles existent sous le capitalisme²³. Classes ouvertes et non plus castes fermées, ce qui est de la plus grande importance quant à leur reproduction : reproduction à la fois de leurs places (extension, diminution, disparition) et de leurs agents (qualification-assujettissement spécifique des agents afin qu'ils occupent telle ou telle place de classe). Il est évident que le système juridique capitaliste (abstrait, général, formel) est celui qui peut réglementer le rapport entre les places de classes sociales (capital, travail salarié) et des agents qui n'y sont pas formellement « liés ». C'est lui qui peut régler à la fois la ventilation permanente des agents des classes dominées parmi les places de ces classes (paysannerie, classe ouvrière, petite bourgeoisie), ce qui n'est autre que le rôle de la loi dans la *soumission réelle* élargie du Travail au Capital, et le cloisonnement relatif de ces places, et de leurs agents, dans le rapport classes dominantes / classes dominées. Au fond, pour cette axiomatique juridique bourgeoise, effectif droit national-populaire de classe, tous sont libres et égaux devant la loi à condition que tous soient et deviennent bourgeois, ce que la loi à la fois permet et interdit.

Mais ce système juridique correspond également aux coordonnées propres des *luttres politiques* sous le capitalisme :

a / La systématisation axiomatique du droit comme cadre de cohésion formelle revêt une fonction stratégique : le capitalisme présente une reproduction élargie. Alors que les sociétés précapitalistes ne présentaient qu'une reproduction simple, répétitive et, pour ainsi dire, aveugle, cette reproduction élargie implique ici, déjà au niveau du procès de production, un calcul stratégique de la part des diverses fractions du capital et de leurs porteurs. Ce calcul exige, à son tour, la possibilité d'une certaine *prévision* fondée sur un minimum de stabilité des règles du jeu. C'est ce que permet l'axiomatisation du droit : son caractère systématique, à base de normes abstraites, générales, formelles et strictement réglementarisées, consiste entre autres en ce qu'il comporte ses propres règles de transformation, ses modifications devenant ainsi des transformations réglées au sein de son système (rôle notamment de la Constitution).

b / La loi *règle* l'exercice du pouvoir politique par les appareils d'Etat et l'accès à ces appareils au moyen précisément de ce système de normes générales, abstraites, formelles. Par rapport à une domination spécifique, voire à un bloc au pouvoir composé de plusieurs classes et surtout de plusieurs fractions de la bourgeoisie, ce droit contrôle une certaine ventilation du pouvoir parmi elles et régularise leurs relations au sein de l'Etat. Il permet ainsi que la modification des rapports de force au sein de l'alliance au pouvoir se traduise dans l'Etat sans y provoquer de bouleversements. La loi capitaliste est en quelque sorte l'*amortisseur* et le *canalisateur* des crises politiques, de façon telle qu'elles n'entraînent pas d'effectives crises de l'Etat. Plus généralement, la loi capitaliste apparaît comme la forme nécessaire d'un Etat qui doit détenir une autonomie relative par rapport à telle ou telle fraction du bloc au pouvoir, afin d'en organiser l'unité sous l'hégémonie d'une classe ou fraction. Ceci est lié à la séparation relative de l'Etat et des rapports de production, c'est-à-dire au fait que les agents de la classe économiquement dominante (la bourgeoisie) ne se confondent pas directement avec les tenants et agents de l'Etat.

C'est d'ailleurs ainsi que la loi moderne s'est historiquement constituée : ses sources remontent à l'Etat absolutiste, voire aux

monarchies européennes à partir du xvii^e siècle, Etat absolutiste qui constitue bel et bien un Etat à dominante capitaliste, véritable Etat de transition au capitalisme. Etat absolutiste qui devait, déjà, faire face à des problèmes spécifiques d'organisation concernant les rapports entre la noblesse foncière et la bourgeoisie. La monopolisation de la guerre par l'Etat correspond ici à la pacification qu'il opère entre les forces sociales en présence (« guerres privées ») à partir du xvi^e siècle, et qui le prépare à mener à bien cette première grande guerre qui l'a porté sur ses fonts baptismaux : le processus sanglant d'accumulation primitive du capital en faveur de la bourgeoisie.

Mais le droit capitaliste règle également l'exercice du pouvoir à l'égard des classes dominées. Face à la lutte de la classe ouvrière sur le plan politique, ce droit organise le cadre d'un équilibre permanent de compromis imposé aux classes dominantes par les classes dominées. Ce droit règle aussi les formes d'exercice de la répression physique : ce système juridique, ces libertés « formelles » et « abstraites » sont aussi, faut-il le souligner, des conquêtes des masses populaires. C'est en ce sens, et en ce sens seulement, que la loi moderne *pose les limites* de l'exercice du pouvoir et de l'intervention des appareils d'Etat. Ce rôle de la loi dépend du rapport de force entre les classes, et esquisse aussi un barrage au pouvoir des classes dominantes imposé par les classes dominées, ce que l'on voit bien dans les cas d'abolition de ce rôle du droit dans les formes d'Etat capitaliste d'exception (fascisme, dictatures militaires). C'est ainsi que la loi au sens moderne est intervenue non pas contre la violence d'Etat (loi contre terreur), mais par un rôle organisateur, dans son texte même, de l'exercice de la violence, compte tenu de la résistance des masses populaires. L'axiomatique juridique permet la prévision politique des classes dominantes, avais-je dit : tout en exprimant un rapport de force entre classes, elle constitue également le support d'un calcul stratégique car elle inclut, dans les variables de son système, le facteur résistance et lutte des classes dominées.

Enfin, du côté des classes et fractions dominantes, le droit comme position de limites exprime les rapports de force au sein du bloc au pouvoir. Il se concrétise notamment en délimitant les champs de compétence et d'intervention des divers appareils où dominent des classes et des fractions différentes de ce bloc.

4

La nation

Le dernier cas auquel je vais me référer est celui de la nation. Cas complexe s'il en est, qui concentre en quelque sorte l'ensemble des apories d'un certain marxisme traditionnel. Il faut se faire à cette évidence : il n'y a pas de théorie marxiste de la nation. Dire qu'il y a, malgré les débats passionnés à ce sujet au sein du mouvement ouvrier, sous-estimation par le marxisme de la réalité nationale est encore beaucoup trop faible.

1 Une première indication semble se dégager de la réflexion marxiste et du débat au sein du mouvement ouvrier autour de la nation²⁴ : la nation ne s'identifie pas à la nation moderne et à l'Etat national, tel qu'on le voit dans l'émergence du capitalisme en Occident. Il y a « quelque chose » désigné sous le terme de nation, c'est-à-dire une unité particulière de reproduction de l'ensemble des rapports sociaux, bien avant le capitalisme. Sa constitution coïncide avec le passage des sociétés sans classes (lignagères) aux sociétés classistes, en ce qu'elle dessine de nouvelles frontières, de nouveaux lieux et temporalités de reproduction sociale.

Mais cette question des origines est, dans ce cas aussi, la moins intéressante. Ce qui est plus significatif, c'est que les classiques du marxisme, tout en insistant toujours sur les rapports entre la nation et les classes sociales, admettent nettement et explicitement la perma-

nence de la nation même après le dépérissement de l'Etat dans la société « communiste » sans classes. Problème de taille : voici une réalité, la nation, examinée comme objet économique-politique et culturel dans sa relation fondamentale aux classes sociales, qui renvoie en permanence à la question politico-stratégique essentielle de l'internationalisme prolétarien, et dont on admet la permanence même après le dépérissement de l'Etat et la fin de la division en classes. Problème d'autant plus épineux que l'on pourrait user, à son propos, du même argument de réversibilité historique que pour l'Etat, mais auquel on se garde bien de se référer. La nation, comme l'Etat, n'a pas existé dans les sociétés sans classes, mais l'on se garde bien de présenter ceci, à l'encontre de ce que l'on fait à propos de l'Etat, pour prétendre qu'elle n'existerait plus après la fin de la division en classes. Certes, on insiste sur le fait qu'il ne s'agira plus alors de la même nation : mais rien de comparable ici aux analyses concernant l'extinction de l'Etat, l'internationalisme prolétarien après la fin de la division en classes ne pouvant travailler à l'extinction de la nation comme le « remplacement du gouvernement des hommes par l'administration des choses » travaille pour le dépérissement de l'Etat. Comment saisir alors cet objet, théorique et réel, qu'est la nation, dont on admet l'irréductibilité transhistorique ? Question dont le traitement passe, de toute façon, par l'analyse de la nation moderne.

2 La deuxième indication, en rapport avec la première, concerne la dissociation, dans le cadre même du capitalisme, entre l'Etat et la nation. L'idée qui se fait jour progressivement, surtout avec les discussions portant sur les analyses de l'austro-marxisme (O. Bauer, K. Renner, etc.), c'est que, même dans le cadre de l'Etat national, l'Etat ne saurait recouvrir exhaustivement la nation : un seul et même Etat capitaliste peut comprendre en son sein plusieurs nations (c'était le cas de l'Etat multinational austro-hongrois). A l'inverse, une nation qui n'a pas encore (sous le capitalisme) réussi à se forger son propre Etat n'est pas pour autant une nation amoindrie, et n'en possède donc pas moins de droits qu'une autre à disposer d'elle-même. C'est ce qui fonde l'originalité et la radicalité du principe léniniste des peuples et nations à disposer d'eux-mêmes. Ce droit d'autodétermination ne se réduit plus chez Lénine, comme ce fut le cas pour les austro-marxistes, à un simple droit à l'« autonomie

culturelle », mais s'étend au droit qu'ont ces nations de fonder leur propre Etat. L'Etat propre et distinct n'est pas nécessaire pour qu'une nation existe et soit reconnue comme telle, mais, de par son existence même, elle a droit à un Etat propre (autodétermination). Bien entendu, les problèmes commencent à partir du moment où l'application de ce principe, chez Lénine lui-même, mais surtout après, se trouve strictement subordonné aux « intérêts de la révolution mondiale », bref à partir du moment où « le droit au divorce » d'une nation avec l'Etat qui l'englobe ne signifie pas « obligation de divorcer » et que, tout en reconnaissant le principe de ce droit, on ne devrait se battre pour lui que lorsqu'il serait conforme aux intérêts de la classe ouvrière et du « prolétariat international ». On sait ce que fut à cet égard la politique stalinienne, occasion de la rupture dramatique entre Lénine, à la veille de sa mort (1923), et Staline. Mais ce qui nous importe ici, c'est le principe reconnu et la dissociation relative qu'il établit entre la nation et l'Etat.

3 Cela étant dit, la troisième indication concerne l'analyse de la nation moderne. Ce qui est admis, c'est à la fois la spécificité de la nation dans les formations sociales capitalistes et le rapport étroit qui existe entre cette nation et l'Etat. Même si la nation ne recoupe pas exactement l'Etat, l'Etat capitaliste présente la particularité d'être un Etat national : la modalité nationale devient pour la première fois pertinente quant à la matérialité de l'Etat. Cet Etat présente la *tendancionalité historique* à recouvrir une et même nation, au sens moderne du terme, il œuvre activement pour l'établissement de l'unité nationale : les nations modernes présentent elles-mêmes la tendancionalité historique à former leurs propres Etats. Les lieux et nœuds de reproduction élargie des rapports sociaux, les formations sociales tendent à recouper les limites de l'Etat-nation en devenant des formations sociales nationales. Le développement inégal, caractéristique du capitalisme dès ses débuts, tend à avoir comme points d'ancrage les Etats-nations dont il fonde précisément le rapport.

C'est cette dernière série d'indications, d'ailleurs confirmées, comme on le sait, par l'ensemble de la recherche économique, politique, historique actuelle, qui m'occupera en tout premier lieu. L'explication de cette tendancionalité (recouvrement de l'Etat et de la

nation) renvoie à la question de la spécificité de la nation au sens moderne. C'est précisément là que les carences de la recherche marxiste jusqu'ici deviennent patentées.

Et tout d'abord en ce qui concerne les dénommés fondements économiques de ces réalités historiques. L'explication principale qui fut avancée, et qui l'est encore, renvoie toujours à la fameuse sphère de circulation du capital et aux échanges marchands. L'unité économique, élément essentiel de la nation moderne, porterait pour l'essentiel sur l'unification du marché dit intérieur. La généralisation des échanges marchands, la valeur d'échange telle qu'elle se réalise dans la circulation de la monnaie nécessitent l'abolition des entraves internes, douanières et autres, à la circulation des marchandises et à l'unité monétaire. L'Etat œuvre lui-même pour la constitution de la nation moderne dans sa dimension économique en homogénéisant, sous l'égide du capital marchand, l'espace de circulation des marchandises et du capital, ce qui constitue l'essentiel de son action dans l'établissement de l'unité nationale. C'est d'ailleurs dans la même voie que sont recherchés, de façon plus subtile, les rapports entre la nation moderne et l'Etat, ainsi que les particularités de l'Etat national. La matérialité propre de l'Etat est censée résider dans le fait qu'il instaure les échangeurs de marchandises et les possesseurs de capital en individus-sujets politiques formellement libres et égaux, et qu'il représente-cristallise l'unité de ces individus. La nation moderne est censée relever pour l'essentiel, et tout au moins dans sa dimension économique, d'une homogénéisation de l'espace dans lequel se meuvent ces individus concurrentiels-échangeurs de marchandises, le « peuple-nation ». L'analyse qui en est donnée en termes de classe est calquée sur cette explication : la nation, tout comme l'Etat moderne, serait la création du capital marchand, remontant à la bourgeoisie marchande des débuts du capitalisme.

Je schématise, mais à peine : il s'agit là d'une tradition dominante, extrêmement tenace, dans le marxisme. Or, non seulement cette explication est très partielle, mais elle fonctionne comme obstacle à une véritable analyse de la nation moderne, et présente une série de conséquences graves :

a / La généralisation des échanges marchands ne peut rendre compte de la création de la nation moderne : si elle met en évidence

la nécessité d'unification du marché dit « intérieur » et la levée des entraves à la circulation des marchandises et du capital, elle n'explique en rien pourquoi cette unification se localise précisément au niveau de la nation. Unification du marché intérieur certes, mais qu'est-ce qui définit cette notion d'« intérieur », qu'est-ce qui rend possible l'émergence d'un espace propre dont les contours désignent un intérieur et un extérieur ? Pourquoi ces limites-frontières suivent-elles ce découpage-là (la nation) plutôt qu'un autre, plus même, pourquoi et comment cette assignation de limites, ce tracé d'un champ à l'intérieur duquel se pose désormais le problème de l'unification ? Tant il est vrai que l'homogénéisation du marché intérieur suppose la clôture d'un espace qu'il s'agit précisément d'unifier.

b / Cette référence-fuite aux coordonnées des échanges marchands traduit, plus généralement, une conception profondément empirique et positiviste concernant l'ensemble des éléments étant censés constituer la nation : le territoire commun, la langue commune, la tradition historique et culturelle communes. Je n'entrerai pas dans la querelle consistant à savoir quels éléments doivent être exactement retenus comme constitutifs de la nation, querelle qui a secoué le mouvement ouvrier : ce qui m'importe surtout ici c'est de bien mettre au clair la conception sous-tendant l'ensemble des éléments généralement avancés. Ceux-ci sont considérés en quelque sorte comme essences transhistoriques à nature immuable : le territoire, la langue, la tradition. L'émergence de la nation moderne, son rapport spécifique à l'Etat sont alors saisis comme résultante d'un principe (généralisation des échanges marchands) qui aurait pour effet l'addition-accumulation de ces divers éléments possédant une essence intrinsèque (le territoire, la langue, la tradition) : accumulation cernée par l'Etat-nation qui en serait l'effet. Explication qui, bien entendu, rate la question essentielle déjà posée par le marché intérieur. Pourquoi et comment le territoire, la tradition historique, la langue dessinent-ils à travers l'Etat cette nouvelle configuration qu'est la nation moderne ? Qu'est-ce qui rend possible l'articulation de ces éléments, en apparence transhistoriques, en ce nœud focal qu'est la nation moderne ? Pourquoi ces éléments fonctionnent-ils de façon différente en devenant les balises de cette clôture qu'est la nation moderne ?

Ne pas poser ces questions conduit forcément à la sous-estimation

du poids actuel de la nation. Si le territoire, la langue, la tradition présentaient toujours une même essence que dans le passé où le rôle de la nation était moins important, si la tendance du capitalisme est bien celle d'une internationalisation du marché et du capital, on conclura facilement à un retrait du rôle de la nation dans la phase actuelle du capitalisme (ce qui est le cas pour nombre d'auteurs contemporains), ainsi qu'à une sous-estimation de son poids propre dans la transition au socialisme (ce qui fut le cas pour le courant dominant au sein du marxisme).

L'internationalisation actuelle du marché et du capital, je l'ai montré ailleurs, n'enlève rien au poids propre qui est toujours celui de la nation. C'est parce que les éléments qui entrent en jeu dans la constitution de la nation moderne sont d'une tout autre signification que dans le passé. Pour ne retenir que le territoire et la tradition historico-culturelle, deux éléments en apparence fort « naturels », ils revêtent, sous le capitalisme, un sens totalement différent que dans le passé. Différence qui situe précisément la question du marché comme problème d'unité du marché « intérieur », et qui d'ailleurs produit le développement inégal du capitalisme comme inégalité entre des moments historiques et des espaces différenciés, départagés et distincts — les nations, les formations sociales nationales. Différence qui apparaît donc comme un présupposé du développement capitaliste.

La thèse que j'essaierai de développer est que si ces éléments — le territoire, la tradition — ont ici un sens tout à fait différent que dans le passé, c'est qu'ils s'inscrivent dans des modifications plus fondamentales encore : celles des matrices d'espace et de temps qui les sous-tendent. L'espace et le temps capitalistes ne sont pas du tout les mêmes que dans le passé. Ceci implique des modifications considérables dans la réalité et le sens du territoire et de l'historicité, qui à la fois permettent et impliquent la constitution de la nation moderne. Ces modifications dessinent une nouvelle organisation de la langue et un nouveau rapport de l'Etat au territoire et à l'historicité, et induisent ainsi la nation moderne et l'Etat national.

Je me référerai dans cette recherche à certaines indications que

l'on peut trouver chez les historiens français de l'Ecole des Annales : Fèbvre, Vidal-Naquet, Vernant, Lévêque, Braudel, Mandrou, Le Goff²⁵. Mais ces indications concernent pour l'essentiel l'espace et surtout le temps dans l'Antiquité et la féodalité médiévale : elles ne s'étendent pas au capitalisme et ne sont pas mises en rapport avec la constitution de la nation. Elles posent par ailleurs des problèmes théoriques plus généraux.

Tout d'abord, la majorité de ces historiens vont chercher le plus souvent la production de l'espace-temps, soit, eux aussi, dans l'état des échanges marchands (sociétés d'autosubsistance et « fermées » médiévales), soit dans les coordonnées technologiques (situation des techniques, des inventions, de l'outillage instrumental) ou démographiques. Les références aux rapports de production et à la division sociale du travail (sauf sous sa forme la plus simple, celle entre ville et campagnes) jouent le plus souvent un rôle marginal.

Ensuite, et c'est encore plus important, leurs analyses se situent souvent dans la ligne de ce qui est désigné comme *histoire des mentalités*. La production sociale de l'espace et du temps est appréhendée comme simple transformation des « cadres mentaux », de la « vision du monde », des « structures mentales », mise sur le même plan que les coordonnées culturelles, la religion par exemple. Certaines de ces analyses s'apparentent ainsi à celles du courant culturaliste et à celles, fameuses, de M. Weber sur le capitalisme et l'éthique protestante. La recherche marxiste a d'ailleurs, elle aussi, considéré jusqu'ici que les transformations de l'espace et du temps concernent pour l'essentiel les mentalités, en leur assignant, quant à elle, un rôle marginal, sous prétexte qu'elles ne relèveraient que du domaine idéologico-culturel, c'est-à-dire de la façon dont les sociétés ou les classes se représentent l'espace et le temps. Alors que les transformations des matrices spatio-temporelles concernent la matérialité de la division sociale du travail, de l'ossature de l'Etat, des pratiques et des techniques de pouvoir économique, politique et idéologique capitalistes, et sont le *substrat réel* des représentations, de l'ordre du mythe, de la religion, de la philosophie ou du « vécu », de l'espace-temps. Transformations qui, pas plus qu'elles ne se réduisent aux représentations auxquelles elles donnent lieu, ne s'identifient aux concepts scientifiques d'espace et de temps qui permettent de les saisir.

De l'autre côté, ces matrices spatiales et temporelles, cadre matériel premier des institutions et des pratiques du pouvoir, se distinguent du « diagramme » de Foucault qui, lui, s'apparente, dans sa fonction épistémologique, au concept de structure utilisé par le structuralisme (diagramme immanent à chaque situation de pouvoir). Elles s'en distinguent dans la mesure où elles ont leur fondement, je l'avais indiqué, dans les rapports de production et la division sociale du travail. Ce fondement ne doit pas être saisi selon une causalité mécanique désignant des rapports de production déjà là, donnant lieu, par la suite, à ces matrices spatiales et temporelles. Celles-ci, impliquées par les rapports de production et la division sociale du travail, apparaissent en même temps comme leurs *présupposés*, au sens que Marx donnait au terme de *prius logique* (*Voraussetzung*) en le distinguant du terme de « conditions historiques » (*historische Bedingungen*). Les transformations de ces matrices scandent ainsi les transformations des divers modes de production. Elles sont présentes, par là même, dans l'ossature matérielle de l'Etat (de tel ou tel Etat) et façonnent les modalités d'exercice de son pouvoir. Il ne s'agit donc pas, dans cette présence des matrices spatio-temporelles dans l'Etat, de simple rapport d'homologie structurale entre l'Etat et les rapports de production. L'Etat capitaliste a même ceci de spécifique qu'il accapare le temps et l'espace sociaux, qu'il intervient dans la mise en place de ces matrices en ce qu'il tend à monopoliser les procédés d'organisation de l'espace et du temps qui s'érigent, par lui, en réseaux de domination et de pouvoir. La nation moderne apparaît aussi comme un produit de l'Etat : les éléments constitutifs de la nation (l'unité économique, le territoire, la tradition) se modifient par l'action directe de l'Etat dans l'organisation matérielle de l'espace et du temps. La nation moderne tend à coïncider avec l'Etat en ce sens que l'Etat s'incorpore la nation, et la nation prend corps dans les appareils d'Etat : elle devient l'ancrage de son pouvoir dans la société, elle en dessine les contours. L'Etat capitaliste fonctionne à la nation.

I. — La matrice spatiale : le territoire

Pour commencer avec l'espace, par quelque biais que l'on aborde le problème, on se rend compte qu'il existe, selon les divers modes de production, des matrices différentielles de l'espace, présupposées précisément par les formes d'appropriation et de consommation historico-sociale de l'espace. Déceler ces matrices ne peut se réduire à retracer l'enchaînement des formes d'appropriation historique de l'espace social. Des villes et de l'urbanisation aux frontières, aux limites et au territoire, en passant par les communications, les transports, l'appareil et la stratégie militaire, on a affaire à autant de dispositifs d'organisation de l'espace social. Or, toutes les fois que l'on tente de faire l'histoire de ces dispositifs et de leurs transformations, on bute toujours sur le même problème : ces dispositifs n'ont pas de nature intrinsèque, leurs transformations historiques ne sont pas des simples variations de cette nature. Les discontinuités sont décisives : les villes, les frontières, le territoire n'ont pas du tout la même réalité et le même sens dans les modes de production précapitalistes et sous le capitalisme. A supposer même qu'on évite l'écueil d'une historiographie linéaire et empirique, consistant à retracer le développement de ces dispositifs à leur propre niveau (l'évolution des villes, des frontières, du territoire), la question demeure : comment rendre compte des discontinuités ?

On connaît la tendance actuelle de la recherche la plus avancée dans ce domaine : c'est de mettre en rapport direct ces dispositifs d'appropriation et de consommation de l'espace social avec les particularités des différents modes de production, alors que le vrai problème est ailleurs ; cette transformation des dispositifs s'inscrit sur une trame plus profonde. On n'a pas simplement affaire à des modes différentiels d'organisation, d'appropriation et de consommation de quelque chose qui aurait une nature intrinsèque, l'« espace », ni à des parcours et des encadrements différents d'un même espace. La distinction, décisive ici, entre villes et campagnes, est tout autre selon les divers modes de production, non seulement parce que les coordonnées historiques modifient les deux termes du rapport (modification des villes — antique, médiévale, moderne — et des campa-

gnes — antiques, féodales, communales, modernes) mais, plus fondamentalement, parce que leur rapport même est inscrit dans un lieu différent selon ces modes. Si ces dispositifs produisent l'espace, ce n'est pas parce qu'ils encadrent ou quadrillent différemment un même espace qu'ils consomment socialement, mais parce qu'ils matérialisent ces matrices premières et différentielles d'espace, déjà présentes dans leur ossature. La généalogie de la production de l'espace est première par rapport à l'histoire de son appropriation.

Si des différences importantes existent entre les matrices spatiales des sociétés antiques et des sociétés féodales, elles présentent, au niveau très général où je me place ici, des points communs dans leur rapport à la matrice spatiale du capitalisme. Je ne reviendrai pas sur la particularité des rapports de production et de la division sociale du travail précapitalistes, où le travailleur direct n'est pas encore séparé, dans les relations de possession, de ses moyens de production, et où la division du travail n'a pas induit les dissociations propres à la division capitaliste, ni sur la particularité du pouvoir politique et des Etats précapitalistes. Mais ceux-ci impliquent un espace spécifique : *un espace continu, homogène, symétrique, réversible et ouvert*. L'espace antique en Occident est un espace qui a un *centre*, la *polis* (qui elle-même a un centre, l'*agora*), mais n'a pas de frontières au sens moderne du terme. C'est un espace concentrique mais ouvert en ce sens qu'il n'a pas, à proprement parler, d'extérieur. Ce centre (la *polis* et le foyer de celle-ci) s'inscrit dans un espace dont les caractéristiques essentielles sont l'homogénéité et la symétrie, et non la différenciation et la hiérarchie. Orientation géométrique qui se reproduit d'ailleurs dans l'organisation politique de la cité et la structure d'« isonomie » entre les citoyens.

Ces points (les cités) disséminés dans l'espace ne sont pas tellement séparés parce que fermés vers l'extérieur, mais parce que tournés vers leur propre centre, non pas parce que chaînés d'une série, mais parce que dispersés dans un lieu unique²⁶. Ce centre, le foyer, « les hommes, écrit encore L. Gernet, l'ordonnent à leur gré, aménagement mathématique d'un territoire qui peut être quelconque : le centre est arbitraire, sinon théorique ». Dans cet espace-là (représenté

par Euclide et les pythagoriciens) on ne se déplace pas, mais on circule. On va toujours au même endroit, chaque point de l'espace est la répétition exacte du précédent : on ne colonise que pour fonder des répliques d'Athènes ou de Rome, toute trajectoire n'est jamais qu'un retour au centre originel, et il n'y a pas de parcours possible. Les villes sont « ouvertes » aux campagnes, il n'y a pas de territoire dont les limites pourraient s'étendre ou se rétrécir par rapport à d'autres segments. Les Grecs et les Romains ne s'étendent pas en reculant leurs frontières et en y incluant des morceaux ou des tranches d'espace, car il ne s'agit pas d'assimiler des segments hétérogènes : ils se propagent sur un champ homogène, car s'il y a des délimitations, il n'y a pas de clôtures au sens moderne. Cet ordonnancement topographique recoupe, jusque dans ses moindres méandres, les lieux de l'exploitation et les formes de commandement politique : espace homogène et indifférencié car l'espace de l'esclave est aussi celui du maître; les points d'exercice du pouvoir sont les répliques du corps du souverain. C'est ce corps qui unifie l'espace et qui loge l'homme public dans l'homme privé : ce corps n'a lui-même ni de place ni de frontières. Tous les chemins mènent à Rome en ce sens que Rome est partout où circule le souverain : dans les villes, dans les campagnes, dans les flottes, dans les armées. Certes, si ce lieu homogène n'a pas d'extérieur, il a des confins qui ne sont que son envers absolu : les barbares. Mais précisément, ces barbares sont un non-lieu : non seulement ils ne sont pas un segment, bien que distinct, du même espace, mais ils sont la fin radicale de tout espace possible; non pas une division de l'espace, mais un hors-espace, non pas un *no-man's land* mais un *no-land*.

Venons-en à la féodalité médiévale : malgré des différences notables entre les matrices spatiales de l'Antiquité et de la féodalité, celles-ci présentent des points communs. Ce que l'on peut constater, à condition de se garder du binôme simpliste, fort à la mode actuellement dans l'école Deleuze-Guattari²⁷, de territorialisation-déterritorialisation : les liens personnels féodaux, la « liaison » des paysans au « sol » provoqueraient, selon eux, une territorialisation de l'espace et des rapports sociaux, et la « libération » du travailleur direct de ces liens une déterritorialisation de l'espace sous le capitalisme. En fait, ces termes ne peuvent être des référents invariants des transformations, car ils

changent de sens selon les matrices spatiales : c'est aussi le cas pour le sol qui, pas plus que les autres moyens et objets de production, ne possède une nature intrinsèque. Certes, les liens économico-politiques personnels féodaux dans les campagnes, les franchises et libertés propres aux villes replient ces lieux sur eux-mêmes. Les murailles des villes médiévales (villes fermées selon Braudel) délimitent les libertés, les liens féodaux des campagnes fixent au sol, mais il s'agit là de contours dessinés sur une matrice spatiale qui, rapportée aux rapports de production et à la division du travail, simple, de la féodalité, se modifie relativement peu.

Ici aussi il s'agit d'un espace homogène, continu, réversible et ouvert. En réalité, on n'a jamais autant pérégriné qu'au Moyen Âge : individuelle ou collective, l'émigration paysanne est un des grands phénomènes de la démographie de la société médiévale. Chevaliers, paysans entre deux rotations de cultures et de champs, marchands, clercs en voyage régulier ou en rupture de couvent, étudiants, pèlerins de toutes sortes, croisés, se retrouvent sur les routes : c'est le grand vagabondage. Les villes, les domaines et fiefs féodaux sont ouverts et tournés, par une série d'épicentres, vers ce centre ombilical qu'est Jérusalem. Les rapports de production féodaux, disait Marx, font que la religion détient, dans les formations sociales féodales, le rôle dominant : directement présente dans les formes d'exercice du pouvoir, elle façonne par son biais l'espace en le marquant du sceau de la chrétienté. Mais il s'agit d'ores et déjà de la matrice d'un espace continu et homogène. Ici non plus on ne se déplace pas : entre le fief, la bourgade, les villes et Jérusalem et ses diverses incarnations terrestres, entre la Chute et le Salut, il n'y a ni fracture, ni fissure, ni parcours. Les frontières et les entre-lieux qui séparent, les murailles, les forêts, les déserts ne sont pas des brèches que l'on traverse pour passer d'un segment à un autre (d'une ville à l'autre), mais des carrefours d'une et même route. Le pèlerin ou le croisé, et tous les voyageurs le sont à leur manière, ne vont pas aux lieux saints ou à Jérusalem car ceux-ci sont déjà tracés dans leur corps (et ceci vaut également pour l'Islam). Le corps politique de chaque souverain incarne l'unité de cet espace comme corps du Christ-Roi et l'espace est jalonné des voies du Seigneur. Les délimitations s'entrecroisent, se chevauchent, se tordent et bougent constamment : les sujets se délocalisent, tout en restant sur place, au gré des modifications des sei-

gneurs et souverains auxquels ils sont personnellement liés. La pyramide du pouvoir politique médiéval a un socle mouvant comme le faisceau d'un phare lui-même mobile, et toutes ces mouvances ont lieu sur une surface à orientations réversibles : les cartographies antique et médiévale ne sont d'ailleurs pas fondamentalement différentes. Ici aussi ce qui tient lieu de territoire se définit par rapport à un non-lieu, bien que le sens de celui-ci ne soit pas le même que dans l'Antiquité : les Incroyants, les Infidèles.

Les différences sont nettes par rapport au capitalisme. Mais il n'est pas question de retracer ici la constitution historique de l'espace social capitaliste. Le problème reste toujours celui des relations entre la matrice spatiale proprement capitaliste et les rapports de production, la division sociale du travail « proprement capitalistes » : il concerne maintenant le rôle du territoire dans la constitution de la nation moderne.

Le travailleur direct, l'ouvrier, est ici totalement séparé des moyens du travail, ce qui est à la base de la division sociale du travail dans le machinisme et la grande industrie. Celle-ci implique une matrice spatiale totalement différente qui apparaît ainsi comme son présupposé : un espace *sériel, fractionné, discontinu, parcellaire, cellulaire et irréversible*, qui est le propre de la division tayloriste du travail à la chaîne dans l'usine. Si cet espace finit par devenir lui aussi homogène, il ne le devient qu'au second degré, en ce sens que son homogénéisation fait problème et se pose à partir des sectionnements et des distances qu'il comporte. Déjà à ce niveau, cet espace matriciel a une double dimension : il est fait de distances, de brèches, de fractionnements en série, de clôtures et de frontières, mais n'a pas de fin ; le procès de travail capitaliste est tendanciellement mondialisable (coopération élargie). La séparation du travailleur direct de ses moyens de travail et sa libération des liens personnels qui le fixent au sol déterritorialisent, dirait-on, mais là aussi l'image naturaliste colportée par ce terme est inexacte. Ce processus s'inscrit dans un espace nouveau qui, précisément, implique les segmentations sérielles et les clôtures. L'espace moderne est né : un espace dans lequel on se déplace à l'infini en traversant des séparations, où chaque place se définit par son écart des autres, espace sur lequel on s'étend en s'assimilant de nouveaux segments qu'il s'agit d'homogénéiser en en déplaçant les frontières.

Or, ce qui est important, ce n'est pas ce déplacement de frontières, mais l'apparition de *frontières au sens moderne*, c'est-à-dire de limites déplaçables sur une trame sérielle et discontinue qui fixe partout des *dedans* et des *dehors*. C'est l'espace même dans lequel s'inscrivent les mouvements du capital et sa reproduction élargie, la généralisation des échanges et les flux monétaires. Si ceux-ci s'étendent dès le début vers le dehors, ils ont à traverser des frontières d'un espaceériel et discontinu ancré dans la division sociale des procès de travail. Espace impliqué dans les rapports de production capitalistes, la propriété économique et la possession par le capital des moyens de production comme découpage du procès de travail en unités de production et de reproduction capitalistes. Le développement inégal du capitalisme est lui-même cosubstantiel, dans sa dimension spatialisée, à cette morphologie discontinue, l'expansion du capital cosubstantielle à cette topologie à orientation irréversible, l'impérialisme au sens moderne cosubstantiel à ces frontières-là. *Les prémices du territoire comme élément constitutif de la nation moderne sont inscrites dans cette matrice spatiale capitaliste.*

Mais à condition de préciser que ce territoire national n'a ainsi rien à voir avec la naturalité du sol, qu'il est essentiellement politique en ce sens que l'Etat tend à monopoliser les procédés d'organisation de l'espace. L'Etat moderne matérialise dans ses appareils (armée, école, bureaucratie centralisée, prisons) cette matrice spatiale. Il façonne à son tour les sujets sur lesquels son pouvoir s'exerce : l'individualisation du corps politique en monades identiques, mais séparées face à l'Etat, relève de l'ossature de l'Etat inscrite dans la matrice spatiale impliquée par le procès de travail. Les individus modernes sont les composantes de l'Etat-nation moderne : le peuple-nation de l'Etat capitaliste est la cible d'un espace dont les frontières sont les contours pertinents des prises et des ancrages matériels du pouvoir. La chaîne segmentée de ces lieux individualisés dessine le dedans du territoire national comme découpage étatique d'exercice du pouvoir. Le territoire national n'est que la figure politique de la clôture au niveau de l'Etat total et les villes deviennent ces villes « tenues » et « disciplinées » par l'Etat dont parle Braudel. Les travailleurs directs ne sont libérés du sol que pour être quadrillés, dans les usines bien sûr, mais aussi dans les familles au sens moderne, les écoles, les armées, les prisons, les villes, les territoires des nations.

Ce qui se vérifie jusque dans les modalités d'exercice du pouvoir de l'Etat capitaliste d'exception : les *camps de concentration* sont une invention moderne, en ce sens aussi qu'ils matérialisent la même matrice spatiale de pouvoir que le territoire national. Ces camps sont la forme d'enfermement des hors-nations, des « *antinationaux* » précisément, au sein même du territoire national, l'intériorisation des frontières au sein de l'espace national : c'est ce qui permet la notion moderne d'ennemi « *intérieur* ». Que ce territoire suive telle ou telle configuration et topographie précises, ceci dépend de toute une série de facteurs historiques (économiques, politiques, linguistiques, etc.) : mais ce qui importe ici, c'est l'apparition de ce territoire et de ces frontières au sens moderne. Ce territoire devient national et il constitue alors un élément de la nation moderne par le biais de l'Etat.

Pour comprendre cette deuxième proposition, il faut tenir compte du fait que ce territoire n'est qu'un des éléments de la nation moderne, et du rapport de l'Etat capitaliste à la tradition historique et à la langue. Remarquons pour l'instant que cet espace-territoire sériel, discontinu et segmenté, s'il implique les frontières, pose aussi le problème nouveau de son *homogénéisation* et de son *unification* : ce sera là aussi le rôle de l'Etat dans l'unité nationale. Les frontières et le territoire national ne sont pas préalables à l'unification de ce qu'ils encadrent : il n'y a pas d'abord quelque chose qui est dedans et qu'il faut unifier après. L'Etat capitaliste ne se limite pas à parfaire l'unité nationale, il se constitue en bâtissant cette unité, c'est-à-dire la nation au sens moderne. L'Etat pose les frontières de cet espace sériel dans la démarche même par laquelle il unifie et homogénéise ce que ces frontières clôturent. C'est ainsi que ce territoire devient national, qu'il tend à se confondre à l'Etat-nation et que la nation moderne tend à recouvrir l'Etat, et ceci au double sens : recouvrir l'Etat existant ou s'ériger en Etat autonome et se constituer en nation moderne en créant son propre Etat (*jacobinisme* et *séparatisme*, deux aspects du même phénomène, du rapport particulier de la nation moderne à l'Etat). L'Etat national réalise l'unité des individus du peuple-nation dans le même mouvement par lequel il forge leur individualisation. Il institue l'homogénéisation politique-publique (l'Etat-nation) des dissociations « *privées* » dans le même mouvement par lequel il contribue à leur instauration, et la loi devient l'expression de la

volonté et de la souveraineté nationales. Cet Etat n'a pas à unifier un marché « *intérieur* » préalable, mais instaure un marché national unifié en posant les frontières de ce qui devient ainsi un dedans par rapport à un dehors. Processus qu'on peut suivre dans l'ensemble des appareils d'Etat (économique, militaire, scolaire, etc.) et qui donne déjà une première réponse, certes partielle, à un problème sans cela incontournable, qu'avait formulé, mieux que tout autre, Pierre Vilar : pourquoi le développement inégal du capitalisme a-t-il précisément comme points d'ancrage et foyers principaux les formations sociales nationales²⁸ ?

Si c'est par le même mouvement que l'Etat pose les frontières nationales et unifie l'intérieur, c'est aussi par ce mouvement qu'il se tourne vers l'extérieur de ces frontières dans cet espace irréversible, délimité mais sans fin, sans horizon ultime : extension des marchés, du capital, des territoires. Poser des frontières revient à pouvoir les déplacer : il n'y a d'avance possible sur cette matrice spatiale que par homogénéisation, assimilation et unification, que par délimitation d'un intérieur qui reste pourtant tendanciellement extensible à l'infini. Ces frontières ne sont donc posées comme celles d'un territoire national qu'à partir du moment où il s'agit précisément (pour le capital, pour les marchandises) de les franchir. On ne peut se déplacer dans cet espace qu'en traversant des frontières : l'impérialisme est cosubstantiel à la nation moderne en ce qu'il ne peut être qu'*inter-*, ou plutôt *transnationalisation* des procès de travail et du capital. Cette matrice spatiale est ancrée dans le procès et la division sociale du travail : le capital est un rapport (capital-travail), disait Marx, et si, aussi déterritorialisé et a-national puisse-t-il apparaître sous ses diverses formes, il ne peut se reproduire qu'en se *transnationalisant*, c'est parce qu'il se meut sur la matrice spatiale des procès de travail et de l'exploitation qui est elle-même *internationale*.

Ainsi, l'extension tendanciellement infinie de l'Etat moderne, qui fait un avec la position des frontières nationales, ne peut recouvrir qu'un déplacement de frontières signifiant assimilation et homogénéisation. Les conquêtes modernes ont pris un tout autre sens que dans le passé : non plus propagations dans un espace continu et homogène qu'on s'adjoint, mais expansions à travers des brèches qu'on colmate. On sait ce que ce colmatage veut dire : homogénéisation, par l'Etat national, des différences, écrasement des nationalités « *à l'intérieur* »

des frontières de l'Etat-nation, effacement des aspérités matérielles du terrain inclus dans le territoire national. Les *génocides* sont, eux aussi, une invention moderne liée à la spatialisation propre aux Etats-nations : forme d'extermination spécifique à la constitution-nettoyage du territoire national qu'on homogénéise en clôturant. Les expansions et conquêtes précapitalistes n'assimilent ni ne digèrent : les Grecs et les Romains, l'Islam et les Croisés, Attila et Tamerlan tuent pour se frayer un chemin dans un espace ouvert, continu et déjà homogène, et ce sont là les massacres indifférenciés propres à l'exercice du pouvoir des grands empires ambulants. Le génocide ne devient possible que par la fermeture des espaces nationaux contre ceux qui deviennent ainsi les corps *étrangers* à l'intérieur des frontières. Symbole ? Le premier génocide de l'histoire moderne, celui des Arméniens, accompagne la fondation du jeune Etat-nation turc par Kemal Ataturk, la constitution d'un territoire national sur les débris de l'Empire ottoman, la clôture de la Porte Sublime précisément. Les génocides et les camps s'inscrivent dans le même espace concentrationnaire.

On voit, ici aussi, s'esquisser les racines de ce phénomène proprement moderne qu'est le *totalitarisme*. Séparer et diviser pour unifier, morceler pour quadriller, cellulariser pour englober, segmenter pour totaliser, poser des clôtures pour homogénéiser, individualiser pour écraser les altérités et les différences, les racines du totalitarisme sont inscrites dans la matrice spatiale matérialisée par l'Etat-nation moderne, déjà présente dans ses rapports de production et la division sociale capitaliste du travail.

II. — La matrice temporelle et l'historicité : la tradition

Le deuxième élément qui entre en ligne de compte dans la constitution de la nation moderne concerne ce que l'on désigne généralement sous le terme de « tradition historique commune ». Je serai ici plus bref. Nous disposons, à propos des transformations de la matrice temporelle et de la notion d'historicité, d'analyses autrement plus fournies de la part des historiens. Ici aussi, la question est celle du

lien entre ces transformations et celles des rapports de production et de la division sociale du travail. La tradition n'est pas du tout la même, n'a ni le même sens ni la même fonction, dans les sociétés précapitalistes et dans les sociétés capitalistes.

La matrice temporelle antique diffère certes de celle de la féodalité médiévale, mais elles présentent des points fondamentalement communs. Ces sociétés, dans lesquelles la possession des moyens de production appartient toujours au travailleur direct et auxquelles manque la division proprement capitaliste du travail, cristallisent des modes de production (esclavagiste, servagiste) qui *présentent une reproduction simple et non une reproduction élargie*, propre au mode de production capitaliste. Leurs matrices temporelles sont celles certes de *temps pluriels et singuliers* : mais chacun de ces temps est *continu, homogène, réversible et répétitif*. Temps agricole, civique et politique, militaire, seigneurial ou clérical, ces temps multiples présentent les mêmes caractères matriciels : fluides et coulants, leur mesure n'est pas universalisable car ils ne sont pas, strictement parlant, *mesurables*, la mesure ne pouvant être que le codage d'écart entre segments. Dans ce *continuum* temporel homogène, si des séquences se découpent et des moments privilégiés apparaissent (on n'est pas dans des sociétés primitives à filiation lignagère), c'est pour l'essentiel au gré de « hasards » (sociétés antiques) ou des présences de l'éternité (chrétienté médiévale). Il n'y a ni succession, ni enchaînement, ni événements. Ce sont des temps du *présent* qui attribue lui-même leur sens à l'*avant* et à l'*après*. Temps largement circulaire de l'éternel retour du même dans les sociétés antiques : le passé se reproduit toujours dans le présent qui n'en est que l'écho, et la remontée le long du temps n'est pas un parcours qui éloigne du présent car le passé est partie intégrante du Cosmos. Se mémoriser par l'*anamnèsis*, c'est retrouver d'autres régions de l'être, l'essence que manifeste l'actuel. Présent qui, dans ce temps homogène, réversible et continu, est inclus dans les origines, la chronologie restant encore, sinon un décalque généalogique, une répétition de la genèse. Retrouver les origines, ce n'est pas retracer l'historique d'une accumulation (d'expériences, de savoirs, d'événements) ou d'un progrès qui mènent au présent, mais atteindre l'omniscience première. Ce n'est pas que la dimension d'un avenir soit absente, mais ce *telos* des pythagoriciens, s'il met fin à la spirale

de cycles toujours recommencés, c'est en ce qu'il boucle la boucle et qu'il rejoint les commencements.

Les choses ne se présentent pas de façon fondamentalement différente dans la féodalité médiévale : plus que la dépendance des temporalités du « temps naturel » propre à des sociétés essentiellement agricoles (les saisons, les travaux des champs, etc.), ce qui importe c'est la matrice spatiale sous-jacente aux divers temps, agricole, artisanal, militaire, clérical, qui apparaissent comme autant de temps singuliers. Si chacun de ces temps comporte des datations, ces chronologies ne sont pas ordonnées le long de temps divisibles en segments égaux et le cadre de référence des divers moments n'est pas celui du chiffre. Il s'agit de chronologies signifiantes d'un temps continu qui est, sous l'égide de la religion, un temps de l'éternité scandé par les significations sacrées, les actes de piété et le son des beffrois au rythme des messes. Certes, ancrée dans cette matrice temporelle, une matérialité linéaire du temps semble se dégager, différente de celle, cyclique, du temps antique : l'histoire a un début et une fin, situés entre la Création et le Jugement dernier. Mais il s'agit toujours d'un temps du présent : le début et la fin, l'*avant* et l'*après* sont tout entiers *coprésents* dans l'essence toujours actuelle du divin. Vérité immuable ou vérité progressivement révélée, prédétermination ou non du salut individuel, il ne s'agit jamais que d'une répétition ou d'une actualisation des origines. Atteindre la fin, c'est toujours rejoindre le début et l'irréversibilité du temps n'est ici qu'une perspective en trompe-l'œil.

Matrices temporelles présentes dans les formes et techniques du pouvoir politique précapitaliste calqué sur le corps du souverain. Ce corps politique ne fait pas de l'histoire, il baigne dans une historicité continue et homogène à laquelle les sujets du pouvoir communient en le décalquant. Il n'y a pas, à proprement parler, de succession de ces souverains comme autant d'événements enchaînés, mais une circulation par transfert d'une puissance ininterrompue, par constante réactualisation du passé : c'est la *translatio imperii*. Cette histoire-remémoration n'est jamais qu'un déroulement de généalogies, celles des divinités, des héros, des dynasties et la représentation, cette fois, de l'histoire se fait sur le mode de la chronique. Entre le passé et le présent il n'existe pas de parcours mais propagation par écho, ce présent n'est que perpétuelle annonce d'un avenir qui rejoindra les

débuts. Cette histoire ne se fait pas, mais se commémore. Historicité politique qui ne peut avoir des rapports constitutifs avec un territoire au sens moderne, dans la mesure où ce territoire-frontières n'existe pas encore et que les matrices spatiales précapitalistes ont le même fondement que les matrices temporelles précapitalistes : cette historicité politique est calquée sur le corps du souverain qui n'est pas, lui-même, souverain d'un territoire-frontières. Il n'y a pas d'historicité ni de territoire au sens moderne : les territoires précapitalistes n'ont pas d'historicité propre car le temps politique est celui du corps princier lui-même extensible, rétractable et mobile dans un espace continu et homogène. Autrement dit, les caractères propres de la matrice spatiale et de la matrice temporelle d'un mode de production, impliqués par ses rapports de production et sa division sociale du travail, déterminent les relations que ces matrices entretiennent entre elles, ce que l'on désigne par un terme dont la conjonction n'est pas une solution mais un problème, celui d'« espace-temps ».

La matrice temporelle capitaliste est toute différente, présupposé des nouveaux rapports de production et cosubstantielle de la division sociale capitaliste du travail. Le machinisme et la grande industrie, le travail à la chaîne impliquent un temps *segmenté, sériel, divisé en moments égaux, cumulatif et irréversible car orienté vers le produit* et, à travers lui, vers la reproduction élargie, l'accumulation du capital : bref, un procès de production et de reproduction qui a une orientation et un but, mais n'a pas de terme. Un temps mesurable et strictement contrôlable par les horloges, les chronomètres des contre-maîtres, les pointages et des calendriers précis. Temps qui, ici aussi, pose, par sa segmentation et sérialisation, un problème nouveau, celui de son unification et de son universalisation : maîtriser le temps en rapportant les temporalités multiples en une mesure homogène et unique, qui ne réduit les temporalités singulières (temps ouvrier et temps bourgeois, temps de l'économique, du social, du politique) qu'en codant leurs écarts. Mais chaque temporalité traduit les caractères d'une même matrice : plus même (et c'est ce qui échappe à nombre d'auteurs qui insistent sur l'« universalisation » du temps capitaliste), c'est cette matrice temporelle qui pose, pour la première fois, *les temporalités singulières comme temporalités différentielles*, c'est-à-dire comme variations de rythme et de scansion d'un temps sériel, seg-

menté, irréversible et cumulatif. Temps dont les moments s'enchaînent et se succèdent, se totalisent dans un résultat, le présent étant une transition de l'avant vers l'après. L'historicité moderne est ainsi de type évolutif et progressif, celle d'un temps qui se fait à mesure qu'il se parcourt, chaque moment produisant l'autre dans un sens irréversible, dans un enchaînement d'événements vers un avenir toujours renouvelé.

Avant de venir à l'Etat-nation dans ce contexte, j'ouvrirai une incidente. Ce dont il est question ici, c'est de la matrice matérielle du temps capitaliste, et non de sa représentation. Cette matrice donna lieu à des représentations théorico-idéologiques du temps et de l'histoire, plus particulièrement à la théorisation du temps dans la philosophie de l'histoire (qui naît, au sens propre, dans la société bourgeoise) et dans lesdites sciences humaines. Ce qui pose à son tour un double problème.

1 Si cette matrice temporelle du capitalisme engendre les diverses représentations idéologiques de l'Histoire, l'historicité unilinéaire, évolutionniste, progressive et téléologique de la philosophie bourgeoise de l'Histoire, elle permet aussi, pour la première fois, la *construction d'un concept scientifique de l'histoire*, ce qui a été propre à la pensée de Marx et à celle, d'ailleurs, de nombreux historiens modernes. On voit déjà le problème bien connu qui pointe ici : un champ épistémologique fondé dans une matérialité historico-sociale déterminée, ici la matrice temporelle impliquée dans les rapports de production capitalistes, permet l'émergence d'éléments scientifiques de connaissance qui, comme tels, transcendent ce champ. Le capitalisme a permis la constitution d'une science de l'histoire qui ne se limite pas à la seule connaissance du capitalisme. Le marxisme n'est pas la seule théorie du capitalisme, pas plus que la psychanalyse n'est la seule théorie de l'inconscient dans la société capitaliste, car les éléments et l'objet de science ne se réduisent pas à leurs conditions, quelles qu'elles soient, de possibilité et de constitution. Pourquoi est-ce précisément le capitalisme, fondé sur l'extraction de la plus-value, qui a permis la construction du concept scien-

tifique de l'histoire, c'est une question maintes fois traitée et que je n'aborderai pas, mais dont il me semble qu'elle exige plus d'attention au rôle de la matrice temporelle du capitalisme, au sens où je l'entends ici, comme condition de possibilité de la science de l'histoire. Or, pas plus que je ne traite ici des représentations théorico-idéologiques de l'Histoire, je ne traite du concept scientifique de l'histoire, mais de la matérialité de cette matrice temporelle.

2 Si le concept et l'objet de l'histoire comme science, donc du marxisme, n'ont pas, pas plus que n'importe quelle science, un champ de validité strictement circonscrit par leurs conditions d'émergence historiques, c'est qu'ils ne se réduisent pas aux représentations idéologiques ambiantes — à la philosophie de l'Histoire, des Lumières à Hegel — qui ont pourtant, elles aussi, les mêmes conditions, et font donc partie de la même configuration épistémologique. Mais, on le sait aussi maintenant, *la coupure science-idéologie est loin de posséder la nature radicale que nous lui avons attribuée il y a quelques années*. La théorie de l'histoire chez Marx de la « maturité » même présente certains éléments communs avec la représentation idéologico-philosophique de l'Histoire de son époque. L'investissement de la matrice temporelle capitaliste en évolutionnisme eschatologique, en progressivisme rationalisant, en linéarité univoque, en historicisme humaniste, et j'en passe, ne sont pas simplement présents aux alentours du « noyau » de la théorie de l'histoire de Marx, et ne sont d'ailleurs pas de simples déviations et perversions de cette théorie par les épigones (la II^e et III^e Internationale) : ils sont présents dans la théorie de Marx.

La question est au-delà : non pas seulement comment Marx réussit à construire sa théorie de l'histoire à partir du champ épistémologique de son époque, mais comment démêler, au cœur de sa théorie même, les fonctionnements et articulations de la science de l'histoire et des représentations idéologiques.

Car problème, et de taille, il y a : contre la tendance actuelle qui, soit (les « nouveaux philosophes ») ne voit dans Marx qu'une réplique du rationalisme et du positivisme des Lumières; soit, alors, avec Foucault, réduit la validité, l'objet et le champ de toute science à ses conditions, quelles qu'elles soient, d'émergence, en l'espèce le marxisme à des modalités déterminées d'exercice du pouvoir, les

disciplines, ce qui tient lieu, chez Foucault, de « conditions ». Contre, ensuite, les gardiens patentés du dogme marxiste qui se refusent à voir le problème dans la théorie même de Marx.

Revenons à notre problème : la matrice temporelle capitaliste, ce temps segmenté, sériel et divisé, est déjà impliquée dans l'ossature institutionnelle propre à l'Etat et ses divers appareils (armée, école, bureaucratie, prisons). L'Etat moderne matérialise également cette matrice dans le façonnement des sujets sur lesquels son pouvoir s'exerce et dans les techniques d'exercice du pouvoir, notamment dans les procédures d'individualisation du peuple-nation. Or, ce temps segmenté, sériel et divisé pose le problème nouveau de son *unification* : ici encore, ce sera le rôle de l'Etat. L'Etat moderne doit s'assurer la maîtrise et le contrôle du temps en posant la norme et la mesure, bref le cadre référentiel des variations des temporalités singulières : il règle les divers avances et retards et en quadrille les écarts. Le développement inégal du capitalisme s'accroche à ces stases que sont les diverses formations étatiques, les rythmes du développement inégal propre à chaque formation (dans l'économie, dans le politique, dans l'idéologique, et entre eux) s'accrochent aux moments de l'Etat. L'Etat unifie les secteurs de la formation capitaliste en ce sens aussi qu'il est le code de leurs démarches décalées. La formation sociale capitaliste, l'Etat-nation, est aussi un processus homogénéisé par l'Etat.

On peut saisir ainsi le sens nouveau de la tradition historique dans la constitution de la nation moderne, le rapport de cette tradition à l'Etat et le fait que cette nation tende à coïncider avec l'Etat moderne toujours au double sens : coïncider avec l'Etat existant ou s'ériger en Etat autonome et se constituer en nation moderne en créant son propre Etat, jacobinisme et séparatisme étant, ici aussi, deux aspects d'une même réalité, du rapport particulier de la nation moderne à l'Etat. La « tradition » n'a pas du tout le même sens que dans le précapitalisme, car l'*avant* et l'*après* se situent dans des matrices toutes différentes. Ici, le présent historique n'est que transition entre l'avant et l'après, le passé n'est pas coprésence dans l'actuel mais tranches cumulées vers ce qui devient un sens nouveau de l'avenir. La tradition

n'est plus commémoration d'un passé qui inclut l'après, vérité d'une historicité réversible et orientée vers le grand commencement, répétition et recommencement des origines. La tradition devient soit ce qui accélère, soit ce qui freine : elle recouvre une succession de moments qui produisent une histoire irréversible scandée par l'Etat. L'unité de ces moments historiques, l'orientation de leur succession, sont accaparées par l'Etat moderne qui n'a pas de légitimation d'origine dans le corps souverain, mais une série de fondations successives dans le peuple-nation dont il représente le destin. Cet Etat réalise une démarche d'individualisation et d'unification, constitue le peuple-nation en ce sens aussi qu'il représente son orientation historique, lui assigne le but et trace ce qui devient une voie. Dans cette historicité orientée mais sans terme, l'Etat représente une éternité qu'il produit par auto-engendrement. Cet Etat organise la nation en marche et tend ainsi à monopoliser la tradition nationale en en faisant le moment d'un devenir qu'il désigne, et en stockant la mémoire du peuple-nation. Une nation dans l'ère capitaliste sans Etat propre est une nation en perdition de sa tradition et de son histoire, car l'Etat-nation moderne veut dire aussi effacement des traditions, des histoires et des mémoires des nations dominées incluses dans son processus. C'est ainsi qu'il faut comprendre les remarques (certes ambiguës) d'Engels, selon lesquelles les nations qui n'ont pas d'Etat propre deviennent, dans l'ère capitaliste, des « peuples sans histoire »²⁹. Cet Etat instaure la nation moderne en éliminant les autres passés nationaux et en en faisant des variations de sa propre histoire : l'impérialisme moderne est aussi homogénéisation des séquences temporelles, assimilation des histoires par l'Etat-nation. Les revendications d'autonomie nationale et d'Etat propre de l'ère moderne signifient, dans l'historicité capitaliste, revendications d'une histoire propre.

Certes, ce n'est pas l'Etat qui est le sujet de l'histoire réelle : celle-ci est un procès sans sujet, le procès de la lutte des classes. Mais ce qu'on peut comprendre par là c'est pourquoi cette histoire réelle, pourtant universalisable et mondialisable sous le capitalisme, a précisément pour foyers et pour moments fondamentaux les Etats-nations modernes, pourquoi l'histoire du prolétariat international est segmentée et scandée par les histoires des classes ouvrières nationales. Ce qui ne relève pas de mécanismes idéologiques mais du rôle de

ces Etats-nations dans l'organisation matérielle de l'historicité capitaliste. On peut ainsi retracer les racines de ce phénomène proprement moderne qu'est le totalitarisme. Maîtriser et unifier le temps en l'érigeant en instrument de pouvoir, totaliser les historicités en écrasant les différences, sérialiser et segmenter les moments pour les orienter et les cumuler, désacraliser l'histoire pour l'accaparer, homogénéiser le peuple-nation en forgeant et en effaçant ses propres passés : les prémisses du totalitarisme moderne existent dans la matrice temporelle inscrite dans l'Etat moderne, déjà impliquée par les rapports de production et la division sociale capitaliste du travail.

Ceci devient encore plus net si l'on constate que c'est cet Etat qui instaure le rapport particulier entre l'histoire et le territoire, qui réalise un rapport particulier entre la matrice spatiale et la matrice temporelle dont la nation moderne permet l'intersection et en est aussi le carrefour. L'Etat capitaliste pose les frontières en constituant ce qui est dedans, le peuple-nation, en ce qu'il homogénéise l'avant et l'après du contenu de cette clôture. L'unité nationale, la nation moderne, devient ainsi *historicité d'un territoire et territorialisation d'une histoire*, bref tradition nationale d'un territoire matérialisée dans l'Etat-nation : les balises du territoire deviennent des repères de l'histoire tracés dans l'Etat. Les clôtures impliquées dans la constitution du peuple-nation moderne ne sont aussi terribles que parce qu'elles sont en même temps des fragments d'une histoire totalisée et capitalisée par l'Etat. Les génocides sont des éliminations de ce qui devient « corps étrangers » dans le territoire et l'histoire nationale, des exclusions hors espace et hors temps. Le grand enfermement n'advient que parce qu'il est aussi découpe et unification d'un temps sériel et segmenté : les camps de concentration sont une invention moderne en ce sens aussi que la chappe-frontière se referme sur des « anti-nationaux » qui sont *en suspens de temps*, en suspens d'historicité nationale. Les revendications nationales, dans l'ère moderne, d'un Etat propre, sont des revendications d'un territoire propre qui signifient ainsi revendications d'une histoire propre. Les prémisses du totalitarisme moderne existent non seulement dans la matrice spatiale et la matrice temporelle ayant pris corps dans l'Etat moderne, mais aussi, sinon surtout, dans leur rapport concentré par l'Etat.

La constitution de la nation moderne réside enfin dans la relation entre l'Etat moderne et la *langue*. Qu'il suffise d'indiquer simplement que la construction, par l'Etat moderne, d'une langue nationale, ne se réduit ni au problème de l'usage social et politique de cette langue, ni à celui de sa normativisation et réglementation par l'Etat, ni à celui de la destruction qu'elle implique des langues dominées au sein de l'Etat-nation. La langue nationale est une langue profondément réorganisée par l'Etat dans sa structure même. Langue réarticulée par rapport aux matrices spatiale et temporelle capitalistes, coulée dans le moule institutionnel de l'Etat qui cristallise le travail intellectuel dans sa division capitaliste d'avec le travail manuel. Bref, la langue commune comme élément constitutif de la nation moderne n'est pas une simple prise en charge par l'Etat d'une langue qui subit, par ce fait, de simples distorsions instrumentales, mais signifie une *recréation* de la langue par l'Etat. L'impérialisme linguistique propre à la langue officialisée d'une nation moderne ne tient pas seulement aux formes de son utilisation, mais est déjà présent dans sa structuration.

III. — La nation et les classes

Ce qu'il s'agit de voir maintenant, comme dans les cas précédents, c'est l'articulation de ces analyses avec une analyse de la nation en termes de lutte des classes.

Or, il ne s'agit pas, dans ce cas non plus, de deux approches distinctes car traitant d'objets réellement hétérogènes. Les matrices spatiale et temporelle ne sont des présupposés des rapports de production que parce qu'elles s'y matérialisent comme lutte des classes : elles apparaissent, historiquement, comme produit de cette lutte. Mais, sous cet aspect, elles ne sont pas le produit d'une classe-sujet de l'histoire, elles sont la résultante d'un procès : l'histoire, c'est le procès de la lutte des classes. La nation moderne n'est donc pas la création de la bourgeoisie, mais la résultante d'un *rapport* de forces entre les classes sociales « modernes », dans lequel elle tient également lieu d'un *enjeu* des diverses classes.

A quoi s'ajoute un deuxième problème : la configuration historique concrète de telle ou telle nation et de tel ou tel Etat modernes, les formes de leur rapport dépendent des particularités historiques de tel ou tel procès de lutte des classes et rapport de forces. Elles apparaissent comme autant de variantes de l'Etat et de la nation modernes, donc aussi de leurs matrices spatiale et temporelle, à condition toutefois de préciser qu'il ne s'agit pas, dans tous ces cas, d'une essence réellement préexistante et simplement diversifiée dans ses manifestations singulières, d'un type idéal diversement concrétisé. Ces matrices, tout comme l'Etat et la nation modernes, n'existent que matérialisées dans des formations sociales concrètes. Mais si ces formations et procès de lutte des classes présentent quelque chose de commun (la même matrice spatiotemporelle), c'est qu'ils se situent, jusqu'au point de rupture, sur le terrain d'un même mode de production dont les modifications sont autant de moments de sa reproduction élargie.

Ainsi, non seulement ces matrices spatiale et temporelle revêtent, comme c'est aussi le cas pour la nation moderne, une *signification* différente selon les diverses classes en lutte, mais elles existent comme autant de variantes dans les pratiques différentielles de ces classes. Il existe une spatialité et une historicité bourgeoises, une spatialité et une historicité ouvrières. Elles sont pourtant des variantes d'une même matrice en ce sens, cette fois, que celle-ci apparaît comme la résultante historique du procès de lutte des classes et du rapport de forces, et que ce procès est (et tant qu'il l'est) un procès de lutte dans une société capitaliste. Certes, on le sait suffisamment, les rapports de production et la division sociale du travail font de la classe ouvrière ce que l'on désigne communément comme classe « porteuse » de positivité, de l'avenir historique. Ses pratiques, déjà dans le capitalisme, portent ce qui apparaît comme « germes » d'autres rapports sociaux, d'autres matrices spatiale et temporelle, d'une autre nation, et l'histoire avance toujours du côté de la classe ouvrière. Mais ce qui importe ici, c'est un problème différent : la lutte de la classe ouvrière n'est pas un autodéploiement en vase clos, mais n'existe que comme terme d'un rapport, celui de son rapport à la bourgeoisie. L'histoire de la classe ouvrière, c'est l'histoire de sa lutte contre la bourgeoisie : se placer du point de vue de la classe ouvrière, c'est se placer du point de vue de sa lutte contre la bourgeoisie.

Tout ceci permet d'expliquer tout d'abord le rapport constitutif de chaque bourgeoisie à la nation, rapport qui suit à la fois les rythmes et les phases de l'accumulation et de la reproduction élargie du capital, et les grandes lignes de modification de la politique de la bourgeoisie. La nation moderne porte le sceau et l'empreinte du développement de la bourgeoisie et des relations entre ses fractions. Ceci concerne à la fois la transition au capitalisme dans l'accumulation primitive du capital et le rôle de la bourgeoisie marchande dans la formation de la nation, le stade du capitalisme concurrentiel et le stade de l'impérialisme y compris dans sa phase actuelle d'internationalisation du capital. Les transformations des rapports de production capitalistes marquent les transformations de la nation, et aussi celles du nationalisme bourgeois. Or, même dans la phase actuelle caractérisée pourtant par l'internationalisation du capital, la nation moderne, certes transformée, reste pourtant, pour la bourgeoisie, la focalisation de sa reproduction qui prend précisément la forme d'une inter- ou transnationalisation du capital. Ce noyau dur de la nation moderne réside dans le noyau invariable des rapports de production comme capitalistes précisément.

La relation de la bourgeoisie à la nation diffère selon ses diverses fractions (bourgeoisie nationale, bourgeoisie internationalisée et bourgeoisie intérieure) et s'établit par le biais de l'Etat. *Cet Etat n'est pas n'importe quel Etat* : c'est un Etat qui a une nature de classe, un Etat bourgeois qui constitue la bourgeoisie en classe dominante. Mais, dans ce cas aussi, il n'y a pas deux Etats, un premier Etat avant sa nature de classe, qui organise une nation moderne préalable au rapport de cette nation à la bourgeoisie, sur quoi viendrait se greffer un deuxième Etat de classe, l'Etat bourgeois, accaparant cette nation au profit de la bourgeoisie. Situer les fondements de cet Etat et de la nation moderne dans les rapports de production et la division sociale du travail, c'est montrer que cet Etat possède une matérialité propre et que c'est par là qu'il a une nature de classe. C'est précisément un Etat national qui est un Etat bourgeois, non pas simplement, ni seulement, parce que la bourgeoisie l'utilise afin d'instrumentaliser la nation à son profit, mais parce que la nation moderne, l'Etat national, la bourgeoisie ont le même terrain de constitution qui détermine leurs rapports. Nul doute que la politique bourgeoise à l'égard de la nation ne soit soumise aux aléas de tels ou tels de ses

intérêts précis : l'histoire de la bourgeoisie oscille en permanence entre l'identification à, et la trahison de, la nation, car cette nation n'a pas le même sens pour elle que pour la classe ouvrière et les masses populaires. Mais la nation moderne n'est pas quelque chose que la bourgeoisie peut, à son gré, récupérer ou laisser abandonner par « son » Etat. Cette nation est inscrite dans cet Etat, et c'est cet Etat national qui organise la bourgeoisie en classe dominante.

Mais, bien entendu, le vrai problème est celui du rapport de la classe ouvrière à la nation moderne : rapport profond, largement sous-estimé par le marxisme, qui a eu en permanence tendance à l'examiner soit sous l'angle de la simple domination idéologique de la bourgeoisie (ce fut notamment le cas pour la III^e Internationale), soit sous l'angle de la participation de chaque classe ouvrière à la culture nationale (austro-marxisme). Or, il ne s'agit pas de mettre en doute les effets idéologiques du nationalisme bourgeois sur la classe ouvrière, mais de voir qu'ils ne sont qu'un des aspects, très partiel, du problème. Si l'existence et les pratiques de la classe ouvrière portent déjà en elles un dépassement historique de la nation dans son sens moderne, elles ne peuvent se matérialiser sous le capitalisme que comme variante ouvrière de cette nation. La spatialité et l'historicité de chaque classe ouvrière sont une variante de sa propre nation, à la fois parce que prises dans les matrices spatiale et temporelle, et parce qu'elles sont partie intégrante de cette nation comme résultante du rapport de force entre la classe ouvrière et la bourgeoisie. C'est dans la mesure où il y a classes ouvrières nationales qu'il y a internationalisation de la classe ouvrière et, aussi, internationalisme ouvrier : on commence à le savoir, et il faut entendre cette proposition dans un sens radical. Non pas qu'il y a un internationalisme-internationalisation ouvriers premiers qui revêtent par la suite des formes nationales, une essence supra- ou a-nationale qui se manifeste dans un cadre national ou qui simplement se concrétise en singularités nationales. Le procès de travail capitaliste qui implique la coopération élargie (l'internationalisation de la classe ouvrière), présuppose la matérialité nationale et pose ainsi les bases objectives de cette coopération comme internationalisme ouvrier. La tendance actuelle à la mondialisation des procès et de la division sociale du travail n'est jamais, comme c'est aussi le cas pour le capital qui s'y articule, qu'inter- ou

transnationalisation. Il ne peut y avoir *que transition nationale au socialisme*, non pas simplement au sens d'un modèle universel adapté aux singularités nationales, mais au sens d'une pluralité de voies originales au socialisme, dont les principes généraux tirés de la théorie et de l'expérience du mouvement ouvrier mondial ne peuvent être que des panneaux indicateurs.

On touche ici à des problèmes politiques de fond et, partant, redoutables. Ils concernent les formes d'organisation qu'a longtemps revêtues le mouvement ouvrier, celles des internationales ouvrières fondées sur la sous-estimation considérable de la réalité nationale et qui, toutes, ont en fait abouti à des reproductions des oppressions et dominations nationales au sein même du mouvement ouvrier. Mais ils concernent aussi la position politique de la III^e Internationale et, partant, du « marxisme orthodoxe » face à la question nationale : dans le meilleur des cas (Lénine), le droit à l'autodétermination nationale doit être toujours reconnu, mais ne doit être soutenu que s'il est conforme aux intérêts du « prolétariat international ». C'est la conception profondément instrumentale de la nation, négligeant la matérialité nationale, qui a contribué à tous les abus que l'on connaît : elle suppose l'existence première d'un prolétariat international substantialisé et pose ainsi la question de *qui* définit ses intérêts, de *qui* manifeste le mieux son essence et peut parler en son nom (sa partie d'avant-garde qui a réalisé cette essence, la Révolution). Question ne pouvant conduire qu'à des abus, en tout premier lieu parce que les termes dans lesquels elle est posée sont faux.

Mais il y a plus : l'Etat, qui joue un rôle décisif dans l'organisation de la nation moderne, n'est pas, lui non plus, une essence ; ni sujet de l'histoire, ni simple objet-instrument de la classe dominante, mais, du point de vue de sa nature de classe, condensation d'un rapport de force qui est un rapport de classe. Ce territoire et cette histoire que l'Etat cristallise entérinent la domination de la variante bourgeoise de la matrice spatio-temporelle sur sa variante ouvrière, la domination de l'historicité bourgeoise sur l'historicité ouvrière. Mais l'histoire ouvrière, sans s'y résorber pour autant, marque de son sceau l'Etat dans son aspect national précisément. Cet Etat est aussi, dans son ossature institutionnelle, la résultante du procès national de lutte des classes, c'est-à-dire de la lutte de la bourgeoisie contre la classe ouvrière, mais aussi de la classe ouvrière contre la bourgeoisie.

Tout comme la culture, la langue ou l'histoire nationales, l'Etat est un champ stratégique labouré, de part en part, des luttes et résistances ouvrières et populaires qui y sont inscrites, bien que de façon déformée, et qui y percent toujours sous la chape de silence que l'Etat referme sur la mémoire ouvrière. L'Etat national comme enjeu et objectif des luttes ouvrières, c'est aussi réappropriation par la classe ouvrière de sa propre histoire. Ce qui, certes, ne peut être fait sans transformation de l'Etat, mais ce qui pose la question d'une certaine permanence de cet Etat, sous son aspect national, dans la transition au socialisme : permanence non pas seulement au sens d'une survivance regrettable, mais au sens aussi d'une nécessité positive pour une transition au socialisme.

Ces remarques sont loin d'épuiser les questions, et il en reste ici de nombreuses, notamment : a) le rapport, tout particulier, à la nation des autres classes sociales d'une formation capitaliste (la petite-bourgeoisie ancienne et nouvelle, les classes de la paysannerie) et de catégories sociales telle la bureaucratie d'Etat ; b) le sens politique concret que, selon les stades et phases du capitalisme, selon les diverses conjonctures aussi, revêt la nation pour la classe ouvrière et sa lutte, notamment le rôle crucial que revêt, dans la phase actuelle de l'impérialisme, la lutte pour l'indépendance nationale dans les pays dominants, la lutte de libération nationale dans les pays dominés ; c) l'idéologie nationale ouvrière à la fois comme expression juste de l'internationalisme et comme effet sur la classe ouvrière du nationalisme bourgeois : ce nationalisme bourgeois n'aurait pourtant pas pu avoir sur la classe ouvrière les effets massifs et terribles qu'il a eus, la conduisant aux massacres des guerres nationales-impérialistes, s'il ne reposait sur la matérialité de la constitution et de la lutte de la classe ouvrière, et s'il ne s'articulait sur l'aspect authentiquement ouvrier de l'idéologie nationale.

Je n'entrerai pas dans l'examen de ces questions : les remarques précédentes indiquent la voie à suivre pour leur traitement. Elles permettent d'expliquer l'extraordinaire permanence et résistance de la nation moderne, à travers toutes les modifications des divers systèmes d'organisation de l'espace politique. La nation moderne ne peut, étant donné son ancrage dans des matrices matérielles, être dépassée que par la subversion radicale des rapports de production

et de la division sociale du travail qui induisent ces matrices. Ce qui contribue à expliquer les formes que revêt la question nationale dans les pays de l'Est : non que la nation peut, ou doit, être abolie sous le socialisme, mais parce que les formes prodigieuses d'*oppression nationale* qui marquent aussi bien les rapports entre ces pays (entre l'URSS et les autres démocraties populaires) et chacun de ces pays (oppression de leurs minorités nationales), ne sauraient que renvoyer, pour une part mais sans doute fondamentalement, aux « aspects capitalistes » de leurs rapports de production, de leur division sociale du travail, de leurs Etats.

DEUXIÈME PARTIE

Les luttes politiques : l'Etat, condensation d'un rapport de forces

On vient de voir jusqu'ici la nécessité d'une mise en relation de la charpente institutionnelle de l'Etat avec les rapports de production et la division sociale du travail capitalistes. Cette mise en relation était déjà une première mise en relation de l'Etat avec les classes sociales et la lutte des classes.

C'est ce dernier point que je développerai maintenant, en faisant une analyse de l'Etat en termes de *domination politique* et de *lutte politique*. Une théorie de l'Etat capitaliste ne saurait construire son objet par la seule référence aux rapports de production, la lutte des classes dans les formations sociales n'intervenant que comme simple facteur de variation ou de concrétisation de cet Etat, type idéal, en tel ou tel Etat concret. Si cette théorie ne saurait être un simple parcours ou tracé de la généalogie de l'Etat capitaliste, il ne reste pas moins qu'elle n'est possible que si elle rend compte de la reproduction historique de cet Etat : Etat de tel ou tel stade ou phase du capitalisme (Etat libéral, Etat interventionniste, étatsisme autoritaire actuel), formes d'Etat d'exception (fascismes, dictatures militaires, bonapartismes), formes de régimes de cet Etat. Une théorie de l'Etat capitaliste doit pouvoir rendre compte des métamorphoses de son objet.

Ce qui fait tout d'abord appel aux transformations des rapports de production. Mettre l'Etat en relation avec ces rapports signifie déjà ceci : les transformations de l'Etat dans sa périodisation historique

fondamentale (stades et phases du capitalisme : stades concurrentiel et impérialiste — capitaliste monopoliste, phases de ce dernier) renvoient à des modifications substantielles des rapports de production et de la division sociale du travail capitalistes. Si leur noyau dur persiste, ce qui fait que l'Etat reste capitaliste, il n'empêche qu'ils subissent des transformations importantes tout le long de la reproduction du capitalisme.

Mais ces transformations font déjà appel à des modifications dans la constitution et la reproduction des classes sociales, de leur lutte et de la domination politique. Ceci vaut déjà pour la périodisation fondamentale de l'Etat selon les stades et phases du capitalisme : ces transformations impliquent des modifications importantes sur le terrain de la domination politique. Ceci vaut également pour les formes et régimes précis que revêt l'Etat au sein d'un même stade ou d'une même phase du capitalisme, selon les diverses formations sociales : telle ou telle forme de parlementarisme, de présidentielisme, de fascisme ou de dictature militaire. Les rapports de classe sont donc présents à la fois dans les transformations de l'Etat selon les stades ou phases du capitalisme, voire dans les transformations des rapports de production / division sociale du travail que ceux-ci impliquent, et dans les formes différentielles que revêt l'Etat dans un stade ou phase marqués par les mêmes rapports de production.

D'où le problème : construire une théorie de l'Etat capitaliste qui, à partir des rapports de production, rende compte, *par la structure même de son objet*, de sa reproduction différentielle en fonction de la lutte des classes. Si j'insiste aussi fortement sur ces points, ce n'est pas par hasard : c'est que le théoricisme formaliste dans la théorie de l'Etat peut prendre plusieurs formes. On a jusqu'ici écarté l'une d'elles : celle qui consiste à construire l'objet d'une théorie de l'Etat capitaliste en le mettant en relation avec les seuls rapports de production au sens d'une structure économique, la lutte des classes et la domination politique n'intervenant qu'après coup, afin d'expliquer les concrétisations-singularités secondaires de cet Etat dans le réel historique. Conception qui conduit à négliger les formes spécifiques de cet Etat.

Mais le théoricisme formaliste peut prendre également une forme différente, qui conduit au même résultat. Cette forme nous intéresse

ici tout particulièrement, car elle concerne, cette fois, la mise en relation de l'Etat avec la domination politique. Elle traite les propositions générales des classiques du marxisme sur l'Etat comme une « Théorie générale » (la Théorie « marxiste-léniniste ») de l'Etat, et réduit l'Etat capitaliste à une simple concrétisation de l'« Etat en général ». En ce qui concerne la domination politique, cela donne à peu près les banalités dogmatiques du genre : tout Etat est un Etat de classe; toute domination politique est une dictature de classe; l'Etat capitaliste est un Etat de la bourgeoisie; l'Etat capitaliste en général, et tout Etat capitaliste en particulier, sont une dictature de la bourgeoisie. On l'a vu, dernièrement encore, dans le débat sur la dictature du prolétariat au sein du PCR et les arguments avancés par certains des tenants du « maintien » de cette notion, notamment E. Balibar dans son livre récent, *Sur la dictature du prolétariat*.

Il est évident qu'une telle analyse ne saurait faire avancer la recherche d'un seul pouce. Elle est totalement inopérante dans l'analyse des situations concrètes, car elle est incapable d'amorcer une théorie de l'Etat capitaliste qui rendrait compte des formes différentielles et des transformations historiques de cet Etat, autrement que sur le mode de « bonnet blanc et blanc bonnet ».

Les carences de cette analyse ont des conséquences politiques incalculables : résultat et effet concomitant de la simplification-dogmatisation stalinienne sur la question de l'Etat, cette analyse a conduit à des désastres politiques, notamment dans la période de l'entre-deux-guerres quant à la stratégie choisie face à la montée du fascisme. Elle s'est traduite dans la stratégie du Komintern dite du « social-fascisme », fondée très exactement sur cette même conception de l'Etat, incapable de distinguer entre la forme d'Etat démocratique-parlementaire et cette forme spécifique de l'Etat qu'est l'Etat fasciste. Question dont j'ai eu à traiter ailleurs, aussi n'y insisterai-je pas, sauf pour indiquer incidemment qu'on retrouvait dernièrement encore, à ce propos, cette conception stalinienne de l'Etat chez A. Glucksmann, dans son texte *Le fascisme qui vient d'en haut*¹, où il identifiait l'Etat français en 1972 à un fascisme de type nouveau; Glucksmann qui, comme on le sait, est passé depuis du néo-stalinisme à l'antimarxisme le plus éculé, en pensant probablement que ses élucubrations d'alors étaient « la faute à Marx ». Je signalerai néanmoins que la nécessité d'une théorie de l'Etat capitaliste qui réussisse à

rendre compte de ses formes différentielles, ne vaut pas seulement pour ces grandes différences que sont l'Etat démocratique-parlementaire et l'Etat d'exception, mais va plus loin encore. Il est nécessaire de rendre compte des différences au sein même de l'Etat capitaliste d'exception : j'ai essayé de montrer, dans *La crise des dictatures*, que les différences entre fascisme et dictature militaire sont décisives quant à la stratégie politique à suivre. Question qui fut capitale pour l'Espagne, le Portugal et la Grèce et qui ne l'est pas moins, ainsi qu'en témoigne la discussion dans la gauche sud-américaine, pour certains régimes actuels en Amérique latine. Mais il est nécessaire aussi de pouvoir établir les différences entre les formes démocratiques-parlementaires mêmes de cet Etat : qui ne se souvient des échecs politiques auxquels a conduit, pendant un certain temps, l'impossibilité de saisir la spécificité de l'Etat gaulliste en France ?

L'urgence théorique est donc la suivante : *saisir l'inscription de la lutte des classes, plus particulièrement de la lutte et de la domination politique, dans l'ossature institutionnelle de l'Etat* (en l'occurrence celle de la bourgeoisie dans la charpente matérielle de l'Etat capitaliste) *de façon telle qu'elle réussisse à rendre compte des formes différentielles et des transformations historiques de cet Etat*. Ici aussi, l'Etat a un rôle organique dans la lutte et la domination politiques : l'Etat capitaliste constitue la bourgeoisie en classe politiquement dominante. Certes, la lutte des classes détient le primat sur les appareils, en l'occurrence sur l'appareil d'Etat : mais il ne s'agit pas d'une bourgeoisie déjà instituée en classe politiquement dominante en dehors ou en avant d'un Etat qu'elle créerait à sa propre convenance, et qui ne fonctionnerait que comme simple appendice de cette domination. Ce rôle de l'Etat est également inscrit dans sa matérialité institutionnelle : il s'agit de la nature de classe de l'Etat. Pour l'étudier sérieusement il faut éclaircir ce rôle de l'Etat à la fois à l'égard des classes dominantes et à l'égard des classes dominées.

C'est ce que j'essaierai de faire en restant toujours sur un plan assez général : les remarques qui suivent recevront leur pleine illustration lors de l'analyse de la forme actuelle de l'Etat, l'étatisme autoritaire, en son lieu propre.

I

L'Etat et les classes dominantes

A l'égard des classes dominantes tout d'abord, en particulier de la bourgeoisie, l'Etat a un rôle principal d'*organisation*. Il représente et organise la ou les classes dominantes, bref représente, organise l'intérêt politique à long terme du *bloc au pouvoir*, composé de plusieurs fractions de classe bourgeoises (car la bourgeoisie est divisée en fractions de classe), auquel participent parfois des classes dominantes relevant d'autres modes de production, présents dans la formation sociale capitaliste : cas classique, encore actuellement, dans les pays dominés et dépendants, des grands propriétaires terriens. Organisation, par le biais de l'Etat, de l'unité conflictuelle de l'alliance au pouvoir et de l'équilibre instable des compromis parmi ses composantes, ce qui se fait sous l'hégémonie et direction, dans ce bloc, d'une de ses classes ou fractions, la classe ou fraction hégémonique.

L'Etat constitue donc l'unité politique des classes dominantes : il instaure ces classes en classes dominantes. Ce rôle fondamental d'organisation ne concerne d'ailleurs pas un seul appareil ou branche de l'Etat (les partis politiques), mais, à divers degrés et titres, l'ensemble de ses appareils, y compris ses appareils par excellence répressifs (armée, police, etc.) qui, eux aussi, participent à ce rôle. L'Etat peut remplir ce rôle d'organisation et d'unification de la bourgeoisie et du bloc au pouvoir, dans la mesure où il détient une *autonomie relative* par rapport à telle ou telle fraction et composante de ce bloc, par rapport à tels ou tels intérêts particuliers. Autonomie constitutive

de l'Etat capitaliste : elle renvoie à la matérialité de cet Etat dans sa séparation relative d'avec les rapports de production, et à la spécificité des classes et de la lutte des classes sous le capitalisme que cette séparation implique.

Analyses que j'ai faites ailleurs et sur lesquelles je n'insisterai pas. Je rappellerai simplement que ces analyses ne s'appliquent pas seulement, comme on le considère parfois, à une certaine forme de l'Etat capitaliste, notamment l'« Etat libéral » du capitalisme concurrentiel. Elles concernent le noyau structurel de cet Etat, donc également sa forme dans la phase présente du capitalisme monopoliste. Cet Etat, *aujourd'hui comme par le passé*, doit représenter l'intérêt politique à long terme de l'ensemble de la bourgeoisie (le capitaliste collectif en idée) sous l'hégémonie d'une de ses fractions, actuellement le capital monopoliste :

a / La bourgeoisie se présente toujours comme constitutivement divisée en fractions de classe : capital monopoliste et capital non monopoliste (car le capital monopoliste n'est pas une entité intégrée, mais désigne un procès contradictoire et inégal de « fusion » entre diverses fractions du capital), fractionnements redoublés si l'on tient compte des coordonnées actuelles d'internationalisation du capital;

b / Ces fractions bourgeoises se situent dans leur ensemble, bien qu'à des degrés de plus en plus inégaux, sur le terrain de la domination politique, font donc toujours partie du bloc au pouvoir. A l'encontre de certaines analyses du Capitalisme Monopoliste d'Etat du PCF, ce n'est pas le seul capital monopoliste qui occupe le terrain de la domination politique;

c / L'Etat détient toujours une autonomie relative par rapport à telle ou telle fraction du bloc au pouvoir (y compris par rapport à telle ou telle fraction du capital monopoliste lui-même) afin d'assurer l'organisation de l'intérêt général de la bourgeoisie sous l'hégémonie d'une de ses fractions. A l'encontre encore de certaines analyses du Capitalisme Monopoliste d'Etat, il ne s'agit ni d'une « fusion » de l'Etat et des monopoles (analyse désormais abandonnée par le PCF), ni non plus, et au sens rigoureux, de leur « réunion » (même contradictoire) en un « mécanisme unique »;

d / Tout ceci reste vrai, même si les formes actuelles du procès de monopolisation et l'hégémonie particulière du capital monopo-

liste sur l'ensemble de la bourgeoisie, imposent incontestablement une restriction de l'autonomie de l'Etat par rapport au capital monopoliste et du champ des compromis de celui-ci avec les autres fractions de la bourgeoisie.

Comment s'établit concrètement cette politique de l'Etat en faveur du bloc bourgeois au pouvoir ?

En précisant certaines de mes formulations antérieures, je dirai que l'Etat, capitaliste en l'occurrence, ne doit pas être considéré comme une entité intrinsèque mais, comme c'est d'ailleurs le cas pour le « capital », *comme un rapport, plus exactement comme la condensation matérielle d'un rapport de forces entre classes et fractions de classe, tel qu'il s'exprime, de façon spécifique toujours, au sein de l'Etat*^a.

Tous les termes de la formulation précédente ont une importance propre, aussi faut-il s'y arrêter. Tout d'abord sur l'aspect de l'Etat comme condensation d'un rapport : saisir l'Etat de cette façon, c'est éviter les impasses de l'éternel pseudo-dilemme de la discussion sur l'Etat, entre l'Etat conçu comme Chose-instrument et l'Etat conçu comme Sujet. L'Etat comme Chose : la vieille conception instrumentaliste de l'Etat, outil passif, sinon neutre, totalement manipulé par une seule classe ou fraction, auquel cas nulle autonomie n'est reconnue à l'Etat. L'Etat comme Sujet : l'autonomie de l'Etat, considérée ici comme absolue, est ramenée à sa volonté comme instance rationalisante de la société civile. Conception qui remonte à Hegel, reprise par Max Weber et le courant dominant de la sociologie politique (le courant « institutionnaliste-fonctionnaliste »). Elle rapporte cette autonomie au pouvoir propre qu'est censé détenir l'Etat et aux porteurs de ce pouvoir et de la rationalité étatique : la bureaucratie et les élites politiques notamment.

Mais l'Etat n'est pas purement et simplement un rapport, ou la condensation d'un rapport; il est la condensation *matérielle et spécifique* d'un rapport de forces entre classes et fractions de classe.

La question est de taille et mérite qu'on s'y arrête, car elle concerne des évolutions théorico-politiques récentes du Parti communiste français. Cette analyse de l'Etat comme condensation matérielle

d'un rapport de classe, je l'opposais à la conception de l'Etat dans les analyses communistes de l'époque concernant le CME, le Capitalisme Monopoliste d'Etat. Ce que je critiquais pour l'essentiel dans cette conception, c'était d'aboutir à une vision de l'Etat « fusionné » au capital monopoliste, Etat qui ne posséderait aucune autonomie propre et serait au seul service des monopoles, bref de participer à la conception instrumentaliste de l'Etat. Mais j'en faisais également une autre critique : j'essayais de montrer que cette vision d'un Etat manipulable, à la limite, à volonté par les monopoles, pouvait s'articuler parfaitement à une vision négligeant la matérialité propre de l'Etat. La matérialité d'un Etat appréhendé comme outil ou instrument n'a pas de pertinence politique propre : elle se réduit au pouvoir d'Etat, c'est-à-dire à la classe qui manipule cet instrument. Ce qui implique, à la limite, que ce même outil (subissant diverses modifications, mais secondaires) pourrait être utilisé autrement par un changement du pouvoir d'Etat, par la classe ouvrière pour une transition au socialisme.

Sur le premier point, les analyses du PCF ont évolué. On peut constater ce cheminement dans l'ouvrage collectif de J. Fabre, Fr. Hincker et L. Sève, *Les communistes et l'Etat*, ainsi que dans une série d'articles, dans *La Nouvelle Critique*, de Fr. Hincker.

Ces positions présentent une évolution considérable car elles rompent, après un cheminement amorcé depuis longtemps, avec la conception instrumentaliste de l'Etat léguée par le dogmatisme stalinien. L'Etat est saisi comme condensation d'un rapport : « L'Etat, sa politique, ses formes, ses structures, traduisent donc les intérêts de la classe dominante non de façon mécanique, mais à travers un rapport de forces qui en fait une expression condensée de la lutte des classes en développement »³. Tout en soulignant la portée de cette évolution, il faut pourtant remarquer que sur le deuxième point, les analyses du PCF persistent encore à négliger la matérialité propre de l'Etat comme appareil « spécial » précisément.

Ceci perçoit dans la série d'articles de Fr. Hincker⁴ qui comportent les remarques théoriques les plus approfondies : je me réfère à ces articles à titre d'exemple, car ils traitent de questions qui sont au centre du débat au sein du communisme européen (aussi bien en Italie qu'en Espagne ou en Grande-Bretagne). Hincker se réfère à deux conceptions de l'Etat qui, selon lui, s'entrecroisent dans toute

l'histoire du mouvement marxiste. Une conception « étroite » qui considère que l'Etat est dans son essence un appareil, et une conception « large », celle acceptée comme juste par Hincker, qui considérerait l'Etat simplement comme l'expression d'un rapport de classe. Or, l'opposition entre les deux conceptions n'est pas posée de façon exacte. Il ne s'agit pas d'opposer une conception qui appréhende l'Etat comme un appareil à celle qui le saisit comme un simple rapport de classe, mais une conception instrumentaliste de l'Etat-Chose à celle qui le considère comme la condensation matérielle d'un rapport de forces entre classes. L'aspect matériel de l'Etat comme appareil ne disparaît pas du tout dans la conception de l'Etat comme condensation d'un rapport entre classes, à l'encontre de ce que semblent impliquer les analyses de Fr. Hincker. C'est la relation de l'Etat avec les rapports de production et la division sociale du travail, concentrée dans la séparation capitaliste de l'Etat et de ces rapports, qui constitue l'ossature matérielle de ses institutions : j'ai tenté de le montrer dans la première partie de ce texte. L'Etat ne se réduit pas au rapport de forces, il présente une opacité et une résistance propres. Un changement du rapport de forces entre classes a certes toujours des effets dans l'Etat, mais ne s'y traduit pas de façon directe et immédiate : il épouse la matérialité de ses divers appareils et ne se cristallise dans l'Etat que sous forme réfractée et différentielle selon ses appareils. Un changement du pouvoir d'Etat ne suffit jamais à transformer la matérialité de l'appareil d'Etat : cette transformation relève, on le sait, d'une opération et action spécifiques.

Revenons à la relation entre l'Etat et les classes sociales. A la fois dans la conception de l'Etat comme Chose et dans celle de l'Etat comme Sujet, à savoir donc de l'Etat comme entité intrinsèque, la relation Etat-classes sociales et, en particulier, Etat-classes et fractions dominantes, est saisie comme *relation d'extériorité*. Soit les classes dominantes se soumettent l'Etat (Chose) par un jeu d'« influences » et de groupes de pression, soit l'Etat (Sujet) se soumet les classes dominantes. Dans cette relation d'extériorité, Etat et classes dominantes sont considérés toujours comme des entités intrinsèques « confrontées » l'une à l'autre, l'une « face » à l'autre, et dont l'une

posséderait autant de pouvoir que l'autre n'en aurait pas, selon une conception traditionnelle du pouvoir comme *quantité* donnée dans une société : la conception du *pouvoir somme-nulle*. Soit la classe dominante absorbe l'Etat en le vidant de son pouvoir propre (l'Etat-Chose), soit l'Etat résiste à la classe dominante et lui retire le pouvoir à son propre profit (l'Etat-Sujet et arbitre parmi les classes sociales, conception chère à la social-démocratie).

Plus encore : selon la première thèse, celle de l'Etat-Chose, la politique de l'Etat en faveur de la bourgeoisie s'établit par la simple mainmise sur l'Etat-instrument d'une seule fraction de la bourgeoisie, le capital monopoliste actuellement, elle-même étant censée comporter une unité politique en quelque sens préalable à l'action étatique. L'Etat ne joue pas de rôle propre dans l'organisation du bloc au pouvoir bourgeois, et ne possède *aucune autonomie* par rapport à la classe ou fraction dominante ou hégémonique. Dans la thèse de l'Etat-Sujet, ce sera en revanche l'Etat, doté d'une volonté rationalisante, de pouvoir propre et d'une *autonomie tendancielle absolue* par rapport aux classes sociales, toujours extérieur à elles, qui imposerait « sa » politique, celle de la bureaucratie ou des élites politiques, aux intérêts divergents et concurrentiels de la société civile.

Ces deux thèses ne peuvent ainsi expliquer l'établissement de la politique de l'Etat en faveur des classes dominantes, et n'arrivent également pas à saisir un problème décisif, *celui des contradictions internes de l'Etat*. Dans leur perspective commune d'une relation d'extériorité entre Etat et classes sociales, l'Etat apparaît forcément comme un bloc monolithique sans fissures. Dans le cas de l'Etat-Chose, où l'Etat semble doté d'une unité instrumentale intrinsèque, les contradictions en son sein n'existent que comme tiraillements externes (influences, pressions) des pièces et rouages de l'Etat-machine ou instrument, chaque fraction dominante ou groupe d'intérêts particuliers tirant à lui la couverture. Contradictions donc finalement secondaires, simples ratés de l'unité quasi métaphysique de l'Etat, ne travaillant pas à l'établissement de sa politique. Elles sont même censées la perturber, encore que provisoirement, le centralisme instrumental de l'Etat, dû à la mainmise sur lui d'une classe ou fraction, se rétablissant toujours de façon, c'est le cas de le dire, mécanique. Dans le cas de l'Etat-Sujet, l'unité de l'Etat est l'expression nécessaire de sa volonté rationalisante, elle fait partie de son

essence face aux fractionnements de la société civile. Les contradictions internes de l'Etat restent des manifestations secondaires, accidentelles et épisodiques, dues pour l'essentiel à des frictions ou antagonismes entre diverses élites politiques ou groupes bureaucratiques qui incarnent sa volonté unificatrice. Là, les contradictions de classe sont extérieures à l'Etat; ici, les contradictions de l'Etat sont extérieures aux classes sociales.

Or, l'établissement de la politique de l'Etat en faveur du bloc au pouvoir, le fonctionnement concret de son autonomie relative et son rôle d'organisation sont organiquement liés à ces fissures, divisions et contradictions internes de l'Etat qui ne peuvent représenter de simples accidents dysfonctionnels. *L'établissement de la politique de l'Etat doit être considéré comme la résultante des contradictions de classe inscrites dans la structure même de l'Etat* (l'Etat-rapport). Saisir l'Etat comme la condensation d'un rapport de forces entre classes et fractions de classe telles qu'elles s'expriment, de façon spécifique toujours, *au sein de l'Etat*, signifie que l'Etat est constitué-divisé de part en part par les contradictions de classe. Cela signifie qu'une institution, l'Etat, destinée à reproduire les divisions de classe n'est pas, ne peut jamais être, comme dans les conceptions de l'Etat-Chose ou Sujet, un bloc monolithique sans fissures, dont la politique s'instaure en quelque sorte en dépit de ses contradictions, mais est lui-même divisé. Il ne suffit pas de dire simplement que les contradictions et les luttes traversent l'Etat, comme s'il s'agissait de percer une substance déjà constituée ou d'arpenter un terrain vague déjà là. Les contradictions de classe constituent l'Etat, présentes dans son ossature matérielle, et charpentent ainsi son organisation : la politique de l'Etat est l'effet de leur fonctionnement au sein de l'Etat.

Les contradictions de classe, et pour ne s'arrêter pour l'instant qu'à celles existant entre les fractions du bloc au pouvoir, revêtent au sein de l'Etat la forme de contradictions internes entre les diverses branches et appareils de l'Etat, et au sein de chacun d'eux, selon des lignes de direction à la fois horizontales et verticales. S'il en est ainsi, c'est que les diverses classes et fractions du bloc au pouvoir ne participent à la domination politique que dans la mesure où elles sont présentes *dans* l'Etat. Chaque branche ou appareil d'Etat, chaque pan, du haut en bas, de chacun d'eux (car ils sont souvent, sous leur unité

centralisée, dédoublés et scotomisés), chaque palier de chacun constituent souvent le siège du pouvoir, et le représentant privilégié, de telle ou telle fraction du bloc au pouvoir, ou d'une alliance conflictuelle de certaines de ces fractions contre les autres, bref la concentration-cristallisation spécifique de tel ou tel intérêt ou alliance d'intérêts particuliers. Exécutif et parlement, armée, magistrature, divers ministères, appareils régionaux municipaux et appareil central, appareils idéologiques, eux-mêmes divisés en circuits, réseaux et créneaux distincts représentent souvent, selon les diverses formations sociales, par excellence les intérêts divergents de chacune ou de certaines composantes du bloc au pouvoir : grands propriétaires terriens (cas de nombreuses formations sociales dominées et dépendantes), capital non monopoliste (et telle ou telle fraction de celui-ci : commerciale, industrielle, bancaire), capital monopoliste (et telle ou telle fraction de celui-ci : capital monopoliste à dominante bancaire ou industrielle), bourgeoisie internationalisée ou bourgeoisie intérieure.

Les contradictions au sein des classes et fractions dominantes, les rapports de forces au sein du bloc au pouvoir, qui font précisément appel à l'organisation de l'unité de ce bloc par le biais de l'Etat, existent donc comme *rapports contradictoires noués au sein de l'Etat*. L'Etat, condensation matérielle d'un rapport contradictoire, n'organise pas l'unité politique du bloc au pouvoir de l'extérieur, en résolvant de par sa simple existence, et à distance, les contradictions de classe. Bien au contraire, c'est le jeu de ces contradictions dans la matérialité de l'Etat qui rend possible, aussi paradoxal que cela puisse paraître, le rôle d'organisation de l'Etat.

Il faut ainsi abandonner définitivement une vision de l'Etat comme un dispositif unitaire du haut en bas, fondé sur une répartition hiérarchique homogène des centres de pouvoir, en escalier uniforme, à partir du sommet de la pyramide vers la base. L'homogénéité et l'uniformité d'exercice du pouvoir seraient assurées par la réglementation juridique interne à l'Etat, par la loi constitutionnelle ou administrative qui poserait les limites des domaines de compétence et d'action des divers appareils. Image tout à fait fautive : ce qui ne veut pas dire, bien entendu, que l'Etat actuel ne possède pas une trame hiérarchique et bureaucratique, ni non plus qu'il ne présente

pas ce caractère de centralisme, mais que ceux-ci ne ressemblent en rien à leur image juridique (pas plus en France, pays du jacobinisme centralisateur dans la tradition de la monarchie absolutiste, qu'ailleurs).

On comprend ainsi pourquoi l'établissement par l'Etat actuel de l'intérêt politique général et à long terme du bloc au pouvoir (son rôle d'organisation dans l'équilibre instable des compromis) sous l'hégémonie de telle ou telle fraction du capital monopoliste, le fonctionnement concret de son autonomie relative et aussi les limites de celle-ci face au capital monopoliste, bref la politique actuelle de l'Etat est la résultante de ces contradictions interétatiques entre branches et appareils d'Etat et au sein de chacun d'eux. Ce dont il s'agit bel et bien, c'est :

1 / D'un mécanisme de sélectivité structurelle de la part d'un appareil de l'information donnée, et des mesures prises, par les autres. Sélectivité impliquée par la matérialité et histoire propre de chaque appareil (armée, appareil scolaire, magistrature, etc.) et par la représentation spécifique en son sein de tel ou tel intérêt particulier, bref par sa place dans la configuration du rapport de forces;

2 / D'une démarche contradictoire de décisions, mais aussi de « non-décisions » de la part des branches et appareils d'Etat. Ces non-décisions, c'est-à-dire un certain degré d'absence systématique d'action de l'Etat, qui ne sont pas une donnée conjoncturelle mais sont inscrites dans sa structure contradictoire et constituent une des résultantes de ces contradictions, sont tout aussi nécessaires à l'unité et à l'organisation du bloc au pouvoir que les mesures positives qu'il entreprend;

3 / D'une détermination, présente dans l'ossature organisationnelle de tel ou tel appareil ou branche de l'Etat d'après leur matérialité propre et tels ou tels intérêts qu'ils représentent, de priorités mais aussi de contre-priorités. Ordre différent, pour chaque appareil et branche, réseau ou palier de chacun d'eux selon leur place dans la configuration du rapport de forces : séries de priorités et de contre-priorités contradictoires entre elles;

4 / D'un filtrage échelonné par chaque branche et appareil, dans le processus de prise de décisions, des mesures proposées par les

autres ou de l'exécution effective, dans ses diverses modalités, des mesures prises par les autres

5 / D'un ensemble de mesures ponctuelles, conflictuelles et compensatoires face aux problèmes du moment.

La politique de l'Etat s'établit ainsi par un effectif processus de contradictions interétatiques, et c'est précisément pour cela que, à un premier niveau et à court terme, bref du point de vue de la physiologie micropolitique, elle apparaît comme prodigieusement incohérente et chaotique. Si une certaine cohérence s'établit au terme du processus, le rôle d'organisation qui revient à l'Etat est bien marqué par des limites structurelles. Celles-ci montrent notamment le caractère illusoire des conceptions d'un capitalisme actuel « organisé », c'est-à-dire ayant réussi à dépasser ses contradictions par le biais de l'Etat : illusions qui recoupent celles concernant les possibilités réelles d'une planification capitaliste. Ces limites du rôle organisationnel de l'Etat ne lui sont pas seulement imposées de l'extérieur. Elles ne concernent pas seulement les contradictions inhérentes au procès de reproduction et d'accumulation du capital, mais également la structure et l'ossature matérielle de l'Etat qui, en même temps, font de lui le lieu d'organisation du bloc au pouvoir et lui permettent une autonomie relative par rapport à telle ou telle de ses fractions.

Cette autonomie n'est pas ainsi une autonomie de l'Etat face aux fractions du bloc au pouvoir, elle n'est pas fonction de la capacité de l'Etat de leur rester extérieur, mais la résultante de ce qui se passe dans l'Etat. Cette autonomie se manifeste concrètement par les diverses mesures contradictoires que chacune de ces classes et fractions réussissent, par le biais de leur présence spécifique dans l'Etat et le jeu des contradictions qui en résulte, à faire passer dans la politique étatique, serait-ce sous forme de *mesures négatives* : à savoir par le biais d'oppositions et résistances à la prise ou exécution effective de mesures en faveur d'autres fractions du bloc au pouvoir (c'est notamment le cas, actuellement, pour les résistances du capital non monopoliste face au capital monopoliste). Cette autonomie de l'Etat par rapport à telle ou telle fraction du bloc au pouvoir existe donc concrètement comme autonomie relative de telle ou telle branche, appareil ou réseau de l'Etat par rapport aux autres.

Certes, ceci ne signifie pas qu'il n'existe pas des projets politiques

cohérents de la part des représentants et du personnel politique des classes dominantes, ni que la bureaucratie d'Etat ne joue un rôle propre dans l'orientation de la politique de l'Etat. Mais les contradictions au sein du bloc au pouvoir traversent, selon des lignes de clivage complexes et selon les diverses branches et appareils d'Etat (armée, administration, magistrature, partis politiques, église, etc.), la bureaucratie et le personnel d'Etat. Bien plus qu'à un corps de fonctionnaires et de personnel d'Etat unitaire et cimenté autour d'une volonté politique univoque, on a affaire à des fiefs, à des clans, à des factions diverses, bref à une multitude de micropolitiques diversifiées. Celles-ci, pour cohérentes qu'elles puissent apparaître chacune prise isolément, n'en sont pas moins contradictoires entre elles, la politique de l'Etat consistant pour l'essentiel dans la résultante de leur entrechoc et non dans l'application — plus ou moins réussie — d'un dessein global des sommets de l'Etat. Le phénomène frappant, et constant, des virevoltages de la politique gouvernementale, faite d'accélération et de freinages, de retours en arrière, d'hésitations, de changements de cap permanents, n'est pas dû à une incapacité en quelque sorte caractéristique des représentants et du haut personnel bourgeois, mais est l'expression nécessaire de la structure de l'Etat.

Bref, saisir l'Etat comme condensation matérielle d'un rapport de forces, signifie qu'il faut le saisir aussi comme un *champ et un processus stratégiques*, où s'entrecroisent des nœuds et des réseaux de pouvoir qui à la fois s'articulent et présentent des contradictions et des décalages les uns par rapport aux autres. Il en découle des tactiques mouvantes et contradictoires, dont l'objectif général ou la cristallisation institutionnelle prennent corps dans les appareils étatiques. Ce champ stratégique est traversé de tactiques souvent fort explicites au niveau limité où elles s'inscrivent dans l'Etat, tactiques qui s'entrecroisent, se combattent, trouvent des points d'impact dans certains appareils, se font court-circuiter par d'autres et dessinent finalement ce qu'on appelle « la politique » de l'Etat, ligne de force générale qui traverse les affrontements au sein de l'Etat. A ce niveau, cette politique reste certes déchiffrable comme calcul stratégique, mais plus encore comme résultante d'une coordination conflictuelle de micropolitiques et tactiques explicites et divergentes, que comme formulation rationnelle d'un projet global et cohérent.

L'Etat ne constitue pas pour autant un simple assemblage de pièces détachables : il présente une *unité d'appareil*, ce que l'on désigne habituellement par le terme de centralisation ou de *centralisme*, rapportée cette fois à l'*unité*, à travers ses fissures, du *pouvoir d'Etat*. Ceci se traduit par sa politique globale et massive en faveur de la classe ou fraction hégémonique, actuellement le capital monopoliste. Mais cette unité du pouvoir d'Etat ne s'établit pas par une mainmise physique des porteurs du capital monopoliste sur l'Etat et par leur volonté cohérente. Cette unité-centralisation est inscrite dans l'ossature hiérarchique-bureaucratifiée de l'Etat capitaliste, effet de la reproduction au sein de l'Etat de la division sociale du travail (y compris sous la forme travail manuel - travail intellectuel) et de sa séparation spécifique des rapports de production. Elle résulte aussi de sa structure de condensation d'un rapport de forces, donc de la place prépondérante en son sein de la classe ou fraction hégémonique sur les autres classes et fractions du bloc au pouvoir. Non seulement cette hégémonie dans le rapport de forces est présente au sein de l'Etat, mais, de la même façon que le bloc au pouvoir ne peut fonctionner à la longue que sous l'hégémonie et direction d'une de ses composantes qui le cimente face à l'ennemi de classe, l'Etat réfléchit cette situation. Son organisation stratégique le destine à fonctionner sous l'hégémonie d'une classe ou fraction en son propre sein. La place privilégiée dans l'Etat de cette classe ou fraction est, en même temps, un élément constitutif de son hégémonie dans la constellation du rapport de forces.

L'unité-centralisation de l'Etat, en faveur actuellement du capital monopoliste, s'établit donc par un processus complexe : par des transformations institutionnelles de l'Etat telles que certains centres de décision, dispositifs et nœuds *dominants* ne puissent être perméables qu'aux intérêts monopolistes, en s'installant en centres d'aiguillage de la politique de l'Etat et en goulots d'étranglement des mesures prises « ailleurs » (mais dans l'Etat) en faveur d'autres fractions du capital. Le rapport de causalité est d'ailleurs ici à double orientation : la classe ou fraction hégémonique n'instaure pas seulement en appareil dominant celui qui déjà cristallise par excellence ses intérêts, mais aussi tout appareil dominant de l'Etat (domination qui peut être due à plusieurs raisons, correspondre notamment à des rapports d'hégémonie précédents et à l'histoire de l'Etat concret dont il s'agit) tend à long

terme à être le siège privilégié des intérêts de la fraction hégémonique et incarner les modifications de l'hégémonie. Cette unité s'établit par toute une chaîne de subordination de certains appareils à d'autres, et par la domination d'un appareil ou branche de l'Etat (l'armée, un parti politique, un ministère, etc.), celui qui cristallise par excellence les intérêts de la fraction hégémonique, sur d'autres branches ou appareils, centres de résistance d'autres fractions du bloc au pouvoir. Ce processus peut prendre ainsi la forme de toute une série de sous-déterminations et de doublages de certains appareils par d'autres ; celle de déplacements de fonctions et de sphères de compétence entre appareils et des décalages constants entre *pouvoir réel* et *pouvoir formel* ; celle d'un effectif réseau transétatique coiffant et court-circuitant, à tous les niveaux, les divers appareils et branches de l'Etat (c'est le cas de la DATAR actuellement en France), réseau cristallisant par excellence, et de par sa nature même, les intérêts monopolistes ; enfin, par le bouleversement de l'organisation hiérarchique traditionnelle de l'administration d'Etat, celle de circuits de formation et de fonctionnement de corps-détachements spéciaux de hauts fonctionnaires d'Etat, dotés d'un haut degré de mobilité non seulement interétatique mais également entre l'Etat et les affaires monopolistes (X, ENA) et qui, par le biais toujours de transformations institutionnelles importantes (rôle actuel des fameux cabinets ministériels, du Commissariat au Plan, etc.), sont chargés de (et amenés à) mettre en œuvre la politique en faveur du capital monopoliste.

Ces analyses permettent de poser déjà un problème important concernant l'accession des masses populaires et de leurs organisations politiques au pouvoir, dans une perspective de transition au socialisme. Ce processus ne peut certes pas s'arrêter à la prise du pouvoir d'Etat et doit s'étendre à la transformation des appareils d'Etat : mais ceci suppose toujours la prise du pouvoir d'Etat.

a / Etant donné la complexité d'articulation des divers appareils d'Etat et de leurs branches, ce qui souvent se traduit en une distinction entre pouvoir réel et pouvoir formel (celui, apparent, de la scène politique), une occupation par la gauche du gouvernement ne signifie ni forcément ni automatiquement que la gauche contrôle

réellement les, ou même certains, des appareils d'Etat. D'autant plus que cette organisation institutionnelle de l'Etat permet à la bourgeoisie, dans les cas de l'accession des masses populaires au pouvoir, de permuter les lieux de pouvoir réel et de pouvoir formel.

b / Même dans les cas où la gauche au pouvoir, outre le fait d'occuper le gouvernement, contrôle réellement des branches et appareils d'Etat, elle n'en contrôle pas forcément ceux, ou celui d'entre eux, qui ont le rôle dominant dans l'Etat, qui constituent donc le pivot central du pouvoir réel. L'unité centralisée de l'Etat ne réside pas dans une pyramide dont il suffirait d'occuper le sommet afin de s'en assurer le contrôle. Il y a plus : l'organisation institutionnelle de l'Etat rend possible à la bourgeoisie de permuter le rôle dominant d'un appareil à un autre, dans le cas où la gauche occupant le gouvernement réussit à contrôler l'appareil qui, jusque-là, jouait le rôle dominant. Autrement dit, cette organisation de l'Etat bourgeois lui permet de fonctionner par délocalisations et déplacements successifs, permettant le retrait du pouvoir de la bourgeoisie d'un appareil à l'autre : l'Etat n'est pas un bloc monolithique, mais un champ stratégique. Cette permutation du rôle dominant parmi les appareils, étant donné la rigidité des appareils d'Etat qui les rend réfractaires à une simple manipulation de la part de la bourgeoisie, ne se fait certes pas du jour au lendemain mais suit un processus plus ou moins long : cette rigidité et absence de malléabilité peuvent jouer aussi en défaveur de la bourgeoisie et laisser un répit à la gauche au pouvoir. Mais cette permutation ne tend pas moins à réorganiser l'unité centralisée de l'Etat autour du nouvel appareil dominant, centre-refuge par excellence du pouvoir bourgeois au sein de l'Etat, mécanisme constamment en œuvre tout le long d'une situation de la gauche au pouvoir. Mécanisme complexe qui peut revêtir plusieurs formes dont certaines apparemment paradoxales : notamment le rôle décisif que revêtent soudain des appareils-institutions qui, jusque-là, avaient un rôle parfaitement secondaire sinon simplement décoratif ; Chambre des Lords en Angleterre faisant récemment échec à des projets de nationalisation de la part du gouvernement travailliste, magistrature-tribunaux qui se découvrent soudain des vocations irrépressibles de garantie de la « légalité » (Allende), divers conseils constitutionnels, etc.

c / Ce n'est pas tout : les contradictions internes et les dislocations entre pouvoir réel et pouvoir formel ne se situent pas seulement entre les divers appareils et branches de l'Etat, mais également au sein de chacun d'eux, en ce sens que le centre réel de pouvoir autour duquel chaque appareil s'organise, ne se situe pas non plus au sommet de sa hiérarchie telle qu'elle apparaît sur la scène de la fonction publique : ceci vaut aussi bien pour l'administration, la police ou l'armée. Tout autant, sinon plus, qu'en termes d'appareils verticalement centralisés, il faut raisonner ici en termes de nœuds et de foyers de pouvoir réel situés en des lieux stratégiques des diverses branches et appareils d'Etat. Même lorsque la gauche au pouvoir réussit à contrôler, dans leur hiérarchie formelle, les sommets du, ou des appareils dominants de l'Etat, il reste à savoir si elle en contrôle réellement leurs noyaux de pouvoir réel.

2

L'Etat et les luttes populaires

Les divisions internes de l'Etat, le fonctionnement concret de son autonomie et l'établissement de sa politique à travers les fissures qui le marquent, ne se réduisent pas aux contradictions parmi les classes et fractions du bloc au pouvoir : *ils dépendent également, et même surtout, du rôle de l'Etat à l'égard des classes dominées.* Les appareils d'Etat consacrent et reproduisent l'hégémonie en mettant en place un jeu (variable) de compromis provisoires entre le bloc au pouvoir et certaines classes dominées. Les appareils d'Etat organisent-unifient le bloc au pouvoir en désorganisant-divisant en permanence les classes dominées, en les polarisant vers le bloc au pouvoir et en court-circuitant leurs organisations politiques propres. L'autonomie relative de l'Etat à l'égard de telle ou telle fraction du bloc au pouvoir est également nécessaire à l'organisation de l'hégémonie, à long terme et d'ensemble, du bloc au pouvoir à l'égard des classes dominées, et ceci en imposant souvent au bloc au pouvoir, à telle ou telle de ses fractions, les compromis matériels indispensables à cette hégémonie.

Mais ce rôle de l'Etat à l'égard des classes dominées, pas plus que son rôle à l'égard du bloc au pouvoir, ne relève de sa rationalité intrinsèque comme entité « extérieure » aux classes dominées. Ceci est également inscrit dans l'ossature organisationnelle de l'Etat comme condensation matérielle d'un rapport de forces entre classes. L'Etat concentre non seulement le rapport de forces entre fractions du bloc au pouvoir, *mais également le rapport de forces entre celui-ci et les classes dominées.*

Si les analyses précédentes concernant la relation de l'Etat et des classes dominantes semblent facilement acceptables, on a en général, et dans l'écrasante majorité des cas, tendance à considérer que l'Etat constitue, à l'égard des classes dominées, un bloc monolithique qui leur est imposé du dehors, et sur lequel d'ailleurs elles n'ont d'effet qu'en l'assaillant et en l'encerclant de l'extérieur comme une forteresse imperméable et isolée d'elles. Les contradictions entre classes dominantes et classes dominées resteraient des contradictions entre l'Etat et les masses populaires extérieures à l'Etat. Les contradictions internes de l'Etat ne sauraient ainsi être dues qu'aux contradictions entre classes et fractions dominantes, la lutte des classes dominées ne pouvant être une lutte présente dans l'Etat, mais consistant simplement en pressions sur l'Etat. En fait, les luttes populaires traversent l'Etat de part en part et cela ne se fait pas en pénétrant du dehors une entité intrinsèque. Si les luttes politiques qui portent sur l'Etat traversent ses appareils, c'est parce que ces luttes sont d'ores et déjà inscrites dans la trame de l'Etat dont elles dessinent la configuration stratégique. *Certes, les luttes populaires, et plus généralement les pouvoirs, débordent de loin l'Etat : mais pour autant qu'elles sont (et celles qui le sont) proprement politiques, elles ne lui sont pas réellement extérieures.* Rigoureusement parlant, si les luttes populaires sont inscrites dans l'Etat, ce n'est pas qu'elles s'épuisent par une inclusion dans un Etat-Moloch totalisant, mais bien plutôt parce que c'est l'Etat qui baigne dans les luttes qui le submergent constamment. Etant pourtant entendu que même les luttes (et pas seulement de classe) qui débordent l'Etat ne sont pas pour autant « hors pouvoir », mais toujours inscrites dans des appareils de pouvoir qui les matérialisent et qui, eux aussi, condensent un rapport de forces (les usines-entreprises, dans une certaine mesure la famille, etc.). En raison de l'enchaînement complexe de l'Etat avec l'ensemble des dispositifs du pouvoir, ces luttes mêmes ont toujours des effets, « à distance » cette fois, *dans l'Etat.*

Ainsi, la charpente matérielle de l'Etat dans sa relation aux rapports de production, son organisation hiérarchique-bureaucratique, reproduction en son sein de la division sociale du travail, traduisent la présence spécifique, dans sa structure, des classes dominées et de leur lutte. Elles n'ont pas pour simple objectif d'affronter, dans un face à face, les classes dominées, mais de maintenir et de reproduire

au sein de l'Etat le rapport domination-subordination : l'ennemi de classe est toujours dans l'Etat. La configuration précise de l'ensemble des appareils d'Etat, l'organisation de tel ou tel appareil ou branche d'un Etat concret (armée, justice, administration, école, église, etc.) dépendent non seulement du rapport de forces interne au bloc au pouvoir, mais également du rapport de forces entre celui-ci et les masses populaires, donc du rôle qu'ils doivent remplir à l'égard des classes dominées. Ce qui explique l'organisation différentielle de l'armée, de la police, de l'église, dans les divers Etats et qui rend ainsi compte de l'histoire de chacun d'eux, histoire qui est aussi la trace imprimée dans sa charpente par les luttes populaires.

D'autant plus que l'Etat, travaillant à l'organisation de l'hégémonie, donc à la division et à la désorganisation des masses populaires, érige certaines d'entre elles, la petite bourgeoisie et les classes populaires des campagnes notamment, en véritables classes-appuis du bloc au pouvoir et court-circuite leur alliance avec la classe ouvrière. Ces alliances-compromis, ce rapport de forces, s'incarnent dans la charpente de tel ou tel appareil d'Etat qui remplit par excellence cette fonction. L'appareil scolaire en France par exemple ne peut être saisi sans ce rapport, concentré en lui, de la bourgeoisie et de la petite bourgeoisie, l'armée sans le rapport entre bourgeoisie et classes populaires des campagnes. Enfin, si tel ou tel appareil revêt le rôle dominant au sein de l'Etat (partis politiques, parlement, exécutif, administration, armée), c'est non seulement parce qu'il concentre le pouvoir de la fraction hégémonique, mais parce qu'il réussit également, et en même temps, à cristalliser le rôle politico-idéologique de l'Etat à l'égard des classes dominées. Plus généralement, les divisions et contradictions internes de l'Etat, parmi ses diverses branches et appareils, au sein de chacun d'eux, dans le personnel d'Etat, sont dues aussi à l'existence des luttes populaires dans l'Etat.

Or, l'existence des classes populaires ne se matérialise pas au sein de l'Etat de la même façon que celle des classes et fractions dominantes, *mais de façon spécifique*.

Les classes et fractions dominantes existent dans l'Etat par le biais d'appareils ou branches qui, sous l'unité certes du pouvoir

d'Etat de la fraction hégémonique, n'en cristallisent pas moins un pouvoir propre à ces classes et fractions. Ce n'est pas par le biais d'appareils concentrant un *pouvoir propre* aux classes dominées que celles-ci existent dans l'Etat mais, pour l'essentiel, sous forme de foyers d'opposition au pouvoir des classes dominantes. Il serait faux — glissement à conséquences politiques graves — de conclure que la présence des classes populaires dans l'Etat signifierait qu'elles y détiennent, ou qu'elles pourraient à la longue y détenir, *sans transformation radicale de cet Etat*, du pouvoir. Les contradictions internes de l'Etat n'impliquent pas, comme le pensent notamment certains communistes italiens⁵, une « nature contradictoire » de l'Etat en ce sens qu'il présenterait, actuellement, une réelle situation de *double pouvoir en son propre sein* : le pouvoir dominant de la bourgeoisie et le pouvoir des masses populaires. Si ce pouvoir des classes populaires au sein d'un Etat capitaliste inchangé est impossible, c'est non seulement en raison de l'unité du pouvoir d'Etat des classes dominantes, qui déplacent le centre du pouvoir réel d'un appareil à l'autre aussitôt que le rapport de forces au sein de l'un d'eux semble vaciller du côté des masses populaires, mais en raison aussi de la charpente matérielle de l'Etat. Cette charpente consiste dans des mécanismes internes de reproduction du rapport domination-subordination : elle retient la présence des classes dominées en son sein, mais comme classes dominées précisément. Même dans le cas d'un changement du rapport de forces et de modification du pouvoir d'Etat en faveur des classes populaires, l'Etat tend, à plus ou moins long terme, à rétablir, parfois sous nouvelle forme, le rapport de forces en faveur de la bourgeoisie. Et le remède à ceci ne saurait être simplement, comme on le dit souvent, l'« investissement » par les masses populaires des appareils d'Etat, comme s'il s'agissait pour elles de pénétrer enfin quelque chose qui leur restait jusque-là réellement extérieur et de le changer par la seule vertu de leur présence soudaine à l'intérieur de la forteresse. Les classes populaires ont toujours été présentes dans l'Etat, sans que cela ait jamais changé quelque chose au noyau dur de cet Etat. L'action des masses populaires au sein de l'Etat est la condition nécessaire de sa transformation, mais ne saurait suffire.

Si les luttes populaires sont constitutivement présentes dans les divisions de l'Etat sous les formes plus ou moins directes de la

contradiction classes dominantes - classes dominées, elles le sont aussi sous une forme *médiatisée* : celle-ci concerne l'impact des luttes populaires dans les contradictions entre classes et fractions dominantes elles-mêmes. Les contradictions entre bloc au pouvoir et classes dominées interviennent directement dans les contradictions au sein du bloc au pouvoir. Pour n'apporter qu'un seul exemple, la baisse tendancielle du taux de profit, élément primordial de division au sein de la classe capitaliste (dans la mesure notamment où une contre-tendance à cette baisse réside dans la dévalorisation de certaines fractions du capital) n'est finalement que l'expression de la lutte des classes dominées contre l'exploitation.

Les diverses fractions du capital (capital monopoliste, capital non monopoliste, capital industriel, bancaire ou commercial) n'ont donc pas toujours avec les classes populaires (ou telle ou telle d'entre elles) les mêmes contradictions, et leurs attitudes politiques à leur égard ne sont pas toujours identiques. Les différences de tactique, ou même de stratégie politique, dans une conjoncture donnée ou à plus long terme, face aux masses populaires, sont un des facteurs primordiaux de division au sein du bloc au pouvoir lui-même. Ceci se vérifie tout le long de l'histoire du capitalisme, et l'on n'a qu'à se référer aux différentes politiques suivies, face aux mêmes problèmes, par les différents Etats. S'il est vrai qu'il existe un accord de fond entre les classes et fractions dominantes quant au maintien et à la reproduction de la domination et de l'exploitation de classe, il serait faux de croire à un accord sur une politique univoque, à tout moment, face aux masses populaires. Il est également faux de croire que les tournants de la politique bourgeoise se réduisent ici à une simple question de périodisation historique, comme si, selon les diverses périodes et conjonctures, la bourgeoisie s'alignait en bloc à telle ou telle solution politique. Les contradictions au sein du bloc au pouvoir sont permanentes : elles concernent aussi bien des problèmes relativement secondaires que les grandes options politiques, y compris les formes mêmes d'Etat à instaurer face aux masses populaires, les choix entre formes d'Etat d'exception (de guerre ouverte contre les masses populaires : fascismes, dictatures militaires, bonapartismes) et formes de « démocratie parlementaire », ou entre ces dernières (par exemple régimes de droite classiques ou régimes sociaux-démocrates). Dans ces cas aussi, la bourgeoisie ne se rallie pas en bloc, et de façon

univoque, à telle ou telle solution (fascisme ou démocratie parlementaire, régime de droite classique ou social-démocratie).

D'autant plus que, au sens inverse cette fois, les diverses fractions du bloc au pouvoir cherchent souvent, selon leurs propres contradictions avec les masses populaires, à s'en assurer, par des politiques variées, l'appui contre les autres fractions du bloc, c'est-à-dire à les employer dans leurs rapports de forces avec les autres fractions de ce bloc, afin soit d'imposer des solutions plus avantageuses pour elles, soit de résister plus efficacement aux solutions qui les désavantagent par rapport aux autres fractions : compromis du capital monopoliste avec certaines parties de la classe ouvrière ou avec la nouvelle petite bourgeoisie (les couches moyennes salariées) contre le capital non monopoliste, compromis de celui-ci avec la classe ouvrière ou la petite bourgeoisie traditionnelle (commerçants, artisans) contre le capital monopoliste. Toutes choses qui se condensent dans les divisions et contradictions internes de l'Etat, parmi ses diverses branches, réseaux et appareils, et au sein de chacun d'eux.

En résumé, les luttes populaires sont inscrites dans la matérialité institutionnelle de l'Etat, même si elles ne s'y épuisent pas, matérialité qui porte la trace de ces luttes sourdes et multiformes. Les luttes politiques qui portent sur l'Etat ne sont pas, pas plus que toute lutte face aux appareils de pouvoir plus généralement, en position d'extériorité face à l'Etat, mais relèvent de sa configuration stratégique : l'Etat, comme c'est le cas pour tout dispositif de pouvoir, est la condensation matérielle d'un *rapport*.

3

Vers une théorie
relationnelle du pouvoir ?

On peut voir maintenant, dans le contexte plus général de la problématique du pouvoir, la relation, à la fois de convergence et d'opposition, de ces analyses avec celles venant d'horizons différents, notamment celles de Foucault. Lorsque Foucault établit sa propre conception du pouvoir, il prend pour cible d'opposition soit un certain marxisme qu'il confectionne à sa guise en le caricaturant, soit le marxisme particulier à la III^e Internationale et la conception stalinienne dont nous avons été un certain nombre à faire la critique depuis longtemps. Et je continuerai à parler ici en mon propre nom : les remarques présentées jusqu'ici reprennent, développent et systématisent des analyses présentes déjà, à travers leurs évolutions, dans mes textes qui sont parus avant la publication de *Surveiller et punir* (1975) et *La volonté de savoir* (1976) de Foucault. Certains d'entre nous n'ont pas attendu Foucault pour proposer des analyses du pouvoir avec lesquelles, sur certains points, les siennes concordent maintenant, ce dont on ne peut que se réjouir !

Je ne retiendrai ici (je me suis expliqué précédemment sur une série d'autres points) que les analyses de Foucault concernant le pouvoir. On en connaît les grandes lignes. Elles proposent une conception du pouvoir comme situation stratégique des rapports de forces dans une société donnée : « Le pouvoir n'est pas quelque chose qui s'acquiert, s'arrache ou se partage, quelque chose qu'on garde ou qu'on laisse échapper... Il faut sans doute être nominaliste : le

pouvoir, ce n'est pas une institution, et ce n'est pas une structure, ce n'est pas une certaine puissance dont certains seraient dotés : c'est le nom qu'on prête à une situation stratégique complexe dans une société donnée... Là où il y a pouvoir, il y a résistance et que pourtant, ou plutôt par là même, celle-ci n'est jamais en position d'extériorité par rapport au pouvoir »⁸. Ces positions me semblent justes pour une part :

1 Les analyses que j'ai faites jusqu'ici montrent que le pouvoir lui-même n'est pas une quantité ou une chose que l'on possède, ni une qualité liée à une essence de classe, à une classe-sujet (la classe dominante). J'avais insisté sur tous ces points déjà dans *Pouvoir politique et classes sociales*, notamment dans le chapitre concernant le concept de pouvoir : je n'y examinai certes le pouvoir que sous son aspect de recouvrement du champ de la lutte des classes, car c'était là mon objectif fondamental, mais l'important est ce qui y était dit du pouvoir dans ce champ-là. On doit entendre par pouvoir, appliqué aux classes sociales, la capacité d'une, ou de certaines classes à réaliser leurs intérêts spécifiques. Le pouvoir référé aux classes sociales est un concept désignant le champ de leur lutte, celui des *rapports de forces* et des *relations* d'une classe avec une autre : les intérêts de classe désignent l'horizon de l'action de chaque classe par rapport aux autres. La capacité d'une classe à réaliser ses intérêts est en opposition avec la capacité (et les intérêts) d'autres classes : le *champ du pouvoir* est donc strictement relationnel. Le pouvoir d'une classe (de la classe dominante par exemple) ne signifie pas une substance qu'elle tient en main : le pouvoir n'est pas une grandeur quantifiable que les diverses classes se partageraient ou s'échangeraient selon la vieille conception du pouvoir-somme nulle. Le pouvoir d'une classe renvoie tout d'abord à sa place objective dans les rapports économiques, politiques et idéologiques, place qui recouvre les pratiques des classes en lutte, c'est-à-dire les relations inégalitaires de domination/subordination des classes ancrées dans la division sociale du travail, et qui consiste d'ores et déjà en rapports de pouvoir. La place de chaque classe, donc son pouvoir, est délimitée, c'est-à-dire à la fois désignée et limitée, par la place des autres classes. Le pouvoir n'est donc pas une qualité attachée à une classe « en soi » au sens d'un assemblage d'agents, mais dépend et découle d'un système relationnel de places matérielles occupées par tels ou tels agents.

Mais plus particulièrement le pouvoir politique, celui qui est par excellence référé à l'Etat, renvoie en plus à l'organisation de pouvoir d'une classe et à la position de classe dans la conjoncture (entre autres organisation en parti), aux relations des classes constituées en forces sociales, donc à un champ stratégique à proprement parler. Le pouvoir politique d'une classe, sa capacité de réaliser ses intérêts politiques, dépend non seulement de sa place (de sa détermination) de classe par rapport aux autres, mais aussi de sa position et stratégie face aux leurs, ce que j'avais désigné comme stratégie de l'adversaire.

2 Contre la conception que Foucault et Deleuze attribuent au marxisme, j'insistais également sur le fait que l'Etat n'est pas une chose ou une entité à essence instrumentale intrinsèque qui détiendrait un pouvoir-grandeur quantifiable, mais qu'il renvoie aux rapports des classes et des forces sociales. On ne peut entendre par pouvoir d'Etat que le pouvoir de certaines classes (dominantes), c'est-à-dire la place de ces classes en relation de pouvoir par rapport aux autres (dominées) et, plus encore, dans la mesure où il s'agit ici de pouvoir politique, le rapport de forces stratégique entre ces classes et leurs positions. L'Etat n'est ni le dépositaire instrumental (objet) d'un pouvoir-essence que la classe dominante détiendrait, ni un sujet possédant autant de quantité de pouvoir qu'il en enlèverait, dans un face à face, aux classes : l'Etat est le lieu d'organisation stratégique de la classe dominante dans son rapport aux classes dominées. C'est un *lieu* et un *centre* d'exercice du pouvoir, mais qui ne possède pas de pouvoir propre. J'insistais alors sur le fait que les luttes politiques, qui concernent l'Etat et qui portent sur lui (car les luttes populaires ne s'épuisent jamais dans l'Etat) n'en sont pas extérieures mais inscrites dans son ossature, tirant les conclusions politiques. Ces analyses ont également des implications considérables quant à la question de la transition au socialisme, et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle je m'y attarde.

Il n'empêche que des différences de fond subsistent ici aussi entre le marxisme et les analyses de Foucault :

1 Si le pouvoir a pour champ de constitution une relation inégalitaire de rapports de forces, il ne reste pas moins que sa maté-

rialité ne s'épuise pas dans les modalités de son exercice. Le pouvoir a toujours un *fondement précis* ; dans le cas d'une division des classes et quant à leur lutte : *a* / l'exploitation, l'extraction de plus-value dans le capitalisme ; *b* / la place des classes dans les divers appareils et dispositifs du pouvoir, et pas seulement dans l'Etat : place qui est essentielle dans l'organisation des appareils hors Etat eux-mêmes ; *c* / l'appareil d'Etat qui, s'il n'inclut certes pas l'ensemble des appareils et dispositifs du pouvoir, ne reste pas pour autant étanche à ceux qui se situent en dehors de son espace propre. Le champ relationnel du pouvoir concernant les classes renvoie ainsi à un système matériel de distribution de places dans l'ensemble de la division sociale du travail, et est déterminé fondamentalement (bien que non exclusivement) par l'exploitation. D'où la division en classes et, partant, la lutte des classes et les luttes populaires. On peut par là même considérer que toute lutte, même hétérogène aux luttes des classes proprement dites (lutte hommes-femmes par exemple), ne prend sans doute son propre sens dans une société où l'Etat utilise tout pouvoir (la phalocratie ou la famille en l'occurrence) comme relais de pouvoir de classe, que dans la mesure où les luttes des classes existent et permettent ainsi aux autres luttes de se déployer (ce qui laisse entière la question de l'articulation, effective ou non, souhaitable ou pas, de ces luttes aux luttes des classes).

Or, pour Foucault, la relation du pouvoir n'a jamais d'autre fondement qu'elle-même, elle devient simple « situation » à laquelle le pouvoir est toujours immanent et la question *quel pouvoir et pour quoi faire* apparaît chez lui tout à fait dirimante. Ce qui a chez Foucault un résultat précis, aporie nodale et absolument incontournable de son œuvre : les fameuses résistances, élément nécessaire de toute situation de pouvoir, restent chez lui assertion proprement gratuite en ce sens qu'elles n'ont aucun fondement ; elles sont pure affirmation de principe. Non seulement, comme on le dit souvent, on ne peut déduire de Foucault qu'une guérilla et de simples harcèlements éparés face au pouvoir, mais il n'y a, à partir de Foucault, aucune résistance possible. Si le pouvoir est d'ores et déjà toujours là, si toute situation de pouvoir est immanente à elle-même, *pourquoi y aurait-il résistance ? D'où viendrait cette résistance et comment serait-elle seulement possible ?* Vieille question à laquelle, on le sait, la philosophie politique traditionnelle répondait par le biais des droits naturels et du pacte social ;

plus proche de nous, Deleuze, par le biais du désir-fondateur, ce qui n'est certes pas la bonne réponse, mais tout au moins en est une. Chez Foucault, cette question reste sans réponse.

On a beau faire, cette absolutisation du pouvoir qui renvoie toujours à lui-même entraîne irrésistiblement vers l'idée d'un Maître-Pouvoir, fondateur premier de toute lutte-résistance. Les luttes sont alors originellement et constitutivement perverties par le pouvoir dont elles ne sont qu'une simple doublure, sinon une légitimation. Entre l'impossible naturalité des résistances chez Foucault et la conception actuelle d'un pouvoir (Etat) comme pérennité du Mal radical, la distance est moins grande qu'il n'y paraît. Toute lutte ne peut alors que nourrir le pouvoir sans jamais le subvertir, car cette lutte n'a jamais d'autre fondement que sa propre relation au pouvoir, voire jamais d'autre fondement que le pouvoir lui-même. Nos « nouveaux philosophes », notamment B. H. Lévy, peuvent se réclamer légitimement de Foucault en apparaissant, plus que sa dernière conséquence, son ultime vérité.

2 Les luttes détiennent, dans leur fondement matériel, toujours le primat par rapport aux institutions-appareils de pouvoir (l'Etat notamment), bien qu'elles s'inscrivent toujours à l'intérieur de leur champ. Il faut bien se garder, de l'autre côté, de verser dans une conception essentialiste du pouvoir (y compris de l'Etat) face auquel existeraient des luttes (le social), qui ne pourraient le subvertir que dans la mesure où elles seraient extérieures au pouvoir. C'est pourtant, je le rappelle, ce que persistent à soutenir dernièrement encore C. Lefort et les auteurs de la revue *Libre*⁷, en faisant la critique de Foucault et du marxisme à partir de vieilleries éculées du type d'un social instituant, en extériorité radicale par rapport au pouvoir institué.

Or, les luttes peuvent subvertir le pouvoir sans qu'elles lui soient, en effet, jamais réellement extérieures. Si cette subversion n'est pas possible dans la conception de Foucault, ce n'est pas parce qu'il soutient, après et avec le marxisme, que la nature du pouvoir est relationnelle et que les luttes-résistances ne sont jamais en extériorité absolue quant au pouvoir, mais pour des raisons différentes. Les pouvoirs et les résistances apparaissent chez Foucault comme deux pôles purement équivalents de la relation : les résistances n'ont pas

de fondement. C'est alors que le pôle « pouvoir » finit par devenir premier. Ceci donne lieu chez lui à un glissement permanent, dans le langage suggestif, donc approximatif et analogique, qui est le sien, du terme de pouvoir : ce terme désigne tantôt une *relation*, la relation de pouvoir, tantôt, et souvent simultanément, *un des pôles* de la relation pouvoir-résistances. C'est que, en absence d'un fondement des résistances, le pouvoir finit par être essentialisé et absolutisé en devenant un pôle « face » aux résistances, une substance qui les contamine par propagation, un pôle premier et déterminant face aux résistances. D'où le problème de Foucault : comment éviter, dans ce cas, de tomber dans le piège d'une domination toujours incontournable, d'un pouvoir possédant un privilège absolu face aux résistances, de résistances toujours piégées par le pouvoir ?

Une seule réponse possible : il faut s'en sortir de ce pouvoir redevenu substance, redécouvrir à tout prix quelque chose d'autre que ces résistances inscrites dans le pouvoir, quelque chose qui soit enfin hors pouvoir, radicalement extérieur au pouvoir devenu pôle essentialisé et absolutisé de la relation, quitte à ce que ceci remette totalement en cause les acquis de l'analyse du pouvoir comme relation précisément. Ce quelque chose, Foucault l'a découvert dans ce qu'il appelle la « plèbe » : c'est ce « quelque chose dans le corps social, dans les classes, dans les groupes, dans les individus eux-mêmes qui échappe d'une certaine façon aux relations de pouvoir... qui est leur limite, leur envers, leur contrecoup... C'est ce qui répond à toute avancée du pouvoir par un mouvement pour s'en dégager »⁸.

Ici aussi, la « plèbe » est, bien entendu, une affirmation tout aussi infondée que les résistances. Mais si Foucault y a recours comme à quelque chose qui ne peut limiter le pouvoir que dans la mesure où il lui « échappe » et s'en « dégage », que dans la mesure où il est hors relation de pouvoir, c'est qu'entre-temps le pouvoir est devenu, de relation qu'il était, un des pôles, essentialisé, de la relation. Une substance qui attrape, et qu'on ne peut donc limiter qu'en lui échappant, une machine autoreproductible et dévoratrice qu'on ne peut barrer que du dehors de son champ. Il s'ensuit tout naturellement, pour Foucault, que les plèbes-résistances sont immédiatement « intégrables » au pouvoir et réduites « si elles se fixent une stratégie ». Fuite face au pouvoir, mais qui n'est, plus fondamentalement, qu'une fuite en avant. Ce quelque chose qui arrêterait l'omnipotence d'un

pouvoir ainsi absolutisé finit par ne rencontrer que le vide. Résistances infondées, pouvoir substantialisé, Foucault finit par faire le vide face à un pouvoir qui n'est d'ores et déjà plus une relation, un rapport, mais une essence phagocyte.

Point n'est besoin de recourir à quelque chose d'absolument extérieur au pouvoir et à ses dispositifs pour limiter leur supposée omnipotence intrinsèque, car ceux-ci ont toujours leurs propres limites internes. En ce qui concerne l'Etat (mais c'est aussi le cas pour les dispositifs de pouvoir de classe qui n'y sont pas inclus), ces limites sont la reproduction induite, dans l'Etat, des places et positions des classes : elles renvoient à leur fondement matériel. Le pouvoir, y compris sous sa forme d'Etat, n'est jamais pure immanence. L'Etat et plus généralement le pouvoir ne sont pas un pôle/essence face aux luttes. Si les luttes détiennent toujours le primat sur les appareils, c'est parce que le pouvoir est une relation entre des luttes et des pratiques (exploitants-exploités, dominants-dominés), parce que l'Etat notamment est la condensation d'un rapport de forces, celui des luttes précisément. L'Etat, pas plus que les autres dispositifs de pouvoir, ne rencontre des limites dans un extérieur radical : et ceci non pas parce qu'il serait une entité omnipotente face à un vide extérieur, mais parce qu'il comporte, d'ores et déjà inscrites dans sa matérialité, les limites, internes à son champ, imposées par les luttes des dominés. Si luttes des dominés toujours il y a dans un Etat (plus généralement dans des dispositifs de pouvoir) pourtant déjà là, c'est que ni l'Etat ni le pouvoir ne sont la *ratio* première des luttes. Les luttes sont inscrites dans le champ stratégique des dispositifs et appareils du pouvoir, les luttes politiques qui portent sur l'Etat dans son champ stratégique propre, sans être pour autant, et forcément, « intégrées » au pouvoir des classes dominantes.

Ceci vaut non seulement pour l'Etat mais pour l'ensemble de l'appareillage de pouvoir qui déborde de loin l'Etat, même conçu de façon large. Les luttes qui se situent en deçà ou au-delà du terrain de l'Etat ne se localisent pas pour autant dans un hors-lieu absolu du pouvoir, mais sont toujours partie prenante de l'appareillage du pouvoir et ont par ailleurs, elles aussi, en raison de l'enchaînement complexe de l'Etat avec l'ensemble des dispositifs du pouvoir, des effets dans l'Etat. Mais, pas plus que ce n'est le cas pour l'Etat, cette

inscription des luttes dans les autres dispositifs du pouvoir ne signifie pas forcément leur « intégration » à ceux-ci. De toute façon, ne pas s'inscrire dans l'Etat (ne pas faire de politique par exemple, vieille rengaine qui ressort actuellement) ne saurait suffire à une non-intégration au pouvoir, comme si on pouvait se situer hors pouvoir et échapper aux relations de pouvoir : ne pas être piégé par le pouvoir ne saurait être résolu par le simple fait de rester hors Etat. Ce problème est bien plus général et se pose pour l'ensemble des dispositifs du pouvoir et pour l'ensemble des luttes, quelles qu'elles soient et où qu'elles se trouvent.

Sans anticiper sur les conséquences politiques qui en découlent, je terminerai ici sur deux remarques concernant plus particulièrement l'Etat :

1 Cette inscription des luttes populaires dans l'Etat n'épuise pas le problème particulier des *modalités* de la *présence propre et effective*, sous une forme ou une autre, des masses populaires dans l'espace physique de tel ou tel de ses appareils. L'Etat n'est pas un simple rapport, mais la condensation *matérielle* d'un rapport de forces : il possède une ossature spécifique impliquant aussi, pour certains de ses appareils, l'exclusion de la présence physique et directe des masses populaires en leur sein. Si celles-ci, par exemple, sont directement présentes dans des appareils tels que l'école, l'armée à conscription nationale ou, par le biais de leurs représentants, les institutions électives, elles sont *physiquement tenues à distance* d'appareils tels que la police, la magistrature ou l'administration.

Mais, dans ces derniers cas, les luttes politiques ne restent pas réellement extérieures au champ stratégique de l'Etat. Même dans les cas où les masses sont physiquement exclues de certains appareils, ces luttes ont toujours des effets en leur sein, bien que ces effets se manifestent, ici, en quelque sorte à distance et par personnes interposées (le personnel de l'Etat). Ces contours d'exclusion physique des masses populaires de l'Etat ne doivent pas, ici non plus, être saisis comme des tranchées et des murailles d'isolement d'un Etat-forteresse assiégé seulement de l'extérieur, bref comme barrages

créant une réelle étanchéité de l'Etat face aux luttes populaires, selon des métaphores topographiques douteuses. Il s'agit bien plutôt d'une série d'écrans qui s'avèrent être des *écrans de répercussion* des luttes populaires dans l'Etat.

Ceci, on le voit nettement, aujourd'hui plus que jamais, dans des appareils tels que la police, la magistrature ou l'administration, divisés et traversés par les luttes populaires à distance. On le voit encore plus nettement dans certaines formes d'Etat, où l'on constate un phénomène apparemment paradoxal et inexplicable si l'on ne tient pas compte du fait que les luttes populaires sont de toute façon, et toujours, inscrites dans l'Etat. Ces luttes se manifestent de façon particulièrement intense au sein de l'Etat dans les formes d'Etat précisément qui multiplient les écrans de mise à distance des masses de leur espace physique : ces écrans s'avèrent même, dans ces cas, de véritables caisses de résonance et d'amplification des luttes populaires dans l'Etat. On l'a constaté dans le cas des dictatures militaires qui sévissaient, dernièrement encore, au Portugal, en Grèce et en Espagne. Celles-ci, à l'encontre des régimes fascistes traditionnels qui avaient inclus certaines classes populaires en leur propre sein par le biais des partis et des syndicats fascistes de masse, sont restées constamment à distance de ces masses ou ont été tenues à l'écart par elles. Or, non seulement elles ne restèrent pas réellement étanches aux luttes populaires, mais elles en furent autrement plus affectées que ne le furent les régimes fascistes. A telle enseigne qu'elles ne se sont pas écroulées sous le coup d'attaques frontales, ouvertes et massives, que les organisations de résistance à ces régimes avaient longtemps préconisées, mais sous le coup de leurs *contradictions et divisions internes*, dont les masses populaires furent, bien qu'à distance, le facteur primordial.

2 Faire ou non le jeu du pouvoir, s'intégrer ou non à l'Etat, dépend donc de la *stratégie politique* suivie, alors que, pour Foucault, c'est le fait pour la « plèbe » de se fixer une stratégie qui l'« intègre » au pouvoir substantialisé, qui lui fait quitter le hors-lieu absolu du pouvoir, *non-lieu* de fait, pour la reloger dans ses rets. Mais :

a / On sait que cette stratégie doit être fondée sur l'autonomie des organisations des masses populaires : mais atteindre cette autonomie ne signifie pas pour les organisations politiques sortir du

terrain stratégique du rapport de forces qu'est l'Etat-pouvoir, pas plus que pour les autres organisations (syndicales ou autres) se mettre hors des dispositifs de pouvoir correspondants, comme si cela était seulement possible, selon la vieille illusion anarchiste au meilleur sens du terme. S'organiser sur le terrain du pouvoir ne signifie pas non plus, dans un cas comme dans l'autre, que ces organisations doivent s'insérer directement dans l'espace physique des institutions (ceci dépend des conjonctures) ni, qui plus est, qu'elles doivent épouser leur matérialité (bien au contraire).

b / On sait également que les masses populaires doivent, parallèlement à leur présence éventuelle dans l'espace physique des appareils d'Etat, maintenir et déployer en permanence des foyers et des réseaux à distance de ces appareils : mouvements de démocratie directe à la base et réseaux autogestionnaires. Mais ceux-ci ne se situent pas, pour autant qu'ils visent des objectifs politiques, hors Etat ni, de toute façon, hors pouvoir, selon les illusions simplistes d'une pureté anti-institutionnelle. Plus même : se placer à tout prix hors Etat en pensant se situer, de ce fait, hors pouvoir (alors que c'est impossible), ce peut être souvent le meilleur moyen pour *laisser champ libre à l'étatisme* précisément, bref, reculer sur ce terrain stratégique-là face à l'adversaire.

4

Le personnel de l'Etat

Ces analyses deviennent encore plus nettes si l'on se réfère maintenant au personnel de l'Etat. Son cas montre tout à la fois que les luttes des classes traversent et constituent l'Etat, qu'elles y revêtent une forme spécifique, et que cette forme tient à l'ossature matérielle de l'Etat.

Les contradictions de classe s'inscrivent au sein de l'Etat par le biais aussi des *divisions internes au sein du personnel d'Etat au sens large* (diverses bureaucraties étatiques, administrative, judiciaire, militaire, policière, etc.). Même si ce personnel constitue une *catégorie sociale* possédant une unité propre, effet de l'organisation de l'Etat et de son autonomie relative, il ne détient pas moins une place de classe (il ne s'agit pas d'un groupe social à côté ou au-dessus des classes) et il est ainsi divisé. Place de classe distincte de l'origine de classe (c'est-à-dire des classes dont ce personnel est issu) et qui se rapporte à la situation de ce personnel dans la division sociale du travail telle qu'elle se cristallise dans la charpente de l'Etat (y compris sous la forme de reproduction spécifique de la division travail intellectuel / travail manuel au sein même du travail intellectuel concentré dans l'Etat) : appartenance ou place de classe bourgeoise pour les hautes sphères de ce personnel, petite-bourgeoise pour les échelons intermédiaires et subalternes des appareils d'Etat.

Les contradictions et divisions au sein du bloc au pouvoir se répercutent donc au sein des hautes sphères du personnel d'Etat.

Plus : en raison de l'appartenance de classe petite-bourgeoise de larges parties de ce personnel, *les luttes populaires l'affectent forcément*. Les contradictions classes dominantes - classes dominées se répercutent comme distanciations de ces parties du personnel d'Etat avec les sommets proprement bourgeois, et se manifestent ainsi en fissures, ruptures et divisions au sein du personnel et des appareils d'Etat. Certes, ces divisions ne tiennent pas seulement au rapport général des forces, mais également aux revendications propres de ce personnel dans la division du travail au sein de l'Etat. Certes, aussi, les contradictions classes dominantes - classes dominées se réfléchissent au sein du personnel de l'Etat de façon complexe, due à la spécificité de ce personnel en tant que catégorie sociale distincte. Il n'empêche que les contradictions de classe existent de toute façon en son sein. Les luttes des masses populaires ne traversent pas le personnel d'Etat seulement lorsque ces masses sont physiquement présentes dans les appareils d'Etat, ou les seuls appareils dans lesquels elles le sont : ce qui serait le cas s'il s'agissait de faire, par de simples pressions ou contacts, basculer de son côté des groupes et ensembles au-dessus ou à côté des classes. La lutte des classes est présente dans les appareils d'Etat, même lorsqu'elle s'y exprime à distance : le personnel d'Etat est d'ores et déjà, en raison de son appartenance de classe, dans la lutte des classes. La lutte des diverses classes populaires traverse d'ailleurs l'Etat de façon différentielle : en raison de l'appartenance de classe petite-bourgeoise des échelons intermédiaires et subalternes du personnel des appareils d'Etat, ce sont les contradictions et positions de la petite bourgeoisie, dans ses rapports aux classes dominantes, qui les affectent directement. Les luttes de la classe ouvrière s'y répercutent en général à travers les rapports de celle-ci (conflictuels ou d'alliance) avec la petite bourgeoisie.

Les luttes des masses populaires mettent ainsi de façon permanente en cause l'unité du personnel d'Etat au service du pouvoir et de la fraction hégémonique. Ces luttes revêtent des formes spécifiques : elles se moulent dans la charpente matérielle de l'Etat, suivent la trame de son autonomie relative et ne correspondent pas, terme à terme, ni de façon univoque, aux divisions dans la lutte des classes. Elles revêtent souvent la forme de « querelles » entre membres des divers appareils et branches de l'Etat, dues aux fissures et réorganisa-

tion de l'Etat dans le contexte général des contradictions de classe, la forme de frictions entre cliques, factions ou divers corps de l'Etat au sein de chaque branche et appareil. Même lorsque les positions de classe se répercutent au sein du personnel d'Etat par une politisation directe et plus nette de ce personnel, ceci suit toujours des voies particulières, en raison de la façon propre dont la division sociale du travail se reproduit au sein de tel ou tel appareil de l'Etat (ce processus revêt par exemple des formes différentes dans l'armée, dans le système scolaire, dans la police ou dans l'Eglise); mais en raison également des mécanismes idéologiques au sein des appareils.

L'idéologie dominante, que l'Etat reproduit et inculque, a également pour fonction de constituer le *ciment interne* des appareils d'Etat et de l'unité de leur personnel. Cette idéologie est celle précisément de l'Etat neutre, représentant de la volonté et de l'intérêt généraux, arbitre parmi les classes en lutte : l'administration ou la justice au-dessus des classes, l'armée pilier de la nation, la police garante de l'ordre républicain et des libertés des citoyens, l'administration moteur de l'efficacité et du bien-être général. C'est la forme que revêt l'idéologie dominante au sein des appareils d'Etat : mais cette idéologie n'y règne pas sans partage, car les sous-ensembles idéologiques des classes dominées sont eux aussi cristallisés, sous la dominance de cette idéologie, dans les appareils d'Etat. Ces thèmes de l'idéologie dominante sont souvent reçus par des pans entiers du personnel d'Etat comme ce qui leur revient dans l'établissement de la justice sociale et de l'« égalité des chances » parmi les citoyens, dans le rétablissement d'un « équilibre » en faveur des « faibles », etc. Les luttes populaires, qui forcément lèvent le voile sur la nature réelle de l'Etat aux yeux d'agents déjà disposés, par leur appartenance de classe, à y voir plus clair, accentuent ainsi considérablement les divisions, contradictions et clivages au sein du personnel d'Etat. D'autant plus que cette lutte s'articule, le plus souvent, aux revendications propres du personnel de l'Etat.

Tout ceci reste vrai en dépit des limites certaines de la « politisation » du personnel de l'Etat, dues à la façon dont la lutte des classes se réfléchit en son sein.

Les agents du personnel d'Etat qui basculent du côté des masses populaires vivent souvent leur révolte dans les termes de l'idéologie dominante, telle qu'elle est incarnée dans l'ossature de l'Etat. Ce qui

les oppose souvent aux classes dominantes et aux sphères supérieures de l'Etat, c'est que l'emprise des grands intérêts économiques sur l'Etat remet en cause son rôle de garant de l'« ordre » et de l'« efficacité » socio-économique, détruit l'« autorité » étatique et le sens des « hiérarchies » traditionnelles au sein de l'Etat. Ils interprètent souvent par exemple le thème d'une démocratisation de l'Etat non comme intervention populaire dans les affaires publiques, mais comme une restauration de leur propre rôle d'arbitres au-dessus des classes sociales. Ils revendiquent une « décolonisation » de l'Etat par rapport aux grands intérêts économiques, ce qui, à leurs yeux, signifie le retour à une virginité, supposée possible, de l'Etat qui leur permette d'assumer leur propre rôle de direction politique.

Ainsi, même les ensembles du personnel de l'Etat qui basculent du côté des masses populaires non seulement ne mettent pas en cause la reproduction de la division sociale du travail au sein de l'appareil étatique — la bureaucratisation hiérarchique — mais, raison de plus, ne mettent en général pas en cause la division politique dirigeants-dirigés incarnée dans l'Etat. Autrement dit, ils ne mettent pas radicalement en cause leur propre place et rôle à l'égard des masses populaires. Rien de plus net que la méfiance profonde que réveillent les initiatives des masses de type autogestionnaire ou démocratie directe dans ces ensembles du personnel d'Etat, par ailleurs favorables à sa démocratisation.

Ces limites de la politisation du personnel de l'Etat ne sont donc autres que les effets sur lui de la charpente matérielle de l'Etat, et sont par conséquent cosubstantielles à la place propre de ce personnel dans la division sociale du travail. Ces limites inhérentes aux pratiques du personnel d'Etat ne peuvent ainsi être reculées qu'à la seule condition d'une transformation radicale de cette charpente institutionnelle, et au fur et à mesure de cette transformation. A l'encontre de toute une série d'illusions, le seul basculement à gauche d'une partie du personnel de l'Etat ne peut suffire, loin de là, à la transformation du rapport Etat-masses populaires. La solution à ce problème ne réside pas non plus dans le simple remplacement du personnel de l'Etat, soit sous la forme d'occupation des postes clés de l'Etat par des militants « dévoués à la cause » des masses populaires, soit, sous la forme plus prosaïque, de démocratisation du recrutement de ce personnel en faveur d'agents d'origine de classe populaire. Ces mesures ne sont pas indifférentes, mais elles restent secondaires à l'égard du problème

fondamental, celui de la transformation de l'Etat dans ses relations aux masses populaires. En absence d'une telle transformation, on peut parier que ce nouveau personnel finira bien, ou commencera, par se hisser à la hauteur de sa fonction et par reproduire les pratiques découlant de la structure de l'Etat : les exemples historiques abondent.

S'il faut transformer l'Etat afin de pouvoir modifier les pratiques de son personnel, *dans quelle mesure peut-on compter, dans cette transformation de l'appareil d'Etat, sur le personnel qui bascule du côté des masses populaires ?* Et, bien entendu, il faut souligner ici les résistances de ce personnel d'Etat lui-même, pour ne rien dire du personnel qui reste fidèle à son rôle de chien de garde du bloc au pouvoir. En raison de sa place dans la division sociale du travail incarnée par l'Etat, ce personnel ne bascule le plus souvent du côté des masses populaires, tout au moins pendant un premier temps, qu'à la condition d'une certaine *continuité* maintenue de l'Etat. Plus même : il bascule souvent du côté des masses populaires pour que cette continuité de l'Etat soit assurée, continuité qui leur paraît être mise en cause par l'emprise des grands intérêts ou « féodalités » économiques sur l'Etat, et les ruptures et révoltes qu'elle provoque dans le corps social ou « national ». Cette attitude, constamment vérifiée, ne tient pas seulement à la défense de privilèges corporatistes par ailleurs évidents. Si la bureaucratie d'Etat a également des intérêts propres, ceux de sa place, à défendre, à telle enseigne qu'on a pu parler d'un « intérêt à la stabilité »⁹ de l'Etat propre à l'ensemble de son personnel, là n'est pas l'essentiel. Parallèlement à l'extension considérable, actuellement, de ce personnel d'Etat, les privilèges de la fonction publique sont mis en cause pour une partie importante de ce personnel. Mais si cette situation favorise incontestablement sa politisation à gauche, celle-ci semble bien présenter toujours les limites tenant à la charpente matérielle de l'Etat. Toutes choses qui ont des incidences politiques quant à une transition vers un socialisme démocratique : comment s'appuyer sur ce facteur, décisif actuellement, de politisation à gauche de larges parties du personnel d'Etat, en tenant compte de ces limites et en « ménageant » ce personnel toujours susceptible de basculer à droite, mais sans perdre de vue les transformations nécessaires de l'Etat ? Ce qui renvoie, on le voit, au problème des formes, des moyens et du rythme de transformation de cet appareil.

Concluons cette partie : seule cette conception théorique de l'Etat, seule cette théorie de l'Etat capitaliste peut rendre compte des formes différentielles et des transformations de cet Etat. Elle peut, seule, articuler les effets dans l'Etat, à la fois des modifications des rapports de production / division sociale du travail et des modifications dans les luttes des classes, plus particulièrement des luttes politiques. C'est seulement en concevant l'inscription de la domination politique dans la charpente matérielle de l'Etat en tant que condensation d'un rapport de forces, que l'on peut rompre avec le formalisme dogmatique du genre « tout Etat capitaliste est un Etat de la bourgeoisie », et saisir le rôle complexe de la lutte politique dans la reproduction historique de cet Etat. Je me contenterai de rappeler les champs que la mise en œuvre des analyses précédentes peut contribuer à éclairer.

1 Tout d'abord, la spécificité, à travers sa reproduction historique et ses transformations, de l'Etat et de ses divers appareils et branches dans un pays donné : l'Etat français par exemple. Si cet Etat réalise les déterminations générales de l'Etat capitaliste dans ses relations aux rapports de production et à leurs transformations, il ne présente pas moins des particularités propres qui le marquent tout le long de ses transformations. Ces particularités ne peuvent être, à leur tour, saisies qu'en considérant son ossature institutionnelle, et celle de tel ou tel de ses appareils, comme condensation des rapports politiques qui ont marqué la formation sociale française. Si l'école, l'armée ou les appareils idéologiques de l'Etat en France présentent, dans leurs constitution et transformation, une matérialité liée aux rapports de production / division sociale du travail et leurs modifi-

cations (l'école capitaliste, l'armée capitaliste, les appareils idéologiques capitalistes), celle-ci ne renvoie pas moins à ces rapports politiques. On ne peut saisir la charpente propre de l'école en France si l'on ne la considère pas comme condensation des rapports particuliers entre la bourgeoisie et la petite bourgeoisie (ancienne et nouvelle). C'est également le cas pour l'armée (rapports bourgeoisie-paysannerie) ou pour les appareils idéologiques (rapports bourgeoisie-intellectuels), pour ne rien dire du fameux centralisme étatiste-jacobin qui renvoie à la spécificité institutionnelle, et sa place parmi les appareils, de l'administration-bureaucratie d'Etat, dont la matérialité propre nécessite une analyse analogue. Ce qui à son tour renvoie non seulement aux rapports particuliers, en France, entre la bourgeoisie et la classe ouvrière, mais aussi à la Révolution française et même au-delà, c'est-à-dire aux particularités des rapports bourgeoisie-noblesse terrienne sous l'Etat absolutiste.

2 Ensuite, les transformations de l'Etat selon les stades et phases du capitalisme, et les formes différentielles d'Etat et de régime. Par exemple, les différenciations dans le bloc au pouvoir et les rapports de forces parmi ses composantes, les déplacements de l'hégémonie d'une classe ou fraction à une autre, les modifications des classes sociales, de leurs représentation partisane, des relations du bloc au pouvoir avec les classes-appuis (petite bourgeoisie, paysannerie), de l'organisation de la classe ouvrière et de ses rapports stratégiques avec la bourgeoisie, se condensent au sein de l'Etat. Elles s'impriment dans l'organisation de chacun de ses appareils, l'autonomie relative de l'Etat à l'égard des classes dominantes, le fonctionnement et la forme des contradictions internes de l'Etat, la configuration de son ossature organisationnelle et la domination de tel ou tel appareil sur les autres, les déplacements des limites entre appareils répressifs, idéologiques et économiques, les permutations dans les diverses fonctions de l'Etat, l'organisation du personnel de l'Etat. Cette condensation de la lutte politique dans l'Etat marque ainsi les différences :

a / Entre les formes de l'Etat selon les stades et phases du capitalisme : Etat libéral du capitalisme concurrentiel, Etat interventionniste du capitalisme monopoliste-impérialiste, Etat de la phase actuelle du capitalisme monopoliste.

b / Entre l'Etat démocratique-parlementaire et l'Etat d'exception (fascismes, dictatures militaires, bonapartismes), selon ces stades ou phases.

c / Entre les diverses formes de cet Etat démocratique-parlementaire (présidentialisme, parlementarisme, etc.), et entre les diverses formes de l'Etat d'exception.

3 Seule cette ligne de recherche permet ainsi d'analyser la forme actuelle de l'Etat dans les pays capitalistes développés : l'étatisme autoritaire. Ce sera l'objet de la dernière partie de ce texte.

TROISIÈME PARTIE

L'Etat et l'économie aujourd'hui

Le rôle économique de l'Etat aujourd'hui, on le voit, on le subit, on ne cesse de l'évoquer : mais certains théoriciens du pouvoir persistent encore à ne pas s'occuper de ces choses à leurs yeux hautement rébarbatives, ce qui ne les empêche pas de pérorer sur les Princes, les Despotes et les Maîtres. L'inflation, le chômage, la crise ce sont des phénomènes qu'à l'occasion et au passage ils déplorent mais qui, n'est-ce pas, ne sauraient concerner les sphères supérieures qui les occupent : le Pouvoir, l'Etat, le Politique. Laissons-les à leurs nuages : ce rôle économique de l'Etat est terriblement réel.

L'analyse de l'Etat (et du pouvoir) capitaliste ne peut ainsi s'arrêter, dans ses rapports constitutifs à l'économie, à sa mise en relation avec les rapports de production et la division sociale capitalistes du travail au sens général. Ceux-ci se traduisent, dans leur reproduction selon les stades et phases du capitalisme, en fonctions économiques de cet Etat : l'ensemble de son action, qu'il s'agisse de la violence répressive, de l'inculcation idéologique, de la normalisation disciplinaire, de l'organisation de l'espace et du temps ou de la création du consentement, est en relation avec ces fonctions économiques, au sens plus précis cette fois du terme. Ceci vaut plus que jamais aujourd'hui pour l'étatisme prodigieux auquel nous assistons.

L'étatisme, car c'est bien de cela qu'il s'agit, ne peut être compris, si l'on veut échapper aux banalités, sans l'examen des fonctions écono-

miques de l'Etat aujourd'hui. C'est ce que j'amorcerai dans cette partie en procédant par approches successives : ceci me semble une exigence de rigueur, si on ne veut pas tout mêler. Je me concentrerai donc ici sur le rôle de l'Etat dans la suraccumulation-dévalorisation du capital et dans la gestion-reproduction de la force de travail. Mais l'étatisme est une réalité essentiellement politique : on ne pourra le saisir, dans sa portée exacte, que dans la partie suivante où je le traiterai en son lieu propre, en entrant dans les particularités des transformations des classes et de leurs rapports, des luttes politiques, de la crise économique récente dans sa traduction en crise politique et en crise de l'Etat, des effets proprement politiques des interventions économiques de l'Etat. Le rôle économique de l'Etat ne peut être circonscrit, dans toute sa pertinence et dans l'ensemble de ses enjeux, qu'en le saisissant jusques et y compris dans ces traits-là.

Mais s'il en est ainsi, pourquoi réserver à ce rôle un traitement distinct ? Quoi qu'on en fasse, ce rôle présente une spécificité, comporte des aspects particuliers et pose, ainsi, des problèmes propres à la gauche, à la fois dans le cadre de sa politique plus générale et, on s'en doute, dans le cas éventuel de son accession au pouvoir, en France ou ailleurs. Or, si cette action de l'Etat présente une spécificité, cela ne veut pas dire qu'elle n'a pas d'ores et déjà un contenu politique : c'est précisément en acceptant de traiter cette action dans sa matérialité originale qu'on peut le démontrer. On ne peut combattre le *technocratie de gauche*, qui prend actuellement des proportions considérables, en fuyant dans le politicisme.

Enfin, tout en me limitant dans cette partie aux fonctions économiques de l'Etat, je n'entrerai pas dans leur examen exhaustif. La recherche marxiste dispose, sur cette question, d'analyses rigoureuses que je ne répéterai pas. Il faut insister sur ce point dans la conjoncture idéologique actuelle : la connaissance d'une série de points concernant le capitalisme monopoliste et l'engagement économique actuel de l'Etat, points qui relèvent aujourd'hui presque de l'évidence, sont ici, il ne faut pas hésiter à employer le terme, exclusivement redevables à la théorie marxiste et à la longue lutte qu'elle a menée, et qu'elle mène toujours, contre la « science économique » officielle, sa variante néo-libérale comprise. J'irai plus loin : malgré toutes les critiques que l'on peut adresser, ainsi que je l'ai fait, à la théorisation de l'Etat par la III^e Internationale, on ne peut pas lui refuser le mérite important

d'avoir mis en lumière certains aspects essentiels du rôle économique de l'Etat.

Dans ce domaine aussi on n'a pas manqué, depuis belle lurette, de proclamer le dépassement du marxisme par la réalité économique « actuelle » du capitalisme. Ces proclamations, fondées sur la croissance capitaliste de l'après-guerre présentent, pour l'essentiel, toujours le même leitmotiv : le marxisme qui, lui, a insisté sur le rôle économique de l'Etat, aurait sous-estimé ce rôle ; l'Etat aurait précisément réussi la reproduction harmonieuse d'un capitalisme organisé-planifié, exempt désormais de crises majeures. Argumentation vulgarisée en France par Raymond Aron et qu'on retrouve, plus proche de nous, chez C. Castoriadis qui, dernièrement encore (en 1974), s'aventurait à écrire, fort plaisamment : « Or, l'expérience des vingt dernières années fait penser que les crises périodiques de surproduction n'ont rien d'inévitable sous le capitalisme moderne, sauf sous la forme extrêmement atténuée de « récessions » mineures et passagères... La théorie économique de Marx « ignore » l'effet de l'organisation graduelle de la classe capitaliste, en vue précisément de dominer les tendances « spontanées » de l'économie »¹. On sait, depuis, à quoi s'en tenir et ce qu'il en est !

I

Sur les fonctions économiques de l'Etat

Il est donc devenu assez banal, et non seulement dans le contexte de la discussion marxiste, d'insister sur les dispositions de l'Etat en vue de l'accumulation et de la reproduction du capital. Mais cette action de l'Etat ne commence pas avec l'Etat du capitalisme monopoliste : l'Etat dit « libéral », celui du stade du capitalisme concurrentiel, détenait également un rôle économique important. En ce qui concerne l'Etat actuel, son rôle économique n'est pas le simple aboutissement d'une accumulation unilinéaire de diverses fonctions économiques, les unes se surajoutant aux autres le long de l'histoire du capitalisme. Une série de ruptures font que l'Etat actuel est qualitativement différent, à la fois de l'Etat libéral et de l'Etat des phases précédentes du capitalisme monopoliste.

Pour cerner cette différence, il faut saisir exactement l'articulation actuelle des espaces réciproques du politique (l'Etat) et de la reproduction du capital, de l'économie, et les effets de cette articulation dans la *délimitation même des espaces respectifs* de l'Etat et de l'économie. Il ne s'agit pas du tout de deux lieux ou espaces à limites réciproques qui seraient restés intrinsèquement les mêmes tout le long de l'histoire du capitalisme, la seule différence résidant dans le fait que l'un d'eux (l'Etat) serait « intervenu » de plus en plus dans l'autre (l'économie). Autrement dit, la différence ne tient pas à la simple interpénétration graduelle et croissante de deux espaces dont les contours seraient restés quasiment identiques.

L'espace, l'objet et donc le contenu respectifs du politique et de l'économie se modifient en fonction des divers modes de production. C'est le cas également pour les divers stades et phases du capitalisme lui-même, dans la mesure précisément où il constitue un mode de production présentant une reproduction élargie. Cette modification actuelle des espaces de l'économie et du politique constitue la « forme transformée » de leur séparation sous le capitalisme. Séparation relative qui n'est donc pas abolie actuellement par l'engagement décisif de l'Etat dans l'économie, ce que l'on serait tenté de soutenir si l'on situait les transformations actuelles comme simple interpénétration croissante de deux domaines à limites intrinsèques. Cette séparation est reproduite sous de nouvelles formes dans la mesure où la configuration de ces domaines, de l'Etat et de l'économie, se modifie.

Il faut donc se méfier de toute représentation topologique et imagée des rapports entre l'Etat et l'économie, dont fut notamment responsable Engels lui-même, lorsqu'il décrivait l'efficace de l'Etat de son temps sous forme d'interventions dans le maintien et la reproduction des « conditions générales extérieures » de la production². Cette désignation laisse supposer que, tout au moins pour une certaine période du capitalisme, les rapports entre l'Etat et l'économie furent des rapports d'extériorité, alors que la séparation capitaliste de l'Etat et de l'économie ne fut jamais que la forme spécifique de présence, sous le capitalisme, de l'Etat dans les rapports de production. C'est seulement sous cette réserve expresse que l'on peut d'ailleurs continuer à employer le terme usuel d'« interventions » de l'Etat dans l'économie qui, sans cela, risque de connoter précisément l'image de l'extériorité. En prenant enfin cette expression d'Engels au pied de la lettre, on risque toujours de situer la différence entre l'Etat libéral et l'Etat actuel dans le seul fait que, dans le premier cas, l'Etat interviendrait aux pourtours de l'économie, alors que, actuellement, il viserait son centre. Les points d'impact de l'Etat dans l'économie changeraient, mais l'espace économique resterait, lui, toujours immuable.

Or, c'est dans la modification même des espaces respectifs de l'Etat et de l'économie que s'inscrit le rôle actuel de l'Etat dans l'accumulation et la reproduction du capital. C'est dans l'exacte mesure où (en raison des modifications dans les rapports de produc-

tion, la division du travail, la reproduction de la force de travail, l'extraction de la plus-value et l'exploitation), une série de domaines, de « marginaux » qu'ils étaient auparavant (qualification de la force de travail, urbanisme, transports, santé, environnement, etc.), s'intègrent directement, en l'élargissant et en le modifiant, à l'espace-procès même de reproduction et de valorisation du capital, que le rôle de l'Etat dans ces domaines revêt un sens nouveau. C'est cette transformation de l'espace-procès économique qui modifie les points d'impact de l'Etat et fait qu'il opère de plus en plus au cœur de la reproduction du capital. Parallèlement, l'espace de l'Etat s'élargit et se modifie dans la mesure où des secteurs entiers de valorisation du capital et de reproduction de la force de travail (capital public et nationalisé entre autres) s'insèrent désormais directement dans l'Etat : si l'Etat a actuellement ce rôle dans l'économie, c'est aussi parce qu'il ne s'agit plus du même Etat qu'auparavant.

Dans la mesure où ces actions économiques de l'Etat sont corrélatives à une modification de son espace propre, elles ne peuvent absolument pas être considérées de façon isolée, comme si elles venaient simplement se greffer de l'extérieur sur une réalité étatique par ailleurs immuable : ces actions doivent être saisies dans leur place spécifique à l'intérieur d'une réorganisation d'ensemble de l'Etat. Mais ceci vaut également en sens inverse : l'ensemble des fonctions de l'Etat, qu'elles soient répressives, idéologiques ou d'autre nature, ne peuvent pas, elles non plus, être considérées de façon isolée par rapport à son nouveau rôle économique.

Il y a plus : dans le stade du capitalisme concurrentiel, et même pour les premières phases du capitalisme monopoliste, les fonctions économiques, au sens strict, de l'Etat étaient *subordonnées* à ses fonctions répressive et idéologique notamment (sans pour autant s'y réduire). Les dispositions principales de l'Etat consistaient à organiser matériellement l'espace politico-social de l'accumulation du capital : ses propres interventions économiques au sens plus strict étaient facilement modulables selon ces nécessités. Or, les fonctions économiques détiennent désormais, en raison du rôle actuel de l'Etat dans l'économie modifiant l'ensemble de l'espace politique, la *place dominante* au sein de l'Etat. Cette modification globale de l'espace politique non seulement recouvre la dominance, au sein de l'Etat actuel, de ses fonctions économiques, mais désigne aussi le sens de cette domi-

nance. Il ne s'agit pas simplement d'activités économiques nouvelles qui domineraient, comme telles, d'autres activités qui resteraient, elles, immuables. *L'ensemble des opérations de l'Etat se réorganisent actuellement par rapport à son rôle économique.* Ceci vaut, outre pour les mesures idéologico-répressives de l'Etat, pour son action dans la normalisation disciplinaire, la structuration de l'espace et du temps, la mise en place de nouveaux processus d'individualisation et de corporité capitalistes, l'élaboration des discours stratégiques, la production de la science. Tout ceci donne lieu à des transformations institutionnelles considérables affectant l'ensemble des appareils de l'Etat, et qui ont précisément pour fil directeur son rôle économique actuel.

On ne saurait donc en aucun cas, aujourd'hui moins que jamais, dissoudre les fonctions économiques de l'Etat dans celles notamment d'exercice de la violence légitime et de la reproduction-inculcation de l'idéologie dominante. Ces fonctions économiques sont articulées directement au rythme propre d'accumulation et de reproduction du capital. Elles maintiennent leur spécificité, à telle enseigne que certaines contradictions internes majeures de l'Etat se situent actuellement entre son rôle économique et son rôle dans le maintien de l'ordre et l'organisation du consentement. Ces fonctions suivent, dans une certaine mesure, leur logique propre. Elles ne peuvent plus être pliées aux impératifs du maintien de l'ordre public : les mesures économiques créent elles-mêmes des désordres difficilement maîtrisables désormais par l'Etat. Elles ne peuvent plus être soumises à l'organisation du consentement : elles remettent en cause l'image de l'Etat garant du bien-être et de l'intérêt général, car elles accusent la subordination de l'Etat aux intérêts du capital.

Si cela est le cas, c'est parce que cet engagement économique de l'Etat est aujourd'hui, dans une certaine mesure, *incompressible* : l'Etat ne peut plus éviter les effets de ces fonctions économiques en s'abstenant de les remplir. Dans une certaine mesure pouvant varier selon les cas et les conjonctures, le rythme propre d'accumulation du capital impose désormais directement à l'Etat ces fonctions. L'Etat peut de plus en plus difficilement modeler sa stratégie économique sur sa politique générale d'organisation de l'hégémonie. Il doit continuer à prendre ces dispositions absolument essentielles désormais

à la reproduction du capital, même lorsque ceci crée des problèmes graves pour l'hégémonie : ces dispositions aiguisent précisément les contradictions au sein même du bloc au pouvoir et entre celui-ci et les classes dominées, et deviennent un facteur majeur de crises qui, par là même, dépassent la simple crise économique. Cette *rigidité* de l'Etat actuel, liée à l'extension absolument corrélative de l'espace de l'Etat et de l'espace-processus de reproduction du capital, limite considérablement l'éventail des choix politiques et le champ des tactiques susceptibles de reproduire l'hégémonie de classe. Cet élargissement de l'Etat n'est pas celui de sa puissance face à l'économie, au contraire, celui de sa dépendance vis-à-vis d'elle, car il correspond à une soumission de l'ensemble des domaines économique-sociaux au processus d'accumulation du capital. Chaque fois que l'on fait dépendre l'ensemble des actions économiques de l'Etat exclusivement de tels ou tels choix et tactiques « politiciennes » délibérées de ses dirigeants, on « surpolitise » l'action de l'Etat.

Mais si le processus propre d'accumulation du capital rythme désormais directement l'action de l'Etat, il ne se traduit en son sein qu'articulé et inséré à sa politique d'ensemble. Toute mesure économique de l'Etat a ainsi un contenu politique, non seulement au sens général d'une contribution à l'accumulation du capital et à l'exploitation, mais aussi au sens d'une nécessaire adaptation à la stratégie politique de la fraction hégémonique. Non seulement les fonctions politico-idéologiques de l'Etat sont désormais subordonnées à son rôle économique, mais les fonctions économiques sont désormais directement chargées de la reproduction de l'idéologie dominante : voir notamment le déplacement de l'idéologie dominante vers le technocratisme, vers l'image de l'Etat garant de la croissance ou du bien-être, bref, l'idéologie de l'Etat-Providence. De telle sorte que les contradictions internes de l'Etat actuel ne se localisent pas seulement entre ses actions économiques et ses opérations idéologiques, mais également au sein même de ses actions économiques : notamment entre celles plus directement liées aux nécessités de l'accumulation monopoliste et celles visant, par la réalisation de compromis instables, à l'organisation du consentement des classes dominées. Autrement dit, il s'agit d'une *politique économique* prodigieusement contradictoire en elle-même.

Il faut donc éviter le double écueil : soit « surpolitiser », de façon idéaliste, l'activité économique de l'Etat en la réduisant à la seule volonté politique de la fraction hégémonique et de ses dirigeants; soit considérer cette activité de façon économiste, isolée de la politique d'ensemble de l'Etat, due à des nécessités intrinsèques de la « production » ou à la « complexification technologique » des sociétés actuelles.

Les fonctions de l'Etat s'incarnent dans la matérialité institutionnelle de ses appareils : la spécificité des fonctions implique la *spécialisation des appareils* qui les remplissent et donne lieu à des formes particulières de division sociale du travail au sein même de l'Etat.

Cette spécialisation avait donné lieu à une conception qui différenciait ces appareils en appareils répressifs et en appareils idéologiques d'Etat. L'erreur fondamentale de cette conception, c'était de limiter l'Etat à l'exercice de la répression et à la reproduction de l'idéologie dominante. Il existe une série d'appareils d'Etat remplissant par excellence d'autres fonctions que la répression et la reproduction de l'idéologie dominante. Les appareils d'Etat qui ont une autre destination que l'intervention économique détiennent par ailleurs également un rôle économique : par exemple l'administration, la magistrature, l'armée, l'école, l'église, les médias, etc. Rôle économique de l'Etat qui, ensemble avec toute une série d'autres activités de l'Etat, était totalement occulté au profit de la seule répression et reproduction de l'idéologie dominante.

Il y a plus : même dans les formes précédentes de l'Etat capitaliste, lorsque l'engagement économique de l'Etat était subordonné à l'exercice notamment de la répression et à la reproduction de l'idéologie dominante, cela n'empêchait pas l'existence, au sein de l'Etat, d'un effectif *appareil économique spécialisé*. Mais la question se pose, actuellement, de façon encore plus nette : les fonctions économiques de l'Etat, leur place dominante au sein de l'Etat, induisent des formes nouvelles de spécialisation de certains dispositifs de l'Etat dans l'accomplissement de ces fonctions. La réorganisation, l'extension et la consolidation de cet effectif appareillage économique d'Etat, principe de restructuration de l'espace étatique, ne peuvent

d'ailleurs être saisies qu'en rompant avec une image analogique de différenciation en champ clos des appareils d'Etat. Cette réorganisation apparaît à la fois dans la spécialisation accentuée d'appareils et de branches spécifiques de l'Etat (du Commissariat au Plan à l'INSEE, la DGRST, et les diverses institutions économiques, en passant par le Conseil économique et social); dans la création de réseaux unifiés interappareils, qui traversent les divers appareils d'Etat (c'est le cas pour la DATAR actuellement); dans la mise en place de circuits distincts au sein des divers appareils d'Etat (les diverses commissions ou directions spécifiquement économiques dans chaque appareil ou branche d'Etat, de l'armée à l'école et à la justice) au niveau de l'appareil central et régional ou local; enfin, dans la spécialisation de tels ou tels dispositifs des divers appareils d'Etat (de la Commission des Finances du Parlement au domaine de l'armement nucléaire de l'armée, aux branches d'enseignement technique et de formation permanente de l'appareil scolaire).

Cet appareil revêt une ossature institutionnelle toute particulière, car il concentre de plus en plus les fonctions économiques de l'Etat, même celles qui étaient auparavant réparties parmi ses divers appareils : directement branché sur le procès d'accumulation-reproduction du capital, il est le plus affecté par le rythme et les contradictions propres à ce procès. Cet appareil, le plus marqué de la rigidité imposée à l'Etat par le procès de production et de reproduction actuel du capital, manifeste parallèlement les limites et les restrictions de l'éventail des choix politiques et des tactiques possibles dans l'organisation de l'hégémonie de classe. Cet appareil, le moins soumis aux aléas des politiques conjoncturelles des divers gouvernements, suit souvent une logique propre en contradiction relative avec la politique générale de l'Etat : la situation à la fois des Etats-Unis et des principaux pays européens ces deux dernières décennies en témoigne. C'est l'appareil qui fait preuve, de la façon la plus nette, de la *continuité* de l'Etat, alors même qu'il est le plus directement imbriqué, à la fois dans les contradictions internes du bloc au pouvoir et dans les contradictions entre celui-ci et les classes dominées.

Certes, cet appareil économique d'Etat est actuellement un des sièges privilégiés de la fraction monopoliste détenant l'hégémonie au sein du bloc au pouvoir, et ce n'est pas là l'effet du hasard. Mais l'impact de cet appareil ne tient pas seulement à sa place dans la

configuration du pouvoir d'Etat : cet appareil détient un rôle organique dans la reproduction du *cycle d'ensemble* du capital, sous *tous* ses aspects et dans *tous* les domaines où ce cycle s'étend. Les autres fractions du capital sont également représentées en son sein. Si le capital monopoliste y siège de façon privilégiée, c'est aussi dans la mesure où cet appareil remplit les fonctions économiques générales de l'Etat dans la phase actuelle du capitalisme. Je dirai simplement pour l'instant que, à l'encontre de toute une série d'illusions, des modifications dans le pouvoir d'Etat (notamment une remise en cause de l'hégémonie monopoliste) ne peuvent, dans cet appareil moins que dans tout autre, se traduire automatiquement ou mécaniquement en transformations de sa matérialité propre.

Mais pas plus que l'on ne saurait concevoir des actions économiques de l'Etat « pures » et séparées en quelque sorte de ses autres missions, on ne saurait concevoir l'appareil économique de l'Etat comme un appareil à part et séparé de ses autres appareils et dispositifs. Ces derniers, de quelque ordre qu'ils soient, remplissent également des fonctions économiques et se restructurent, à l'intérieur de la réorganisation de l'espace politique, *par rapport* à la formation et au fonctionnement de cet appareil économique : matérialisation institutionnelle de la dominance des fonctions économiques de l'Etat, concentrées dans son appareil économique, sur les autres fonctions de l'Etat. Le déclin précipité et accéléré du Parlement et des institutions de la démocratie représentative en faveur de l'exécutif, le retrait du rôle des partis politiques face à la bureaucratie et administration d'Etat, etc., sont dus aussi au rôle actuel de cet appareil. On peut tracer toute une histoire des transformations de l'armée, de l'école, de l'administration ou de la magistrature, en rapport avec la formation et la consolidation de l'appareil économique de l'Etat.

Cet appareil participe donc lui aussi, et à part entière, au mécanisme politique d'ensemble de l'Etat. Il constitue un dispositif politique, non seulement en ce qu'il joue en faveur de l'accumulation du capital, mais aussi en ce qu'il exprime, sous forme spécifique, les compromis et tactiques politiques menés au sein de l'Etat. Ce caractère politique imprègne, à des degrés certes inégaux, *l'ensemble de l'appareil économique d'Etat et l'ensemble de ses fonctions*. Il serait tout à fait faux de saisir cet appareil (et ses fonctions) scindé en deux parties distinctes :

un *sous-appareil technico-administratif*, plus ou moins politiquement neutre, qui remplirait des mesures technico-économiques nécessaires à tout « procès de production », quel qu'il soit; un *super-appareil politico-économique* qui concentrerait en lui, et exclusivement, les dispositions de l'Etat en faveur de la seule fraction hégémonique du capital monopoliste.

Je n'hésiterai pas à m'arrêter encore sur cette illusion, extrêmement tenace, d'une *double nature* de l'Etat, telle qu'elle se traduit, cette fois, dans l'analyse de son appareil économique. Je rappelle que cette illusion a ses racines dans une conception économiste-techniciste du procès de production lui-même : les forces productives sont saisies à un niveau pour ainsi dire autonome et distinct des rapports de production, la lutte des classes dans l'économie se cantonnant, elle, aux seuls rapports de production. La contradiction fondamentale serait entre le développement — la fameuse « socialisation » — des forces productives d'une part, les rapports de production — privés — de l'autre. On suppose une scission entre forces productives et rapports de production, puis on la localise dans un Etat en quelque sorte dédoublé, qui à son tour partagerait l'appareil économique *en deux*. Un appareil économique « élargi » correspondant au développement des forces productives, remplissant non seulement les fonctions qu'on suppose être celles de tout Etat, quel qu'il soit, par rapport aux forces productives, mais même des fonctions déjà socialistes répondant à leur « socialisation » : appareil essentiellement technico-administratif qu'il ne serait pas question de transformer dans une transition au socialisme, mais de développer. Un appareil politico-économique, correspondant aux rapports de production et à la lutte des classes, super-Etat des monopoles qui, seul, devrait être transformé. La contradiction principale au sein de l'appareil économique serait celle qui opposerait ces deux parties.

Analyses inexactes : si les forces productives possèdent une matérialité propre qu'on ne saurait ignorer, elles n'existent pourtant jamais qu'en unité avec, et sous le primat, de rapports de production déterminés. La lutte des classes est d'ores et déjà logée au cœur même du procès de travail : la contradiction fondamentale du capitalisme est une contradiction de classe, celle entre la classe exploiteuse et les classes exploitées. Il n'y a pas de fonctions économiques que tout Etat devrait remplir à l'égard de la « production en général ». Ces

fonctions n'existent qu'investies dans la lutte des classes, et ont donc un caractère et un contenu politiques. L'appareil économique de l'Etat possède dans l'ensemble de sa texture un caractère politique. La contradiction fondamentale de cet appareil se situe entre des tactiques essentiellement polarisées autour des intérêts du capital et de sa fraction hégémonique, le capital monopoliste, et celles imposées par la lutte des classes exploitées : cette contradiction traverse, à des degrés différents, l'ensemble des réseaux et branches de l'appareil économique de l'Etat.

Cela étant dit, reste à saisir les diverses et, en apparence, fort hétérogènes, fonctions économiques de l'Etat *dans leur articulation organique*, et non sous la forme d'une addition-accumulation descriptive.

Cette recherche devrait prendre pour *fil directeur la baisse tendancielle du taux de profit* et saisir, pour l'essentiel, ces interventions de l'Etat comme *mises en œuvre des contre-tendances* à cette baisse tendancielle par rapport aux coordonnées nouvelles, dans la phase actuelle, d'établissement du taux de profit moyen : l'ensemble des interventions économiques de l'Etat s'articule, finalement, autour de ce rôle fondamental. Mais il faut déjà avoir accepté que cette tendance à la baisse du profit est toujours en œuvre dans les formations capitalistes, ce qui ne fait pas toujours l'unanimité parmi les chercheurs de la gauche. Je n'ai pas l'intention d'entrer ici dans le débat : je signalerai simplement qu'une série d'objections à la théorie marxiste de la baisse tendancielle du taux de profit manquent en général leur objet, car elles portent sur la réalisation concrète, empirique et mesurable de cette baisse, alors qu'il s'agit d'une tendance. Même lorsqu'elle ne se réalise pas concrètement, elle reste toujours active et explique la mise en œuvre des contre-tendances qui, elles, contrecarrent cette tendance en l'empêchant de se manifester concrètement.

Or, on peut prendre cette baisse tendancielle comme fil directeur à la seule condition d'être net sur le fait que, dans la mesure où elle ne désigne pas directement l'extraction de la plus-value, c'est-à-dire l'exploitation, mais la répartition de la plus-value (le profit), elle n'a que valeur d'*indice* et de *symptôme* des transformations profondes des rapports de production et de la division du travail, bref

de la lutte des classes autour de l'exploitation. Autrement dit, les opérations de l'Etat susceptibles de mettre en œuvre les contre-tendances à cette baisse atteignent le procès de production et de reproduction dont cette baisse est l'indice : cette baisse tendancielle n'est, finalement, que l'expression des luttes populaires contre l'exploitation. Cela étant admis, la référence de repérage central à cette baisse tendancielle est non seulement légitime, mais absolument indispensable.

Les problèmes ne font pourtant que commencer car il existe plusieurs contre-tendances à cette baisse, dont deux essentielles : la *dévalorisation* d'une partie du capital constant, ce qui hausse le taux moyen du profit, et la *hausse du taux d'exploitation et de plus-value*, tout particulièrement par la hausse de la productivité du travail (qualification de la force de travail, innovations technologiques, etc.), ce que l'on désigne par *plus-value relative*. D'où deux questions : *a /* est-il légitime de se référer à ces deux contre-tendances, et notamment à la première, dans la mesure où cette dévalorisation ne concerne pas directement l'extraction de la plus-value, mais de simples transferts et redistributions, par le biais du profit, de la plus-value au sein du capital ? *b /* si l'on doit se référer aux deux, peut-on les traiter sur le même plan, et sinon, laquelle des deux joue le rôle principal ?

Je crois, ainsi que je l'ai souvent exposé, que c'est le deuxième problème qui est le plus important. On sait que le rôle de l'Etat dans la dévalorisation de certaines fractions du capital constant a été mis en valeur par certains chercheurs groupés autour de la revue *Economie et Politique*, dont P. Boccara et Ph. Herzog, chercheurs qui ont fait considérablement avancer notre connaissance de la réalité économique actuelle³. L'essentiel des interventions actuelles de l'Etat (divers subventions et investissements étatiques, capital public et nationalisé) tendrait à faire fonctionner une partie du capital à taux inférieur au taux de profit moyen, ou même à taux nul ou négatif, afin de contrecarrer la baisse tendancielle en faveur du capital monopoliste dans le contexte actuel de la suraccumulation. Or, on fait souvent un mauvais procès à ces analyses, en rétorquant que, à supposer que le fonctionnement du capital public soit tel que ces analyses le décrivent (ce qui est d'ailleurs hors de doute), cela ne concerne que la redistribution et des transferts de plus-value parmi les composantes de la classe capitaliste. Certes, mais cela n'empêche qu'il s'agisse là d'une contre-

tendance bien réelle, et essentielle (renvoyant notamment à des luttes intenses au sein de la classe capitaliste et à des fissures du bloc au pouvoir) à la baisse tendancielle. Les vrais problèmes sont ailleurs :

1 Ils résident dans la nécessité de circonscrire la place exacte de cette contre-tendance. Il faut tout d'abord se garder de l'illusion selon laquelle ce capital étatisé serait, de par son caractère public, court-circuité et neutralisé dans la reproduction d'ensemble du capital social, et ne ferait en quelque sorte pas, ou plus, partie du capital. Ce capital continue à exploiter (les entreprises publiques exploitent leurs travailleurs), donc à produire de la plus-value, ce qui précisément permet, par sa dévalorisation, le transfert de cette plus-value vers d'autres secteurs du capital. Ce capital donc, bien que public-étatisé, continue, dans le cadre d'un système et d'un Etat capitaliste, à relever, sous la forme du *capitalisme d'Etat*, de la *propriété économique* (celle qui, distincte de la propriété juridique, est constitutive des rapports de production) de la classe capitaliste, même si ce capital n'appartient pas juridiquement à tel ou tel capitaliste individuel. C'est là tout le sens de la discussion actuelle au sein de la gauche autour des nationalisations, de leur signification et de leurs limites en régime capitaliste. Discussion dont le véritable enjeu ne se réduit pas à une alternative entre *étatisations* et *nationalisations* : que les nationalisations ne doivent pas rester de simples étatisations, qu'elles doivent conduire à des formes d'intervention des travailleurs dans leur gestion, tout le monde, ou presque, semble, ou se dit, d'accord au sein de la gauche. Mais il y a plus : on a beau distinguer étatisations et nationalisations, la noblesse de ce dernier terme ne doit pas faire oublier que toute nationalisation sous régime capitaliste se distingue d'une effective *socialisation*, et que c'est là la distinction fondamentale. Cette socialisation, qui arrache les moyens de production à la propriété économique et à la possession du capital pour les placer sous le contrôle réel des travailleurs, implique non seulement un changement de pouvoir d'Etat, mais aussi des modifications substantielles des rapports de production et de l'appareil d'Etat. Seule la socialisation peut être, à long terme, une alternative réelle à l'étatisation : l'exemple des pays de l'Est suffit à nous le rappeler.

Il faut savoir également que l'engagement de l'Etat dans le sens

d'une dévalorisation du capital afin de hausser le taux de profit moyen, ne fonctionne pas exclusivement en faveur des seuls surprofits du capital monopoliste, même si celui-ci se taille la part du lion. L'action de l'Etat ne saurait remettre entièrement en cause la tendance à la péréquation des taux de profit au sein de l'ensemble des fractions du capital, capital non monopoliste compris. Certaines fractions du capital non monopoliste bénéficient, elles aussi, de la hausse du taux de profit moyen consécutive à la dévalorisation (le capital non monopoliste continue toujours à faire partie du bloc au pouvoir capitaliste), même si l'Etat s'emploie à bloquer cette tendance à la péréquation en maintenant, globalement, l'inégalité des profits entre capital monopoliste et capital non monopoliste.

2 Mais dans la mesure précisément où cette étatisation-dévalorisation du capital ne concerne pour l'essentiel que la redistribution et les transferts de la plus-value totale entre parties du capital, la *contre-tendance principale et dominante* à la baisse tendancielle du taux de profit réside, à long terme, dans la *hausse, par l'Etat, du taux de la plus-value et de l'exploitation*. Certes, le poids respectif de l'une ou de l'autre contre-tendance dépend aussi de la conjoncture des luttes des classes (notamment des résistances de la classe ouvrière) dans chaque formation sociale. Mais si cette deuxième contre-tendance tend à dominer, c'est que l'on assiste aujourd'hui, tout particulièrement dans les pays capitalistes développés, au déplacement net de l'exploitation extensive du travail et de la plus-value absolue (niveau des salaires et durée du travail) vers l'exploitation intensive du travail et la plus-value relative. Ce déplacement, corrélatif à l'internationalisation des procès de travail (l'exploitation extensive du travail se concentrant dans les pays dominés), à la soumission élargie de la force de travail aux rapports capitalistes et à la primauté croissante du « travail mort » sur le « travail vivant », comprend la hausse de la productivité du travail et les innovations technologiques. Ce déplacement assigne désormais à l'Etat un rôle essentiel dans la *reproduction élargie de la force de travail*, reproduction dont l'espace s'étend bien au-delà du procès de qualification de cette force. Si toute une série d'actions de l'Etat dans la recherche scientifique et les innovations technologiques, les restructurations industrielles, l'enseignement et la formation professionnelle, mais aussi dans des domaines tels que le

logement, la santé, les transports, l'assistance sociale, l'aménagement du territoire, la consommation collective sont actuellement décisives, c'est que, en apparence fort hétérogènes, elles s'articulent autour du rôle de l'Etat dans la reproduction élargie de la force de travail. Reproduction qui n'est plus la simple « condition » de l'exploitation, mais, en raison de la tendance actuelle au déplacement de l'exploitation extensive / plus-value absolue vers l'exploitation intensive / plus-value relative (productivité du travail), se situe au cœur même de la production de la plus-value. Que ces mesures visent, plus encore qu'à la dévalorisation de certaines fractions du capital, à la hausse de l'exploitation par la reproduction-réglementation élargie de la force de travail, a des incidences importantes : ceci permet à la fois de situer l'aspect politique direct de ces interventions et de baliser leurs enjeux idéologico-politiques.

On peut ainsi éclaircir tout d'abord la question des domaines dans lesquels porte l'action essentielle de l'Etat. La reproduction de la force de travail a lieu dans les limites imposées par les rapports de production : il ne s'agit jamais d'une simple qualification technique, mais cette reproduction élargie renvoie à la division sociale du travail. L'engagement de l'Etat doit donc porter, en tout premier lieu, sur les rapports mêmes de production, afin de leur imposer des modifications qui, seules, permettent et rendent possibles la hausse de productivité de la force de travail et l'augmentation de la plus-value relative.

Je n'entrerai pas ici dans le détail de cette question que j'ai pour ma part traitée dans *Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui*. Je rappellerai simplement que toute une série d'interventions de l'Etat, qu'il s'agisse des restructurations industrielles, de l'aide multiple et directe à certaines fractions du capital ou de l'aménagement du territoire, tout en portant certes aussi sur la répartition de la plus-value et ses transferts, visent, plus fondamentalement, à cette modification des rapports de production, condition nécessaire de la reproduction de la force de travail en fonction de la hausse de son taux d'exploitation. Ces mesures font de l'Etat le promoteur direct de la concentration et de la centralisation du capital, étant entendu précisément que

ce processus n'est ni simplement technique, ni simplement juridique. Celui-ci recouvre des modifications importantes des rapports de production : des articulations différentielles, au sein de la place occupée par le capital et parmi ses divers porteurs, des pouvoirs et degrés de possession et de propriété économique à la fois sur le plan national et sur le plan mondial (internationalisation du capital, entreprises multinationales, etc.). Si ce processus implique aussi, et forcément, dévalorisation de certaines parties du capital (celles absorbées ou expropriées par les autres), transfert de la plus-value du capital non monopoliste au capital monopoliste, mais aussi du capital européen au capital américain, il signifie, pour l'essentiel, une redistribution des rapports de production dans le sens d'une réorganisation du procès de travail : par exemple, modification de la figure et des limites des diverses unités de production par la constitution des unités de production complexes, au niveau national et international, et qui rend possible un procès de travail et une production dite « intégrée ». Ceci est, à son tour, la condition nécessaire d'une hausse de la productivité du travail, d'une accentuation des innovations technologiques et de leur application dans le procès de travail (les diverses « révolutions technologiques » présupposent toujours des modifications des rapports de production), bref d'une hausse de l'exploitation du travail.

Se référer à la reproduction de la force de travail permet non seulement de situer l'action de l'Etat dans le domaine primordial des rapports de production, mais aussi de saisir avec précision son importance dans des domaines tels que la *circulation* ou la *consommation*. La production (les rapports de production), tout en n'épuisant pas le cycle de reproduction élargie du capital, qui comprend également la répartition, la circulation, la consommation, n'occupe pas moins une place déterminante dans l'ensemble du cycle de reproduction : c'est la production qui détermine les rapports échangistes sur le marché (la circulation) et la consommation, et non pas l'inverse. A l'encontre de toute une série de conceptions néo-marginalistes, l'action décisive de l'Etat ne concerne pas les coordonnées du marché, le domaine de la circulation-échange des marchandises ou de la fixation des prix, moins encore celui de la consommation individuelle (comme le voudrait tout le verbiage actuel sur la « société de consommation ») mais, précisément, les rapports de production.

Il n'empêche que l'implication actuelle de l'Etat dans la consom-

mation est elle-même autrement plus importante que par le passé, non pas dans le sens d'une quelconque restauration de la primauté du marché dans les sociétés de consommation, mais dans le sens précisément du rôle de l'Etat dans la reproduction, sous ses formes actuelles, de la force de travail. Reproduction dont les moyens actuels se situent dans le domaine de la *consommation collective*, qui prime de plus en plus, comme le montre l'accroissement considérable du rôle du salaire indirect (prix et qualité des moyens collectifs de consommation et des prestations sociales) par rapport au salaire direct distribué par l'employeur, la consommation individuelle : logement, santé, transports, enseignement, services et équipements collectifs⁴. C'est dans ces lieux essentiels de la reproduction élargie de la force de travail que se situent massivement les interventions de l'Etat dans la consommation. Nul doute que l'Etat agit aussi, comme ce fut toujours le cas, sur la circulation-consommation afin de transformer la réalisation du profit par la vente de la marchandise (consommation individuelle), d'étendre les débouchés commerciaux et la demande solvable en faveur des surprofits monopolistes (interventions dans le domaine des prix et des salaires, de la fiscalité, du crédit, des débouchés commerciaux, etc.). Mais si l'engagement de l'Etat dans ce domaine devient décisif, c'est par le financement public dans la consommation collective afin d'augmenter la plus-value relative par l'accroissement de la productivité du travail.

Ce qui permet plus encore : montrer que l'Etat, impliqué massivement dans la circulation-consommation en vue de la reproduction de la force de travail, est, par là même, amené à intervenir de plus en plus dans l'articulation du cycle de la production (rapports de production - force de travail) et du cycle de la circulation-consommation ; ce qu'il fait par sa gestion actuelle de la monnaie. Ce qui permet également de comprendre pourquoi ces interventions dans le domaine de la consommation collective ne sont pas, ici non plus, de simples opérations technico-économiques mais comportent un contenu politique essentiel, qui d'ailleurs se révèle, ainsi, de portée bien plus large qu'on ne le considère souvent. Il ne s'agit pas, ici non plus, de mesures relatives à un quelconque niveau des forces productives comme tel, neutres en soi et simplement détournées et déviées *a posteriori*, en raison du seul pouvoir d'Etat (de la place des monopoles dans le bloc au pouvoir), en faveur des surprofits monopolistes. Certes, cette hégé-

monie du capital monopoliste impose un sens précis à la stratégie de l'Etat. Mais, plus fondamentalement encore, dans la mesure où ces interventions concernent la reproduction d'ensemble de la force de travail et renvoient à une réorganisation structurelle des procès de travail, elles atteignent une reproduction en profondeur de la division sociale capitaliste du travail. Cette effective *gestion-réglementation* de la force de travail, jusques et y compris les nouvelles formes de normalisation disciplinaire et de soumission-assujettissement aux rapports politico-idéologiques capitalistes, semble bien transgresser, dans son contenu politique, la simple hégémonie monopoliste et devenir cosubstantielle des rapports de production capitalistes dans leur noyau dur. D'où la question : dans quelle mesure une seule remise en cause de l'hégémonie du capital monopoliste, sans subversion radicale de ces rapports eux-mêmes, peut-elle réussir à modifier ces nouvelles formes de reproduction-dressage de la force de travail, bref cet aspect essentiel de l'Etat ?

Ce qui permet enfin de circonscrire la portée de la tendance actuelle vers l'*étatisme* : s'il ne s'agit pas d'une tendance uniforme et linéaire, il ne s'agit pas non plus d'un phénomène conjoncturel dû aux aléas du marché ou même réversible par la seule remise en cause de l'hégémonie monopoliste. Le poids croissant de l'Etat dans tous les domaines de la vie économique-sociale semble également, dans une large mesure, transgresser le rythme de dévalorisation du capital et devenir consubstantiel des nouvelles formes de reproduction de la force de travail dans son ensemble.

Toutes choses qui pourront être illustrées, maintenant, par l'examen plus précis du contenu politique de ces fonctions économiques.

Economie et politique

Pour circonscrire le contenu politique de ces fonctions à l'égard du bloc au pouvoir lui-même, il faut prendre les choses à la racine et se poser la question suivante : *pourquoi telles ou telles mesures économiques sont-elles prises précisément par l'Etat et non pas directement par le capital lui-même ?* Doit-on y voir l'action des seules « raisons économiques » ?

Là est la question clé, d'autant plus qu'une étude précise des diverses formations capitalistes nous révèle un fait tout à fait remarquable : il n'existe pratiquement pas de fonctions économiques qui ne puissent être remplies que par l'Etat. A l'exception de fonctions telles que la fiscalité par exemple, elles ont été ou sont remplies, selon les diverses formations sociales et selon les diverses périodes historiques, soit par l'Etat, soit directement par le capital lui-même, soit par les deux. De l'établissement de l'infrastructure ou des « conditions » matérielles générales de la production (chemins de fer, transports, communications, etc.) à la gestion monétaire, le logement, la santé, l'enseignement, les équipements collectifs, la qualification de la force de travail, jusqu'aux modalités concrètes revêtues par la concentration-centralisation du capital, la liste serait longue. L'histoire de l'interventionnisme étatique n'est ni une histoire homogène dans les diverses formations sociales, ni une histoire linéaire d'un Etat accumulant et s'adjugeant, au fur et à mesure, telles ou telles activités ou domaines économiques intrinsèques : c'est une histoire de développe-

ment inégal selon les diverses formations, avec des avances et des reculs⁶. Et ceci ne peut être entièrement explicable par de seules raisons économiques.

Quelles sont censées être ces raisons ? Si ces fonctions sont remplies par l'Etat, c'est qu'elles concernent des domaines qui se présentent en général comme *non rentables* pour le capital lui-même, c'est-à-dire que le taux de profit du capital investi dans ces domaines est inférieur au profit moyen.

Encore faut-il préciser qu'il s'agit là d'un fait *historique*. Ces domaines ne se présentent comme non rentables pour le capital que dans certaines formations sociales, en certaines périodes historiques, dans la mesure où l'Etat n'y a pas encore créé, par le biais de ses interventions, les conditions de rentabilité du capital. Il s'agit donc d'un phénomène variable selon les diverses formations sociales et conjonctures, ce qui permettrait, dans une certaine mesure, de rendre compte du développement inégal des interventions de l'Etat.

Je dis bien *dans une certaine mesure* : car le recours à cette raison économique, dont on use souvent pour expliquer la totalité de l'interventionnisme étatique, ne peut avoir qu'un champ limité de validité.

Pour ne se référer qu'au contexte d'internationalisation du capital, marquant la phase actuelle de l'impérialisme et les coordonnées d'établissement du taux de profit moyen sur le plan international (tout au moins au sein de la zone des pays dominants), cette raison économique ne suffit pas à expliquer les variations considérables de l'interventionnisme des divers Etats capitalistes dominants. On ne peut en même temps établir que la construction des autoroutes ou des télécommunications est actuellement rentable là où elle est prise en charge par le capital privé, en Italie ou aux Etats-Unis, et non rentable en France, où elle est essentiellement, et au même moment, prise en charge par l'Etat. L'Etat, par ailleurs, est en œuvre dans des domaines éminemment rentables pour le capital : ceci vaut aussi bien pour les nationalisations (l'Etat ne nationalisant pas seulement des secteurs du capital non rentables ou des entreprises au bord de la faillite) que pour toute une série d'interventions de l'Etat (recherche, énergie, etc.).

Ainsi, même lorsque l'Etat agit sur des secteurs non rentables pour le capital, ses interventions se situent toujours, et de toute

façon, dans un contexte politique, et sont, là aussi, marquées, dans leurs modalités ou extension, par la politique de l'Etat. De plus, ces interventions ne concernent pas que des domaines non rentables pour le capital. Or, pourquoi l'Etat prend-il aussi en charge des secteurs parfaitement rentables pour le capital ?

On peut tout d'abord constater avec certitude que ces interventions tiennent souvent à des coordonnées *générales* de la reproduction du capital, et sont nécessaires à la reproduction de l'ensemble du capital social. Si, dans l'expression d'Engels selon laquelle l'Etat intervient pour instaurer et maintenir les conditions générales de la production, le terme de « conditions » est désormais caduc, car l'Etat atteint le cœur du procès de reproduction, le terme « générales » maintient toute sa pertinence, en ce sens qu'elles sont indispensables (de la recherche à l'énergie, les communications et la reproduction élargie de la force de travail) pour l'ensemble de la bourgeoisie. La prise en charge de ces fonctions par tel ou tel capital individuel, ou même fraction du capital, comporte des risques considérables : ces fonctions peuvent être déviées, de façon sauvage, à son seul profit à court terme (cas très net avec les compagnies pétrolières par exemple et les réactions qu'elles suscitent dans l'ensemble du capital, ce qui oblige l'Etat — voir Carter lui-même aux Etats-Unis — de prendre en charge le domaine de l'énergie). Elles peuvent même infléchir trop brutalement vers une restructuration de l'ensemble de l'appareil productif au profit exclusif de ces capitaux, au détriment grave des autres fractions du capital ou capitaux individuels : ce qui augmente considérablement les contradictions internes du bloc au pouvoir. L'accomplissement par l'Etat de ces fonctions d'intérêt *général* pour la bourgeoisie dans son ensemble est ainsi une nécessité politique.

Certes, dans ce cas aussi, ces dispositions sont prises par l'Etat au profit prédominant de la fraction hégémonique du capital, actuellement le capital monopoliste ; le caractère même de ce capital, et sa prédominance massive dans l'économie, ont des effets propres dans un étatisme axé sur la suraccumulation monopoliste. Mais ceci a toujours lieu à l'intérieur de l'élaboration politique complexe d'une stratégie de compromis, au sein du bloc au pouvoir, par le biais de l'Etat. Pour ne rien dire du fait que le capital monopoliste n'est pas lui-même une entité fusionnée mais est traversé de contradictions importantes, ce qui rend nécessaire la mise en œuvre politique, par

l'Etat précisément, de ces mesures au profit prédominant de l'ensemble du capital monopoliste.

Ce caractère politique à l'égard des classes et fractions dominantes atteint, à des degrés divers, l'ensemble de ces fonctions. Ceci est très net dans la reproduction et gestion élargie de la force de travail, coordonnée générale de la reproduction de l'ensemble du capital, mais aussi dans les dispositions de l'Etat visant la dévalorisation de certaines fractions du capital constant. Ici aussi, il n'y a nulle raison économique intrinsèque pour que cette dévalorisation n'ait lieu que par le biais de l'Etat. En fait, cette dévalorisation a lieu constamment, parallèlement à l'Etat, dans le processus économique lui-même, soit par le biais des crises économiques, soit par l'action directe de certains capitaux (relevant pour l'essentiel du capital monopoliste) contre d'autres capitaux (relevant pour l'essentiel du capital non monopoliste mais aussi du capital monopoliste) : faillites, absorptions, concentrations. Des parties entières du capital (entreprises, unités de production) doivent mourir (taux de profit nul, ce qui signifie la mort pour le capital privé) afin que les autres puissent vivre. Si cela se fait pour l'essentiel par le biais de l'Etat, c'est qu'il n'y a pas, ni au sein de l'ensemble du capital ni au sein ne serait-ce que du capital monopoliste, d'instance susceptible de décréter qui doit se sacrifier pour que les autres continuent à prospérer, mais aussi que ce processus, s'il est livré au seul champ économique, revêt des formes sauvages et brutales, caractéristiques des débuts du processus de concentration du capital. L'engagement de l'Etat permet précisément une certaine régulation politique (toujours relative : il s'agit là d'un équilibre instable de compromis) par l'élaboration des tactiques au sein de l'Etat.

Ceci vaut également pour les cas d'aide directe, sous formes multiples, de l'Etat au capital monopoliste, au détriment du capital non monopoliste (subventions et commandes publiques, tarifs préférentiels, etc.). Ces mesures s'inscrivent, elles aussi, dans la trame générale des rapports politiques de forces entre fractions du capital. Elles se heurtent aux résistances du capital non monopoliste dont l'existence, terme du rapport de forces, s'exprime sous la forme de limites imposées à l'Etat dans son action en faveur du capital monopoliste, action qui doit être durement négociée (divers « palliatifs » et « contre-mesures ») avec le capital non monopoliste.

On le voit donc déjà : l'extension actuelle du secteur public et des fonctions de l'Etat ne correspond pas aux seules nécessités économiques. Mais s'il s'agit là d'un phénomène essentiellement politique, il ne peut s'expliquer par une simple mainmise sur l'Etat d'un capital monopoliste, qui aurait réussi son unification et l'exclusion du capital non monopoliste du terrain de l'hégémonie politique. S'il est certes lié à cette hégémonie, il concerne, plus fondamentalement, les formes de domination du capital dans son ensemble, car il est aussi une réponse à l'accentuation actuelle des contradictions sur tout le terrain de la domination politique.

Mais le contenu politique de ces fonctions économiques concerne, en tout premier lieu, *les masses populaires*. On a affaire ici à une autre série de problèmes.

Traisons tout de suite le premier, en quelque sorte le plus simple, qui concerne les aspects répressifs et idéologiques les plus évidents de l'Etat. L'engagement direct de l'Etat en faveur du capital devient nécessaire chaque fois que la mise en œuvre de l'économie implique le recours à l'emploi de la violence organisée, dont l'Etat capitaliste détient le monopole légitime : diverses formes d'expropriation, certains aspects de la reproduction-gestion de la force de travail, etc.

Autrement plus significatives apparaissent ici les procédures idéologiques : c'est en matérialisant l'idéologie qui le donne comme représentant de l'intérêt général et du bien-être commun au-dessus des classes, que l'Etat se charge directement des fonctions économiques tout en masquant aux classes populaires leur contenu réel de classe. Plus ces mesures s'appliquent à l'accélération du taux d'exploitation (plus-value relative), plus leur prise en charge directe par l'Etat devient, du point de vue politico-idéologique, nécessaire. Tout d'abord en ce qui concerne directement la suraccumulation du capital : exemple des nationalisations de type capitaliste, qui entretiennent l'illusion des masses populaires à leur égard. Par ce biais, la dévalorisation du capital et ses effets sur la main-d'œuvre peuvent être présentés facilement comme des nécessités techniques (voir Renault), alors que les absorptions-faillites (voir Lip) posent des problèmes autrement plus graves. Mais plus encore avec les disposi-

tions qui visent la force de travail : parce qu'elles sont publiques, des transports aux filières de formation-enseignement, elles reproduisent la force de travail, en faveur du capital, de façon autrement plus efficace que si c'était le capital lui-même qui s'en chargeait directement ou exclusivement.

Or, le rôle de l'Etat à l'égard des masses populaires, pas plus qu'il ne peut être réduit à un leurre, à une mystification idéologique pure et simple, ne peut être réduit à celui d'un Etat-Providence aux fonctions purement « sociales ». L'Etat organise et reproduit l'hégémonie de classe en fixant un champ variable de compromis entre les classes dominantes et les classes dominées, en imposant même souvent aux classes dominantes certains sacrifices matériels à court terme afin de permettre la reproduction de leur domination à long terme. Cas classique, dans le premier stade du capitalisme, de la fameuse législation des fabriques (voir aussi l'abolition de l'esclavage) qui avait déjà retenu l'attention de Marx : intervention de l'Etat afin de préserver-reproduire une force de travail que le capital, contre son propre intérêt à long terme, était en train d'exterminer physiquement, et afin d'organiser, à côté du champ de la plus-value absolue, celui de la plus-value relative. Il ne faut jamais l'oublier : toute une série de mesures économiques de l'Etat, tout particulièrement celles concernant la reproduction élargie de la force de travail, *lui ont été imposées par la lutte des classes dominées* autour de ce que l'on peut désigner sous la notion, socialement et historiquement déterminée, de « besoins » populaires : de la sécurité sociale à la politique concernant le chômage et à l'ensemble des domaines signalés de la consommation collective. De nombreuses études récentes⁷ montrent que les fameuses fonctions sociales de l'Etat dépendent directement, à la fois dans leur existence et dans leurs rythmes et modalités, de l'intensité de la mobilisation populaire : soit effet des luttes, soit tentative de désamorçage anticipé de ces luttes de la part de l'Etat.

Mais si ceci montre qu'il ne s'agit pas là de « pures » mesures sociales d'un Etat-Providence, il montre aussi autre chose : il n'existe pas non plus, *d'une part* des fonctions de l'Etat en faveur des masses populaires, imposées par elles, *d'autre part* des fonctions économiques en faveur du capital. Toutes les dispositions prises par l'Etat capitaliste, même celles imposées par les masses populaires, sont finale-

ment et à la longue insérées dans une stratégie en faveur du capital, ou compatible avec sa reproduction élargie. C'est en tenant compte du rapport de forces avec les classes dominées et de leurs résistances, que l'Etat prend en charge des mesures essentielles en faveur de l'accumulation élargie du capital et qu'il les élabore de façon politique, c'est-à-dire de telle sorte qu'elles puissent, par certaines concessions aux classes dominées (les conquêtes populaires), garantir la reproduction de l'hégémonie de classe et de la domination de l'ensemble de la bourgeoisie sur les masses populaires. Non seulement l'Etat assure ce mécanisme, mais il est seul à pouvoir l'assurer : les classes et fractions dominantes, livrées à elles-mêmes et à leurs intérêts économico-corporatifs à court terme et contradictoires, s'en révèlent incapables. Enfin, la prise en charge par l'Etat lui-même de certaines revendications matérielles populaires pouvant revêtir, au moment où elles sont imposées, une signification assez radicale (enseignement public libre et gratuit, sécurité sociale, assistance-chômage, etc.), peut à la longue servir l'hégémonie de classe. Ces « acquis populaires » peuvent, lors d'un changement du rapport de forces, être dépouillés progressivement de leur contenu et caractère initiaux, et ceci de façon couverte et biaisée. Alors que ces retraits ou marches en arrière, effectués par le capital en personne dans le cas de fonctions économico-sociales directement remplies par lui, risqueraient de provoquer des explosions sociales autrement plus graves.

Ces remarques ne font encore que baliser les contours généraux du problème. On peut maintenant avancer dans l'analyse du contenu politique des fonctions économiques de l'Etat, en gardant toujours comme fil directeur de ces fonctions le rôle de l'Etat dans la reproduction-gestion de la force de travail. Ceci permettra de saisir encore mieux pourquoi il n'existe pas de fonctions purement « technico-sociales » de l'Etat à l'égard des masses populaires. Ceci permettra également, en sens inverse cette fois, de circonscrire la pertinence économique de l'ensemble des fonctions de l'Etat, y compris de celles qui semblent apparemment bien éloignées de l'économie, et de vérifier la subordination actuelle de l'ensemble de l'activité de l'Etat à son rôle économique ainsi délimité.

La reproduction de la force de travail est une stratégie politique, car il s'agit toujours d'une reproduction de la *division sociale* du travail; les éléments politico-idéologiques y sont toujours constitutivement présents. Tout d'abord sous leur aspect répressif, celui de l'exercice de la violence organisée. On n'insistera jamais assez sur le fait que les diverses dispositions « sociales » de l'Etat-Providence, en vue de la reproduction de la force de travail et dans les domaines de la consommation collective, sont aussi des interventions en vue de la gestion et du contrôle *politico-policiers* de cette force. Les faits sont désormais connus : réseaux d'assistance sociale, circuits d'aide au chômage et bureaux de placement, organisation matérielle de l'espace des logements dits « sociaux » (voire cités de transit), filières spécifiques de l'enseignement (celui dit technique ou classes de transition), asiles et hôpitaux, sont aussi autant de lieux politiques de contrôle juridico-policiers de la force de travail.

Certes, des transformations importantes sont actuellement en œuvre : la configuration de ces lieux se modifie, en ce sens que l'on assiste à une certaine désinstitutionnalisation des anciens dispositifs « concentrationnaires » d'isolement et de parquage-dressage (cas classique des *workhouses* mais aussi des divers ghettos et de l'univers asilaire) où ce contrôle s'exerçait, bref à une démarche de « désenfermement » vers la constitution d'un étatisme de type nouveau : celui de réseaux et circuits souples et diffus dans la profondeur de la texture sociale (assistance sociale, dispositifs complexes de prise en charge dans les quartiers, auprès de familles, etc., éducation surveillée, centres d'aide par le travail, hôpitaux de jour, de nuit, ateliers protégés). Si cette évolution concerne également la normalisation disciplinaire, qui se déplace vers ces nouveaux dispositifs, elle ne signifie pas pour autant, comme le soutient R. Castel à qui l'on doit les meilleures analyses de ce processus, un passage d'un pouvoir sous forme d'autorité-coercition à un pouvoir sous forme de persuasion-manipulation, voire d'une violence ouverte à une répression intériorisée⁸. On le sait aussi maintenant : ce processus correspond à un redéploiement considérable du réseau *juridico-policiers* qui, sous forme nouvelle, dédouble, appuie, soutient et prolonge cette diffusion capillaire des circuits de contrôle social; flotage policier, enquêtes administratives préalables, contrôle par les tribunaux des diverses mesures d'aide et de surveillance, interpénétration de l'information

entre ces circuits et l'appareillage policier (des classes de transition scolaires aux juges d'enfants par exemple), centralisation — électronique oblige — du fichage et du renseignement, dédoublement de la police officielle par les réseaux de vigiles privés. Ce processus implique en quelque sorte une levée des barrières traditionnelles entre le normal et l'anormal (les éléments réputés « asociaux ») et un déplacement du contrôle de l'acte criminel à la situation criminogène, du cas pathologique qu'on enferme à la situation pathogène qu'on surveille, tout citoyen devenant en quelque sorte *a priori* suspect, criminel en puissance. Mais ceci se double par un mécanisme d'appui de la police sur la population : tout citoyen devient à son tour surveillant, policier en puissance par une série perpétuelle de témoignages-délations (diverses enquêtes de moralité préalables à l'aide sociale). Répression « symbolique » ? Voire !

A quoi s'ajoute, bien entendu, le contenu politico-idéologique de reproduction de l'idéologie dominante et de division des masses populaires qui imprègne, de part en part, ces fonctions de l'Etat. Les dispositions prises par l'Etat dans l'enseignement et dans la formation en général de la force de travail, en vue de la qualification-déqualification de cette force sont, en même temps, marquées par l'accentuation de la division travail intellectuel - travail manuel, dans toute la dimension politico-idéologique de cette division : ce qui vise à accroître les séparations au sein des classes populaires (employés, cadres moyens, techniciens, ouvriers). L'organisation de l'espace dans les transports ou le logement, non seulement reproduit l'idéologie de la cellule familiale et l'isolement, mais planifie la division entre classes populaires (petite bourgeoisie salariée, classe ouvrière, travailleurs immigrés, etc.). La politique de la santé suit les mêmes lignes, et une institution comme la Sécurité sociale est loin de constituer un appareil unifié, mais se trouve divisée en filières bien distinctes selon les classes et catégories auxquelles elle s'adresse. La politique de l'aide au chômage est elle-même directement axée sur la reproduction de l'idéologie du travail capitaliste : les limites à cette aide ne relèvent pas des seuls impératifs économiques du capital ; cette aide ne doit en aucun cas faire oublier aux bénéficiaires le caractère de déchéance et d'indignité attaché à la situation de chômeur. On pourrait enfin en dire autant de l'organisation par l'Etat du domaine culturel, mais aussi de celui des loisirs et du sport.

Le rôle de l'Etat dans la formation-gestion-reproduction de la force de travail permet aussi, en sens inverse cette fois, d'établir avec exactitude la portée économique de l'ensemble des activités de l'Etat actuel, y compris les disciplines de normalisation (qui contribuent à forger la corporéité capitaliste et à façonner l'individualisation du corps politique sur lequel le pouvoir s'exerce) et d'expliquer, ainsi, leurs transformations. Pour ce faire, on ne peut guère se référer, comme l'a fait Foucault jusqu'ici, à la notion fort vague d'une « maximisation du rendement » du travail : comment expliquer, à partir de cette notion fourre-tout, l'évolution, notable dès les débuts du siècle mais précipitée actuellement, qui va de l'enfermement au désenfermement ? Ce n'est possible que par référence au nœud central de ces transformations, aux modifications actuelles des procès de travail et à la gestion-reproduction de la force de travail. Toutes choses qui supposent la mise en relation de ces disciplines de normalisation avec la division sociale capitaliste du travail. Ce que reconnaît — je serais tenté de dire, avoue — pour sa part R. Castel : « Je suis parfaitement incapable de dire quelque chose d'un peu précis sur les « causes » d'un tel mouvement (de l'« enfermement » au « désenfermement »), en particulier sur ce qui, dans la division sociale du travail, au niveau de la répartition et de la réparation de la force de travail, l'impulse vraisemblablement »⁹.

Reconnaître le nœud des transformations, c'est déjà indiquer la direction dans laquelle on doit chercher pour plus de précisions. L'enfermement généralisé semble bien constituer la forme privilégiée du dressage-normalisation, voire formation, de la force de travail lors d'une dominante de l'exploitation extensive du travail et de la plus-value absolue, impliquant un niveau relativement bas de la productivité et de la qualification du travail. Force de travail ouvrière relativement minoritaire et isolée dans la population, correspondant à des transplantations brutales des campagnes vers les villes : exploitation fondée pour l'essentiel sur l'usure physique rapide d'une force de travail facilement renouvelable.

En revanche, il n'en va pas de même avec le déplacement vers l'exploitation intensive du travail et la plus-value relative : soumission élargie de la force de travail au capital ; extension de la classe ouvrière ; hausse de la productivité de travail et accentuation du pôle qualification dans le processus permanent de qualification-déqualification

de cette force; reproduction élargie, sous forme nouvelle, de la division travail intellectuel / travail manuel; restructuration des procès de travail dans certaines branches industrielles, y compris sous la forme actuelle des innovations technologiques. C'est à ces transformations, de nombreux chercheurs l'ont suffisamment montré, que correspondent pour l'essentiel, et plus généralement, les nouvelles « fonctions sociales » de l'Etat-Providence sous leur aspect de formation-gestion-reproduction de la force de travail. Et, sans m'étendre plus ici, il semble bien que c'est à ces mêmes transformations que renvoient les nouvelles formes de dressage et de normalisation : diffusion souple et capillaire des dispositifs disciplinaires dans une population soumise massivement au capital (« soumission réelle » élargie du travail au capital); transformations des procédés scolaires de formation et ouverture-perméabilité de la famille comme lieu d'une nouvelle qualification du travail; rupture des barrières du normal et de l'anormal dans une population en proie à un chômage structurel permanent et, donc, massivement asociale en puissance; reproduction des clivages d'autorité et de décision-exécution au sein même d'un travail intellectuel étendu (nouvelle petite bourgeoisie) sous forme différente que celle, rigide, du despotisme des organisations « fermées » traditionnelles, recouvrant les clivages entre un travail intellectuel restreint et un travail manuel; extension et irradiation du travail immigré dans l'ensemble des branches et secteurs industriels où se concentre le travail déqualifié et mise en place de réseaux de contrôle-surveillance appropriés, etc.

Certes, ces causes-là sont loin d'être les seules du passage actuel de l'enfermement au désenfermement : dans ce cas aussi les transformations renvoient aux modifications des rapports de classe et aux nouvelles luttes populaires. Mais leur subordination au rôle économique de l'Etat montre déjà leur contenu politique essentiel.

J'avais dit que le contenu politique de ces diverses fonctions de l'Etat ne tient pas seulement à l'hégémonie actuelle du capital monopoliste. On peut maintenant aller plus loin : il ne dépend pas seulement du pouvoir d'Etat, même si l'on étend ce pouvoir à l'ensemble de la classe capitaliste. On voit que le contenu politique de ces fonctions est inscrit dans la matérialité institutionnelle et la charpente organisationnelle de l'appareil d'Etat : ce qui se vérifie ici jusques et y compris les

fameuses mesures technico-sociales de l'Etat. Les appareillages institutionnels de la santé (Sécurité sociale, médecine, hôpitaux, asiles), de l'assistance sociale, de l'urbanisme, des équipements collectifs, des loisirs, sont marqués du sceau « bourgeois ». Ces mesures travaillent à la reproduction capitaliste de la force de travail et à la division sociale du travail, même si leur existence est due, pour une part, aux luttes populaires et en représente, parfois, un acquis. D'où toujours le même problème : non seulement la remise en cause de l'hégémonie monopoliste, mais même une remise en cause plus radicale du pouvoir d'Etat ne saurait suffire à modifier radicalement la politique de ces appareils *tels qu'ils sont*, et cela alors même qu'il s'agit du dispositif réputé social ou d'intérêt général de l'Etat, censé correspondre par excellence à la socialisation des forces productives.

3

Les limites de l'Etat-Moloch

Le rôle actuel de l'Etat ne doit pas masquer le fait qu'il comporte toujours des limites, qu'on peut désigner comme *limites structurelles de l'intervention de l'Etat capitaliste dans l'économie*. Si ces limites sont variables selon les phases du capitalisme, les rapports entre les classes et les formes d'Etat (démocratie parlementaire, fascisme, etc.), il n'empêche que, au-delà d'un certain degré, elles apparaissent bel et bien comme infranchissables sous le capitalisme, tel qu'il existe et se reproduit dans les sociétés occidentales. Ici aussi il faut se méfier de l'imagerie usuelle d'un Etat omnipotent s'acheminant progressivement, de façon inéluctable, vers ce que Henri Lefebvre désigne déjà sous le terme de « mode de production étatique »¹⁰. Il faut surtout se méfier de l'application de cette image aux rapports entre l'Etat et l'économie lorsqu'elle s'accouple souvent à un technocratisme de gauche (ce qui n'est certes pas le cas de Lefebvre) : la croyance aux capacités intrinsèques d'un Etat rationalisateur-gestionnaire à opérer, lumineusement dirigé par des experts de gauche, une transition au socialisme. Ces limites se sont vérifiées ces dernières décennies et récemment encore. Ce qui a marqué la fin des illusions keynésiennes, reprises par Shonfield et Galbraith, d'un capitalisme rationalisé, organisé et planifié, ayant entre autres réussi, par le biais d'un engagement tendanciellement illimité de l'Etat dans l'économie, à juguler ou à gérer ses propres crises.

Ces limites de l'intervention de l'Etat dans l'économie sont

cosubstantielles à la séparation relative des espaces du politique-Etat et de l'économie sous le capitalisme, séparation qui se reproduit actuellement sous une forme nouvelle. Ces limites tiennent donc, tout d'abord, à la nature même du procès de production, de reproduction et d'accumulation du capital. Procès contradictoire obéissant, pour une part, à sa propre logique et qui limite l'action de l'Etat à qui il est impossible de maîtriser réellement les effets de ses propres actions dans l'économie. Rien de plus net actuellement : ces interventions deviennent elles-mêmes, et directement, des facteurs producteurs de crise. Disons simplement pour l'instant que ces fonctions présentent une première limite en deçà de laquelle elles sont absolument incompressibles, ce qui marque la rigidité de l'Etat et l'éventail restreint de ses choix stratégiques. Mais ces fonctions économiques présentent surtout une deuxième limite, que l'Etat ne peut transgresser. L'Etat est en quelque sorte aujourd'hui *pris à son propre piège*, et la métaphore n'est pas trop forte : il ne peut désormais ni reculer ni avancer, ni s'abstenir ni contrôler le noyau central de l'économie. Il se trouve acculé à faire à la fois, et en même temps, trop (interventions productrices de crise) et pas assez (il ne peut atteindre les causes profondes des crises). L'Etat actuel oscille perpétuellement entre les deux termes de l'alternative, se retirer et/ou s'engager davantage. A la place d'un Etat omnipotent, c'est plutôt à un Etat le dos au mur et face à un fossé que l'on a affaire.

Les limites traçant l'horizon de l'action de l'Etat dans l'économie renvoient aux rapports de production capitalistes. Certes, l'Etat travaille à la réorganisation des rapports de production qui structurent la place du capital, donc à la redistribution des pouvoirs, qui découlent des relations de propriété économique et de possession, parmi les diverses fractions du capital, au profit notamment du capital monopoliste. Mais ceci n'empêche que l'Etat n'existe qu'à condition que soit garanti le noyau dur des rapports de production capitalistes, assurant l'exploitation de la classe ouvrière et des masses populaires, c'est-à-dire l'exclusion de celles-ci des pouvoirs réels sur les moyens de production. Les dispositions de l'Etat dans les rapports mêmes de production ne visent qu'à leur reproduction en tant que capitalistes précisément. On peut exprimer ceci en disant que l'Etat capitaliste est constitué d'une *limite négative générale* à ses interventions, c'est-à-dire

par une *non-intervention spécifique* dans le « noyau dur » des rapports de production capitalistes.

Cette limite principielle crée toute une série de *limites au second degré* : cette non-intervention fondamentale pose les limites structurelles d'une maîtrise par l'Etat de domaines et champs dont les contradictions sont les effets des rapports de production eux-mêmes, que ce soit dans la circulation, dans la répartition, dans la consommation ou dans la gestion des flux monétaires. L'action de l'Etat se constitue pour une large part (à l'intérieur certes d'une stratégie hégémonique globale) comme bricolage de mesures ponctuelles de réaction à des conditions d'ores et déjà fixées du processus de valorisation du capital, processus non maîtrisable ainsi par l'Etat. La reproduction ne peut être contrôlée sans intervention dans le noyau dur des rapports de production, car on ne peut maîtriser les effets sans atteindre les causes. Les mesures prises par l'Etat sont donc, pour l'essentiel, des interventions *a posteriori*, traitant en quelque sorte les *conséquences* et les symptômes du processus économique et s'efforçant de régulariser, par des réactions-réflexes, les contradictions économiques. Les interventions *a priori*, très souvent aveugles, ne peuvent guère aller au-delà de certaines mesures élémentaires, indispensables au procès de valorisation du capital en général et aux surprofits monopolistes. C'est là que résident les limites de la *planification capitaliste* qui, même sous la forme d'une programmation ou d'une planification des grandes orientations de la production, relève plus d'une projection sur l'avenir des grandes tendances dominantes en un moment donné, que d'une véritable planification. Elle se borne, dans la majorité des cas, à indiquer dans leurs grandes lignes les conditions de compatibilité entre les bases matérielles de la production (démographie, utilisation des données naturelles et techniques, etc.) et l'accumulation du capital en tant qu'accumulation de richesses évaluées financièrement. Elle revêt ainsi, au mieux, le rôle d'une immense étude de marché : les divers experts en planification, après les illusions des années 50 (répercutées au sein même de la gauche), commencent eux-mêmes à s'en apercevoir et à déchanter.

Plus encore : cette relation de l'Etat aux rapports de production fait que les *ressources matérielles* dont il dispose sont structurellement limitées. La limite à l'appropriation de revenus que fixe l'Etat par le biais de l'impôt réside pour l'essentiel dans le profit du capital,

auquel on ne peut toucher au-delà de certaines limites sans risque de remettre gravement en cause le procès de reproduction, c'est-à-dire, disons en gros, le fonctionnement capitaliste de l'économie. Les moyens financiers de l'Etat sont soumis, conformément aux fluctuations du taux de profit, à des modifications qu'il maîtrise difficilement : il lui est largement impossible de planifier ces ressources et de délimiter le champ de manœuvre de ses interventions. Ce qui s'exprime par la crise fiscale permanente qui affecte, peu ou prou, actuellement, les Etats capitalistes.

Ces limites à l'intervention de l'Etat renvoient ainsi à l'action directe de la lutte des classes. Luttés des masses populaires, de telles ou telles classes populaires (classe ouvrière, petite bourgeoisie, classes populaires des campagnes) contre les mesures de l'Etat en faveur du capital, luttés également au sein même de la bourgeoisie et du bloc au pouvoir contre telles ou telles mesures, fonctionnant au profit prépondérant de telle ou telle fraction de la bourgeoisie et composante de ce bloc. *Limites qui ne sont pas des barrages simplement externes à l'action de l'Etat* : dans la mesure où ces luttés constituent l'Etat comme condensation matérielle d'un rapport de forces entre classes, il s'agit là de limites *tenant à la structure même* de l'Etat, et à la formation de sa politique comme résultante de ses divisions internes en tant qu'elles expriment des contradictions de classe. Même dans les cas ou périodes où l'Etat capitaliste réussit à réprimer et bloquer la lutte des classes ouverte et frontale contre lui, il ne réussit pas pour autant à lever tous les obstacles à ses interventions. La lutte des classes, par ailleurs toujours en œuvre, le traverse de façon spécifique : rien de plus net que les limites qui ont marqué, entre les deux guerres, les Etats fascistes et qui marquent, encore actuellement, certains Etats de dictature militaire.

Limites structurelles qui ne concernent donc pas seulement la lutte et résistance des classes dominées, mais également celles des fractions de la bourgeoisie. C'est là notamment qu'il faut voir les limites des nationalisations et du capital public. Les nationalisations (distinctes des socialisations) ne privent pas, en tant que telles et dans le cadre de l'Etat capitaliste, la bourgeoisie de la propriété économique du capital public. Une étatisation, aussi étendue soit-elle, de l'économie, même si l'ensemble ou presque du capital est juridique-

ment nationalisé, ne rompt pas fondamentalement avec les rapports de production capitalistes (exclusion des travailleurs du contrôle réel des moyens de production et de la maîtrise des procès de travail) : elle donne lieu au phénomène du capitalisme d'Etat. Il n'empêche que cette démarche rencontre des obstacles structurels dans le cadre d'un Etat déjà constitué à partir d'une bourgeoisie privée. On ne peut guère concevoir, dans ce cas, à l'instar d'Henri Lefebvre et de bien d'autres, une transformation semblable qui s'effectuerait de façon progressive et inéluctable, sans ruptures politiques considérables. C'est parce que, en raison des modifications impliquées, notamment la permutation du personnel bourgeois et la substitution radicale d'une bourgeoisie d'Etat à la bourgeoisie privée, ce processus se heurte à une résistance acharnée de cette dernière. Mais ceci au-delà toujours des limites en question, car un domaine de capital public est nécessaire (dévalorisation de parties du capital) au maintien du taux de profit et à la reproduction du capital privé, des foyers circonscrits de bourgeoisie d'Etat (direction, au sens large, des entreprises publiques) coexistant actuellement, dans les pays capitalistes, en osmose avec la bourgeoisie privée. Tout ceci fait que le capitalisme d'Etat à vaste échelle se rencontre généralement dans des pays marqués par une absence caractéristique de bourgeoisie privée autochtone, et où une bourgeoisie d'Etat prend directement le relais de la bourgeoisie impérialiste étrangère (cas du processus de décolonisation dans de nombreux pays africains); ou alors dans des pays ayant subi des bouleversements profonds dans un processus de transition au socialisme qui a échoué ou avorté.

Ces limites d'action de l'Etat, dues à sa structure de condensation des rapports de classe, concernent enfin sa matérialité institutionnelle d'appareil. C'est là la fameuse *lourdeur bureaucratique* ou *force d'inertie administrative*, façon dont les classes dominantes ou le personnel politique dirigeant saisissent, sur le mode de la dysfonction, certains aspects de l'Etat inhérents à sa matérialité.

Les limites à l'intervention de l'Etat sont tracées dans l'ossature de ses appareils, réseaux et dispositifs. La sélectivité de l'information et des actions à entreprendre résulte d'un processus de *non-décisions*, qui ne s'applique pas seulement au noyau dur des rapports de production, mais s'étend à des domaines qui le dépassent de loin. Les

déterminations fondamentales du développement social ne peuvent même pas être formulées en tant qu'issues politiques, à la limite ne peuvent même pas être connues et appréhendées : on sait notamment ce qu'il en est, pour n'apporter que cet exemple, de l'appareillage des statistiques (le cas de l'INSEE en France) dont les catégories mêmes reposent (outre leur manipulation explicite par le pouvoir) sur l'acceptation implicite d'une limite de non-connaissance, calquée sur la limite des non-décisions et de non-intervention de l'Etat. On pourrait dire de même pour l'organisation réglementaire de l'appareil fiscal ou du système bancaire, même nationalisé : la non-appréhension de domaines tels que celui, fameux, du patrimoine des Français ou des profits d'entreprise n'est pas simplement due au maintien volontaire, de la part de l'Etat, de domaines secrets qu'il ne voudrait percer, en ce sens qu'il suffirait de déverrouiller ces secrets pour que les choses se dévoilent, mais sur des ossatures matérielles et des pratiques d'appareils. Lorsque Raymond Barre déclare, à propos de la discussion de l'impôt sur la fortune, que le « système fiscal » français est « extrêmement délicat et compliqué » et qu'il faudrait le « bouleverser » pour établir cet impôt, ces déclarations comprennent une part de vérité.

Mais encore : la structure de l'Etat comme condensation des rapports de classe et ses contradictions internes se matérialisent, par la reproduction de la division sociale du travail en son sein, dans un dispositif complexe de prise de décisions; bureaucraties relativement autonomes et ayant leurs compétences, leurs clientèles et leurs propres perceptions des problèmes. Il en résulte une élaboration politique interdisant, le plus souvent, la thématization des rapports sociaux fondamentaux et même du caractère de classe précis des différentes tactiques administratives. Ceci prend la forme d'une démarche de marchandage à niveaux multiples entre des groupes de pression administratifs et des têtes de pont d'intérêts, marquée par le principe d'un *muddling through* bureaucratique cas par cas, selon un mode de *coordination négative* au « *statu quo* ». Ce qui se manifeste aussi sous la forme de la « dismanibilité » de cet appareil à l'égard de la bourgeoisie elle-même.

4

Conclusions provisoires

Ces analyses ont des incidences politiques sur le problème plus général de la transformation de l'Etat dans la transition au socialisme : je ne signalerai pour l'instant que celles concernant l'appareil économique de l'Etat.

Dans le cas d'une accession de la gauche au pouvoir, quelles peuvent être les limites de l'intervention de l'Etat dans l'économie ?

Ces limites ne dépendent pas uniquement du pouvoir d'Etat. Les modifications dans le rapport des forces ne se traduisent, dans l'appareil économique de l'Etat moins que dans tout autre, de façon automatique : cet appareil possède une matérialité marquée, au plus haut degré, par la continuité de l'Etat. Transformer radicalement l'appareil économique apparaît ici non seulement comme tâche indispensable afin de circonvenir les dispositifs de résistance du pouvoir bourgeois au sein de l'Etat, mais comme condition nécessaire pour les interventions de l'Etat dans l'économie au cas d'accession de la gauche au pouvoir, pour peu qu'on tienne à ce qu'elles ne soient pas dénaturées et qu'elles gardent un caractère socialiste. Transformation importante même dans l'hypothèse où de larges parties du personnel de cet appareil sont effectivement acquises à une expérience de la gauche. On peut parier que la force d'inertie inscrite dans l'ossature de l'Etat, tout particulièrement dans son appareil économique, et qui se manifeste aussi à l'égard de la bourgeoisie elle-même, pèsera

bien davantage, et pas par hasard, sur la gauche au pouvoir, même dans le cas d'une mutation du haut personnel de l'Etat. La structure de cet appareil est telle qu'il ne puisse pas, ou ne doive pas, intervenir dans l'économie au-delà de certaines limites qu'il s'agira précisément pour une expérience de gauche de transgresser.

Au-delà de l'étendue et de la nature des mesures économico-sociales que devrait prendre la gauche pour une transition au socialisme, la transformation de l'appareil économique se pose donc avant même que soit réellement atteint le noyau dur des rapports de production capitalistes. Peut-on procéder à une réelle planification, éviter que les nationalisations restent de simples étatisations, entraver la fuite des capitaux, contrôler réellement les prix et juguler l'inflation, mettre en œuvre un impôt sur les fortunes et le capital, en maintenant intacts les dispositifs actuels et en se fiant exclusivement à une modification de l'orientation politique et à des changements du personnel de l'Etat ? Ces dispositifs comportent-ils en ce sens des ressources potentielles, simplement bloquées ou inutilisées par le pouvoir bourgeois en place et qu'il suffirait de mettre en œuvre ? Même problème concernant le rôle de l'Etat face à la crise économique : la conjoncture actuelle montre à l'évidence les difficultés rencontrées par la bourgeoisie elle-même pour juguler, au moyen de l'Etat, cette crise. Or, le problème pour la gauche au pouvoir n'est pas seulement l'élaboration d'une politique dépassant la simple gestion de la crise économique du capitalisme. Comment transformer l'appareil économique d'Etat afin de pouvoir mener une politique différente ?

Il est évident que ce processus ne devrait pas se situer sous le signe de l'étatisme, c'est-à-dire ne pas s'appuyer exclusivement, ou même essentiellement, sur l'Etat, mais faire appel, dans l'espace économique aussi, à l'initiative des masses populaires, aux formes de démocratie directe à la base et aux foyers autogestionnaires. Mais il est tout aussi évident qu'on ne peut échapper à l'étatisme sans une transformation radicale de l'Etat lui-même. Qu'on le veuille ou non, l'Etat aura son rôle propre à jouer dans la mise en place d'une politique économique de la gauche. C'est ici que l'on doit se méfier d'un technocratie de gauche qui peut fort bien, on le voit actuellement, s'accoupler à une certaine perspective autogestionnaire qui en déforme totalement le sens. On connaît les traits essentiels de ce technocratie : le rôle actuel de l'Etat serait dû à la complexification

intrinsèque de ses tâches dans les sociétés « technologiques post-industrielles », de telle sorte que son appareil économique ne serait pas, lui, susceptible de transformations importantes dans le cadre d'une transition au socialisme. Il devrait continuer à être géré par des experts, de gauche bien entendu. La seule solution possible pour éviter l'étatisme consisterait à le faire contrôler de l'extérieur par les masses populaires et par les dispositifs de démocratie directe à la base, bref à flanquer cet appareil économique, pour l'essentiel inchangé, par des *contre-pouvoirs* autogestionnaires et à faire surveiller les techno-bureaucrates par les masses. Les masses proposent, l'Etat dispose. Combien d'experts de gauche ne jurent actuellement que par l'autogestion que parce qu'ils savent ce qu'il adviendrait, dans ce cas, du projet autogestionnaire dont ils n'ont cure ?

Nul doute que la démocratie directe pose, tout particulièrement dans le domaine économique (et outre les risques, ici, d'un corporatisme), des difficultés réelles : il ne faudrait pas céder à une démagogie facile. Reste que c'est autour de cette démocratie que l'essentiel se jouera ici, si l'on veut éviter un étatisme bureaucratique, c'est-à-dire un capitalisme bureaucratique d'Etat. Mais éviter l'étatisme, impulser réellement la démocratie directe à la base, signifie également, dans le cas de l'appareil économique d'Etat plus que dans tout autre, transformation de cet appareil : transformation d'ensemble, celle y compris des branches et réseaux par excellence sociaux ou d'« intérêt général » de l'Etat. Peut-on mener ne serait-ce qu'une politique de justice sociale à travers des appareils comme la sécurité ou l'assistance sociale tels qu'ils sont actuellement, en se contentant de les accoupler à divers comités de citoyens ou d'utilisateurs ?

Mais il y a aussi l'envers de la médaille : la spécificité précisément de l'appareil économique d'Etat. Les transformations de cet appareil posent des problèmes particuliers : elles ne peuvent ni suivre le même rythme, ni revêtir les mêmes formes que celles des autres appareils.

1 Cet appareil n'est pas réellement scindé en un appareil technique et en un super-appareil monopoliste, bien que certaines de ses

branches et dispositifs cristallisent plus particulièrement les intérêts monopolistes. Il reste, dans son unité, un facteur essentiel de la reproduction du capital. S'il s'ensuit que les transformations devraient atteindre l'ensemble de cet appareil, il s'ensuit aussi autre chose. Dans la mesure précisément où cet appareil remplit des fonctions essentielles à la reproduction des rapports de production et à l'accumulation capitaliste *dans leur ensemble*, fonctions incompressibles tant que les rapports de production ne sont pas eux-mêmes radicalement subvertis, les transformations de l'appareil économique ne peuvent qu'*épouser étroitement* le rythme de transformation des rapports mêmes de production. Or, la voie démocratique au socialisme désigne un *processus long*, dont la première phase implique la remise en cause de l'hégémonie du capital monopoliste, mais non la subversion brutale du noyau des rapports de production. Si la mise en cause de l'hégémonie monopoliste suppose déjà une modification importante de l'appareil économique dans son ensemble, il n'en reste pas moins vrai que, pendant cette phase, cette transformation ne saurait transgresser, quitte à prendre le risque d'un effondrement de l'économie, certaines limites. Au-delà des ruptures qu'entraînera la phase antimonopoliste, l'Etat devra toujours garantir la marche de l'économie ; économie qui restera encore longtemps, dans une certaine mesure, capitaliste.

Il faut savoir choisir et tirer clairement les conséquences de la stratégie adoptée. C'est de la fuite devant ce fait « têtue » que vient l'ambiguïté de certaines analyses actuelles de la gauche. Elles laissent entendre que la phase antimonopoliste consistera à « briser » le super-Etat des monopoles où se concentrerait le caractère politique de l'Etat, alors que devrait persister tel quel l'Etat technique (qui, lui, serait neutre) tout le long de la transition au socialisme. Ce qui veut dire, en d'autres termes, ménager la chèvre et le chou. Alors qu'il ne saurait s'agir de la destruction radicale d'une partie de l'appareil économique dans la phase antimonopoliste, à côté de la permanence éternelle de l'autre partie de l'appareil. Il s'agit bel et bien de la persistance, nécessaire dans cette phase, de certaines structures de cet appareil dans son ensemble, dans le cadre d'une transformation globale elle-même indispensable en vue d'une transition au socialisme ; bref, il s'agit d'une transformation, *par étapes*, de l'ensemble de l'appareil économique de l'Etat. Transformation qui,

certes, devra suivre des formes différentielles et des rythmes inégaux selon les diverses branches, réseaux et circuits de cet appareil : selon les diverses fractions du capital dont ils cristallisent, plus particulièrement, les intérêts, les bastions du capital monopoliste (qu'il ne s'agit pas de nier en attaquant la conception du super-Etat monopoliste) devant être démantelés en tout premier lieu. Selon leur degré d'adaptation aux besoins des masses populaires : il est évident que si la Sécurité sociale devrait être, elle aussi, transformée, elle ne saurait l'être de la même façon que le ministère de l'Industrie par exemple. Selon enfin le rôle de ces branches et réseaux par rapport au processus économique et leur nature politique précise : il est tout aussi évident que si l'INSEE a un contenu politique, elle a également un rôle relativement « technique » qui fait qu'elle ne saurait être transformée de la même façon que la DATAR par exemple.

2 Enfin, la voie démocratique au socialisme garantit les libertés : elle offre aussi à la bourgeoisie, c'est l'envers de la médaille, des possibilités accrues pour le sabotage économique d'une expérience de la gauche au pouvoir. Si la transformation de l'appareil économique d'Etat apparaît nécessaire pour prévenir et contrecarrer efficacement ce sabotage, on doit savoir qu'on s'avance sur une corde raide. Cette transformation ne devrait pas, et à aucun moment, conduire à un effectif démantèlement de l'appareil économique qui le paralyserait : les chances du boycottage de la part de la bourgeoisie en seraient augmentées d'autant. Ici aussi apparaît, à propos des transformations de l'appareil économique de l'Etat cette fois, le dilemme : ne pas en faire assez (Chili) ou en faire trop. Ce dernier cas est celui du Portugal entre 1974 et 1975, où des branches entières de l'appareil économique, telles que les ministères de l'Agriculture et de l'Industrie, pourtant entièrement contrôlés par la gauche et acquis à une expérience socialiste radicale, furent totalement paralysés non pas en raison des résistances de la bourgeoisie, mais en raison des formes et rythmes de « brisure » adoptés pour leur transformation. Paralysie et démantèlement qui ont empêché les expériences des communes agricoles ou d'autogestion d'usines, de trouver le moindre appui ou aide auprès d'appareils pourtant massivement favorables à ces expériences. Le boycottage de la bourgeoisie a pu, dans ces circonstances, s'exercer à plein.

QUATRIÈME PARTIE

Le déclin de la démocratie : l'étatisme autoritaire

I

Etatisme autoritaire et totalitarisme

I

Certains de nos théoriciens contemporains du pouvoir viennent juste de découvrir l'existence du Goulag. On ne peut que les féliciter; s'ils y ont mis du temps, il n'est jamais trop tard pour bien faire. Mais à voir la fonction que revêt actuellement ce terme on se prend à penser que si le Goulag n'existait pas, il aurait bien fallu l'inventer. Comment eût-il été possible, sans cela, d'oser seulement énoncer, quant à nos sociétés occidentales actuelles, les balivernes de la démocratie libérale avancée et autres « sociétés permissives », sociétés dont certains de nos « nouveaux philosophes » viennent, en même temps et fort opportunément, de découvrir les vertus ?

Comparaison n'est pas raison. Les aspects totalitaires du pouvoir à l'Est, pourtant bien réels et qu'on ne saurait, il est vrai, assimiler (non pas au sens normatif, mais au sens scientifique) au fonctionnement de nos sociétés, ne devraient pas faire oublier, comme c'est souvent le cas actuellement, non pas simplement les totalitarismes de l'Ouest (Pinochet ou Vidella) mais même la situation, plus prosaïque, des Etats dans nos sociétés à régime démocratique. On assiste à des modifications considérables de l'Etat dans les sociétés capitalistes occidentales. Une nouvelle forme d'Etat est en train de s'imposer : il faudrait être bien aveugle (et la passion, même si elle procède des motifs les plus nobles, aveugle toujours) pour ne pas s'en apercevoir. Forme d'Etat que je désignerai, faute de mieux, du terme *d'étatisme autoritaire*. Terme qui peut indiquer la tendance

générale de cette transformation : l'accaparement accentué, par l'Etat, de l'ensemble des domaines de la vie économique-sociale articulé au déclin décisif des institutions de la démocratie politique et à la restriction draconienne, et multiforme, de ces libertés dites « formelles » dont on découvre, maintenant qu'elles s'en vont à vau-l'eau, la réalité. Bien que certaines de ces modifications sont à l'œuvre depuis longtemps, l'Etat actuel marque un véritable virage par rapport aux formes d'Etat précédentes.

Je ne traiterai que de l'Etat des pays capitalistes dominants, dits plus noblement développés, notamment en Europe et aux Etats-Unis. Certes, dans la mesure où ces transformations relèvent de la phase actuelle du capitalisme dans sa reproduction internationale, elles concernent l'ensemble des pays capitalistes. Mais étant donné l'approfondissement actuel, dû à l'internationalisation des rapports capitalistes, des divisions de la chaîne impérialiste entre pays dominants et pays dominés, on ne peut recourir à une théorisation générale de l'Etat actuel, recouvrant ses transformations dans l'ensemble de ces pays. Si l'on assiste dans la zone des pays dominés, en Amérique latine par exemple, à l'émergence d'une *nouvelle forme d'Etat dépendant* (qui, elle-même, se présente sous des régimes différents), celle-ci comporte des particularités considérables qui la distinguent de la nouvelle forme d'Etat des pays dominants.

L'étatisme autoritaire relève donc, plus fondamentalement, d'une périodisation du capitalisme en stades et phases. Il semble bien correspondre à la phase actuelle de l'impérialisme et du capitalisme monopoliste dans les pays dominants, de la même façon que l'Etat libéral se rapportait au stade concurrentiel du capitalisme, l'Etat interventionniste, sous ses diverses formes, aux phases précédentes du capitalisme monopoliste. L'étatisme autoritaire renvoie ainsi aux modifications structurelles qui spécifient cette phase dans les rapports de production, les procès et la division sociale du travail à la fois sur le plan mondial et sur le plan national. Si le rôle économique de l'Etat, inséparable de son contenu politique, doit constituer le fil directeur d'une analyse de l'étatisme autoritaire, il est très loin d'y

suffire : il s'agit là d'une réalité institutionnelle, qui ne peut être traitée qu'en son lieu particulier. L'étatisme autoritaire renvoie aux transformations des classes sociales, des luttes politiques, des rapports de forces qui marquent l'ensemble de cette phase, à la fois sur le plan national et sur le plan mondial.

Certes, et c'est important, l'étatisme autoritaire existe, selon les conjonctures originales des divers pays concernés, sous forme de régimes différents. Mais souligner son rapport avec la phase actuelle du capitalisme, c'est indiquer déjà qu'il n'est guère un simple « phénomène » de surface. Une certaine forme de démocratie politique et représentative semble bien d'ores et déjà dépassée sous le capitalisme, tel qu'il se présente et qu'il se reproduit aujourd'hui. Remettre en cause l'étatisme autoritaire, non seulement sauvegarder ce qui reste des libertés mais aussi les développer et les étendre, bref réaliser ce que vise ici la gauche, ne semble guère possible sans modifications réelles des facteurs qui induisent cette nouvelle forme d'Etat.

L'étatisme autoritaire renvoie aussi à la *crise politique* et à la *crise de l'Etat*. Ce qui commence maintenant à relever de l'évidence, mais il n'en était pas ainsi dans le passé encore récent. Je pense d'abord, bien sûr, à la majeure partie des représentants de la science politique officielle, en France et ailleurs, du fonctionnalisme traditionnel aux divers « systémismes », pour qui la crise politique et la crise de l'Etat furent et restent rigoureusement impensables : moment dysfonctionnel mystérieux, rompant brusquement avec les équilibres naturels d'un « système politique » censé fonctionner par ailleurs de façon harmonieuse et par autorégulation interne. Avons-nous dû en subir de ces célébrations du pluralisme des pouvoirs de la société libérale ! Société libérale qui démentirait un marxisme désormais (déjà !) dépassé, puisqu'elle aurait réussi à surmonter ses contradictions, voire la lutte des classes. Mais je pense surtout à un courant bien distinct du premier, et autrement plus intéressant : celui de penseurs contestataires qui, de l'école de Francfort aux radicaux américains, nous peignaient l'image terrifiante d'un Etat-Moloch totalitaire et tout-puissant, fondé sur un capitalisme de manipulation, qui aurait réussi à « intégrer » les masses populaires (contre, hélas, les prévisions de Marx, etc.) et s'avancerait inéluctablement vers la dévoration des sujets.

Cette image est fautive, et pas seulement en raison des limites structurelles qui marquent tout Etat capitaliste, y compris dans la phase actuelle : l'étatisme autoritaire s'articule à la crise politique et à la crise de l'Etat. Il est également une réponse aux éléments de crise, y compris de sa propre crise. Cet étatisme ne désigne pas ainsi un renforcement univoque de l'Etat, mais constitue bien plutôt l'effet d'une tendance, dont les pôles se développent inégalement, de *renforcement-affaiblissement* de l'Etat. L'Etat actuel dont l'étatisme autoritaire est terriblement réel, reste, en dépit de (plus, en raison de) cela, un colosse aux pieds d'argile, fuyant en avant sur un sol qui se dérobe, ce qui est encore plus net sur le plan politique; qu'on se souvienne certes que les bêtes blessées sont les plus dangereuses.

Mais mettre en rapport l'Etat et la crise politique, n'est pas chose simple. Nous fûmes un certain nombre à nous y risquer dans un livre collectif récent, *La crise de l'Etat*¹, aussi ne ferai-je qu'indiquer le problème. Même si la crise économique actuelle n'est pas une crise passagère mais, sous certains de ses aspects, une crise structurelle, il serait faux de l'envisager comme une « crise générale » et lui faire recouvrir l'ensemble de la phase présente du capitalisme. Qui plus est, il serait inexact de croire que cette crise qui affecte, peu ou prou, l'ensemble des pays capitalistes (ce sont eux qui nous intéressent ici) se traduit nécessairement, dans l'ensemble de ces pays, en effective crise politique et, raison de plus, en crise de l'Etat. La crise politique ne se réduit jamais à la crise économique, ni la crise de l'Etat à la crise politique : l'Etat capitaliste est même fait de telle sorte qu'il puisse résorber les crises politiques sans qu'elles débouchent sur de véritables crises de l'Etat. On ne saurait donc caractériser globalement l'Etat actuel, correspondant à une phase du capitalisme, comme un Etat de crise ou un Etat en crise. Ce serait, à l'instar de la III^e Internationale, diluer la spécificité du concept de crise, bref considérer qu'au fur et à mesure de sa reproduction le capitalisme accentue automatiquement son « pourrissement » et qu'il est en train de vivre la dernière phase de son agonie inéluctable. On arrive ainsi à considérer qu'une phase de sa reproduction (qui est toujours comme par hasard celle dans laquelle on se trouve) ne fait qu'exprimer une crise permanente et, d'une façon ou d'une autre, toujours présente. On serait tenté d'appréhender l'Etat actuel comme Etat en crise, en ce qu'il présenterait forcément la dernière

forme possible d'Etat bourgeois avant l'avènement nécessaire du socialisme. Alors qu'il est évident qu'il faut assigner au concept de crise politique et de crise de l'Etat le champ d'une conjoncture particulière de condensation de contradictions, qui se traduit dans des caractères propres des institutions étatiques.

Certes, parce que la crise politique n'est pas un coup de tonnerre dans un ciel serein, il faut se référer, tout d'abord, aux *éléments génériques* de crise politique et de crise de l'Etat. Eléments qui, eux, à l'encontre de la crise effective, sont présents en permanence dans la reproduction des formes politiques capitalistes. *L'ensemble de la phase actuelle est caractérisée par une accentuation particulière des éléments génériques de crise politique et de crise de l'Etat*, accentuation qui, elle-même, s'articule à la crise économique du capitalisme. C'est cette accentuation des éléments génériques de crise politique et de crise de l'Etat qui constitue un trait structurel et permanent de la phase actuelle. L'étatisme autoritaire se présente également comme une résultante de, et comme une réponse à, l'accentuation de ces éléments de crise. Mais, dans certains pays européens, on assiste à une effective crise politique qui, de plus, se traduit en crise de l'Etat. L'étatisme autoritaire est ainsi marqué, *dans ces pays*, par une crise de l'Etat : c'est le cas, à des degrés différents, pour l'Espagne, le Portugal, la Grèce, mais aussi pour l'Italie et la France.

Cette crise de l'Etat offre également à la gauche des possibilités objectives nouvelles de transition démocratique au socialisme. Il y a plusieurs espèces de crise politique : la crise actuelle dessine à la gauche un champ précis, en rapport avec la possibilité de cette transition. Il ne s'agit pas d'une crise de double pouvoir ni, non plus, d'une crise de fascisation.

II

Cet étatisme autoritaire s'identifierait-il à un totalitarisme, voire à un fascisme de type nouveau ? C'est, cela dit en passant, ce que soutenaient, récemment encore, nombre de nos « nouveaux philosophes », au cours de leur période « maoïste », quand ils nous seri-

naient les oreilles du « nouveau fascisme » face auquel ils prônaient la « nouvelle résistance »², en comparant les gouvernants de la France de 1972 aux occupants nazis de sinistre mémoire. Ceci avant que certains d'entre eux ne se rallient aux vertus de la démocratie libérale avancée. Je m'en étais expliqué dans *Fascisme et Dictature* : pas plus que je ne vois maintenant en Giscard le romantique éclairé d'un nouveau libéralisme, je ne le voyais à l'époque sous les traits de quelque apprenti Goebbels aux ordres d'un Pompidou-Hitler en herbe.

Certes, les racines de ce phénomène proprement moderne qu'est le totalitarisme puisent au cœur même des rapports de production et de la division sociale du travail capitalistes, dans les techniques de pouvoir de l'Etat moderne (le processus d'individualisation, la Loi elle-même), dans les matrices spatiales et temporelles impliquées par ces rapports et tracées dans la nation et l'ossature de l'Etat. Mais ces racines ne sont pas des germes à épanouissement progressif, cheminant, à travers les ruses de l'histoire, vers leur réalisation accomplie : le totalitarisme universel.

Et j'ouvre immédiatement une incidente, qui concerne les pays de l'Est, en rappelant que certains caractères totalitaires du pouvoir dans ces pays résident, à mon sens, entre autres (car le capitalisme n'est pas la source de tous les maux) mais sans doute fondamentalement, dans les « aspects capitalistes » de leur Etat, des rapports de production et de la division sociale du travail qui le sous-tendent. Or, dans ce cas non plus il ne s'agit pas du simple épanouissement des germes totalitaires. Les caractères totalitaires qui les marquent relèvent d'une série de facteurs historiques (économiques, politiques, etc.) précis et qui font qu'il s'agit là d'une forme d'Etat tout à fait particulière : elle ne constitue d'ailleurs pas, dans ces pays, une exception, mais la règle. En revanche, même si ces Etats sont loin de constituer une simple variante de l'étatisme autoritaire tel que nous le connaissons actuellement dans nos sociétés, ils s'y apparentent. Ici aussi certaines des analyses qui suivront, notamment sur le rôle de la bureaucratie d'Etat, les concernent également. Mais ceci toujours sous réserve de leur particularité : cette parenté n'est pas due non plus à quelque tendance uniforme de « techno-bureaucratisation » du monde « technologique-industriel » actuel. Les caractères de l'Etat

logés dans les rapports de production et la division sociale du travail, s'investissent dans des rapports de classe et des rapports politiques qui, dans ces pays, sont considérablement différents.

Revenons donc au problème tel qu'il se pose actuellement dans nos sociétés occidentales. Même si le totalitarisme renvoie à une série de facteurs qui échappent encore à une explication exhaustive (et que le marxisme ne saurait à lui seul expliquer), ce n'est pas une raison pour sombrer dans l'irrationalisme le plus éculé à coups de notions terroristes. L'étatisme autoritaire ne constitue pas la réalisation accomplie des germes totalitaires pourtant inhérents à tout Etat capitaliste. Le totalitarisme, qu'il s'agisse du fascisme, de la dictature militaire ou du bonapartisme, revêt dans les sociétés qui nous concernent ici (les pays dominants en Occident) une forme spécifique, constitue un phénomène politique propre que j'avais désigné, en en donnant les raisons, comme forme d'Etat d'exception. Il correspond à une conjoncture précise des rapports de classe dans toute leur complexité et à des traits institutionnels propres de l'Etat, en rupture avec les formes régulières de reproduction de la domination politique bourgeoise : celles, disons en gros, de la « république démocratique ». Le fascisme notamment, et ceci vaut aussi bien pour le fascisme établi que pour le processus de fascisation qui y conduit, renvoie à une *crise politique tout à fait particulière*. Il ne peut caractériser l'Etat d'une phase du capitalisme, tel qu'il existe et se reproduit dans nos sociétés. Et ceci même si l'Etat d'exception présente, en tant qu'Etat capitaliste, certains caractères communs avec la forme d'Etat démocratique de la phase dans laquelle il surgit. L'Etat rooseveltien ou la république en France présentaient, à l'époque historique du fascisme, des traits de l'Etat interventionniste (rôle économique de l'Etat et renforcement de l'exécutif par exemple) qui marquaient également les fascismes allemand et italien, sans que cela ait signifié que l'Etat d'exception (le fascisme) était devenu la forme nécessaire de l'Etat dans cette phase. Les transformations propres aux Etats de l'époque ne recouvraient pas, sans autre, une fascisation de l'ensemble de ces Etats (ce qu'a cru pendant longtemps la III^e Internationale).

L'émergence de l'étatisme autoritaire ne peut donc être identifiée ni à un nouveau fascisme ni à un processus de fascisation. Cet Etat n'est ni la forme nouvelle d'un effectif Etat d'exception ni, en soi,

la forme transitoire vers un tel Etat : il représente la nouvelle forme « démocratique » de la république bourgeoise dans la phase actuelle. C'est, si j'ose dire, à la fois mieux (il maintient une réalité démocratique certaine) et pire : il n'est pas le fruit d'une simple conjoncture qu'il suffirait de renverser pour rétablir des libertés qui se rétrécissent comme une peau de chagrin. De plus, l'Etat fasciste correspond à une crise politique et, au-delà, à une effective crise de l'Etat : tel n'est pas le cas de nombreux pays où s'impose l'étatisme autoritaire, sans que cela corresponde à un Etat en crise. Enfin, même pour les pays où cette forme d'Etat se conjugue à une crise de l'Etat, il ne s'agit pas pour l'instant d'un processus ou d'une crise de fascisation. L'Etat fasciste, dont l'installation ne se fait d'ailleurs jamais à froid mais implique, en tant qu'Etat d'exception précisément, une véritable *rupture* dans l'Etat, suppose une défaite historique préalable du mouvement populaire et de la classe ouvrière. C'est cette défaite qui ouvre la voie à la fascisation, le fascisme n'étant jamais une réaction directe et immédiate à la montée du mouvement populaire. Cette défaite ne se montre nulle part, là où l'on assiste à une crise d'Etat effective ; bien au contraire.

Ceci ne veut pas dire pour autant, loin de là, que les possibilités d'un Etat d'exception, que ce soit sous une forme fasciste, sous une forme de dictature militaire ou sous celle d'un néo-bonapartisme musclé, soient désormais exclues en Europe. Etant donné la situation politique actuelle, tout particulièrement en France, c'est là, à plus ou moins long terme, une éventualité avec laquelle il faut certainement compter. Ce qui m'amène au deuxième volet de la question : il concerne non pas simplement les limites à la démocratie représentative et aux libertés que l'Etat actuel comporte dans sa régularité « démocratique » même, mais précisément les éléments de fascisation de tout Etat capitaliste. A l'encontre cette fois-ci de ceux qui célèbrent une différence d'essence entre les diverses formes démocratiques (l'« Etat libéral ») et les totalitarismes, tous les deux présentent, sous leur aspect capitaliste, certains traits communs. Ces traits, outre l'appartenance éventuelle de ces Etats à une même phase du capitalisme (renforcement de l'exécutif dans le *New Deal* rooseveltien et l'Etat fasciste d'antan), tiennent aux racines du totalitarisme. Toute forme démocratique d'Etat capitaliste comporte des tendances totalitaires.

L'Etat actuel est marqué ici d'une particularité certaine : forme d'Etat démocratique en une phase d'aiguïssement structurel des éléments génériques de crise, correspondant même dans certains pays à une effective crise politique et crise de l'Etat, les éléments ou tendances fascisantes s'y présentent de façon autrement plus marquée qu'auparavant. L'étatisme autoritaire réside aussi dans la mise en place de tout un dispositif institutionnel préventif, face à la montée des luttes populaires et aux dangers qu'elle représente pour l'hégémonie. Cet effectif arsenal qui n'est pas simplement d'ordre juridico-constitutionnel, n'apparaît pas toujours en première ligne dans l'exercice du pouvoir : il s'y manifeste surtout, tout au moins face à la grande masse de la population (divers « asociaux » mis à part), par à-coups faisant figure de ratés de son fonctionnement. Mais cet arsenal, mis sous le boisseau, reste en réserve de la république, prêt à être enclenché dans une démarche de fascisation. Cet Etat, pour la première fois probablement dans l'existence et l'histoire des Etats démocratiques, non seulement contient des éléments épars et diffus de totalitarisme, mais cristallise leur agencement organique en dispositif permanent et parallèle à l'Etat officiel. Dédoublement de l'Etat qui semble bien être un trait structurel de l'étatisme autoritaire, et qui ne signifie pas une réelle étanchéité ou dissociation entre l'Etat officiel et le dispositif en question, mais leur chevauchement fonctionnel et leur osmose constante. En conséquence, le déclenchement éventuel d'un processus de fascisation ne prendra sans doute pas ici la même forme que par le passé. Ce n'est pas qu'il pourrait se faire graduellement et imperceptiblement, à froid, car, ici comme avant, ce passage implique toujours une rupture. Mais plutôt qu'une infiltration ou un investissement de l'extérieur de l'appareil d'Etat par le fascisme, comme ce fut le cas pour les fascismes historiques, il s'agira d'une rupture interne à l'Etat, selon des lignes d'ores et déjà tracées dans sa configuration actuelle.

III

L'étatisme autoritaire renvoie donc, à travers les transformations des rapports de production, des procès et de la division sociale du travail, à des modifications considérables dans les rapports

de classe : il sera nécessaire de les avoir en vue lors de l'analyse des modifications institutionnelles de l'Etat.

Du côté des masses populaires et de la classe ouvrière en tout premier lieu : l'approfondissement de la division sociale du travail, à la fois sur le plan mondial entre les Etats-Unis et l'Europe, et au sein de chaque pays européen, approfondissement correspondant à la longue période de « croissance » et aux modifications dans le processus même de travail, a en fait accentué les inégalités et les disparités entre la classe ouvrière et les classes dominantes. L'exploitation par l'augmentation de la plus-value relative a revêtu des formes plus complexes et subreptices qu'auparavant : intensification des cadences, accroissement de la productivité du travail, dégradation des conditions de vie. La montée générale des luttes ouvrières en Europe, qui a précédé les effets massifs de la crise économique, a bel et bien marqué la fin d'une longue accalmie recouvrant à peu près la période de la guerre froide. La crise économique, l'inflation, le chômage surtout dont l'augmentation spectaculaire semble bien représenter un trait structurel de la phase actuelle, ont à leur tour contribué à mettre en déroute un relatif consensus social fondé sur la croissance et le bien-être. Les ouvriers immigrés eux-mêmes se sont mis à participer activement aux luttes des pays d'accueil. Tout cela a provoqué à la fois la montée et la politisation de la lutte, les nouvelles revendications et formes de cette lutte dans le mouvement ouvrier européen.

Mais ce mouvement général ne s'arrête pas à la classe ouvrière : cette phase d'accumulation du capital, dite d'industrialisation accélérée, a entraîné des inégalités massives dans certaines catégories de la population : les vieux, les jeunes, les femmes. Les laissés-pour-compte et les « exclus » de ce processus ne se comptent plus, que ce soit du côté des paysans ou du côté de la petite bourgeoisie traditionnelle (artisans, petits commerçants). Plus significatif encore ce qui se passe avec la nouvelle petite bourgeoisie, en extension considérable : techniciens, employés de bureau et de commerce, cadres, fonctionnaires. Leurs conditions de vie, leur mobilité sociale ascendante, leurs situations salariales et sécurité d'emploi, leurs privilèges traditionnels de carrière mais aussi leur situation dans le travail (approfondissement de la division sociale du travail au sein même du

travail intellectuel) se dégradent de façon accélérée pour l'écrasante majorité d'entre eux. On assiste à la remise en cause de l'alliance classique, dans les pays européens, entre la bourgeoisie et la petite bourgeoisie, traditionnelle et nouvelle : le champ objectif des alliances populaires s'étend considérablement. A quoi s'ajoutent des conflits tenant plus particulièrement à la crise idéologique, à la fois origine et effet de nouvelles prises de conscience des masses populaires sur une série de questions qui, d'ores et déjà, ne sont plus des fronts dits secondaires : mouvement étudiant, mouvement de libération des femmes, mouvement écologique.

Parallèlement, les contradictions au sein des classes dominantes s'aiguisent, ce qui est aussi un trait permanent et structurel de la phase actuelle : contradictions entre le capital monopoliste et le capital non monopoliste, dues aux formes et rythmes de concentration du capital et aux transformations qu'elles induisent dans les rapports de production pendant cette phase; contradictions accrues au sein même du capital monopoliste. Ces contradictions s'intensifient dans le contexte de la crise économique et ne peuvent être saisies, dans toute leur ampleur, qu'en tenant compte des conditions actuelles d'internationalisation du capital. La reproduction induite du capital étranger (surtout américain) au sein des divers pays européens et son intériorisation complexe au capital autochtone, produit des dislocations internes importantes de ce capital. L'émergence d'une nouvelle division se fait jour entre ce que j'ai désigné ailleurs comme *bourgeoisie intérieure* qui, tout en étant liée au capital étranger (il ne s'agit pas d'une véritable bourgeoisie nationale), présente des contradictions importantes avec lui, et une bourgeoisie entièrement dépendante de ce capital. Ligne de division tendancielle, qui ne recouvre pas toujours le clivage capital monopoliste - capital non monopoliste mais souvent traverse ces capitaux de part en part. Les contradictions interimpérialistes, réactivées, après la période de leur pacification relative sous l'hégémonie américaine incontestée, se répercutent directement au sein du bloc au pouvoir des divers pays. Cet ensemble de facteurs délimite un caractère structurel de cette phase : *une instabilité hégémonique larvée mais permanente des bourgeoisies des pays dominants.*

Choses largement connues. Et il est plus intéressant de recenser brièvement certains caractères originaux de cette phase qui tiennent, cette fois, au rôle propre de l'Etat. Le rôle économique de l'Etat ne revêt les formes autoritaires actuelles qu'en raison d'un fait apparemment paradoxal : ce rôle, incompressible en deçà de certaines limites, non seulement ne joue plus dans un sens stabilisateur mais, bien au contraire, est lui-même un facteur important de déstabilisation. Fait paradoxal : l'étatisme autoritaire n'est pas la simple réponse de l'Etat à une crise qu'il prend les moyens d'affronter, mais une réponse à une crise qu'il contribue à produire. Ce rôle de l'Etat s'avère être à la fois l'accélérateur des éléments génériques de crise politique et le producteur de cette crise même. Les contre-tendances à la baisse tendancielle du taux de profit, mises en œuvre par l'Etat pour éviter les crises, deviennent des facteurs d'une crise qui, par ce fait, dépasse la simple crise économique.

1 L'accentuation, propre à la phase, des contradictions au sein du bloc au pouvoir nécessite un engagement politique accru de l'Etat, en vue d'unifier ce bloc et de reproduire l'hégémonie. Or, les actions économiques actuelles de l'Etat (dévalorisation de certaines parties du capital, restructurations industrielles susceptibles de hausser le taux de la plus-value relative, rôle accru en faveur de la concentration du capital, aides sélectives à certains capitaux, place décisive de l'Etat national dans l'internationalisation du capital) jouent massivement, et plus que jamais, en faveur des intérêts « économico-corporatifs » stricts de certaines fractions ou capitaux individuels aux dépens d'autres. Cette imbrication directe, aux effets de boule de neige, de l'Etat dans les contradictions économiques ne fait ainsi qu'approfondir les fissures du bloc au pouvoir. Elle leur confère un caractère politique et devient donc un facteur direct de crise politique, remettant en permanence en cause l'organisation par l'Etat de l'hégémonie et de l'intérêt général de la bourgeoisie.

2 L'intervention de l'Etat dans une série de domaines qui, de marginaux qu'ils étaient auparavant, sont en train de s'intégrer, en l'élargissant, dans l'espace de reproduction et d'accumulation du capital (urbanisme, transports, santé, environnement, équipements collectifs, etc.), a pour effet une politisation considérable des luttes des masses populaires dans ces domaines : ces masses y sont désormais

confrontées directement à l'Etat. Elément générique de crise politique déjà important, mais qui s'accroît par le fait que ces interventions de l'Etat se dépouillent, en période de crise économique, de leur aspect leur de « politique sociale ». Leur liaison aux intérêts du capital apparaît et l'Etat accuse un déficit de légitimation considérable face aux masses populaires. Ces interventions démultiplient ainsi les éléments génériques de crise (cas patent actuellement pour l'aide au chômage ou la formation permanente). L'étatisme autoritaire, c'est aussi la vérité qui surgit des décombres du mythe de l'Etat-Providence ou Etat du bien-être.

3 Le rôle de l'Etat en faveur du capital étranger ou transnational accentue le développement inégal du capitalisme au sein de chaque pays où se reproduit le capital étranger, en créant notamment des nouveaux « pôles de développement » de certaines régions aux dépens des autres. Ceci, articulé aux formes multiples de la crise idéologique, produit des ruptures de l'unité nationale, de la nation sous-tendant l'Etat bourgeois : développement caractéristique de mouvements régionalistes ou de mouvements liés au réveil des diverses nationalités, mouvements à caractère directement politique et qui, pour ambigus qu'ils soient souvent, ne constituent pas moins des éléments de crise importants. Ce qui caractérise la phase actuelle, ce n'est pas du tout l'émergence d'un super-Etat au-dessus des nations ou la perte d'importance de l'Etat national. L'Etat autoritaire n'est pas l'appendice local d'un super-Etat (américain, CEE) ou d'un super-appareil d'Etat transnational (CIA, OTAN, etc.), mais correspond à une effective rupture de l'unité nationale en son propre sein, à un réveil des minorités ethniques et nationales parallèle à la montée des luttes populaires.

4 A quoi s'ajoute le rôle actuel de l'Etat face à la crise économique au sens plus strict du terme. Le problème nouveau est le suivant : dans la mesure où l'Etat intervient massivement dans la reproduction du capital, dans la mesure aussi où les crises économiques sont, sous un certain angle, des facteurs organiques et nécessaires de cette reproduction, l'Etat a probablement réussi à limiter l'aspect sauvage des crises économiques (comme celle de 1930 par exemple), mais en se chargeant désormais des fonctions remplies auparavant, en une période concentrée, par ces crises sauvages. Sans cultiver exagérément le paradoxe tout se passe comme si, plus encore qu'à un Etat ne réussis-

sant pas à maîtriser les effets de la crise économique, on a affaire à un Etat qui se charge lui-même de promouvoir des crises économiques rampantes dont il ne maîtrise pas les effets. Exemple patent du chômage et de l'inflation actuels, directement orchestrés par l'Etat, encore qu'il ne faille pas voir là seulement, ni même principalement, une stratégie consciente de la bourgeoisie mais le résultat objectif du rôle de l'Etat. Ceci distingue nettement l'Etat actuel des Etats précédents qui semblaient se contenter de juguler, avec plus ou moins de succès, les dégâts sociaux des crises économiques sauvages. Ce qui ne va pas sans une politisation considérable (contre la politique de l'Etat) de la lutte des masses populaires.

Cette phase se caractérise donc à la fois par des modifications structurelles des rapports de classe et par un aiguïsement des éléments génériques de crise politique : et ceci, à des degrés inégaux, dans l'ensemble des pays capitalistes dominants. Les contradictions se condensent, pour certains pays européens, en effectives crises politiques. Ces pays — France, Italie, Espagne, Grèce, Portugal — présentent les traits propres d'une crise politique qui se traduit en crise de l'Etat. L'étatisme autoritaire résulte tout autant d'une transcription de ces changements dans la structure de l'Etat que des tentatives, de la part de l'Etat, de s'adapter à ces changements, de se préserver face aux éléments génériques de crise, de répondre enfin à la crise politique et à sa propre crise.

IV

Jé ne pourrai entreprendre, dans ce qui suit, une analyse exhaustive de l'Etat actuel et des transformations de la démocratie politique. Ce devrait être l'objet d'un ouvrage en soi.

Jé ne développerai pas notamment une question essentielle, également connue mais sur laquelle on n'insiste jamais assez : les rapports entre la *démocratie politique* et la *démocratie économique-sociale*, au sens le plus large. Outre les limitations et transformations des institutions de la démocratie politique, ce qui caractérise les sociétés actuelles, je le répète, c'est la distance croissante entre démocratie

politique et démocratie sociale. Le développement du capitalisme, surtout dans sa phase actuelle, loin d'aplanir les inégalités, n'a fait que les reproduire sous formes nouvelles et même que les intensifier. Les nouvelles formes de division et d'organisation sociales du travail dans les usines, les bureaux, les grandes surfaces commerciales n'ont fait qu'y affermir et déployer, à l'encontre de tout le verbiage sur les techno-structures, la discipline et le despotisme, les règles d'organisation quasi militaire, la hiérarchie, la centralisation des décisions et des sanctions. Il y a plus : le développement du capitalisme n'a fait qu'accentuer les zones et les secteurs des « nouveaux pauvres », définis certes non selon les critères économique-sociaux et culturels des époques précédentes, ni ceux d'une paupérisation absolue, mais selon les réalités sociales actuelles. Nouvelle pauvreté, déjà étudiée par M. Harrington aux Etats-Unis et P. Townsend en Grande-Bretagne, et qui concernerait, en France, « la moitié des personnes âgées de plus de 65 ans (2 600 000), la moitié des ouvriers spécialisés (1 300 000), la plupart des manœuvres (1 100 000), les deux tiers du personnel de service (800 000), un quart des commerçants et artisans (800 000), la plupart des salariés agricoles (600 000) » situés au-delà du seuil de la misère³. Pour ne rien dire de ces catégories sociales dont les conditions de vie en font de véritables « exclus » : les travailleurs immigrés, les chômeurs, les femmes, une grande partie des vieux et des jeunes. Bref, il s'agit là des larges ensembles de la population pour lesquels les conditions réelles de vie économiques, sociales, culturelles, non seulement sont de plus en plus éloignées des représentations juridico-politiques de l'égalité, mais rendent leur participation aux institutions de la démocratie politique de plus en plus aléatoire.

D'un autre côté, on connaît aussi les contours du problème : les rapports entre la richesse, l'argent et le fonctionnement des institutions républicaines. Un exemple entre mille : les ressources financières des partis de la majorité.

Jé ne traiterai pas directement de ces questions mais des transformations propres qui affectent, dans l'étatisme autoritaire, la démocratie politique sur le plan des mécanismes de l'Etat, et ce en m'arrêtant, pour l'essentiel, à un seul exemple : les modifications dans le rôle de la bureaucratie-administration d'Etat et dans le fonctionnement actuel

du système des partis politiques. Certes, le déclin actuel de la démocratie et les restrictions des libertés affectent un domaine de plus en plus étendu, se manifestent sous maintes formes et marquent, peu ou prou, l'ensemble des dispositifs du pouvoir : plusieurs auteurs y ont insisté, et je renvoie à leurs analyses⁴. Mais l'exemple que j'ai choisi n'est pas dû au hasard : toute l'histoire le montre, les formes d'existence et de fonctionnement de la démocratie représentative *comme système de pluralisme réel de partis politiques face à l'administration-bureaucratie d'Etat* sont, sur le plan des institutions de l'Etat, en stricte corrélation avec le fonctionnement des *libertés politiques*. Le fonctionnement de ce système *conditionne* celui des libertés dans tous les domaines de ladite démocratie politique. La voie démocratique au socialisme, et le socialisme démocratique excluent, on l'a suffisamment dit, le parti unique mais aussi la confusion des partis et de l'administration d'Etat. Il faut entendre cette proposition *au sens fort* : non pas comme un élément parmi d'autres de cette voie, mais comme une condition, non certes suffisante, mais absolument nécessaire. Si cette condition n'est pas réalisée, aucune démocratie directe à la base ne saurait empêcher le totalitarisme, ni aucun frein être opposé à l'étatisme.

2

L'irrésistible ascension de l'administration d'Etat

Le déclin du parlement, le renforcement de l'exécutif, le rôle politique qui revient actuellement à l'administration d'Etat constituent désormais le leitmotiv des études politiques. Mais si ce sont les traits les plus évidents des transformations de l'Etat, ce sont aussi les traits les plus difficiles à saisir dans leur portée réelle.

Ces transformations caractérisent l'Etat dès la fin du capitalisme concurrentiel et les débuts du capitalisme monopoliste. Certes, pas plus que le rôle économique de l'Etat sous le capitalisme monopoliste ne doit faire penser que l'Etat libéral du capitalisme concurrentiel n'intervenait pas dans l'économie, le renforcement de l'exécutif ne doit légitimer une image de l'Etat libéral à parlement tout-puissant et à exécutif presque inexistant. L'administration-bureaucratie d'Etat a toujours détenu une place importante, variable selon les divers pays, dans l'organisation et le fonctionnement de l'Etat bourgeois. Il n'empêche qu'un renforcement de l'exécutif est en œuvre dès le début du capitalisme monopoliste, marquant d'ailleurs le passage de l'Etat libéral à l'Etat interventionniste. Mais les formes actuelles de ce phénomène sont tout à fait nouvelles et concernent, à des degrés inégaux, l'ensemble des pays capitalistes développés. Ce phénomène n'est donc pas du tout propre à la France, comme le voudrait une tradition bien établie de la pensée politique française, qu'on retrouve dernièrement chez A. Peyrefitte et son livre *La mal français*, et qui fut longtemps le thème favori de Michel Crozier : ne tentait-il pas, dans *La société bloquée*, le tour de force d'expliquer Mai 68 par cette spécificité française ? Et de découvrir allégrement les vertus des

Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne fédérale qui..., etc. Pour peu qu'on se réfère aux auteurs de ces pays, on constate que ce même phénomène, tel qu'il se présente chez eux, constitue un véritable thème obsessionnel de leurs analyses. Il est entendu que la France présente des particularités certaines, et d'ailleurs bien connues : mais la situation française elle-même présente actuellement des transformations considérables qu'on ne peut noyer en prétextant (avec l'appui des historiens qui se sont mis de la partie) une simple permanence de la tradition. Transformations dont les gaullistes portent, on le sait, une large part de responsabilité.

Une part, car le phénomène est précisément bien plus général : le déclin du parlement et le renforcement de l'exécutif sont en rapport étroit avec le rôle économique croissant de l'Etat. Mais une large part, car ce rôle de l'Etat n'induit l'étatisme autoritaire qu'investi dans une situation politique précise.

Prenons le cas de la loi et du droit, tels qu'ils se matérialisaient dans la structure du pouvoir législatif et dans sa distinction relative d'avec le pouvoir exécutif : cas caractéristique car il constitue la référence privilégiée de ceux qui soutiennent la « technicité » des changements actuels. La place prépondérante du parlement, sanctuaire de la loi et du pouvoir législatif, était fondée dans l'édition de normes générales, universelles et formelles, trait essentiel de la loi moderne. Le parlement, incarnation de la volonté générale et de l'universalité du peuple-nation face à l'arbitraire royal, correspondait à cette institutionnalisation de la loi comme incarnation de la Raison universelle. Le contrôle du gouvernement et de l'administration par le parlement, l'Etat de droit et de la loi, paraissait cosubstantiel à l'idée d'un système normatif général sans failles, légitimé par l'opinion publique.

L'intervention économique de l'Etat, de façon spectaculaire actuellement, met en cause cet aspect du système juridique dans des domaines de plus en plus importants. Ce rôle de l'Etat ne peut plus tenir dans le moule de normes générales, formelles, universelles, adapté pour l'essentiel à un engagement de l'Etat dans le maintien et la reproduction des « conditions générales » de la production. Ce rôle se modèle sur des réglementations particulières, adaptées à telles

ou telles conjonctures, situations et intérêts précis. La multiplicité des problèmes economico-sociaux traités par l'Etat exige également une concrétisation de plus en plus poussée de ces normes générales.

Ainsi, la distinction relative entre pouvoir législatif et pouvoir exécutif s'estompe : le pouvoir de normativisation et d'édition des règles se déplace vers l'exécutif et l'administration, déplacement corrélatif aux transformations de la nature de cette réglementation. La légitimation, incarnée par le parlement et qui avait pour cadre référentiel une rationalité universelle, glisse vers une légitimation de l'ordre d'une rationalité instrumentale de l'efficacité, incarnée par l'exécutif-administration. Plus, les lois générales et universelles qui sont encore édictées par le parlement, au fond de simples lois-cadres, ne sont appliquées qu'après une démarche de concrétisation et de particularisation de la part de l'exécutif. C'est là le processus des décrets et des arrêtés d'application, des circulaires, additifs et correctifs pris par l'administration, sans lesquels les normes édictées par le parlement ne sont pas juridiquement appliquées. Que ceci permette non seulement l'obstruction aux décisions parlementaires mais aussi leur défiguration, c'est là chose désormais amplement connue. Enfin, le parlement a pratiquement perdu l'initiative de propositions de lois, celle-ci revenant à l'exécutif. Les projets de lois sont mis au point directement par l'administration. Ces lois ne s'incrinvent plus dans la logique formelle du système juridique, fondée sur l'universalité de la norme et sur la rationalité de la volonté générale représentée par son éditeur, mais sur un registre différent, celui de la politique économique concrète et au jour le jour, incarnée par l'appareil administratif.

Quoi qu'il en soit, le déclin du parlement et le rôle prépondérant de l'exécutif-administration correspondent au déclin de la loi. Les transformations qui atteignent la nature et la forme de la réglementation sociale ôtent à la loi sa place de monopole dans le système normatif.

Mais cette mise en retrait de la loi n'est pas due à l'interventionnisme économique de l'Etat comme tel. Elle s'articule, et par plusieurs biais, à la nature des intérêts hégémoniques en faveur desquels la généralité et l'universalité de la loi cèdent la place à une réglementation particulariste. Ceci concerne la concentration et la centralisation du capital, mais aussi l'hégémonie actuelle du capital monopoliste, voire l'instabilité larvée qui la caractérise sur un fond de crise économique

structurelle. Seul un rapport de forces présentant, là où il se joue réellement, un certain degré de stabilité, peut être juridiquement réglé, sous la forme d'un système de normes universelles et générales fixant lui-même son propre régime de transformations et permettant ainsi aux acteurs du jeu la prévision stratégique. Alors que les contradictions accrues au sein du bloc au pouvoir conditionnent précisément l'instabilité hégémonique du capital monopoliste.

Il y a plus : les nouvelles formes de luttes populaires qui surgissent actuellement, la politisation de ces luttes et la crise idéologique affectant les divers appareils-institutions (école, prisons, magistrature, armée, police, etc.) conduisent à de nouvelles formes de domination politique et à de nouveaux procédés d'exercice du pouvoir, tenant par ailleurs aux transformations dans la gestion-reproduction de la force de travail. Le contrôle social organisé par des normes générales et universelles, recensant la culpabilité des actes et dissociant les sujets loyaux des sujets hors la loi, s'accouple à une réglementation individualisée, calquée sur la « mentalité » (l'intention présumée) de chaque membre d'un corps social considéré comme globalement suspect, coupable en puissance. L'enfermement général des hors-la-loi dans des lieux concentrationnaires (prisons, asiles, etc.) circonscrits, dans leur matérialité, par les normes universelles de sanctions et de peines, s'articule au quadrillage de la population par des circuits multiformes et diffus dans la trame sociale, par des procédures policières-administratives adaptées aux particularités de chaque catégorie de suspects : passage de l'acte punissable consigné dans son universalité et généralité édictée par le parlement, au cas suspect encadré par une réglementation administrative souple, malléable et particulariste (modifications, par exemple, de la définition même du *délit politique*). Il s'ensuit que la loi sans être, bien entendu, pour autant caduque, fonctionne désormais *en retrait*.

Le phénomène actuel du déclin du parlement et du poids de l'administration d'Etat est lié à des transformations considérables dans le fonctionnement du système institutionnel des partis politiques, dans la place et le rôle de ces partis.

Cette transformation concerne, pour l'essentiel, ceux qu'on peut

désigner comme *partis de pouvoir* au sens très prosaïque du terme : ceux qui ont vocation à participer (et participent) dans une alternance régulière, organiquement fixée et prévue par l'ensemble des institutions actuelles de l'Etat (et pas seulement par les règles constitutionnelles), au gouvernement. Je laisse ici de côté la question de la caractérisation de classe plus précise de ces partis, et adopte à dessein une terminologie plus neutre, qui peut être communément admise, pour ne pas entrer dans la fameuse question de savoir qui « représente réellement » quoi. Je ne pense pas moins qu'il s'agit là de partis bourgeois et petits-bourgeois, au sens politique : même si les partis ne sont jamais réductibles à une représentation de classe simple et univoque, leur nature ne se réduit pas non plus à leur base électorale. Quoi qu'il en soit, cette caractérisation de partis de pouvoir inclut les partis sociaux-démocrates traditionnels (partis pourtant à électorat ouvrier pour une large part) tels qu'ils existent dans la plupart des pays européens, du travaillisme britannique aux social-démocraties scandinave ou allemande. Mais la transformation, plus générale cette fois, du système des partis concerne également les autres partis politiques, les partis communistes et certains partis socialistes européens, notamment le Parti socialiste actuel en France, encore que dans un tout autre sens. Ceux-ci subissent les effets de cette transformation et, pour autant qu'ils font partie de la sphère institutionnelle, en sont affectés (comment en serait-il autrement ?) : problème assez net dans le cas actuel du Parti communiste italien.

En ce qui concerne les partis de pouvoir, on constate aujourd'hui un relâchement des *liens de représentation* entre le bloc au pouvoir et ces partis qui mettent en scène soit (et souvent à la fois) certaines fractions de ce bloc, soit des alliances entre ces fractions, soit des alliances-compromis caractéristiques (plus ou moins déclarées) de ces fractions avec certaines des classes dominées (aussi bien des composantes de la classe ouvrière que la petite bourgeoisie, ancienne et nouvelle, ou la paysannerie : exemple classique de la « synthèse républicaine » en France exprimée par le Parti radical). Ce qui renvoie au type d'hégémonie qu'instaure le capital monopoliste, massivement prépondérant, à la fois sur les autres composantes du bloc au pouvoir et sur l'ensemble des masses populaires, bref au rétrécissement des assises politico-sociales du capital monopoliste. Ceci renvoie également à l'intensification des éléments génériques de crise politique qui

aboutissent à la crise hégémonique larvée de ce capital et de l'ensemble de la bourgeoisie. Ce relâchement des liens de représentativité, qui s'approche parfois d'un véritable point de rupture, accompagne la transformation de la place institutionnelle des partis de pouvoir. Elle l'accompagne : elle n'en est pas la cause première. Sous certains aspects, c'est la transformation de la place de ces partis dans le jeu institutionnel qui détermine leur crise de représentativité, crise qui elle-même ne fait à son tour qu'affaiblir leur rôle institutionnel. Ce n'est pas l'administration-bureaucratie d'Etat qui monte en première ligne pour suppléer à cette crise des partis, mais c'est le délogement des partis de leur place qui la provoque, et qui, à son tour, accentue le rôle de l'administration.

L'administration devenait depuis longtemps *le lieu* central d'élaboration de l'équilibre instable des compromis au sein du bloc au pouvoir, entre celui-ci et les masses populaires. Mais si ce processus déplaçait le centre de décision politique, il avait toujours lieu par le biais prépondérant des partis agissant à l'intérieur de l'administration comme vecteurs principaux des divers intérêts economico-sociaux : exemple caractéristique de la France de la III^e et de la IV^e République, où l'on constate en même temps un rôle accru de l'administration d'Etat (faussement attribué à une permanence de l'administration face à l'instabilité ministérielle) et un rôle important des partis politiques dans la configuration institutionnelle. Ce qui laissait encore au parlement un rôle non négligeable de contrôle. Par ailleurs, le parlement maintenait toujours la fonction d'expression, au sein de l'Etat, des intérêts des masses populaires par le biais de leurs propres représentants, donc continuait à occuper une place propre dans les procédures de légitimation. Or, actuellement, l'exécutif et l'administration monopolisent le rôle d'organisation et de direction de l'Etat à l'égard du bloc au pouvoir, celui de l'élaboration d'un intérêt politique général à long terme de ce bloc et de reproduction de l'hégémonie. Ils concentrent en eux la légitimation de l'Etat face aux classes dominées. Enfin, la place des partis de pouvoir non seulement est en retrait, mais s'en trouve totalement transformée. Ces modifications ont des effets considérables dans l'ensemble de la structure étatique : elles relèvent d'un mode de fonctionnement politique de la démocratie représentative radicalement nouveau.

L'évolution du parlement en ce que H. Laski avait le premier désigné comme « chambre d'enregistrement » a suffisamment retenu l'attention jusqu'ici. Les pouvoirs de contrôle, d'examen, de vérification, de critique, de proposition, de suggestion du parlement ont été, un peu partout, limités et tronqués de façon draconienne. Cette limitation concerne à la fois les pouvoirs du parlement à l'égard de l'administration au sens propre, et les pouvoirs du parlement à l'égard du gouvernement. Le déplacement massif, de droit et surtout de fait, de la responsabilité gouvernementale du parlement vers les sommets de l'exécutif entraîne, par là même, la restriction décisive des pouvoirs du parlement sur l'administration, l'autonomisation du gouvernement par rapport au parlement, la distanciation de l'administration par rapport à la représentation nationale. Si l'opposition, surtout lorsqu'elle ne se contente pas du rôle d'opposition de Sa Majesté, est la première frappée, cette limitation des pouvoirs atteint également les députés de la majorité : eux aussi sont réduits au rôle de piétaille et de simple masse de manœuvre du gouvernement.

Mais cette restriction des pouvoirs des représentants du peuple ne concerne pas que le seul parlement. Ce qui caractérisait jusqu'ici le fonctionnement réel des mécanismes politiques, c'était le tissu multiforme des liens organiques, bien qu'extra-parlementaires, des députés et de l'administration d'Etat. S'appuyant sur leur pouvoir parlementaire à l'égard du gouvernement, les députés intervenaient directement auprès de l'administration par toute une série de canaux et circuits codifiés, bien que non inscrits dans les textes constitutionnels. Ces députés constituaient en quelque sorte les interlocuteurs valables de l'administration, les médiateurs d'expression des revendications et intérêts particuliers, en agissant à son égard sous leur qualité d'élus du peuple et comme représentants légitimes de ces intérêts sous leur forme de composantes de l'intérêt national. C'était là une des fonctions essentielles, bien que non institutionnalisées, du système représentatif. Les députés et les partis politiques, non seulement représentaient le peuple au parlement, mais le représentaient également face à la bureaucratie d'Etat, et à tous les niveaux de celle-ci. Les députés s'engageaient donc directement dans la prise de décision au sein de l'administration : l'élaboration politique résultait d'une confrontation étroite entre l'administration, le gouvernement, les députés et les partis politiques.

Ce qui est remarquable aujourd'hui, c'est que, parallèlement au déclin du parlement, *les liens représentatifs entre les députés et l'administration d'Etat sont rompus*. Les réseaux d'accès des députés et des partis politiques, en tant que représentants légitimes d'un « intérêt national », à la bureaucratie d'Etat se sont presque totalement bloqués, l'administration s'étant étanchéisée en vase clos. Ceci s'applique tout d'abord à l'opposition, mais aussi aux députés de la majorité ou, plutôt, à la grande majorité d'entre eux. Les circuits partis-députés-administration transitent désormais presque exclusivement par les sommets de l'exécutif, les ministres et les cabinets ministériels, dont ils font leur domaine réservé. L'accès des députés à l'administration n'a lieu en général que lorsqu'ils se présentent sous d'autres qualités que celle de représentants nationaux-populaires précisément : lorsqu'ils expriment des intérêts particuliers et locaux (dans le cas où ils possèdent un mandat de maire par exemple) mais, le plus souvent, lorsqu'ils incarnent directement les divers intérêts économiques dominants.

La deuxième question concerne les rapports entre l'administration d'Etat et le gouvernement. Il est de règle, tout particulièrement en France, d'ériger en idée fixe une soi-disant autonomie presque totale de l'administration face aux divers ministres. Tout le monde n'est-il pas censé savoir que le véritable pouvoir n'est pas exercé par le gouvernement mais par les directeurs des ministères, voire par les fameux grands corps de l'Etat, les énarques, les ingénieurs des Ponts et Chaussées, les polytechniciens ? Que les ministres n'ont presque pas la latitude de choisir leurs propres collaborateurs dans l'administration ? Que le « mal français » réside, sous sa forme récente, dans l'impuissance des ministres gaullistes face à la bureaucratie d'Etat ? Et de se référer aux batailles épiques d'Edgar Pisani avec son administration du ministère de l'Agriculture, ou d'Albin Chalandon avec les Ponts et Chaussées dans son ministère de l'Equippement et du Logement.

L'image ainsi accréditée est fausse, même si elle comporte des éléments de vérité. Les contradictions internes au sein de l'exécutif, pourtant bien réelles et qui ne se bornent pas à celles entre le gouvernement et la haute administration mais traversent l'administration de part en part, ne sont pas à vrai dire significatives en soi. Elles ne constituent pas une quelconque disjonction du système

politique mais sont un trait organique de la prise de décision. Les rapports conflictuels entre le gouvernement et l'administration témoignent souvent des résistances propres à la structure de l'appareil d'Etat et à l'organisation bureaucratique, résistances qui se manifestent aussi dans une rigidité de cet appareil par rapport à la bourgeoisie elle-même. Ces résistances expriment d'ailleurs, à un premier niveau, davantage une inadaptation générale au changement, propre à la force d'inertie de la bureaucratie et à son orientation vers le *statu-quo*, qu'une résistance à la nature concrète de la politique gouvernementale, c'est-à-dire aux objectifs du gouvernement⁵.

Compte tenu de ces réserves, un élément important demeure : l'étatisme autoritaire se caractérise *par une mainmise des sommets de l'exécutif sur la haute administration et par le contrôle politique accru de celle-ci par ceux-là*. L'autonomisation de la bureaucratie d'Etat par rapport aux parlementaires n'a fait que renforcer la subordination de ses sommets à l'exécutif présidentiel et gouvernemental. Cette évolution suit, selon les pays, des voies différentes et, bien plus qu'à une question de personnes, elle renvoie à une série de mutations institutionnelles. Ces mutations sont nettes en France même : du développement des attributions et du rôle des cabinets ministériels, centres effectifs de direction et de contrôle de l'administration, à la création de dispositifs interministériels, à tous les niveaux, contrôlés par le gouvernement et par le personnel pléthorique de Matignon et de l'Elysée, à la mise en place d'une série de réseaux occultes court-circuitant la hiérarchie traditionnelle des fonctionnaires et à la dispersion horizontale des centres de décision politique au sein de l'Etat, la subordination politique de l'administration aux sommets de l'Etat tranche avec la situation précédente.

Subordination désormais indispensable : l'administration n'est plus l'appareil qui, avec plus ou moins d'initiative ou de résistances, était principalement chargée de l'exécution de la politique. La bureaucratie d'Etat, sous l'autorité des sommets de l'exécutif, devient non seulement le lieu, mais aussi *l'acteur* principal d'élaboration de la politique étatique. Il ne s'agit plus d'un établissement des compromis politiques sur la scène parlementaire, c'est-à-dire d'une élaboration

publique des intérêts hégémoniques sous la forme d'intérêt national. Les divers intérêts économiques sont désormais directement présents, transcrits tels quels, au sein de l'administration. Plus particulièrement, l'hégémonie massive du capital monopoliste s'est partout effectuée sous l'égide de l'administration et de l'exécutif : la politique monopoliste a été, en France comme ailleurs, négociée pour l'essentiel à l'extérieur du parlement.

Ici aussi, la question principale n'est pas celle de l'origine sociale du personnel administratif, ni celle d'une « élite au pouvoir » interchangeable entre les places des managers du grand capital et la direction des affaires de l'Etat. Ce phénomène n'est qu'un effet des transformations institutionnelles et n'a d'ailleurs pas l'importance qu'on lui accorde. En France notamment, bien que les grandes écoles, l'ENA et Polytechnique entre autres, soient les viviers d'un personnel dirigeant à la fois des grandes entreprises et de l'Etat, ce mouvement se fait pour l'essentiel de l'Etat vers les affaires privées (le pantouflage) et très rarement en sens inverse; même les cabinets ministériels sont composés pour l'essentiel de fonctionnaires qui y sont détachés. Ce dont il s'agit, c'est de la création, hautement ritualisée, de foyers d'expression directe des grands intérêts économiques au sein de l'administration, les fractions du capital, et surtout les dirigeants d'entreprises, monopolistes étant considérés par l'administration comme ses interlocuteurs privilégiés, alors qu'elle-même s'érige en représentant légitime des intérêts monopolistes envisagés sous l'angle d'incarnation du « progrès technologique », de l'« impératif industriel », de la « puissance économique » et comme base de la « grandeur nationale ». C'est à l'administration qu'incombe, inversement, la constitution-présentation des intérêts monopolistes comme « intérêt général » et « national », donc le rôle politique-idéologique d'organisation du capital monopoliste. Des pans entiers de l'appareil administratif, des ministères comme celui de l'Industrie ou des directions entières du ministère des Finances en France, le Commissariat au Plan, etc., sont structurellement organisés comme réseaux de présence spécifique des intérêts hégémoniques au sein de l'Etat. Ce processus s'accouple à l'institutionnalisation de toute une trame de circuits informels (comités, commissions permanentes ou provisoires, groupes de travail, délégations diverses, cellules de mission) servant aux mêmes fins.

Non que les autres fractions du capital n'aient, elles aussi, des têtes de pont et des points d'appui au sein de l'administration, non que celle-ci ne tienne pas compte des luttes des masses populaires. Ces fractions du capital sont, elles aussi, présentes au sein du dispositif administratif sous leur forme économique-corporative (les divers « intérêts professionnels »), les revendications populaires sous la forme principale de leur expression syndicale réformatrice. Les syndicats ouvriers « réformatrices » sont désormais directement insérés au dispositif administratif. Il ne s'agit plus là d'une intégration au seul sens de l'orientation politique de ces syndicats, ce qui est, somme toute, une vieille histoire, mais de leur quasi-assimilation dans la matérialité institutionnelle du dispositif administratif (Suède, Allemagne fédérale, etc.). Ce qui dément à l'évidence leur rôle supposé de contre-pouvoirs équilibrants, tant célébré par les tenants d'un néo-libéralisme pluraliste.

On connaît les premiers effets, les plus évidents, de cet effectif virage institutionnel. La politique de l'Etat s'élabore sous le sceau du *secret* érigé en raison d'Etat permanente, par des mécanismes occultes, par un régime de procédures administratives échappant pratiquement à tout contrôle de l'opinion publique. Ce qui représente une altération considérable des principes élémentaires de la démocratie représentative bourgeoise elle-même. Le principe de publicité est totalement écarté au profit d'un principe, institutionnellement reconnu, de secret (en France, le fonctionnement actuel du « secret professionnel » et de l'« obligation de discrétion professionnelle »). Mais si ce secret est indispensable à l'établissement de l'hégémonie monopoliste, il ne doit pas être confondu à un effectif mutisme de l'Etat atteignant l'ensemble de ses lieux (d'un autre côté, les sommets de l'exécutif n'ont jamais été aussi bavards : médias par exemple). Par ailleurs, ce secret ne recouvre pas seulement combines et scandales ni même colonisation conspiratrice de l'appareil administratif par le capital monopoliste. Il est le mode structurel de fonctionnement de l'administration d'Etat — le secret bureaucratique — actuellement porté à son paroxysme. Ce secret n'indique donc pas tant une perversion de l'administration qu'un processus autrement plus inquiétant : l'émergence en dispositif dominant de l'Etat et en centre privilégié d'élaboration des décisions politiques de la bureaucratie

administrative et gouvernementale qui, par sa charpente même, incarne *par excellence* la distance entre dirigeants et dirigés et l'étalement du pouvoir face à un contrôle démocratique.

Cette situation a des effets bien plus larges. La bureaucratie d'Etat fut toujours l'institution étatique la plus rebelle aux principes de la démocratie représentative, si l'on veut bien considérer que, en dernière analyse, l'appareillage de cette démocratie fut précisément mis en place afin de limiter, sur le plan institutionnel, les privilèges de l'administration légués par l'Etat absolutiste. C'est là le sens de l'Etat de droit et de la loi comme barrage à l'arbitraire de la bureaucratie, le sens aussi de la délimitation des libertés publiques et politiques comme dispositifs institutionnels de résistance face à l'appareil central et permanent de l'Etat. La redistribution des lieux du pouvoir et leur nouvelle configuration sous la forme de la démocratie représentative se font à partir d'une évidence imposée : l'hétéromorphie entre la bureaucratie d'Etat et les exigences démocratiques, idée de fond qui traverse, de Rousseau à Marx, la pensée politique moderne. Et cela combien même la bourgeoisie ne visait, par la démocratie représentative, qu'à se soumettre l'appareil central de l'Etat absolutiste-féodal à son propre profit, identifiant ses propres intérêts à l'expression démocratique (origine censitaire de cette démocratie).

La prise en compte dans l'élaboration de la politique étatique de certaines revendications populaires devient ainsi de plus en plus aléatoire, non seulement en raison des intérêts du capital monopoliste que ces modifications favorisent, mais aussi parce que cet appareil administratif est matériellement organisé de façon à exclure de son champ de perception les besoins populaires. Mais il y a plus : le déplacement irrépressible du centre de gravité vers la bureaucratie d'Etat implique inmanquablement, par sa logique propre et au-delà même des projets gouvernementaux, une restriction considérable des libertés politiques, appréciables précisément comme contrôle public de l'activité étatique. Logique propre qui, elle, est difficilement maîtrisable par les sommets de l'Etat et excède parfois de loin leur dessein politique. Les diverses bavures de tout ordre tendent à devenir presque partout la règle : elles ne sont plus, au sens fort, l'exception à une règle — la loi — posée ailleurs, mais l'expression de la réglementation spécifique de la bureaucratie, créatrice désormais légitime de la normativité sociale. Ces bavures ne signifient ni que

le pouvoir gouvernemental ne réussit pas à soumettre l'administration, ni non plus qu'elles sont forcément téléguidées par les sommets de l'exécutif : elles sont la conséquence inéluctable des modifications institutionnelles et de la logique administrative-bureaucratique.

Il s'ensuit la *concentration* accélérée du pouvoir réel dans des dispositifs de plus en plus circonscrits et sa polarisation tendancielle vers les sommets gouvernementaux et administratifs, l'élimination de ce qui restait de la séparation, toujours plus ou moins fictive d'ailleurs, des pouvoirs dans l'Etat bourgeois (législatif, exécutif, judiciaire). Ce processus se substitue à une certaine ventilation du pouvoir parmi divers lieux étatiques qui caractérisait la configuration de l'Etat. Il s'agit aussi du *centralisme* politique toujours plus renforcé de l'appareil d'Etat, du déplacement des lieux de pouvoir réel vers l'appareil central de l'Etat aux dépens des lieux de pouvoir communaux, régionaux, etc., et ce en dépit de toutes les réformes décentralisatrices de type technico-administratif. Ces réformes, actuellement nécessaires à la bourgeoisie, car ce centralisme bureaucratique comporte des lourdeurs intrinsèques pour elle gênantes, ne peuvent rien changer au centralisme politique de l'appareil d'Etat. Ce centralisme se renforce même à travers et par le biais de ces réformes décentralisatrices : à preuve, les péripéties de décentralisation en France.

Caractéristiques de concentration et de centralisation renforcées du pouvoir pesant évidemment de leur propre poids sur la restriction des libertés démocratiques. Si ce centralisme-concentration du pouvoir relève des modifications économico-sociales et politiques, il relève également d'une logique bureaucratique propre : l'étatisme engendre l'étatisme, l'autoritarisme engendre l'autoritarisme. Ils font boule de neige avec ce processus, ils en accélèrent le rythme, ils modulent son tracé, surtout dans un pays comme la France, où ce tracé est imprimé dans l'Etat depuis fort longtemps. Cette logique n'est pourtant pas celle d'une simple bureaucratisation, mais celle de la mutation du rôle politique de l'administration.

Ce qui rend compte également de la tendance à la *personnalisation du pouvoir* dans le chef suprême de l'exécutif, disons le présidentialisme personnalisé. A l'encontre d'un bon nombre d'analyses juristes-constitutionnalistes, ce phénomène ne correspond pas vraiment à une

bonapartisation du pouvoir, c'est-à-dire (selon une imagerie politique partiellement inexacte du bonapartisme lui-même) à une réelle détention du pouvoir par un seul homme aux dépens des centres de pouvoir gouvernementaux-administratifs. Il ne recouvre pas une évanescence de tout pouvoir venu d'ailleurs au profit d'un effectif pouvoir despotique et insulaire, même si les textes constitutionnels attribuent, ici ou là, au chef de l'exécutif ce qu'il est convenu d'appeler des « pouvoirs exorbitants ». Le présidentielisme personnalisé fonctionne bien plus comme point de focalisation des divers foyers et réseaux administratifs du pouvoir, comme mise en convergence de ceux-ci vers le haut du pouvoir, et convient au rôle politique actuel du dispositif administratif. Le chef suprême de l'exécutif est aussi, plus même que par le passé, l'otage d'un mécanisme politico-administratif qui lui assigne, pour une large part, cette place prépondérante.

Concentration-centralisme accru du pouvoir : mais il s'agit d'une évolution tendancielle, car l'Etat, pas plus que ce n'est le cas pour son appareil économique, n'est aux mains exclusives du capital monopoliste. Des contradictions importantes traversent l'Etat, toujours sous-jacentes au processus de concentration-centralisation. Plus, l'aiguïsement actuel des contradictions au sein du bloc au pouvoir suscite des contradictions accrues au sein de l'Etat. La concentration et le centralisme renforcés du pouvoir ne correspondent pas à une effective homogénéisation uniforme de l'Etat, mais constituent même une réponse de l'Etat à l'accroissement de ses contradictions internes. Contradictions à effets centripètes de dislocation et qui renvoient également, et même surtout, aux luttes populaires qui le traversent. Enfin, cette évolution ne doit pas, pas plus que dans le cas de l'appareil économique d'Etat, faire croire ici à un dédoublement-dissociation de l'Etat en un super-appareil exclusivement monopoliste, univoquement localisé, qui plus est, dans la « centralité » et les « sommets » de l'Etat (concentration-centralisation monopoliste de l'Etat), et à un appareillage décentré, seul refuge, exsangue de pouvoir, des autres fractions du capital. Si la concentration-centralisation actuelle de l'Etat correspond bel et bien à la nature de l'hégémonie monopoliste, ceci se fait de façon autrement plus complexe. Les contradictions entre le capital monopoliste et les autres fractions du capital, entre le bloc au pouvoir et les masses populaires s'expriment jusque dans le cœur

de l'Etat, sa centralité et ses sommets. Ces contradictions traversent forcément le point focal que représente le chef suprême de l'exécutif : il n'y a pas un président, mais plusieurs dans un seul. Les hésitations, indécisions ou maladresses ne sont pas dues à la psychologie du personnage, mais à cette situation. En sens inverse cette fois, nombre d'études portant sur les pouvoirs régionaux ou municipaux montrent que l'hégémonie du capital monopoliste se propage également dans la périphérie de l'Etat, processus concomitant à une désintégration des bourgeoisies locales (relevant pour l'essentiel du capital non monopoliste) et au retrait du pouvoir des divers notables face à l'administration d'Etat.

L'administration tend donc à monopoliser le rôle d'organisateur politique des classes sociales et de l'hégémonie, ce qui va de pair avec la transformation des partis de pouvoir (y compris, dans nombre des pays, des partis sociaux-démocrates). Ces partis, plus que lieux de formulation politique et d'élaboration des compromis et des alliances sur la base de programmes plus ou moins précis, plus que des organismes maintenant des liens effectifs de représentation avec les classes sociales, constituent désormais des véritables courroies de transmission des décisions de l'exécutif. Alors qu'auparavant, même dans les phases précédentes du capitalisme monopoliste et les formes d'Etat qui lui correspondaient, les partis, dont le rôle politique réel était déjà en retrait, restaient néanmoins des réseaux essentiels de formation de l'idéologie politique et du consensus. La légitimation se déplace vers les circuits plébiscitaires et purement manipulateurs (médias) dominés par l'administration et l'exécutif.

Ceci se répercute dans l'organisation des partis de pouvoir. Même si la démocratie interne et le contrôle de la base sur les cercles dirigeants de ces partis ne furent jamais qu'un leurre, même si la loi d'airain de leur bureaucratisation, expression de la distance politique plus générale entre dirigeants et dirigés, les marquait congénitalement, ces partis continuaient néanmoins à fonctionner comme canaux de circulation des informations et des revendications qui, venues de la base et politiquement traitées en leur sein, atteignaient les centres dirigeants de l'Etat. Ils maintenaient ainsi verticalement un flux

organique d'influences réciproques : ceci est court-circuité actuellement au profit quasi exclusif des réseaux et des techniques administratives (enquêtes, sondages, renseignements généraux, marketing politique). Ces partis se transforment en simples canaux de popularisation et de propagande d'une politique de l'Etat largement décidée en dehors d'eux. L'élection de leurs députés consiste pour l'essentiel en une investiture accordée du sommet, dont la qualité de sommet des partis est fonction de son insertion dans les circuits gouvernementaux.

Non seulement la distance entre les sommets et les militants, adhérents ou sympathisants de ces partis n'a jamais été aussi marquée, mais l'éventail des choix politiques offerts aux citoyens d'un parti à l'autre s'amenuise considérablement; trait significatif de la fameuse alternance bi-partisane que présentent actuellement la plupart des démocraties occidentales (Etats-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne fédérale, etc.). Il est vrai que ces partis n'offraient pas non plus auparavant d'alternative politique réelle à la reproduction du capitalisme; ils autorisaient néanmoins des choix entre centres d'élaboration variée de la politique bourgeoise. Leurs divergences actuelles ne représentent plus guère que la popularisation par chacun de tel ou tel aspect divergent de la politique de l'administration et de l'exécutif, mais aussi la propagande, diversifiée selon les classes auxquelles ils s'adressent, d'une même politique de l'administration et de l'exécutif. C'est la fameuse « désidéologisation » de ces partis, l'effacement de leurs traits idéologiques distinctifs et leur transformation en partis attrape-tout. Ceci ne veut pas dire pour autant que les différences entre ces partis sont désormais devenues purement et simplement fictives (blanc bonnet et bonnet blanc). Les différences entre RI et RPR en France, celles entre démocratie-chrétienne et social-démocratie en Allemagne, celles entre Parti démocrate et Parti républicain aux Etats-Unis recouvrent bel et bien des contradictions réelles entre les fractions du bloc au pouvoir, en ce qui concerne leurs propres intérêts et les variantes de la politique préconisée à l'égard des masses populaires. Mais ces partis ne sont plus les lieux réels de traitement de ces contradictions. Ils sont des caisses de résonance des contradictions à l'œuvre dans ce centre dominant que sont l'administration et l'exécutif : rien de plus net que le fonctionnement actuel des composantes de la majorité présidentielle en France.

Transformation des partis de pouvoir, transformation de leur personnel, de représentants des classes vers les sommets de l'Etat en représentants et plénipotentiaires, voire en *missi dominici*, de l'Etat auprès des classes, transformation en même sens du parlement et du rôle des députés. Ces évolutions recouvrent des modifications considérables de la démocratie représentative en étatisme autoritaire. Tant il est vrai que le rôle organique rempli auparavant par les partis politiques fut une pièce essentielle du fonctionnement de la démocratie représentative : à preuve la méfiance profonde de la bourgeoisie et de l'appareil central de l'Etat à leur égard (même à l'égard des partis bourgeois et petits-bourgeois) ne leur reconnaissant, de façon officielle et constitutionnelle, que très tardivement le droit à l'existence (en France en 1945). Le système représentatif des partis politiques fut toujours, parallèlement certes aux luttes populaires directes, un des dispositifs essentiels, aussi tronqué fût-il, d'un contrôle, aussi limité fût-il, de l'activité de l'Etat par les citoyens et la garantie, aussi relative fût-elle, des libertés. Les variations, au sein de l'Etat moderne, entre l'extension et la restriction, entre le maintien et la suppression des libertés politiques fut toujours fonction directe de l'existence et du rôle des partis. Les fascismes, les dictatures militaires, ou les bonapartismes n'ont pas simplement supprimé les seuls partis ouvriers ou révolutionnaires, mais l'ensemble des partis démocratiques traditionnels, bourgeois et petits-bourgeois compris, dans la mesure où ceux-ci, parallèlement à leurs fonctions de classe, exprimaient la présence en leur sein de certaines revendications des masses populaires dont il leur fallait bien tenir compte. C'est le système même non seulement d'une pluralité de partis, mais aussi de partis fonctionnant de façon organique et à distance relative de l'appareil administratif central de l'Etat, qui est le corrélat absolu d'un maintien de la démocratie représentative et des libertés. La subversion actuelle de ce fonctionnement, souvent masquée par la permanence d'un pluralisme de partis, conditionne la restriction des libertés dans l'étatisme autoritaire.

Ceci d'autant plus, bien entendu, qu'il s'agit de transformations du système politique des partis bien plus générales : elles affectent tous les partis face à l'administration d'Etat. Les partis notamment qui se situaient hors du cercle du pouvoir maintenaient, jusqu'ici, non seulement un rôle de contrôle parlementaire, mais également

cette fameuse fonction tribunitienne de représentants des masses populaires face à l'administration d'Etat. Fonction qui est, elle aussi, radicalement remise en cause : combien de députés socialistes, pour ne rien dire des députés communistes, ont aujourd'hui réellement accès, tout au moins sous leurs qualités de représentants du peuple, à l'administration en France ? L'étatisme autoritaire ne laisse guère le choix aux partis : ou ils doivent se subordonner à l'administration d'Etat, ou ils doivent renoncer à y avoir accès. Les citoyens sont acculés à une confrontation directe avec l'administration, et il n'est pas étonnant qu'ils soient atteints, au-delà du vote, d'une désaffection générale à l'égard des partis devant les représenter dans l'administration d'Etat. Que cette situation, outre les restrictions considérables des libertés qu'elle implique déjà, crée les conditions d'une bonapartisation éventuelle du pouvoir, on le sait suffisamment.

3

Le parti dominant de masse

Les modifications actuelles de l'Etat impliquent enfin l'existence et le rôle particulier d'un *parti dominant de masse, parti d'Etat par excellence*. Rôle qui, dans les cas de l'alternance bi-partisane, incombe successivement à l'un ou à l'autre parti. A l'encontre d'analyses superficielles, cette alternance ne change rien au phénomène actuel d'un parti d'Etat dominant, structurellement nécessaire au fonctionnement de l'étatisme autoritaire. Ce n'est pas la permanence pendant vingt ans du gaullisme en France qui est la cause principale de l'« Etat UDR », bien qu'elle contribua à accentuer le phénomène.

La dévolution de l'organisation politique des partis à l'administration-exécutif n'est pas une démarche simple. La permutation de fonction entre les divers appareils d'Etat se heurte toujours à des obstacles tenant à leur matérialité propre, en l'occurrence à celle de l'administration d'Etat. L'administration, même dans les cas où, comme aux Etats-Unis, elle présente une instabilité de son haut personnel remplacé en bloc dans les cas de modifications gouvernementales, incarne par excellence la continuité de l'Etat bourgeois et est marquée par des rigidités et résistances. Elle est le plus souvent soumise à des règles statutaires (de droit ou de fait) de permanence et de centralisme hiérarchique relevant de la division sociale du travail en son sein. Elle est cimentée par une idéologie particulière (que ce soit de l'ordre républicain traditionnel de l'intérêt général ou de l'ordre néo-technocratique de l'efficacité) et présente aussi, repro-

duite par cooptation, des divisions et segmentations en clans, coteries, factions (grands corps de l'Etat en France par exemple) à logique propre. Ceci pose des problèmes considérables, dans la mesure surtout où le régime des procédures administratives s'érige en dispositif privilégié d'organisation de l'hégémonie dans un cadre qui maintient, comme c'est le cas pour l'étatisme autoritaire actuel, une réalité démocratique. Le rôle actuel de l'administration ne recouvre pas du tout, comme on se plaît souvent à le dire, un quelconque néo-corporatisme. Les divers intérêts s'expriment au sein de l'administration de façon spécifique et doivent y être traités de façon politique. Le fonctionnement d'un Etat corporatiste, forme d'exception de l'Etat bourgeois (fascismes notamment) relève d'un ordre différent. Dans les cas d'un corporatisme d'Etat, l'administration bureaucratique, réseau central des institutions corporatistes, n'a d'ailleurs jamais joué le rôle politique dominant (ce ne fut le cas ni pour les fascismes ni pour les dictatures militaires de type corporatiste), ces formes d'Etat disposant toujours d'un appareil politique (partis fascistes, armée, police politique) distinct de l'administration corporativisée.

La mutation de l'administration en parti politique réel de l'ensemble de la bourgeoisie, sous l'hégémonie du capital monopoliste, dans un cadre démocratique n'est donc pas un processus de génération spontanée et se heurte à des limites. C'est ainsi qu'apparaît la nécessité d'un parti d'Etat dominant, qui assume une mission supplémentaire à celle de courroie de transmission des décisions bureaucratiques vers la base : le rôle d'unifier et d'homogénéiser l'administration d'Etat, de contrôler et propulser la cohérence (dans la voie de la politique gouvernementale générale) parmi ses diverses branches et sous-appareils, de façon à la fois horizontale (inter-branches) et verticale (appareil central, appareils régionaux), d'assurer sa loyauté aux sommets de l'exécutif. Unification et cohésion absolument indispensables à la mission politique que l'administration est seule désormais à remplir : ce parti dominant joue le rôle d'une police (au sens large) de l'administration, d'un surveillant et d'un garant de l'appareil bureaucratique. Sans ce parti, ce rôle dévolu parallèlement aux hauteurs gouvernementales de l'exécutif ne peut être rempli que très partiellement. Leur contrôle politico-administratif d'en haut se heurte constamment aux résistances multiformes de la bureaucratie d'Etat. Les mesures disciplinaires de mise au pas de l'administration,

bien qu'elles tendent à s'accroître actuellement (cas du *Berufsverbot* en Allemagne, extrême et exemplaire mais pas du tout exceptionnel : voir la situation de la France à cet égard) se heurtent, elles aussi, aux résistances des syndicats et de l'opinion publique. Ce parti d'Etat dominant fonctionne donc parallèlement comme réseau de stricte subordination politique de l'ensemble administratif aux sommets de l'exécutif. Rôle qui ne peut être pratiquement rempli que par un parti *dominant*, fortement unifié et structuré lui-même. Un rôle semblable « équitablement » réparti et fractionné entre plusieurs partis ne ferait qu'ajouter aux vices auxquels il s'agit précisément de remédier.

Ce parti dominant doit être lui-même étroitement contrôlé par les sommets de l'exécutif (le Président, le Premier Ministre), soit que ces sommets se soient érigés à cette place parce qu'ils contrôlaient et disposaient déjà d'un parti semblable, soit qu'ils réussissent à le contrôler parce qu'ils sont, et une fois qu'ils le sont devenus, les hauteurs de l'Etat. On reconnaît là le déroulement, sous cet aspect, de la politique gaulliste, de de Gaulle à Pompidou, par rapport au parti-mouvement gaulliste (qui ne doit pas être un parti comme ceux d'autrefois — mouvement — mais qui, néanmoins...) et aussi les problèmes rencontrés par Giscard d'Estaing face à Chirac-UDR, après l'échec du premier soit à ériger les républicains indépendants en parti d'Etat dominant, soit à contrôler le parti gaulliste. Problèmes qui, aussi mineurs apparaissent-ils au premier abord quant à leur pertinence politique (de classe), n'en ont pas moins conduit à la crise institutionnelle que l'on sait.

Ce parti n'a donc pas pour rôle principal de représenter en direction de l'administration les intérêts du grand capital, ce qui se fait désormais parfaitement de façon directe. L'hégémonie au sein de l'Etat du capital monopoliste en France par exemple, n'est pas une conséquence de l'« Etat-UDR », d'une UDR qui, en tant qu'instrument du grand capital, aurait colonisé une administration neutre. C'est bien plutôt l'affairisme de ce parti qui est une des conséquences de son rôle plus général de commissaire de l'administration, à l'encontre de ceux qui se plaisent à opposer la neutralité virginale des hauts fonctionnaires à la corruption des politiciens bourgeois. Ce parti ne peut jouer son rôle qu'en étant directement présent (parti d'Etat) au sein de l'administration : mais, ce n'est pas cette présence qui,

en premier lieu, politise l'administration. Cette présence est en quelque sorte l'effet du rôle politique désormais dévolu à l'administration d'Etat, effet qui, à son tour, amplifie cette politisation. Chargée désormais du rôle d'organisation de l'hégémonie, confrontée directement aux intérêts économico-sociaux qu'elle doit traiter politiquement elle-même, l'administration d'Etat réussit de moins en moins à maintenir la fiction d'une distinction entre décisions administratives et décisions politiques. Elle se politise désormais de façon ouverte et massive, non pas qu'elle fut jamais réellement neutre, mais en ce que les centres décisionnels sont désormais logés dans ses propres circuits. Parallèlement, le parti dominant investit la haute administration, y pousse ses pions, monopolise les postes de commande pour ses adhérents ou sympathisants, expulse ou neutralise les récalcitrants dans des voies de garage, rompt la hiérarchie traditionnelle du corps des fonctionnaires, infléchit les institutions étatiques de façon à pouvoir agir au mieux. Démarche d'ailleurs qui ne se fait pas tellement sous la direction de ses élus et de ses députés, tout au moins dans leur qualité d'élus et de députés, mais sous la direction des divers barons et responsables contrôlant le parti.

Trajectoire à double sens : en raison de la politisation directe de l'administration, c'est autant les fonctionnaires qui se polarisent eux-mêmes vers le parti dominant, que ce dernier qui propulse dans l'administration ses hommes de confiance. Il s'agit d'une véritable osmose réciproque et à double sens, inscrite désormais dans la matérialité institutionnelle, entre l'appareil d'Etat et le parti dominant. Les cercles dirigeants de ce parti et le gouvernement sont de plus en plus composés de membres de la fonction publique, et le cas est frappant en France.

Il en découle une série de conséquences : le blocage dans la circulation du personnel politique; la création de toute une série d'intérêts corporatistes multiformes fondés sur l'occupation des places, la distribution des prébendes étatiques, le détournement des deniers publics à fins partisans, le trafic d'influences entre le parti dominant et l'Etat, l'affairisme du parti dominant. Traits qui ont toujours caractérisé l'Etat bourgeois, mais qui revêtent actuellement des dimensions prodigieuses. Phénomènes secondaires certes, mais qui multiplient considérablement les résistances de l'Etat-parti dominant face aux alternatives démocratiques : la perte du pouvoir gouvernemental

signifie, outre les dangers éventuels pour les classes dominantes, la privation de toute une série de privilèges matériels, mais aussi des risques de désintégration pour un parti dont l'importance tient à son rôle précis dans l'Etat.

Je répète que cette situation n'est due qu'accessoirement à une longue période de non-alternance gouvernementale (UDR en France, démocratie-chrétienne pour longtemps en Allemagne et encore aujourd'hui en Italie). Le fonctionnement d'un parti dominant transcende cette alternance, s'agissant souvent dans ce cas d'une alternance entre partis dominants. On constate par ailleurs, dans le cas d'une alternance bi-partisane semblable plus ou moins régulière (Etats-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne fédérale), l'effective création de réseaux *inter-partis*, la cristallisation d'une trame permanente de circuits composés par le mixage des forces, personnels et dispositifs appartenant aux deux partis dominants et qui fonctionnent en quelque sorte comme *foyer de parti unique*, foyer logé dans l'appareil central de l'Etat. Cet effectif foyer de parti unique dépasse, et de très loin, les simples rapports interpersonnels entre membres d'une même « élite au pouvoir », relevés par certains auteurs perspicaces, Wright Mills notamment⁶, pour rendre compte de ce phénomène naissant. Il est ancré désormais dans la matérialité des dispositifs des partis de pouvoir dominants, articulée à celle, nouvelle, de l'appareil d'Etat. Foyer de parti unique qui remplit alors le même rôle de contrôle général de l'administration mais face aux *Autres* : non pas seulement face à ceux qui représentent une véritable alternative politique, *mais face à tout autre* qui, pour peu qu'il échappe à ce foyer est, par ce fait même, érigé par lui en dangereux révolutionnaire. Foyer de parti unique qui ne trouve son identité qu'à force d'instaurer l'autre en ennemi.

Il serait par conséquent tout à fait faux de réduire ce phénomène à la question, somme toute assez vieille, d'une absence d'*alternative politique réelle* à travers les divers partis de pouvoir, en se contentant de la critique traditionnelle de la « formalité » du système pluraliste. Cette situation ne limite pas le jeu démocratique par le simple fait du choix politique restreint offert aux citoyens. Au-delà de l'*alternative*,

il y a aussi la question, certes plus prosaïque, de l'*alternance*. Cette alternance existait auparavant, même si elle n'impliquait pas d'alternative politique. Or, de quelle alternance peut-il s'agir actuellement, alors que l'interchangeabilité d'équipes entre partis de pouvoir dominants s'inscrit souvent dans ce réseau de parti unique de type nouveau, qui semble bien se consolider, un peu partout, dans les cas mêmes du bi-partisme des pays occidentaux ? Que cette situation pose des restrictions draconiennes au contrôle démocratique le plus élémentaire, qui, aussi limité soit-il, existait auparavant même dans les cas d'absence d'alternative, qui songerait désormais à le nier, si ce n'est les chantages attardés de la démocratie libérale avancée, Raymond Aron compris ? Lesquels déplorent qu'il n'y ait pas en France, en raison de l'alternative représentée par l'Union de la gauche, de possibilité d'alternance, comme si, là où actuellement cette alternative n'existe pas, on se trouve en présence ne serait-ce que d'une réelle alternance. Certes, je l'ai dit, l'étatisme autoritaire actuel ne s'identifie pas à quelque totalitarisme masqué, c'est-à-dire à des régimes à parti unique authentique, et il faut le répéter. Il n'empêche que l'institutionnalisation de ce foyer de parti unique, dans un cadre certes démocratique, en dit long sur les transformations de cette démocratie.

Revenons à l'osmose, structurelle désormais, entre l'Etat et un parti dominant de masse : si la raison essentielle consiste dans le contrôle politique de l'administration, il en est d'autres qui relèvent, cette fois, des transformations des procédures de légitimation, ce qui permet de comprendre pourquoi il s'agit là d'un parti de *masse*. Les dispositifs d'engendrement du consentement se déplacent des partis politiques et, du reste, des autres appareils spécialisés jusqu'ici dans cette fonction (école, appareil culturel, famille), vers l'administration d'Etat. Ceci correspond à des modifications considérables à la fois du contenu de l'idéologie dominante, et des modalités de sa reproduction et de son inculcation. Mais, ici aussi, ce déplacement se heurte à des limites tenant à la matérialité du réseau administratif (matérialité fondée sur sa « séparation » caractéristique avec les masses populaires) et à la spécificité des mécanismes idéologiques. D'où la nécessité d'un parti dominant de masse fonctionnant non pas comme lieu d'élaboration de cette idéologie, mais comme relais-véhicule de l'idéologie d'Etat vers les masses populaires et appendice

de légitimation plébiscitaire de l'administration d'Etat et de l'exécutif. Rôle qui ne peut être rempli que partiellement par la personnalisation charismatique des sommets de l'Etat et les médias.

On le voit donc : cette osmose organique Etat-parti dominant de masse, même dans les cas où elle ne conduit pas à la consolidation du foyer de parti unique, induit des transformations institutionnelles considérables allant dans le sens, précisément, du déclin de la démocratie représentative et des libertés.

Mais cette situation comporte aussi des dangers pour la gauche dans le cas éventuel de son accession au pouvoir, notamment en France. Certes, il n'est pas question de rapprocher, dans le cas français et en quoi que ce soit, les partis de gauche et les partis de pouvoir de la majorité. Il n'est pas question non plus de faire des procès d'intention à quelque parti de la gauche que ce soit, *bien au contraire*. Je dis bien au contraire, car ce dont il s'agit, c'est de cette osmose structurelle, tracée dans la matérialité de l'Etat actuel, entre l'appareil d'Etat et un parti dominant de masse. La place et le rôle d'un parti semblable sont en quelque sorte *inscrits en blanc* dans la réalité institutionnelle. Ce qui risque donc de se passer, si l'Etat n'est pas radicalement transformé par la gauche au pouvoir, et indépendamment des intentions des partis de gauche, c'est qu'un de ces partis soit amené, par la force des choses comme on dit, à occuper la place de ce parti dominant de masse. Ce qui risquerait de prolonger la situation dans laquelle se trouvent aujourd'hui les droits des diverses oppositions, de quelque azimut qu'elles surgissent.

Il semble que cette *situation objective* concerne en France, pour l'essentiel et en tout premier lieu, le Parti socialiste : et ceci non pas parce qu'il serait entaché, comme tel et dans son ensemble, de quelque tare originelle et indélébile de « collaboration de classe », mais pour des raisons institutionnelles évidentes (attitude de l'administration à son égard, implantation dans les réseaux municipaux et régionaux, poids de son appareillage électoral et de ses députés, etc.). Qu'on m'entende bien : que le Parti socialiste doive être plus important que le Parti communiste ou l'inverse n'est pas ici la question, car ce qui nous occupe dépasse de loin la discussion sur l'« équilibre » des forces au sein de la gauche. La question est : comment le Parti socialiste ne sera pas conduit à occuper la place et le rôle de parti dominant

de masse ? Danger dont, d'ailleurs, certains de ses dirigeants semblent conscients. Certes, un « Etat-ps » ne serait pas le même qu'un « Etat-UDR ». Mais la situation institutionnelle d'un parti dominant de masse comporte en elle-même, et au-delà de la nature du parti qui occupe cette place, une restriction du contrôle démocratique et des libertés. Elle risque de laisser la démocratisation de l'Etat, les mesures prévues par la gauche notamment pour la restauration du rôle propre des partis politiques dans l'exercice de la démocratie, lettre morte.

Quoi qu'il en soit, il ne faut pas s'y tromper : l'étatisme autoritaire correspond à des transformations considérables de la démocratie. Ces transformations se résument dans l'exclusion renforcée des masses des centres de décision politique, la séparation et la distance accentuée des appareils d'Etat et des citoyens au moment même où l'Etat envahit pourtant l'ensemble de la vie sociale, le centralisme d'Etat qui atteint un degré inégalé, les tentatives d'enrégimentement étendu des masses par le biais des démarches de « participation », bref l'autoritarisme accru des mécanismes politiques. Cet autoritarisme ne concerne pas que l'administration bureaucratique et, au-delà, l'ensemble des appareils d'Etat, et ne réside pas non plus simplement dans une augmentation de la répression physique organisée ou dans une manipulation idéologique renforcée. Il s'affirme dans la mise en place de nouvelles techniques de pouvoir, dans l'aménagement d'une série de pratiques, de canaux, de supports qui visent à créer une nouvelle matérialité du corps social sur lequel le pouvoir s'exerce. Matérialité qui diffère considérablement de celle du corps politique national-populaire d'individus-citoyens libres et égaux devant la loi, de celle d'une dissociation institutionnalisée entre le public et le privé, fondement de la démocratie représentative traditionnelle.

Cette nouvelle matrice d'exercice du pouvoir, ancrée dans les mêmes processus que ceux qui commandent le nouveau rôle de l'administration-bureaucratie d'Etat, logée dans le foyer principal et exemplaire de l'administration, rayonne et se propage dans tous les domaines de la vie sociale. Elle dépasse de loin les seuls appareils d'Etat (même si l'on conçoit, comme on doit le faire, l'espace de

l'Etat de façon large) dans lesquels elle s'élabore pourtant par excellence. Au-delà même d'une étatisation de la vie sociale, mais se greffant et s'appuyant sur cette étatisation, au demeurant bien réelle et croissante, une nouvelle modulation étatiste-autoritaire d'exercice du pouvoir s'érige en véritable code général dans lequel s'inscrit le fonctionnement du pouvoir dans l'ensemble des relations et rapports sociaux. S'il ne s'agit pas ici d'une simple multiplication analogique, par mimétisme, d'un « modèle » d'exercice étatique du pouvoir dans les dispositifs extra-étatiques (ce que l'on serait tenté de penser si l'on considère l'Etat comme fondement premier et source exclusive de tout pouvoir), il ne s'agit pas non plus de quelque archétype-diagramme régissant, de façon immanente à tout pouvoir, des micropouvoirs moléculaires dans lesquels se dissoudrait l'Etat. Il s'agit, finalement, de la matrice de nouvelles formes de division sociale du travail, présente certes, comme moule originaire, dans les divers rapports sociaux, mais qui, actuellement, s'élabore et se ritualise en tout premier lieu dans le dispositif administratif de l'Etat vers lequel convergent les rapports sociaux. *Tout pouvoir actuel fonctionne à l'étatisme autoritaire.*

Si l'étatisme autoritaire se distingue donc du totalitarisme, s'il ne peut s'identifier à un fascisme de type nouveau ou à un processus de fascisation, il ne se distingue pas moins des formes démocratiques précédentes de l'Etat. Il ne comporte pas simplement des germes ou des éléments épars de fascisation, mais cristallise leur agencement organique en dispositif permanent et parallèle à l'Etat officiel. Dispositif qui n'est pas simplement tenu en disponibilité par les classes dominantes, mais qui s'entrecroise en permanence avec l'Etat officiel dans le fonctionnement et l'exercice quotidien du pouvoir. Les exemples abondent : la scotomisation et dislocation de chaque branche et appareil d'Etat (armée, police, justice, etc.) en réseaux formels et apparents d'une part, en noyaux étroitement contrôlés par les sommets de l'exécutif de l'autre, et le déplacement constant des centres de pouvoir réel des premiers aux seconds : mécanisme impliqué dans la rôle actuel de l'administration, surveillé et assuré par le parti dominant ; le développement massif, directement orchestré par les hauteurs de l'Etat, et en osmose avec le parti dominant, de réseaux étatiques parallèles, de facture publique, semi-publique ou parapublique, qui ont pour fonction de cimenter, d'unifier et de contrôler

les noyaux de l'appareil d'Etat (en France, les SAC, les polices parallèles, etc.). On pourrait (beaucoup trop) facilement allonger la liste.

C'est enfin dans cette transformation que s'inscrivent aujourd'hui les modifications de l'Etat sous son aspect d'Etat national. J'avais montré ailleurs qu'à l'encontre de tout un courant, qui voit dans l'internationalisation actuelle du capital une pure et simple déliquescence des Etats nationaux en Europe face aux sociétés multinationales, au super-Etat américain, ou au super-Etat de l'Europe unie, l'Etat national maintient toujours sa pertinence. Il ne présente pas moins des modifications importantes à cet égard, dans lesquelles je n'entrerai pas, sauf pour signaler que ces modifications elles-mêmes ne sont pas directement dues à des facteurs externes (aux « pressions » des autres Etats sur chaque Etat national). Ces facteurs n'agissent sur chaque Etat national qu'intériorisés en son propre sein, qu'inscrits dans ses transformations propres. C'est sous ces transformations qu'a lieu, actuellement, le retrait de la souveraineté nationale, non seulement dans la politique des gouvernements européens, mais dans la matérialité institutionnelle des divers Etats. C'est en tout premier lieu dans cet Etat parallèle, dans cette trame politico-administrative profonde, que prennent corps les réseaux transétatiques, de la « coopération » des polices et des renseignements aux diverses procédures transnationales de prise de décision : les institutions internationales officielles ne sont que la partie apparente de l'iceberg. Je suis peu suspect de politique-fiction, mais comment s'empêcher de rêver ici à ce foyer de parti unique dans ses dimensions internationales ? La fameuse « commission trilatérale » nous en donne peut-être un avant-goût.

4

L'affaiblissement de l'Etat

L'étatisme autoritaire ne correspond pas à un renforcement univoque de l'Etat : il recouvre le double aspect renforcement-affaiblissement de l'Etat, dans la mesure où les transformations qui le marquent accentuent les éléments génériques de crise politique. Il est aussi une réponse de l'Etat à cette accentuation, voire à sa propre crise là où elle a effectivement lieu. Affaiblissement et crise qui offrent des possibilités nouvelles à la gauche.

1 Si la transformation du rôle de l'administration conduit à sa politisation directe, *cette politisation est à double sens*. Si elle se fait, de façon prioritaire et massive dans la haute administration, du côté de la majorité gouvernementale et en faveur de la droite, elle se fait également, au sein même de sphères de la haute administration, à gauche. De nombreuses raisons y concourent : l'administration reste encore et fortement marquée par l'idéologie de l'intérêt général. La distinction relative, dans le passé récent, des domaines de compétence entre actes administratifs et décisions politiques servait encore à nourrir les illusions autojustificatrices de l'administration sur sa neutralité politique, face à l'hégémonie massive du capital monopoliste : il n'en va plus désormais ainsi. Le déplacement des mécanismes politiques de cette hégémonie au sein de l'administration secoue rudement ce leurre et conduit à des différenciations et polarisations politiques importantes. Certes, cette idéologie juridico-poli-

rique de l'intérêt général cède la place à une idéologie technocratique de l'efficacité, du progrès économique, de l'abondance et du bien-être. Mais cette idéologie ne peut elle-même fonctionner comme ciment interne de l'administration qu'à condition que le processus économique maintienne certaines apparences de neutralité technique, ce qui devient actuellement de plus en plus difficile. L'idéologie technocratique d'un Etat garant de l'efficacité et du bien-être, fondement de l'Etat postkeynésien, est radicalement mise en cause par la crise économique qui marque la phase actuelle du capitalisme. Une partie de la haute administration se rend compte des causes politiques de ce qu'elle vit comme sa propre faillite historique, son incapacité à prévoir, à juguler ou à gérer la crise économique. Pour ne rien dire des séismes provoqués au sein d'une administration attachée à l'intérêt national par les entorses à la souveraineté de la nation, impliquées dans l'internationalisation du capital et accentuées en période de crise (fuite des gouvernements européens sous le parapluie américain). Tout ceci conduit à une prise de distance nette par rapport à l'hégémonie politique, même si cela se fait de façon ambiguë, et avec les limites que j'avais signalées dans la première partie de ce texte. On connaît d'ailleurs en France le nombre important de membres de la haute administration, des grands corps de l'Etat et des grandes écoles qui se trouvent actuellement dans le Parti socialiste. Evolution d'autant plus significative qu'elle est allée de pair avec la radicalisation à gauche de ce parti (Congrès d'Epinay) et qu'on ne peut seulement, ni même principalement, expliquer par l'opportunisme d'une haute administration qui se prépare à « aller à la soupe » dans le cas d'une victoire de la gauche (encore que, n'est-ce pas, face au blocage de la circulation des « élites » par l'Etat-Mitterrandien, cette motivation y soit pour quelque chose).

Mais les raisons de cette politisation vont encore plus loin : elles se rapportent aux modifications institutionnelles induites par le contrôle politique de l'administration par les sommets de l'exécutif, modifications qui sont vécues par son personnel comme remise en cause de ses privilèges corporatistes traditionnels. Le court-circuitage de la hiérarchie bureaucratique par les cabinets ministériels ou les réseaux horizontaux contrôlés par les sommets de l'exécutif, les entorses considérables infligées par la politique gouvernementale aux garanties statutaires de la fonction publique — règles fixes de carrière,

de promotion, etc. —, la pénétration directe du parti dominant au sein de l'administration sont autant de raisons de prises de distance d'une partie de la haute administration à l'égard des sommets de l'exécutif dans l'Etat autoritaire. Même si cette distanciation est, ici aussi, ambiguë et marquée de limites propres.

Ce phénomène est beaucoup plus important dans les échelons intermédiaires et subalternes de l'administration, où il revêt parfois la forme d'une massive politisation à gauche de larges secteurs du personnel d'Etat. Une des raisons en est, ici aussi, les modifications dans la matérialité de l'Etat. La dégradation considérable des conditions de vie (salaires, retraites, etc.) et des divers privilèges du *Beamten* traditionnel (mise en cause de la sécurité de l'emploi par l'extension massive d'un personnel contractuel, mobilité du personnel d'exécution, blocage des carrières, etc.), corrélative à l'extension sans précédent de l'appareil d'Etat, n'est qu'un des aspects du phénomène. Autrement plus importantes sont les nouvelles formes de reproduction de la division sociale du travail au sein de l'appareillage institutionnel. L'extension de cet appareil, son rôle économico-social et politique actuel, conduisent à un approfondissement de la division tendancielle travail intellectuel - travail manuel, telle qu'elle se reproduit de façon spécifique au sein même du travail intellectuel incarné par l'Etat; processus corrélatif à l'approfondissement, sous formes nouvelles, de la division générale du travail intellectuel - travail manuel dans l'ensemble de la société et en tout premier lieu dans le travail productif. L'approfondissement de cette division sociale se répercute dans l'appareil d'Etat sous la forme de distanciation croissante entre les tâches (échelons) de conception-direction et celles d'exécution, de décomposition des tâches subalternes en éléments routinisés, de concentration accentuée du savoir-pouvoir dans les sommets de l'appareil, de la monopolisation du secret bureaucratique par des cercles dirigeants de plus en plus restreints, de l'autoritarisme disciplinaire accru au sein même de l'appareil. Cette division se réalise dans des transformations précises du procès de travail administratif : introduction de nouvelles méthodes d'évaluation et de contrôle des rendements, progrès de la mécanisation du travail et des systèmes informatiques, développement des techniques dites de rationalisation des choix budgétaires (RCB) et de direction participative par objectifs (DPO). Mesures qui, sous leur apparence technique, correspondent, tout autant qu'à

l'augmentation de la productivité du travail administratif, au contrôle et à la maîtrise politique de l'immense machinerie bureaucratique par les sommets de l'exécutif. Cette évolution, articulée à l'ébranlement de l'idéologie de l'intérêt général qui cimentait l'unité verticale du dispositif administratif, contribue à la politisation à gauche d'une partie importante du personnel intermédiaire et subalterne de l'appareil d'Etat, et en crée, de toute façon, la base matérielle.

Mais les raisons les plus profondes de cette prise de distance de larges parties de l'administration par rapport à la politique gouvernementale résident dans la lutte des classes populaires. Cette lutte traverse l'appareil d'Etat, et c'est le cas aujourd'hui plus que jamais.

Elle atteint l'administration de façon autrement plus directe qu'auparavant, car cette lutte s'étend à de larges secteurs de la *nouvelle petite bourgeoisie*, celle des couches moyennes salariées (employés de commerce, de banque, d'assurances, professions libérales, intellectuels au sens large, etc.). La nouvelle petite bourgeoisie participe désormais activement aux luttes populaires, tout particulièrement à celles relatives aux domaines de la consommation collective et à la « qualité » de la vie (santé, logement, transports, cadre écologique, etc.) : elle est, de par ses conditions matérielles d'existence, particulièrement sensible à ces revendications. Les luttes de la nouvelle petite bourgeoisie renvoient à la fissuration et même la rupture de l'alliance entre bourgeoisie et petite bourgeoisie, plus exactement entre capital monopoliste et nouvelle petite bourgeoisie salariée. Or, si les luttes de la classe ouvrière se répercutent, certes, elles aussi, au sein de l'administration d'Etat, les luttes de la petite bourgeoisie la traversent de façon autrement plus directe, surtout dans ses échelons intermédiaires et subalternes : et ceci non seulement, ni même principalement, en raison de l'origine de classe, majoritairement petite-bourgeoise, de ces échelons, mais en raison surtout de leur détermination de classe petite-bourgeoise. Toute l'histoire du capitalisme le montre : une mise en cause de l'alliance bourgeoisie - petite bourgeoisie au sein de la société se traduit par une mise en cause de cette alliance au sein même de l'Etat. Ses appareils, en tout premier lieu son dispositif administratif, cristallisent souvent une alliance entre la bourgeoisie et la petite bourgeoisie : alliance à forme spécifique entre sommets bourgeois et échelons intermédiaires et subalternes

petits-bourgeois. La remise en cause de cette alliance au sein de la société induit une rupture interne à l'Etat, et s'exprime souvent sous forme de fractures entre les sommets et les autres échelons administratifs.

Par ailleurs, les luttes populaires prennent de plus en plus pour cible l'appareil d'Etat lui-même. Etant donné le retrait actuel des partis politiques des avant-postes du pouvoir, et la pénétration capillaire de l'Etat dans des domaines de plus en plus étendus de l'activité sociale, le dispositif administratif est exposé ouvertement aux revendications populaires, pris en tenaille entre les sommets gouvernementaux et les luttes sociales. Il est employé par le pouvoir comme détachement d'avant-garde contre les masses populaires, mais aussi comme bouc émissaire des échecs de sa politique attribués allégrement, et selon les cas, aux « résistances des structures » et aux « lourdeurs bureaucratiques », à l'excès de zèle, à l'« inhumanité » et à l'« incompréhension » des fonctionnaires. Allégations que le pouvoir peut actuellement avancer avec quelque apparence de vraisemblance, fondées qu'elles sont sur le rôle politique qu'il a lui-même attribué à l'administration. Face aux luttes populaires multiformes auxquelles il est désormais confronté et dont il est la cible, l'appareil administratif peut de moins en moins faire jouer l'écran de sûreté d'« arbitrage neutre » au-dessus des classes, auquel, d'ailleurs, il ne croit plus tellement lui-même. La crise de *consensus* dans les masses populaires à l'égard de l'appareil d'Etat se répercute au sein de l'administration en *crise induite de légitimation*. D'autant que l'administration d'Etat n'est plus extéro-légitimée, idéologiquement couverte par les partis politiques ou les appareils idéologiques (école, famille, etc.), mais chargée en permanence d'élaborer, reproduire, inculquer l'idéologie dominante et engendrer le consensus. L'administration-bureaucratie d'Etat polarise désormais des demandes de légitimation auxquelles elle peut de moins en moins faire face. Les déficits de légitimation au regard de masses populaires contribuent aux changements politiques qui l'affectent.

2 Le deuxième facteur d'affaiblissement de l'Etat concerne l'élaboration de la politique gouvernementale dans l'appareil administratif. Malgré tous les palliatifs (contrôle politique de l'administration, parti dominant), l'administration ne peut, de par sa nature,

remplir le rôle d'organisateur de l'hégémonie de la même façon que les partis politiques. Le fonctionnement organique et opérationnel d'un système de partis permet une organisation sans à-coups graves des rapports de forces au sein du bloc au pouvoir, une réglementation des conflits internes parmi ses fractions, l'expression souple et fluide des modifications de ces rapports de forces dans la politique gouvernementale, l'établissement d'une politique à long terme condensant l'intérêt politique général de ce bloc, bref l'organisation de l'hégémonie par le biais des représentations autonomes de ses diverses fractions. La nécessité, pour l'hégémonie du capital monopoliste, d'un déplacement de ce rôle vers l'administration, ne va pas sans désavantages considérables pour cette hégémonie face aux autres composantes du bloc au pouvoir. Vu la nature même des procédures administratives, le règlement des conflits et la ventilation des compromis au sein du bloc au pouvoir se font de plus en plus par à-coups, de façon occulte, par saccades, par affrontements directs entre sous-appareils et sous-bureaucraties administratives, par marchandages cas par cas et à court terme. Ceci contribue à l'incohérence caractéristique de la politique gouvernementale actuelle, à l'absence d'une stratégie articulée et à long terme du bloc au pouvoir, au pilotage à vue, au manque aussi de projet politico-idéologique global ou « projet de société » : caractéristiques éminemment dangereuses pour l'hégémonie de classe.

Il y a plus : la réfraction de la représentation des composantes du bloc au pouvoir dans les sous-ensembles administratifs non seulement accentue les contradictions internes de l'administration, en polarisant politiquement les fractionnements corporatistes-institutionnels propres à la bureaucratie d'Etat (grands corps de l'Etat, divers ministères, branches de l'administration), mais enclenche également un processus inverse. Ces fractionnements se greffent étroitement sur les prises de décision et amplifient considérablement les contradictions dues à la politisation de l'administration : les querelles entre clans, factions et fiefs se surajoutent aux divisions politiques. Ainsi, les querelles administratives s'extrapolent en divisions politiques, conduisant à des séismes internes de l'Etat qui mettent en cause son rôle d'organisateur de l'hégémonie. A telle enseigne que l'image traditionnelle du *crétinisme parlementaire*, celle de représentants de la bourgeoisie s'épuisant en querelles byzantines, corporatistes, secon-

dares et se détournant de leur rôle d'organiseurs politiques, devient trop faible pour caractériser la situation actuelle qui est celle d'une *débilite administrative* tout à fait inédite : situation qui, elle aussi, déstabilise considérablement l'hégémonie.

Tout ceci ne concerne pas seulement l'appareil administratif au sens étroit, c'est-à-dire l'administration civile, celle qui détient le rôle politique central. Dans le contexte des transformations plus générales caractérisant l'étatisme autoritaire, des traits analogues apparaissent dans l'ensemble des appareils d'Etat et leurs fonctionnaires : justice, police, armée, école, etc. Etant donné l'unité institutionnelle propre à l'Etat, le déplacement du centre de décisions politiques vers l'administration civile se répercute également dans ces appareils, entraînés dans l'orbite de la politisation des appareils d'Etat, et devenant eux aussi des sous-lieux de décision politiques dans le cadre de leur domaine de compétence. Les nouvelles contradictions qui marquent l'administration civile se répercutent ainsi dans l'ensemble de l'organisme de l'Etat.

3 Enfin, l'étatisme autoritaire engendre lui-même, pour une part, de nouvelles formes de luttes populaires. On constate partout, dans les pays qui nous occupent, l'émergence de luttes qui visent à l'exercice d'une démocratie directe à la base. Ces luttes sont marquées par un anti-étatisme caractéristique et s'expriment dans l'essaimage de foyers autogestionnaires et de réseaux d'intervention directe des masses dans les décisions qui les concernent : des comités des citoyens aux comités de quartiers, en passant par les divers dispositifs d'auto-défense et de contrôle populaire, le phénomène est frappant et proprement inédit compte tenu de son caractère massif. Même si ce mouvement se situe « à distance » de l'Etat, il produit des effets considérables de dislocation au sein même de l'Etat. Phénomène qui marque à la fois les luttes politiques plus traditionnelles et, tout particulièrement, les nouvelles luttes : mouvement des femmes, mouvement écologique, luttes pour la qualité de la vie. L'étatisme autoritaire non seulement ne réussit pas le quadrillage des masses dans ses mailles disciplinaires, voire l'« intégration » effective de ces masses dans ses circuits autoritaires, mais provoque une revendication généralisée de démocratie directe à la base, une véritable explosion des exigences démocratiques.

Vers un socialisme démocratique

J'ai indiqué, au cours de ce texte, les incidences politiques des analyses quant à la transition vers un socialisme démocratique. Je me limiterai ici à dégager brièvement l'axe central de ces incidences, en ne retenant que le rapport entre socialisme et démocratie dans la question des transformations de l'Etat.

Socialisme et démocratie, voie démocratique au socialisme : cette question se pose aujourd'hui à partir de deux expériences historiques, fonctionnant en quelque sorte comme garde-fous, comme l'exemple de deux écueils à éviter : l'exemple social-démocrate traditionnel, tel qu'on le voit dans nombre de pays européens, et l'exemple des pays de l'Est, dits du « socialisme réel ». Malgré tout ce qui distingue ces deux exemples historiques, malgré tout ce qui oppose la social-démocratie et le stalinisme comme courants théorico-politiques, ils présentent une connivence de fond : l'étatisme et la méfiance profonde à l'égard des initiatives des masses populaires, bref la suspicion à l'égard des exigences démocratiques. Et l'on se plaît aujourd'hui, en France, à parler de deux traditions du mouvement ouvrier et populaire, celle étatiste et jacobine, de Lénine et la Révolution d'Octobre à la III^e Internationale et au mouvement communiste, celle autogestionnaire et de démocratie directe à la base. Pour réaliser

le socialisme démocratique, il faudrait rompre avec la première et se situer dans la seconde.

Poser la question de cette façon est quelque peu sommaire. Il y a bien deux traditions, mais elles ne recoupent pas les courants auxquels on les identifie. Croire, qui plus est, qu'il suffit de se situer dans le courant autogestionnaire ou de démocratie directe à la base pour éviter, de ce fait, l'étatisme, c'est là une erreur de fond.

Il faut donc, encore une fois et tout d'abord, revenir à Lénine et à la Révolution d'Octobre. Le stalinisme et le modèle légué par la III^e Internationale pour une transition au socialisme se distinguent certes de la pensée et de l'action de Lénine, mais ils n'en sont pas une simple déviation. Des germes du stalinisme furent bel et bien présents chez Lénine et non pas seulement en raison des particularités de la situation historique à laquelle Lénine eut à faire face (la Russie et l'Etat tsariste) : l'erreur de la III^e Internationale ne fut pas simplement d'avoir voulu, en le déviant, universaliser un modèle de transition au socialisme qui, dans sa pureté originelle, aurait dû convenir à la situation concrète de la Russie tsariste. Enfin, ces germes ne peuvent être trouvés chez Marx lui-même : je m'en suis expliqué dans l'Introduction. Lénine a eu, le premier, à résoudre la question de la transition au socialisme et du dépérissement de l'Etat, à propos de laquelle Marx n'a laissé que quelques très vagues indications, allant d'ailleurs toutes dans le sens d'un rapport étroit entre socialisme et démocratie.

Mais alors, que s'est-il passé exactement avec la Révolution d'Octobre à propos du dépérissement de l'Etat ? Un problème semble ici essentiel : il n'est pas le seul qui concerne les germes de la III^e Internationale chez Lénine, mais il commande les autres. Une ligne principale traverse les analyses et la pratique de Lénine : l'Etat doit être détruit en bloc par une lutte frontale dans une situation de *double pouvoir*, et remplacé-substitué par le deuxième pouvoir, les Soviets, pouvoir qui ne serait plus un Etat au sens propre car il serait déjà un Etat en dépérissement. Quel est le sens léniniste de cette destruction de l'Etat bourgeois ? Les institutions de la démocratie représentative et les libertés politiques sont souvent réduites chez Lénine (ce ne fut jamais le cas pour Marx) à une pure et simple émanation de la bourgeoisie : démocratie représentative = démocratie bourgeoise = dictature de la bourgeoisie. Elles doivent être totalement éradiées et

remplacées par la seule démocratie directe à la base, à mandat impératif et révocable, bref par la véritable démocratie prolétarienne (les Soviets).

Je schématise à l'extrême, mais c'est à dessein : la ligne principale de Lénine ne fut pas originellement un quelconque étatisme autoritaire. Si je dis ceci, ce n'est pas pour prendre la défense de Lénine, mais pour indiquer le simplisme d'une conception qui occulte le vrai problème et qui voit, dans ce qui s'est passé en Russie soviétique, le résultat d'un léninisme centralisateur qui, comme tel, a empêché le développement de la démocratie directe à la base, d'un léninisme qui portait en lui l'écrasement de la révolte des marins de Kronstadt comme la nuée porte l'orage. Qu'on le veuille ou non, la ligne principale de Lénine fut originellement, face au courant social-démocrate, à son parlementarisme et à sa terreur panique du conseillisme, celle d'une substitution radicale de la démocratie dite formelle par la démocratie dite réelle, de la démocratie représentative par la seule démocratie directe dite conseilliste (à l'époque, on n'employait pas encore le terme d'autogestion). Ce qui me conduit à poser la vraie question : n'était-ce pas plutôt cette situation elle-même, cette ligne elle-même (substitution radicale de la démocratie représentative par la seule démocratie directe à la base) qui fut le facteur principal de ce qui s'est passé en Union soviétique, déjà du vivant de Lénine, et qui a donné lieu au Lénine centralisateur et étatiste dont on connaît la postérité ?

Je dis que je pose la question : elle avait été déjà posée à l'époque et elle avait reçu une réponse, qui apparaît maintenant dramatiquement prémonitoire. Ce fut le cas pour Rosa Luxemburg dont Lénine disait qu'elle était un aigle de la révolution. De l'aigle, elle avait aussi le regard. La première critique, juste et fondamentale, à la révolution bolchevique et à Lénine, fut celle de Rosa Luxemburg. Elle est décisive car elle ne vient pas du côté de la social-démocratie (qui, elle, ne voulait même pas entendre parler de démocratie directe et de conseillisme), mais précisément de cette militante convaincue de la démocratie conseilliste pour laquelle elle a donné sa vie, exécutée lors de l'écrasement des conseils ouvriers en Allemagne par la social-démocratie. Or, ce que Rosa reproche à Lénine, ce n'est pas sa négligence ou son mépris à l'égard de la démocratie directe à la base, *c'est très exactement le contraire* : à savoir qu'il s'est *exclusivement* appuyé

sur cette dernière (exclusivement, car pour Rosa la démocratie conseilliste reste toujours essentielle) en éliminant purement et simplement la démocratie représentative, lors notamment du renvoi de l'Assemblée constituante, élue sous le gouvernement bolchevique, au profit des seuls Soviets. Il faut relire *La Révolution russe* dont je ne cite qu'un seul passage : « En niant les corps représentatifs surgis des élections populaires générales, Lénine et Trotsky ont installé les Soviets comme l'unique représentation authentique des masses laborieuses. Mais avec l'étouffement de la vie politique dans tout le pays, la vie des Soviets eux-mêmes ne pourra pas échapper à une paralysie étendue. Sans élections générales, liberté de presse et de réunion illimitée, lutte libre des diverses opinions, la vie s'éteint de toute institution politique et seule triomphe la bureaucratie. »

Ce n'est sans doute pas la seule question concernant Lénine : la conception du parti dans *Que faire*, celle de la théorie apportée de l'« extérieur » à la classe ouvrière par les révolutionnaires professionnels et j'en passe, jouent un rôle important dans ce qui est arrivé par la suite. Mais la question fondamentale est celle posée par R. Luxemburg : au-delà des positions de Lénine sur une série d'autres problèmes, au-delà même des particularités historiques propres à la Russie, ce qui s'ensuit, déjà du vivant de Lénine, mais surtout après (parti unique, bureaucratisation du parti, confusion du parti et de l'Etat, étatisation, fin des Soviets eux-mêmes, etc.) était d'ores et déjà inscrit dans cette situation dont Rosa Luxemburg faisait la critique.

Quoi qu'il en soit, voyons pour l'instant le « modèle » révolutionnaire légué par la III^e Internationale, sur lequel le stalinisme a eu, entre-temps, ses propres effets. Même position à l'égard de la démocratie représentative à laquelle s'ajoutent, maintenant, l'étatisme et le mépris de la démocratie directe à la base, bref la torsion de sens de toute la problématique conseilliste. Modèle entièrement marqué par la conception instrumentale de l'Etat.

L'Etat capitaliste est toujours considéré comme un simple objet ou instrument, manipulable à volonté par la bourgeoisie dont il est l'émanation : il n'est pas censé être traversé de contradictions internes. Les luttes des masses populaires, pas plus qu'elles ne sauraient être,

dans leur opposition à la bourgeoisie, un des facteurs de constitution de cet Etat (des institutions de la démocratie représentative en l'occurrence), ne sauraient traverser l'Etat qui est saisi comme bloc monolithique sans fissures. Les contradictions de classe seraient situées entre l'Etat et les masses populaires extérieures à l'Etat. Et ceci jusqu'au point d'une crise de double pouvoir, jusqu'au moment où cet Etat est démantelé de fait en raison de la centralisation sur un plan national de pouvoirs parallèles, qui deviennent le pouvoir réel (les Soviets). Ainsi :

a / La lutte des masses populaires pour le pouvoir d'Etat ne saurait être pour l'essentiel qu'une lutte frontale, de mouvement ou d'encercllement mais extérieure à l'Etat-forteresse, visant principalement à la création de la situation de double pouvoir.

b / S'il est sommaire d'identifier cette conception avec une stratégie d'assaut de type du grand soir, c'est-à-dire concentrée en un moment ponctuel (insurrection, grève générale politique, etc.), il n'est pas moins évident que manque ici la vision stratégique d'un processus de transition au socialisme, c'est-à-dire d'une longue démarche par laquelle les masses agiraient pour conquérir le pouvoir et transformer les appareils d'Etat. Ceci ne saurait avoir lieu qu'avec la situation de double pouvoir, situation très précaire d'équilibre des forces (Etat-bourgeoisie / Soviets-classe ouvrière) et qui, par définition, ne saurait durer. La « situation révolutionnaire » est elle-même réduite à une crise de l'Etat qui ne saurait être qu'une crise d'effondrement de l'Etat.

c / Cet Etat est censé détenir du pouvoir propre, un pouvoir-substance quantifiable qu'il s'agit de lui arracher. « Prendre » le pouvoir d'Etat signifie occuper, dans le laps de temps du double pouvoir, les pièces de l'Etat-instrument, contrôler les sommets des appareils, être aux postes de commande de la machinerie étatique et manipuler les rouages essentiels de ses dispositifs, en vue de sa substitution par le deuxième pouvoir-Soviets. Une citadelle ne peut être conquise que si l'on s'empare des tranchées, remparts et casemates de son ossature instrumentale à l'occasion d'une situation (double pouvoir) qui la démantèle au profit de quelque chose d'autre (Soviets) : ce quelque chose d'autre (le deuxième pouvoir) est censé se situer dans un lieu radicalement hors Etat, en deçà de ce camp retranché.

Ce qui marque toujours cette conception, c'est le scepticisme permanent quant aux possibilités d'intervention des masses populaires au sein même de l'Etat.

d/ Quelle forme prend, dans ce contexte, le problème de la transformation de l'appareil d'Etat dans une transition au socialisme ? Il faut prendre d'abord le pouvoir d'Etat et, une fois la prise du château fort accomplie, raser en bloc l'ensemble de l'appareil d'Etat, en lui substituant le deuxième pouvoir (Soviets) constitué en Etat de type nouveau.

Si l'on retrouve toujours ici la méfiance fondamentale à l'égard des institutions de la démocratie représentative et des libertés politiques (créations-instrument de la bourgeoisie), des modifications sont survenues entre-temps quant à la conception même de Soviets. Les Soviets qui doivent se substituer en bloc à l'Etat bourgeois, ce n'est plus la démocratie directe à la base se substituant à la démocratie bourgeoise. Ce n'est pas tellement l'anti-Etat mais l'Etat parallèle calqué sur le modèle instrumental de l'Etat existant, un Etat prolétarien en ce qu'il serait contrôlé-occupé d'en haut par le parti révolutionnaire « unique », parti fonctionnant lui-même sur le modèle de l'Etat. La méfiance à l'égard des possibilités d'intervention des masses populaires au sein de l'Etat bourgeois est devenue méfiance à l'égard du mouvement populaire à la base tout court. Ceci s'appelle renforcer l'Etat-Soviets afin de mieux pouvoir le faire dépérir un jour... *L'étatisme stalinien est né.*

Etatisme stalinien dont on peut voir maintenant la connivence étroite avec l'étatisme de la social-démocratie traditionnelle. Elle aussi se caractérise par la méfiance fondamentale à l'égard de la démocratie directe à la base et des initiatives populaires. Pour elle aussi, le rapport des masses populaires à l'Etat est un rapport d'extériorité, l'Etat possédant du pouvoir et constituant une essence. C'est l'Etat-Sujet, détenant une rationalité intrinsèque, incarnée par les élites politiques et par les seuls mécanismes de la démocratie représentative. Cet Etat, on l'occupe en remplaçant les sommets par une élite éclairée de gauche et en apportant à la rigueur quelques correctifs au fonctionnement des institutions, étant entendu que cet Etat apportera ainsi aux masses populaires le socialisme d'en haut : *c'est là l'étatisme techno-bureaucratique des experts.*

Statolâtrie stalinienne, statolâtrie social-démocrate : une des traditions, dit-on justement, du mouvement populaire. Mais croire que l'on s'en sort par l'autre tradition, celle de la seule démocratie directe à la base ou du mouvement autogestionnaire, ce serait presque trop beau pour être vrai : il ne faut précisément pas oublier le cas de Lénine et les germes de l'étatisme contenus dans l'expérience conseil-liste originale. Le dilemme dont il faut sortir est au fond le suivant : ou bien maintenir en état l'Etat existant, se tenir à la seule démocratie représentative à laquelle on apporte des modifications secondaires, ce qui aboutit à l'étatisme social-démocrate et au parlementarisme dit libéral. Ou bien se tenir à la seule démocratie directe à la base ou mouvement autogestionnaire, ce qui conduit inéluctablement, à plus ou moins long terme, à un despotisme étatiste ou à une dictature des experts. *Comment saisir une transformation radicale de l'Etat en articulant l'élargissement et l'approfondissement des institutions de la démocratie représentative et des libertés (qui furent aussi une conquête des masses populaires) avec le déploiement des formes de démocratie directe à la base et l'essaimage des foyers autogestionnaires, là est le problème essentiel d'une voie démocratique au socialisme et d'un socialisme démocratique.*

Problème que la notion de dictature du prolétariat non seulement n'a pas posé, mais qu'elle a fini par occulter. Je dirai simplement ceci : la dictature du prolétariat fut chez Marx une notion stratégique à l'état pratique, fonctionnant tout au plus comme panneau indicateur. Elle renvoyait à la nature de classe de l'Etat, la nécessité de sa transformation en vue de la transition au socialisme et le processus de dépérissement de l'Etat. Si ce à quoi elle renvoyait reste toujours réel, cette notion a eu, par la suite, une fonction historique précise : celle d'occulter le problème fondamental, celui précisément de l'articulation d'une démocratie représentative transformée et de la démocratie directe à la base. Ce sont là les vraies raisons qui justifient, à mon sens, son abandon et non parce que cette notion a fini par s'identifier au seul totalitarisme stalinien. Même lorsqu'elle a reçu des sens différents, elle a toujours maintenu la fonction historique en question : ce fut le cas pour Lénine des débuts de la Révolution d'Octobre, et ce fut aussi le cas, plus proche de nous, de Gramsci lui-même. Certes, on ne saurait mettre en doute les apports théorico-politiques considérables de Gramsci, et on connaît les distances qu'il a prises avec l'expérience stalinienne. Il n'empêche que lui non plus (bien qu'on

le tire actuellement à hue et à dia) n'a pu poser le problème dans toute son ampleur. Ses fameuses analyses concernant les différences entre la guerre de mouvement (celle des bolcheviks en Russie) et la guerre de positions sont saisies pour l'essentiel comme application de la stratégie-modèle léniniste à des « situations concrètes différentes », celles de l'Occident. Ce qui conduit chez lui, malgré ses intuitions remarquables, à toute une série de blocages sur lesquels il n'y a pas lieu de s'attarder ici.

C'est donc là le problème de fond d'un socialisme démocratique : il ne concerne pas que les pays dits développés, en ce sens qu'il s'agirait là d'un modèle stratégique adapté à la seule situation de ces pays. Il n'est plus question de construire de « modèles » en quelque sens que ce soit. Dans la mesure où il ne s'agit que de signalisations de directions à suivre en tirant les leçons du passé, bref de pièges à éviter si l'on ne veut pas aboutir aux situations connues, ce problème concerne toute transition au socialisme, même si celle-ci se présente de façon considérablement différente selon les divers pays. On le sait maintenant : il ne peut y avoir, selon les divers pays, tantôt un socialisme démocratique, tantôt un autre. Que les situations concrètes soient diverses certes, que les stratégies doivent être adaptées aux particularités des divers pays nul doute, mais il ne peut y avoir de socialisme que démocratique.

Quant à ce socialisme, quant à la voie démocratique au socialisme, la situation actuelle en Europe présente des particularités certaines : elles concernent à la fois les nouveaux rapports sociaux, la forme d'Etat qui s'y instaure, la singularité de la crise de l'Etat. Ces particularités constituent, pour certains pays européens, autant de chances et de possibilités, probablement pour la première fois dans l'histoire mondiale, d'une réussite de l'expérience d'un socialisme démocratique, d'une articulation réussie entre une démocratie représentative transformée et la démocratie directe à la base. Ce qui implique une nouvelle stratégie à la fois quant à la prise du pouvoir d'Etat par les masses populaires et leurs organisations, et quant aux transformations de l'Etat : ce qu'on désigne par le terme de voie démocratique au socialisme.

L'Etat, aujourd'hui moins que jamais, n'est une tour d'ivoire isolée des masses populaires. Leurs luttes traversent l'Etat en permanence, même lorsqu'il s'agit d'appareils où les masses ne sont pas physiquement présentes. La situation de double pouvoir, celle de la lutte frontale concentrée en un moment précis, n'est pas la seule qui permette une action des masses populaires dans l'Etat. La voie démocratique au socialisme est un long processus, dans lequel la lutte des masses populaires ne vise pas la création d'un effectif double pouvoir, parallèle et extérieur à l'Etat, mais s'applique aux contradictions internes de l'Etat. La prise du pouvoir suppose certes toujours une crise de l'Etat (celle qui existe aujourd'hui dans certains pays européens), mais cette crise, qui accentue précisément les contradictions internes de l'Etat, ne se réduit pas à une crise d'effondrement de l'Etat. Prendre ou conquérir le pouvoir d'Etat ne saurait signifier une simple mainmise sur des pièces de la machinerie étatique, en vue de sa substitution au profit du deuxième pouvoir. Le pouvoir n'est pas une substance quantifiable détenue par l'Etat et qu'il faudrait lui arracher. Le pouvoir consiste en une série de relations entre les diverses classes sociales, par excellence concentré dans l'Etat, qui, lui, constitue la condensation d'un rapport de forces entre les classes. L'Etat n'est ni une chose-instrument sur lequel on fait main basse, ni une forteresse où l'on pénètre par des chevaux de bois, ni un coffre-fort que l'on perce par effraction : il est le centre d'exercice du pouvoir politique.

Prendre le pouvoir d'Etat signifie que se soit déployée une lutte de masse telle qu'elle modifie le rapport de forces interne aux appareils d'Etat qui sont, eux-mêmes, le champ stratégique des luttes politiques. Alors que pour la stratégie du type double pouvoir, la modification décisive du rapport de forces ne se joue pas au sein de l'Etat mais entre l'Etat et le deuxième pouvoir, cet anti-Etat qu'on suppose situé radicalement hors Etat, entre l'Etat et les masses supposées extérieures à l'Etat. Ce processus long de prise du pouvoir dans une voie démocratique au socialisme consiste, pour l'essentiel, à déployer, renforcer, coordonner et diriger les centres de résistance diffus dont les masses disposent toujours au sein des réseaux étatiques, en en créant et en développant de nouveaux, de telle sorte que ces centres deviennent, sur le terrain stratégique qu'est l'Etat, les centres effectifs du pouvoir réel. Il ne s'agit donc pas d'une simple alternative entre

guerre frontale de mouvement et guerre de positions car cette dernière, au sens de Gramsci, consiste toujours en un encerclement de l'Etat-château fort.

On voit surgir la question : nous sommes-nous rendus *pour autant* au réformisme traditionnel ? Il faut bien voir, pour répondre, comment la question du réformisme a été posée par la III^e Internationale. Pour elle, est réformiste toute stratégie qui se distingue de celle du double pouvoir. La seule rupture radicale quant à la prise du pouvoir d'Etat, la seule rupture significative permettant d'échapper au réformisme, c'est la rupture entre l'Etat (simple instrument de la bourgeoisie en dehors des masses) et son supposé extérieur absolu, le deuxième pouvoir (les masses/Soviets). Ce qui, soit dit en passant, n'a pas empêché, *bien au contraire*, un réformisme spécifique à la III^e Internationale, tenant précisément à la conception instrumentale de l'Etat. On accapare des pièces détachables de la machinerie étatique et on juxtapose des bastions insulaires *en attendant* la situation de double pouvoir. Progressivement, d'ailleurs, la situation de double pouvoir passe sous la table : ce qui reste, c'est le seul Etat-instrument que l'on conquiert rouage par rouage ou qu'on occupe dans ses postes de commande. Or, le réformisme est un danger toujours latent : il n'est pas un vice intrinsèque de toute stratégie échappant à celle du double pouvoir, même si, dans le cas d'une voie démocratique au socialisme, le critère du réformisme n'est pas aussi tranchant que dans la stratégie du double pouvoir et que les risques de social-démocratisation, inutile de le nier, s'en trouvent accrus. Quoi qu'il en soit, modifier le rapport de forces interne à l'Etat ne signifie pas réformes successives dans une progressivité continue, conquête pièce par pièce d'une machinerie étatique ou simple occupation des postes et sommets gouvernementaux. Il signifie bel et bien une *démarche de ruptures effectives* dont le point culminant, et il en existera forcément un, réside dans le basculement du rapport de forces en faveur des masses populaires sur le terrain stratégique de l'Etat.

Cette voie démocratique au socialisme ne signifie donc pas simple voie parlementaire ou électorale. Atteindre la majorité électorale (dans le parlement ou pour le poste présidentiel) ne saurait être qu'un moment, aussi important soit-il : il n'est d'ailleurs pas forcément le point culminant des ruptures au sein de l'Etat. La modification

du rapport de forces au sein de l'Etat concerne l'ensemble de ses appareils et de ses dispositifs : il ne concerne pas que le parlement ou, ainsi qu'on le répète à profusion aujourd'hui, les appareils idéologiques d'Etat, censés détenir désormais le rôle déterminant dans l'Etat « actuel ». Ce processus s'étend également, et en tout premier lieu, aux appareils répressifs d'Etat, ceux détenant le monopole de la violence physique légitime : l'armée et la police notamment. Mais pas plus qu'il ne faudrait oublier le rôle propre de ces appareils (ce qui a souvent lieu dans certaines versions de la voie démocratique au socialisme, fondées en général sur une mésinterprétation de certaines thèses de Gramsci), il ne faudrait croire que la stratégie d'une modification du rapport de forces interne à l'Etat ne serait valable que pour les seuls appareils idéologiques, et que les appareils répressifs (qui seraient, eux, réellement étanches aux luttes populaires) ne sauraient être pris que frontalement, de l'extérieur : bref, il ne s'agit pas d'accumuler deux stratégies, en maintenant pour les appareils répressifs celle du double pouvoir. Il est évident que la modification interne du rapport de forces dans les appareils répressifs pose des problèmes particuliers et, partant, redoutables : mais, le cas du Portugal l'a parfaitement montré, ces appareils mêmes sont traversés par les luttes des masses populaires.

Plus, l'alternative réelle concernant la voie démocratique au socialisme est bien celle d'une lutte des masses populaires visant la modification du rapport de forces au sein de l'Etat, face à une stratégie frontale du type double pouvoir. Cette alternative n'est pas, comme on le considère souvent, celle d'une « lutte interne » aux appareils d'Etat, c'est-à-dire physiquement investie et insérée dans leur espace matériel, face à une lutte à distance, physiquement extérieure à ces appareils. Tout d'abord parce qu'une lutte à distance des appareils d'Etat a toujours des effets en son sein : elle y est toujours présente, même si elle ne l'est que de façon réfractée et par personnes interposées. Ensuite, et surtout, parce qu'une lutte à distance des appareils d'Etat, en deçà ou au-delà des limites de l'espace physique dessiné par les lieux institutionnels, reste toujours, et dans tous les cas, nécessaire, car elle réfléchit l'autonomie de la lutte et des organisations des masses populaires. Il ne s'agit pas de s'insérer dans les seules institutions étatiques (parlement, Conseil économique et social,

instances de « concertation », etc.) pour simplement utiliser à bonnes fins leurs ressorts propres. Mais encore : les luttes populaires doivent toujours se manifester aussi par le déploiement de mouvements et dans l'essaimage de dispositifs de démocratie directe à la base et de foyers autogestionnaires.

Ce qui tient à la question des transformations de l'Etat mais aussi, il ne faut pas l'oublier, à celle, fondamentale, du pouvoir d'Etat et, plus généralement, du pouvoir. La question : *qui* est au pouvoir, et *pour quoi faire*, ne peut rester étrangère à ces luttes autogestionnaires ou de démocratie directe. Or, ces luttes et mouvements ne sauraient, afin de contribuer à modifier les rapports de pouvoir, tendre à une centralisation en un deuxième pouvoir, lieu supposé absolument extérieur à l'Etat, mais à la modification des rapports de forces sur le terrain même de l'Etat. Ces luttes et mouvements, pour autant qu'ils sont politiques, même s'ils se placent en dehors de l'espace physique de l'Etat, ne sont pas hors Etat : ils sont, de toute façon, toujours situés dans son champ stratégique. C'est donc là l'alternative réelle et non celle, simple, d'une « lutte interne » face à une « lutte externe ». Dans une voie démocratique au socialisme, ces deux formes de lutte doivent être combinées. S'« intégrer » ou non aux appareils d'Etat, faire ou non le jeu du pouvoir, ne se réduit pas au choix entre une lutte externe et une lutte interne. Cette intégration n'est d'ailleurs pas la conséquence nécessaire d'une stratégie visant des modifications sur le terrain de l'Etat, comme si une lutte politique pouvait jamais se situer dans un dehors absolu par rapport à l'Etat.

Cette stratégie de prise du pouvoir renvoie directement à la question des transformations de l'Etat dans une voie démocratique au socialisme. Seule une articulation entre deux démarches, celle de la transformation de la démocratie représentative et celle du développement des formes de démocratie directe à la base ou mouvement autogestionnaire, peut éviter l'étatisme autoritaire. Mais cette articulation pose des problèmes nouveaux.

Dans la stratégie du double pouvoir, celle du remplacement pur et simple de l'appareil d'Etat par l'appareil conseilliste, la question de la prise du pouvoir d'Etat est considérée comme un *préalable* à

sa destruction-substitution. Au fond, il ne s'agit pas d'une transformation de l'appareil d'Etat : on prend d'abord le pouvoir d'Etat et, ceci fait, on en met un autre à la place.

Il ne peut désormais s'agir de cela : si prendre le pouvoir d'Etat signifie modifier le rapport de forces au sein même de l'Etat, si ceci renvoie à un processus long, ceci implique également que la prise du pouvoir d'Etat recouvre une transformation concomitante de ses appareils. Tant il reste toujours vrai que l'Etat détient une matérialité propre : une modification du rapport de forces au sein de l'Etat non seulement ne suffit pas à transformer cette matérialité, mais ce rapport ne peut lui-même se cristalliser au sein de l'Etat que dans la mesure d'une transformation de ses appareils. Abandonner une stratégie de double pouvoir ne signifie pas balancer par-dessus bord la question de la matérialité propre de l'Etat comme appareil spécial, mais la poser de façon différente.

J'ai employé à ce propos dans ce texte le terme de *transformation radicale* de l'appareil d'Etat dans une transition au socialisme démocratique. Ce terme reste certes indicatif, mais il me semble bien désigner une direction générale balisée, si j'ose dire, par deux sens interdits.

Le premier : transformation radicale de l'appareil d'Etat dans une voie démocratique au socialisme signifie qu'il ne saurait s'agir désormais de ce qui a été traditionnellement désigné comme *brisure* ou *destruction* de cet appareil. Ce terme de brisure, qui fut lui aussi un terme indicatif chez Marx, n'a pas moins fini par désigner historiquement quelque chose de très précis : l'éradication précisément de toute forme de démocratie représentative et des libertés dites formelles, au profit exclusif de la démocratie directe à la base et des libertés dites réelles. Il faut en prendre son parti : si la voie démocratique au socialisme et le socialisme démocratique signifient aussi pluralisme politique (de partis) et idéologique, reconnaissance du rôle du suffrage universel, extension et approfondissement de toutes les libertés politiques y compris pour les adversaires, etc., on ne peut plus employer le terme de brisure ou de destruction de l'appareil d'Etat, quitte à jongler avec les mots. Il s'agit bel et bien, à travers toutes leurs transformations, d'une certaine permanence et continuité des institutions de la démocratie représentative : continuité non au sens d'une survivance regrettable qu'on subit tant qu'on ne

peut faire autrement, mais d'une condition nécessaire du socialisme démocratique.

Le deuxième sens interdit : le terme de transformation radicale désigne à la fois la direction et les moyens des modifications de l'appareil d'Etat. Il ne saurait s'agir ni de réadaptations secondaires (selon un néo-libéralisme de l'*Etat de droit* restauré), ni de modifications venant principalement d'en haut (selon un social-démocratie traditionnelle ou un stalinisme libéralisé) : il ne saurait s'agir d'une transformation étatiste de l'appareil d'Etat. Une transformation de l'appareil d'Etat allant dans le sens du dépérissement de l'Etat ne peut que s'appuyer sur une intervention accrue des masses populaires dans l'Etat, par le biais certes de leurs représentations syndicales et politiques, mais aussi par le déploiement de leurs initiatives propres au sein même de l'Etat. Démarche ici aussi par étapes, mais qui ne saurait se limiter à une simple démocratisation de l'Etat. Quoi qu'il en soit, c'est là le sens qui doit être suivi par les transformations nécessaires de l'Etat, qu'il s'agisse du parlement, des libertés, du rôle des partis, de la démocratisation des appareils syndicaux et politiques eux-mêmes de la gauche ou de la décentralisation.

Ceci doit être accompagné par le déploiement de nouvelles formes de démocratie directe à la base et l'essaimage de réseaux et des foyers autogestionnaires. Seuls une transformation de l'appareil d'Etat et un développement de la démocratie représentative ne sauraient échapper à l'étatisme. Mais il y a aussi l'autre côté de l'affaire : le déplacement unilatéral et univoque du centre de gravité vers le mouvement autogestionnaire ne saurait non plus éviter, à plus ou moins brève échéance, l'étatisme technobureaucratique et la confiscation autoritaire du pouvoir par les experts. Et ceci sous deux formes : celle tout d'abord de sa centralisation en deuxième pouvoir et sa substitution pure et simple aux mécanismes de la démocratie représentative. Mais aussi sous une autre forme préconisée actuellement assez souvent : le seul moyen d'éviter l'étatisme serait de se situer hors Etat, de négliger sa transformation propre, de laisser pour l'essentiel l'Etat (ce mal radical et éternel) tel qu'il est, et, sans aller jusqu'au double pouvoir, de le barrer simplement de l'extérieur par des « contre-pouvoirs » autogestionnaires à la base, bref, de

mettre l'Etat en quarantaine et d'arrêter la propagation de la maladie en isolant son foyer.

Ceci se formule actuellement de multiples façons : dans le langage néotechnocratique tout d'abord, celui d'un Etat maintenu en raison de la complexité des tâches d'une société « postindustrielle », géré par des experts de gauche et contrôlé simplement par les dispositifs autogestionnaires. Tout technocrate de gauche serait à la limite flanqué d'un commissaire à la démocratie directe, ce qui ne semble pas faire très peur aux divers spécialistes (voir leur passion subite pour l'autogestion) car ils savent bien, eux, à quoi s'en tenir dans ce cas : les masses proposent, l'Etat dispose... Ceci se formule également dans le langage néolibertaire : celui d'un pouvoir éparpillé, émietté et pulvérisé dans une pluralité infinie de micropouvoirs extérieurs à l'Etat et qui, seuls, mériteraient qu'on s'en occupe si l'on veut échapper à l'étatisme (guérilla face à l'Etat). Dans les deux cas, le résultat est le même : on laisse en place l'Etat-Léviathan, on néglige les transformations nécessaires de l'Etat sans lesquelles le mouvement de démocratie directe reste voué à l'échec. Plus encore : on en vient à exclure l'intervention du mouvement autogestionnaire dans les transformations elles-mêmes de l'Etat et à cantonner les deux démarches dans un simple parallélisme. Comment, par exemple, établir un rapport organique entre les commissions de citoyens et des assemblées élues au suffrage national, elles-mêmes transformées en fonction de ce rapport ?

On le voit donc : il ne s'agit pas, à vrai dire, de faire la « synthèse » entre les deux traditions du mouvement populaire, l'étatiste et l'autogestionnaire, qu'il faudrait coller ensemble. Il s'agit de se situer dans une perspective globale de dépérissement de l'Etat, perspective qui comporte deux processus articulés : la transformation de l'Etat et le déploiement de la démocratie directe à la base. C'est la désarticulation de ces deux démarches qui a donné lieu à une scission sous la forme des deux traditions, scission dont on connaît les résultats.

Cette voie qui peut, seule, mener au socialisme démocratique, a aussi son revers : deux dangers la guettent.

Tout d'abord un vieux danger, bien connu, mais qui se présente

ici de façon accentuée : la *réaction de l'adversaire*, en l'occurrence de la bourgeoisie. L'attitude classique de la stratégie de double pouvoir face à ce danger fut celle précisément de la destruction de l'appareil d'Etat. Attitude qui, dans le cas qui nous concerne aussi reste, en un sens, toujours valable : on ne peut se contenter de modifications secondaires de l'appareil d'Etat; il faut procéder à des ruptures profondes. Mais elle ne reste valable que dans un sens seulement : dans la mesure où on n'a plus affaire à une destruction de l'appareil d'Etat et à sa substitution par le deuxième pouvoir, mais à sa transformation dans un long processus, ceci, ne serait-ce que le développement et l'extension des libertés et de la démocratie représentative, offre des possibilités accrues à l'adversaire, soit pour boycotter une expérience de socialisme démocratique, soit pour intervenir brutalement afin d'y mettre un terme. La voie démocratique au socialisme ne sera certainement pas un simple passage pacifique.

On ne peut affronter ici ce danger qu'en s'appuyant activement sur un large mouvement populaire. Disons les choses clairement : de toute façon, et à l'encontre de la stratégie « avant-gardiste » du double pouvoir, la réalisation de cette voie et des objectifs propres qu'elle comporte, l'articulation des deux démarches qui vise à éviter l'étatisme et l'impasse social-démocrate, supposent le support décisif et continu d'un mouvement de masse fondé sur de larges alliances populaires. Si ce mouvement déployé et actif (la révolution active, disait Gramsci, en l'opposant à la révolution passive) n'existe pas, si la gauche ne réussit pas à le susciter, rien ne pourra empêcher la social-démocratisation de cette expérience : les divers programmes, aussi radicaux soient-ils, ne changent pas grand-chose à l'affaire. Ce large mouvement populaire constitue un garant face à la réaction de l'adversaire, même s'il ne suffit pas et doit être toujours allié à des transformations radicales de l'Etat. C'est là la double leçon qu'on peut tirer du Chili : la fin de l'expérience d'Allende ne tient pas seulement à l'absence de ces transformations, mais aussi à ce que l'intervention de la bourgeoisie, inscrite dans cette absence, a été rendue possible par la rupture des alliances entre classes populaires (classe ouvrière-petite bourgeoisie notamment), ce qui avait d'ores et déjà brisé l'élan en faveur du gouvernement de l'Unité populaire. Pour que la gauche réussisse à susciter ce large mouvement, il faut qu'elle en prenne les moyens et qu'elle assume notamment les nou-

velles revendications populaires sur ces fronts qu'on appela parfois, bien à tort, des « fronts secondaires » (luttres des femmes, luttres pour l'« environnement », etc.).

La deuxième question concerne les *formes d'articulation* des deux processus, celui des transformations de l'Etat et de la démocratie représentative, celui de la démocratie directe et du mouvement autogestionnaire. Problème nouveau à partir du moment où il ne saurait s'agir d'une suppression de l'un au profit de l'autre, que ce soit par pure et simple élimination de l'un des deux, ou par intégration de l'un dans l'autre (des foyers autogestionnaires dans les institutions de la démocratie représentative par exemple), ce qui conduit au même résultat. Problème nouveau donc à partir du moment où il ne peut non plus s'agir d'une assimilation des deux processus. Comment éviter qu'on soit amené à de simples parallélisme et juxtaposition des deux, à ce que chacun ne suive que son seul et propre mouvement ? Dans quels domaines, à propos de quelles décisions, en quel moment, l'un doit avoir le pas sur l'autre (les assemblées représentatives ou les centres de démocratie directe, le parlement ou les comités d'usine, les conseils municipaux ou les commissions de citoyens, etc.) ? Sous quelle forme prévoir le règlement de leurs conflits, jusqu'à un certain point inévitables, sans qu'on s'achemine, lentement mais sûrement, vers une situation, effective ou larvée, de *double pouvoir* précisément ?

Situation de double pouvoir qui concernerait, cette fois, deux pouvoirs de gauche (gouvernement de gauche et pouvoirs populaires organisés en deuxième pouvoir). On le sait aussi maintenant et c'est une des leçons qu'on peut tirer du cas du Portugal cette fois : une situation de double pouvoir, même entre deux pouvoirs de gauche, ne ressemble en rien à un jeu de pouvoirs et de contre-pouvoirs qui s'équilibreraient mutuellement pour le plus grand bien du socialisme et de la démocratie. Cette situation conduit rapidement à une opposition ouverte entre les deux, avec les risques d'élimination de l'un en faveur de l'autre. Dans l'un des cas c'est la social-démocratisation (le cas du Portugal), dans l'autre (élimination de la démocratie représentative) ce n'est pas le dépérissement de l'Etat et le triomphe de la démocratie directe, mais, à plus ou moins long terme, une dictature autoritaire de type nouveau. Dans les deux cas, ce sera en fin de compte toujours l'Etat qui sortira gagnant.

Mais, bien entendu, il y a de fortes chances qu'avant même qu'une situation, effective ou larvée, de double pouvoir en arrive là, quelque chose d'autre se passe, que le Portugal a évité de justesse : la réaction fascisante et brutale de la bourgeoisie car, on peut lui faire confiance, elle reste toujours partie prenante de l'affaire. Une opposition ouverte entre ces deux pouvoirs, après une première phase de réelle paralysie de l'Etat, risque fort d'être résolue par un troisième larron, la bourgeoisie, selon des scénarios qu'on n'a nulle peine à imaginer. J'ai dit troisième larron mais, on l'aura deviné, dans tous ces cas (intervention fascisante, social-démocratisation ou dictature autoritaire des experts sur les débris de la démocratie directe) ce larron est, à la longue, toujours le même : sous une forme ou sous une autre, la bourgeoisie.

La solution et la réponse à tout cela ? Les indications que j'ai exposées tout le long de ce texte, les nombreux travaux, recherches et discussions qui sont en cours un peu partout en Europe, les expériences partielles qui se mènent actuellement (régionales, municipales, autogestionnaires) ne sont pas une solution-recette, car la réponse à ces questions n'existe pas encore. Elle n'existe pas non plus comme modèle théoriquement garanti dans des textes sacrés de quelques classiques que ce soit. Et l'histoire ne nous a pas donné jusqu'à présent d'expérience réussie de voie démocratique au socialisme : elle nous a en revanche donné des exemples négatifs à éviter et des erreurs à méditer, ce qui n'est pas négligeable. Certes, on peut toujours arguer, au nom du réalisme bien entendu (celui de la dictature du prolétariat ou celui des autres, des néo-libéraux bien pensants) que si ce socialisme démocratique n'a nulle part encore existé, c'est qu'il est impossible. Peut-être : nous n'avons plus la foi millénariste fondée sur quelques lois d'airain d'une révolution démocratique et socialiste inévitable, ni le soutien d'une patrie du socialisme démocratique. Mais une chose est sûre : le socialisme sera démocratique ou ne sera pas. Qui plus est, être optimiste quant à la voie démocratique au socialisme ne saurait nous la faire considérer comme une voie royale, facile et sans risques. Des risques, il y en a, mais en quelque sorte déplacés : à la limite, les risques sont que nous

nous acheminions, nous, vers les camps et les massacres en en étant les victimes toutes désignées. A quoi je répondrai que, risque pour risque, cela vaut mieux de toute façon que de massacrer les autres pour finir, en plus, nous-mêmes, sous le couperet d'un Comité de Salut public ou de quelque Dictateur du prolétariat.

Risques du socialisme démocratique qu'on ne pourrait à coup sûr éviter que d'une seule façon : se tenir tranquille et marcher droit sous les auspices et la férule de la démocratie libérale avancée. Mais c'est là une autre histoire...

NOTES

INTRODUCTION

pp. 11 à 51

1. L'ensemble de cette controverse a été publié sous le titre *Il marxismo e lo Stato*, 1976.
2. G. DELEUZE et F. GUATTARI, *L'anti-Œdipe*, 1975. En ce qui concerne le courant des « nouveaux philosophes », je me référerai désormais à deux ouvrages : B. H. LÉVY, *La barbarie à visage humain*, 1977, et A. GLUCKSMANN, *Les maîtres penseurs*, 1977.
3. Maspero, 1968.
4. K. POPPER, *The Open Society and its Enemies*, 1946.
5. Expression que j'emprunte à Jean Daniel.
6. Ce qu'a bien fait remarquer Perry ANDERSON, *The Antinomies of Antonio Gramsci*, in *New Left Review*, novembre 1976 - janvier 1977.
7. L. ALTHUSSER, Idéologie et appareils idéologiques d'Etat, in *La Pensée*, juin 1970.
8. On trouve ces conceptions dans certains articles de l'ouvrage collectif, *Éléments pour une analyse du fascisme*, sous la direction de M. A. MACCOCCHI, 1976.
9. G. DELEUZE, dans son article sur Foucault : *Ecrivain non : un nouveau cartographe*, in *Critique*, décembre 1975, et M. FOUCAULT, maintenant dans *La volonté de savoir*.
10. *Ibid.*, 1977, p. 123.
11. Cl. LEFORT, dans son article « Maintenant », dans le premier numéro de la revue *Libre*, 1977; C. CASTORIADIS, *L'institution imaginaire de la société* (1975). Courant qui renoue d'ailleurs avec celui de G. Lapassade et de R. Loureau, dit « anti-institutionnel ».
12. Je me réfère plus particulièrement à la revue *Faire*.
13. P. CLASTRES, *La société contre l'Etat*, 1974, pp. 169, 172, etc.
14. *Op. cit.*, pp. 74 et s.
15. L'article de J. RANCIÈRE dans *Le Nouvel Observateur*, 25-31 juillet 1977.

PREMIÈRE PARTIE

pp. 53 à 133

1. E. PASHUKANIS, *La théorie générale du droit et le marxisme*, 1970 (éd. franç.); G. DELLA VOLPE, *Rousseau e Marx*, 1964; U. CERRONI, *Marx e il diritto moderno*, 1963; H. LEFEBVRE, *De l'Etat*, ouvrage en plusieurs volumes édité à partir de 1976. Certes, je ne veux pas par là sous-estimer la valeur de l'œuvre de Lefebvre : son dernier livre notamment comporte des analyses remarquables. Enfin, cette ligne de recherche est aussi celle des travaux de J. BAUDRILLARD.
2. J. HIRSCH, *Staatsapparat und Reproduktion des Kapitals*, 1974, et sa contribution dans l'ouvrage collectif, *La crise de l'Etat*, 1976, édité sous ma direction. La problématique de l'*Ableitung* en Allemagne fédérale est assez ancienne et on trouve certains de ses

représentants dans l'ouvrage collectif *L'Etat contemporain et le marxisme*, 1975, édité sous la direction de J. M. VINCENT. Elle est plus récente en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis : voir nombre de contributions dans les revues *Kapitalistate*, *Insurgent Sociologist* (Etats-Unis), *Capital and Class* (Grande-Bretagne), et aussi les travaux récents de HOLLOWAY, PICCIOTO, HINDESS, HIRST, etc. Je signale enfin que, en France, les critiques de « politicisme » concernant mes ouvrages sont venues surtout du côté des auteurs groupés autour de la revue *Economie politique*.

3. Le Seuil, 1974.
4. Je répète ce que j'ai dit dans l'Avertissement : je ne ferai pas, à moins que je ne les cite expressément, des références précises aux classiques du marxisme. Sur ce point, elles existent dans mon texte, *Les classes sociales*...
5. Surtout dans *Gli Intellettuali e l'organizzazione della Cultura*, Einaudi, 1966.
6. K. MARX, *Le Capital*, Ed. Sociales, t. I, p. 85.
7. *Ibid.*, liv. I, p. 990. Je signale, entre autres, les ouvrages remarquables de J. M. BROHM, *Corps et politique*, 1975, et *Sociologie politique du sport*, 1976.
8. M. FOUCAULT, *Surveiller et punir*, 1975, pp. 194, 195 et *passim*.
9. Article cité in *Critique*, p. 1210.
10. Dans sa critique de l'Histoire de la folie, in *L'écriture et la différence*.
11. *Surveiller et punir*, p. 208.
12. *Ibid.*, p. 195.
13. *Pouvoir politique*, 1^{re} éd., p. 317.
14. *Ibid.*, p. 237.
15. Maspero, 1970.
16. Maspero, 1975.
17. *La volonté de savoir*, pp. 117-118.
18. R. CASTEL, *Le psychanalyse*, 1976, pp. 288 et s.
19. De Fr. LYOTARD (*L'économie libidinale*, 1974) à P. LEGENDRE (*L'amour du censeur*, 1974), en passant par R. SCHERER, la liste serait longue.
20. Ph. ARRIÈS, *Histoire de la mort en Occident*, 1975, et les travaux de L. V. THOMAS.
21. *Jour du pouvoir*, 1976.
22. Ce fut également le cas pour moi, dans mon premier texte : *Nature des choses et droit*, LGDJ, 1966. Texte depuis longtemps épuisé. Qu'on se rassure : je n'ai pas l'intention de le rééditer.
23. Voir également, en France, les travaux de M. CHEMILLIER-GENDREAU, E. PISIER-KOUSCHNER, M. MIAILLE, Fr. DEMICHEL, J.-P. COLIN, G. LABICA, etc.
24. En France, les travaux entre autres de G. HAUPT, M. LÖWY, M. REBÉRIUX, M. RODINSON, P. VILAR, etc.
25. L. FEBVRE, *La terre et l'évolution humaine*, 1922; P. LÉVÊQUE et P. VIDAL-NAQUET, *Clisthène l'Athénien*, 1964; P. LÉVÊQUE, *L'aventure grecque*, 1964; J.-P. VERNANT, *Mythe et pensée chez les Grecs*, 1974; J. LE GOFF, *La civilisation de l'Occident médiéval*, 1972; R. MANDROU, *Introduction à la France moderne*, 1961; F. BRAUDEL, *Civilisation matérielle et capitalisme*, 1967; enfin, je signale les travaux de l'équipe de la revue *Hérodote*, et l'ouvrage de Fr. CHATELET, *La naissance de l'histoire*, 1975, « 10/18 ».
26. M. SERRES, Discours et parcours, in *Critique*, avril 1975.
27. *L'anti-Edipe*, op. cit., pp. 239 et s.
28. Dans sa contribution à l'ouvrage collectif, *Faire l'Histoire*, 1974, sous la direction de J. LE GOFF et P. NORA, t. I.
29. *Die Polendebatte in Frankfurt*, in *Neue Rheinische Zeitung*, sept. 3, 1848. Aus dem literarischen Nachlass von K. Marx, Fr. Engels und F. Lassalle, éd. par Fr. MEIERING (1902), III, 238.

DEUXIÈME PARTIE

pp. 135 à 177

1. Dans *Nouveau fascisme, nouvelle démocratie*, numéro spécial des *Temps Modernes*, février 1972.
2. J'ai déjà indiqué dans l'Avertissement de ce texte que je ne parle ici qu'en mon propre nom. Mais nombre de travaux vont dans le même sens, et je ne signalerais, pour la France, que ceux de Chr. BUCI-GLUCKSMANN et de M. CASTELLS.
3. *Les communistes et l'Etat*, 1977, p. 13.
4. Pour une assimilation critique de la théorie, *La Nouvelle Critique*, n° 93, 1976, et aussi des articles dans *France Nouvelle*. Sur ces sujets, nous avons débattu avec Hincker et Boccara à propos de l'ouvrage collectif, *La crise de l'Etat* (1976), dans *France nouvelle*, 1^{er} novembre 1976, et la *Nouvelle Critique*, février 1977. Voir enfin le débat dans la revue *Repères*, janvier 1977.
5. Je ne signale que l'article de L. GRUPPI, Sur le rapport démocratie-socialisme, in *Dialectiques*, n° 17, février 1977. Je mentionne seulement, pour le lecteur français, que les positions, au sein du PCI, sur cette question, de P. Ingrao et G. Vacca à U. Cerroni, A. Reichlin et à G. Amendola, divergent sensiblement. Cf. sur ces points les interviews accordées par certains dirigeants du PCI à H. WEBER, dans son livre récent, *Parti communiste italien : aux sources de l'euro-communisme*, 1977, et le numéro spécial de la revue *Dialectiques : L'Italie et nous*, n° 18-19, 1977.
6. *La volonté de savoir*, pp. 123 et s.
7. *Op. cit.*
8. Interview de FOUCAULT dans *Révoltes logiques*, n° 4, hiver 1977.
9. Claus OFFE, *Strukturprobleme des Kapitalistischen Staates*, 1973, et J. HABERMAS, *Legitimationsprobleme in Spätkapitalismus*, 1973.

TROISIÈME PARTIE

pp. 179 à 222

1. *L'institution imaginaire de la société*, op. cit., p. 22.
2. Le terme exact de ENGELS est *die allgemeine allseitige Bedingungen*, in *Anti-Düring*, MEW, t. XX, p. 260.
3. Je ne signale, de façon toute indicative et pour la France, outre les travaux de P. BOCCARA et de Ph. HERZOG, ceux de J.-P. DELILEZ, H. CLAUDE et J. LOJKINE; d'autre part, ceux de Ch. BETTELHEIM, J. VALIER, A. GRANOU, Ph. BRACHET, A. EMMANUEL, E. MANDEL, Chr. PALLOIX, H. BROCHIER, Chr. GOUX. Enfin, dernièrement, le livre de J. ATTALI et M. GUILLAUME, *Le capital et son double*, 1976.
4. En France, les travaux notamment de M. CASTELLS, J. LOJKINE, A. CHAUVENET, Cl. LISCIA, Fr. GODARD, D. MEHL, P. GREVET, E. PRETECHILLE, M. FREYSSINET, Chr. BAUDELLOT, R. ESTABLET, D. BERTAUX, Chr. TOPALOV, Cl. QUIN et R. DULONG.
5. Suzanne de BRUNHOFF, *L'Etat et le capital*, 1976.
6. Cf. les recherches de J. BOUVIER, Fr. MORIN, M. BEAUD, etc.
7. Notamment celle de Fr. FOX-PIVEN et R. CLOWARD, *Regulating the Poor*, 1971.
8. *Le psychanalyse*, op. cit., p. 288.
9. *Ibid.*, p. 287.
10. *De l'Etat*, op. cit., t. 3 : *Le mode de production étatique*, 1977.
11. Je crois que c'est là, quoi qu'il en pense, l'aboutissement conséquent de certaines analyses d'A. TOURAINE. Cf. *La société invisible*, 1977, pp. 19, 60, 63, etc.

QUATRIÈME PARTIE

pp. 225 à 295

1. *Op. cit.*, RUF, 1976. À signaler également les ouvrages collectifs, édités en Allemagne fédérale : *Sozialstruktur und politische Systeme*, éd. par Urs JÄGGI, 1976, et *Politische System-Krisen*, éd. par M. JÄNICKE, 1973.
2. *Nouveau fascisme, nouvelle démocratie*, numéro spécial déjà cité des *Temps Modernes*. Voir aussi, à propos de la discussion autour de ces questions, le n° 31 de la revue *Kursbuch*, mai 1973.
3. Les chiffres sont ceux de L. Stoléru lui-même, cité par M. MASCHINO, *Sauve qui peut : démocratie à la française*, 1977.
4. Ici aussi, la bibliographie est immense, et concerne la restriction des libertés dans tous les domaines de la vie publique. Du point de vue général, voir, en France, entre autres, les travaux récents de R. BERRERA, M. DUVERGER, J.-P. COT, Cl. JULIEN, J.-D. BREDIN, P. JUQUIN, G. BURDEAU, J.-P. CHEVÈNEMENT, L. HAMON, M. MASCHINO, P. VIANSSON-PONTÉ, ceux du Syndicat de la Magistrature, etc.
5. Entre autres, E. SULEIMAN, *Les hauts fonctionnaires et la politique*, 1976, ainsi que les travaux de J. SALLOIS, M. CRETIN, P. GRÉMION, A. JOXE, etc.
6. Wrigt MILLS, *L'élite au pouvoir*, 1969; voir également R. MILIBAND, *L'Etat dans une société capitaliste*, 1972, et, plus proche de nous, P. BIRNBAUM, *Les sommets de l'Etat*, 1977.
7. Cf. notamment la contribution de A. COTTEREAU dans l'ouvrage collectif *L'administration*, 1974.

Imprimé en France, à Vendôme
 Imprimerie des Presses Universitaires de France
 Édit. n° 35 489 — Imp. n° 25 857
 1978

COLLECTION POLITIQUES

Volumes parus :

L'Etat, le pouvoir, le socialisme, par
Nicos Poulantzas.

La crise de l'Etat, sous la direction de
Nicos Poulantzas.

*La crise économique et la société amé-
ricaine*, par Manuel Castells.

L'Etat, le patronat et les consommateurs,
par Michel Wieviorka.

Destins personnels et structure de classe,
par Daniel Bertaux.

Volumes à paraître :

Médecines au choix, médecine de classe,
par Antoinette Chauvenet.

Les régions, l'Etat et la société locale,
par Renaud Dulong.

*Appareil d'Etat et reproduction du capi-
tal*, par Joachim Hirsch.

Le déclin de la démocratie politique et le déploiement d'un étatisme de plus en plus autoritaire affectent l'ensemble du monde occidental. Dans les pays dits de « socialisme réel » au lieu du dépérissement de l'Etat prôné par Marx, on constate son renforcement sans précédent.

Ce texte, théorique et politique, analyse les fondements et les transformations de l'Etat et du pouvoir modernes. Par quels moyens l'Etat assure-t-il son emprise sur la société, et dans quelle mesure la réussit-il ? Où s'arrête le Leviathan ? Où prend racine le totalitarisme ? Quels sont aujourd'hui les rapports entre l'Etat et l'économie ? Comment s'opèrent et se manifestent la relation entre l'Etat et les classes, l'articulation du pouvoir et du savoir, les procédures d'individualisation, la loi, la nation ?

Cette recherche exige l'approfondissement et le développement de l'apport du marxisme sur ces questions, la dénonciation de sa dogmatisation, son enrichissement par l'appréciation critique d'analyses venant d'autres directions, celles de Michel Foucault notamment. Ce livre répond également aux « nouveaux philosophes » qui s'appliquent à faire de Marx le responsable de l'étatisme et des goulags.

Mais parler de l'Etat et du pouvoir, c'est aussi se placer dans la perspective du changement. Quels sont les rapports entre socialisme et démocratie, comment allier, dans un socialisme démocratique, le développement des libertés, la transformation de la démocratie représentative avec le mouvement autogestionnaire et la démocratie directe à la base ? Telle est, au-delà des aléas de telle ou telle conjoncture politique, la question historique de notre temps.